

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
ET
UNIVERSITÉ DE CORSE PASCAL PAOLI (France)

DYNAMIQUES ASSOCIATIVES TERRITORIALES ET REPRÉSENTATIONS
SOCIALES DE L'ENVIRONNEMENT : ANALYSE DE L'ACTION
COLLECTIVE EN CORSE ET AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

THÈSE
PRÉSENTÉE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU DOCTORAT EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT
ET
DU DOCTORAT EN SOCIOLOGIE

PAR
CLAIRE TAUGERON

MAI 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les personnes qui m'ont accompagnée durant mon parcours doctoral et qui, par leur contribution, leur soutien et leurs encouragements m'ont permis de le mener à son terme.

Tout d'abord je souhaite remercier mes deux co-directeurs de thèse pour leur accompagnement tout au long de ce projet. Merci à Madame Maupertuis, professeure d'économie à l'Université de Corse, grâce à qui l'opportunité de réaliser ma thèse dans les meilleures conditions m'a été offerte et dont la confiance scientifique et intellectuelle m'ont permis d'explorer des pistes de recherche à la mesure de ma curiosité. C'est aussi en tant que directrice de l'UMR LISA que je lui adresse mes remerciements car c'est au sein de ce laboratoire que j'ai pu m'intégrer à une équipe et approcher au mieux la stimulante réalité du monde de la recherche. Merci également à Monsieur Audet, professeur de sociologie à l'Université du Québec à Montréal, dont l'accessibilité et l'intégrité scientifique ont confirmé ma passion pour la sociologie. Merci pour son suivi, son regard critique et ses suggestions toujours avisés et bienveillants.

Je remercie particulièrement les membres des associations de protection de l'environnement et toutes les personnes qui ont participé à cette recherche en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine, car sans eux elle n'existerait pas. Je souhaite remercier aussi tous ceux ayant participé à rendre cette recherche opérationnelle : merci à Jean-Marie Furt pour son soutien, les opportunités qu'il m'a offertes et l'intérêt qu'il a montré pour ce travail ; merci à Marie Garrido pour son implication (technique et morale), pour sa générosité et son affection, vous avez toujours su, avec François (et Chjara), me donner le second souffle nécessaire pour aller jusqu'au bout ; merci à Dumè Prunetti pour nos

échanges constructifs et la porte (pour ma part, modeste) qu'il m'a permis d'ouvrir sur l'économie de l'environnement ; je remercie chaleureusement Claire, Corinne, Julien, Laura et Benj pour avoir tenu bon dans la tempête, nos échanges et vos implications respectives ont été essentiels à l'aboutissement de cette thèse ; merci aussi à Annie Claude et aux doctorants de l'ISE avec qui les discussions et les « retraites » ont toujours été un réel plaisir ; merci à Astrid pour ta confiance inébranlable ; je tiens à remercier enfin Jean-Max et Chloé pour m'avoir fait me sentir en famille si loin de chez nous.

Mes derniers remerciements (et non les moindres) vont à ma mère pour sa constante implication, son soutien et sa confiance absolue malgré les distances, les absences et les épreuves, tu es mon modèle de ténacité. Merci à mon père de m'avoir appris la valeur de l'engagement.

TABLES DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	ix
LISTE DES TABLEAUX.....	xi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	xiii
RÉSUMÉ	xvii
ABSTRACT	xix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I INSTITUTIONS ET ACTEURS COLLECTIFS : UNE DOUBLE LECTURE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES SOCIÉTÉS INSULAIRES	10
1.1 Environnement insulaire : une question de durabilité	10
1.1.1 Gouvernance territoriale.....	15
1.2 Fonctionnement associatif.....	19
1.2.1 Associations, collectifs : société civile ?.....	20
1.2.2 Les associations de protection de l'environnement	28
1.3 Des tensions cristallisées par les enjeux environnementaux : entre protection et développement du territoire corse.....	36
1.3.1 Des dispositifs institutionnels face aux enjeux conflictuels de la gestion de l'environnement	36
1.3.2 Mobilisations environnementales en Corse : l'expression d'une problématique sociale	42
1.4 Conservation de l'environnement aux Îles-de-la-Madeleine : une gestion intégrée.....	47
1.4.1 Utilisation des ressources du territoire pour le développement économique : la problématique pétrolière au Québec.....	47
1.4.2 La gouvernance d'un territoire fragile	50

1.4.3	Intégration des démarches de gestion, de protection et de connaissance de l'environnement aux îles	58
1.5	Comprendre les impacts de la gouvernance environnementale sur les dynamiques associatives	61
CHAPITRE II LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE L'ENVIRONNEMENT EN CONTEXTE INSULAIRE		63
2.1	Représentations sociales de l'environnement.....	64
2.1.1	Valeurs et systèmes normatifs au fondement des représentations sociales	65
2.1.2	Représentations sociales.....	67
2.1.3	Représentations spatiales, représentations de l'environnement	69
2.2	Différentes approches des rapports entre environnement et représentations sociales de l'environnement.....	71
2.2.1	L'École de Chicago.....	72
2.2.2	Les systèmes complexes	75
2.2.3	Le <i>New Ecological Paradigm</i> (NEP).....	77
2.2.4	Constructivisme environnemental.....	81
2.2.5	Représentations individuelles et représentations collectives : le consentement à payer	84
2.2.6	Représentations individuelles et représentations collectives : l'attachement au lieu	86
2.3	Territorialité et représentations.....	90
2.3.1	Représentations de l'insularité	91
2.3.2	Le territoire, objet sociologique	96
2.4	Cerner l'influence du territoire sur les représentations sociales de l'environnement	99
CHAPITRE III DYNAMIQUES ASSOCIATIVES : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET REPRÉSENTATIONS SOCIALES DANS L'ACTION COLLECTIVE TERRITORIALISÉE.....		103
3.1	Les enjeux de l'action collective territoriale.....	104
3.1.1	Enjeu de gestion territoriale : les conflits liés à l'environnement.....	105
3.1.2	Enjeu social : justice environnementale et vulnérabilité des communautés	108
3.1.3	Enjeu démocratique : participation aux décisions de politique publique.. ..	113

3.2	Les représentations sociales dans les théories de l'action collective.....	118
3.2.1	Représentations sociales de l'action collective : approches individualistes	119
3.2.2	Représentations sociales de l'action collective : structure et organisation	121
3.2.3	Représentations sociales de l'action collective : les nouveaux mouvements sociaux.....	124
3.2.4	Représentations sociales de l'action collective : identité collective et phénomène d'institutionnalisation	128
3.2.5	Représentations sociales de l'action collective : <i>habitus</i> et socialisation militante	136
3.3	Dynamiques associatives territoriales.....	141
3.4	Identifier les spécificités des dynamiques associatives en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine.....	144
CHAPITRE IV RECUEIL ET ANALYSE DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE L'ENVIRONNEMENT INSULAIRE EN CORSE ET AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE		147
4.1	Cerner le tissu associatif insulaire	149
4.1.1	Constitution de l'échantillon madelinot	150
4.1.2	Constitution de l'échantillon corse	151
4.1.3	Conduite des entretiens	152
4.1.4	Critères de validité	154
4.2	Analyse qualitative par théorisation	157
4.2.1	Codification.....	158
4.2.2	Catégorisation et interprétation	159
4.2.3	Analyse et mise en relation	162
4.2.4	Typologie	164
CHAPITRE V ANALYSE THÉMATIQUE DU CORPUS ÎLES-DE-LA-MADELEINE		167
5.1	Gouvernance environnementale : participation et coopération	172
5.1.1	La concertation comme mode de régulation	172
5.1.2	Fonctionnement collaboratif de l'action associative.....	183
5.2	Le milieu insulaire : des pratiques aux représentations du territoire	190
5.2.1	Une vision intégrée du territoire	191
5.2.2	Un tissu social en évolution	196

5.2.3	Les représentations du territoire insulaire mobilisées dans l'action ...	201
5.3	Les stratégies d'action collective.....	211
5.3.1	L'engagement environnemental des militants	212
5.3.2	Le partage d'informations comme mode d'action privilégié	218
5.4	Conclusion du chapitre	222
 CHAPITRE VI ANALYSE THÉMATIQUE DU CORPUS CORSE.....		225
6.1	Gouvernance environnementale : entre régulation et collaborations	229
6.1.1	Gestion collaborative de l'environnement	229
6.1.2	Régulation des usages du territoire	237
6.1.3	La protection de l'environnement : une volonté politique	243
6.1.4	Les associations, actrices de la gouvernance du territoire	249
6.2	Problématiques environnementales insulaires : l'Humain, problème et solution..	254
6.2.1	Le développement économique au cœur des enjeux du territoire.....	254
6.2.2	L'insularité, un vecteur identitaire	259
6.2.3	Représentations du rôle militant.....	263
6.2.4	Les humains, acteurs de leur environnement	268
6.2.5	Les enjeux humains de la protection biodiversité insulaire	274
6.3	Engagement environnemental et stratégie scientifique en Corse	278
6.3.1	L'argument scientifique au cœur de l'action	278
6.3.2	Informé pour rallier.....	282
6.3.3	Représentativité des associations	284
6.3.4	L'usure de la lutte.....	287
6.4	Conclusion du chapitre	291
 CHAPITRE VII LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DE L'ACTION COLLECTIVE INSULAIRE.....		293
7.1	La gouvernance du territoire : entre participation et régulation	294
7.1.1	Participation des associations à la gouvernance du territoire.....	295
7.1.2	Représentation de l'action publique en environnement	300
7.2	Les représentations sociales dans l'analyse de l'action collective	304
7.3	Les enjeux de l'action collective environnementale.....	307
7.3.1	Enjeu de gestion territoriale : les conflits en environnement.....	307

7.3.2	Enjeu social : justice environnementale et vulnérabilité des communautés	309
7.3.3	Enjeu démocratique : participation aux décisions de politique publique.. ..	311
7.4	Influence du territoire sur les représentations sociales de l'environnement....	312
7.4.1	Insularité et représentations sociales	312
7.4.2	Territoire insulaire et identité.....	315
7.5	Typologie des représentations sociales de l'environnement	317
7.5.1	Représentation de l'environnement comme bien commun	320
7.5.2	Représentation de l'environnement comme patrimoine culturel	323
7.5.3	Représentation de l'environnement comme problème.....	325
7.5.4	Représentation de l'environnement comme système.....	327
7.6	Dynamiques associatives territoriale (DAT)	330
	CONCLUSION.....	334
	ANNEXE A APPEL DU FRONT UNI CONTRE CE PADDUC.....	348
	ANNEXE B MAIL DE PRISE DE CONTACT	349
	ANNEXE C FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	350
	ANNEXE D APPROBATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE L'UQAM	352
	ANNEXE E SCHÉMA D'ENTREVUE.....	353
	ANNEXE F PASTICHE DU QUOTIDIEN RÉGIONAL « CORSE MATIN »....	357
	ANNEXE G TRACT PROMOUVANT LES ACTIVITÉS PASTORALES TRADITIONNELLES	358
	ANNEXE H LIVRET DESTINÉ À LA SENSIBILISATION AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX AU ÎLES-DE-LA-MADELEINE	359
	ANNEXE I LISTE DES CODES	360
	BIBLIOGRAPHIE	365

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
Figure 2.1 : Modèle P.O.E.T., Duncan.....	80
Figure 2.2 : Modèle fonctionnaliste des changements environnementaux, Dunlap ...	80
Figure 3.1 : Schéma des dynamiques associatives territoriales	144
Figure 4.1 : Exemple de cooccurrences dans le logiciel Atlas.ti	163
Figure 4.2 : Exemple de relations entre les catégories dans le logiciel Atlas.ti.....	164
Figure 5.1 : Relations entre les codes de la catégorie Gouvernance territoriale ÎdM189	
Figure 5.2 : Relations entre les codes de la catégorie Territoire insulaire ÎdM	210
Figure 5.3 : Relations entre les codes de la catégorie Dynamiques associatives ÎdM	221
Figure 6.1 : Relations entre les codes de la catégorie Gouvernance territoriale Corse	253
Figure 6.2 : Relations entre les codes de la catégorie Territoire insulaire Corse.....	277
Figure 6.3 : Relations entre les codes de la catégorie Dynamiques associatives Corse	290
Figure 7.1 : Dynamique associative de la représentation de l'environnement comme bien commun.....	323
Figure 7.2 : Dynamique associative de la représentation de l'environnement comme patrimoine culturel	325
Figure 7.3 : Dynamique associative de la représentation de l'environnement comme problème.....	327
Figure 7.4 : Dynamique associative de la représentation de l'environnement comme système.....	329

Figure 7.5 : Schéma des dynamiques associatives territoriales 331

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
Tableau 2.1 : synthèse des représentations de l'environnement dans différentes approches.....	100
Tableau 3.1 : Synthèse des représentations sociales dans différentes approches de l'action collective.....	140
Tableau 4.1 : Protocole d'entretiens.....	153
Tableau 4.2 : Catégories des codes et thèmes associés du corpus d'entretiens	161
Tableau 5.1 : Fréquences des principaux codes du corpus Îles-de-la-Madeleine	168
Tableau 5.2 : Regroupement des codes du corpus Îles-de-la-Madeleine par catégories	170
Tableau 5.3 : Les différents espaces de concertation aux Îles-de-la-Madeleine.....	173
Tableau 5.4 : Cooccurrences du code <i>Concertation</i>	174
Tableau 5.5 : Cooccurrences du code <i>Collaborations</i>	184
Tableau 5.6 : Cooccurrences du code <i>Vision intégrée</i>	191
Tableau 5.7 : Cooccurrences du code <i>Tissus social – changement de comportement</i>	197
Tableau 5.8 : Cooccurrences du code <i>Acteur – engagement environnemental</i>	212
Tableau 5.9 : Cooccurrences du code <i>Stratégie d'action – partage d'information</i> ..	219
Tableau 6.1 : Fréquences des principaux codes du corpus Corse.....	226
Tableau 6.2 : Regroupement des codes du corpus Corse par catégories	228
Tableau 6.3 : Cooccurrences du code <i>Collaborations</i>	229
Tableau 6.4 : Cooccurrences du code <i>Réglementation / législation</i>	238
Tableau 6.5 : Cooccurrences du code <i>Volonté politique</i>	244

Tableau 6.6 : Cooccurrences du code <i>Institution – reconnaissance du rôle des associations</i>	249
Tableau 6.7 : Cooccurrence du code <i>Développement économique</i>	255
Tableau 6.8 : Cooccurrences du code <i>Territoire insulaire</i>	260
Tableau 6.9 : Cooccurrences du code <i>Tissus social – représentation de l'action militante</i>	263
Tableau 6.10 : Cooccurrences du code <i>Humain</i>	269
Tableau 6.11 : Cooccurrences du code <i>Enjeux environnementaux - biodiversité</i>	274
Tableau 6.12 : Cooccurrences du code <i>Expertise</i>	279
Tableau 6.13 : Cooccurrences du code <i>Stratégie d'action – partage d'information</i>	282
Tableau 6.14 : Cooccurrences du code <i>Association - représentativité</i>	285
Tableau 6.15 : Cooccurrences du code <i>Épuisement / déception</i>	287
Tableau 7.1 : Cooccurrences du code <i>Territoire insulaire</i> pour les deux corpus	315
Tableau 7.2 : Typologie des différentes représentations de l'environnement	330

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ADE : Associations de Défense de l'Environnement

AOSIS : *Alliance Of Small Island States*

ATC : Agence du Tourisme de la Corse

ATR : Association Touristique Régionale

BAPE : Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement

CAQDAQ : *Computer Aided Qualitative Data Analysis Software*

CERMIM : Centre de Recherche sur les Milieux Insulaires et Maritimes

CIST : Collège International des Sciences du Territoire

CNDP : Commission Nationale du Débat Public

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

COP21 : *Conference Of Parties 21*

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CREDOC : Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie

CRPM : Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe

CRSPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

CTC : Collectivité Territoriale de Corse

DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

DATAR : Direction interministérielle de l'Aménagement du Territoire et de l'Attractivité Régionale

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DPM : Domaine Public Maritime

EDF : Électricité De France

ESA : Espaces Stratégiques Agricoles

FNE : France Nature Environnement

GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

HEP : *Human Exemptionalism Paradigm*

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

MRC : Municipalité Régionale de Comté

MST : Mouvement des Sans-Terre

NIMBY : *Not In My Back-Yard*

NEP : *New Ecological Paradigm*

NMS : Nouveaux Mouvements Sociaux

ODARC : Office du Développement Agricole et Rural de la Corse

ODDC : Observatoire du Développement Durable de la Corse

OGM : Organisme Génétiquement Modifié

OJE : Organisme de Justice Environnementale

OMT : Organisation Mondiale du Tourisme

ONG : Organisation Non-Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OSBL : Organisme Sans But Lucratif

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PADDUC : Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse

PEID : Petits États Insulaires en Développement

PIB : Produit Intérieur Brut

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PMIBB : Parc Marin International des Bouches de Bonifacio

PNM : Parc Naturel Marin

PNRC : Parc Naturel Régional de la Corse

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

RQGE : Réseau Québécois des Groupes Écologistes

SAT : Schéma d'Aménagement Territorial

SIDS : *Small Island Developing States*

SNAP : Société pour la Nature et les Parcs du Canada

STEP : Station de Transfert d'Énergie par Pompage

TCR : Table de Concertation Régionale

UQAR : Université du Québec à Rimouski

VTT : Véhicule Tout-Terrain

WTP : *Will to Pay*

WWF : *World Wide Fund for nature*

ZIP : Zone d'Intervention Prioritaire

RÉSUMÉ

Depuis les années 1970 les questions environnementales ont pris une importance croissante dans la sphère politique et la société civile, au sein de laquelle s'observe une importante mobilisation citoyenne concernant plus particulièrement les décisions d'aménagement du territoire comme les grands projets énergétiques, de transport, touristiques, etc. Afin de comprendre pourquoi et d'identifier les systèmes de valeurs et de normes impliqués dans l'action collective en environnement la présente recherche s'intéresse aux dynamiques d'action des associations de protection de l'environnement et a pour objectif de cerner la nature des dynamiques associatives environnementales en contexte insulaire. Afin de traiter cette problématique la question de recherche suivante a guidé cette démarche : comment les représentations de l'environnement sont mobilisées dans l'action collective en milieu insulaire ?

Une approche méthodologique qualitative était appropriée afin de mettre au jour et d'analyser les représentations sociales de l'environnement. Des enquêtes par entretiens semi dirigés ont donc été réalisées auprès des associations de protection de l'environnement en Corse, en Méditerranée, et aux Îles-de-la-Madeleine, dans le Golfe du Saint-Laurent. L'analyse de l'action collective menée par les associations de protection de l'environnement, qui est une forme de participation citoyenne à la gouvernance environnementale du territoire, permet d'accéder à la compréhension des interactions entre une société insulaire et son environnement. L'analyse thématique des entretiens a été réalisée grâce au logiciel CAQDAS ATLAS.ti.

Cette recherche propose trois apports qu'il convient de relever. Tout d'abord, elle a permis de comprendre les impacts de la gouvernance environnementale sur les dynamiques associatives. Ensuite, elle a permis de cerner l'influence du territoire sur les représentations sociales de l'environnement. Enfin, cette recherche a permis d'identifier les dynamiques associatives en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine. Une typologie des représentations sociales de l'environnement a été réalisée afin de révéler et d'ordonner les systèmes de valeurs et de normes qui influencent l'action collective en environnement.

Le territoire étant l'interface d'analyse idéale, tant des interactions Nature/Société que des processus locaux de gouvernance, cette thèse propose de renouveler la grille de lecture des conflits environnementaux. En s'intéressant aux aspects construits de

l'environnement et du territoire, et donc à sa valeur relative pour les acteurs, les politiques publiques pourraient être orientées vers une gestion intégrée de l'environnement et une meilleure appréhension des situations conflictuelles.

Mots clés : Représentations sociales de l'environnement – Dynamiques associatives territoriales – Territoire insulaire – Militantisme environnemental – Corse – Îles-de-la-Madeleine

ABSTRACT

Since the 1970's environmental concern has grown in the political sphere and in civil society, in which environmental movements take place regarding especially land use planning policies such as energy, transports, tourism, etc. In order to understand why and to identify the values and norms systems involved in environmental collective action this study focuses on environmental organizations action dynamics and aims to determine environmental organizations dynamics' nature in islandness situation. In order to deal with this research problem, the following question guided this approach : how social representations of the environment apply in collective action in island environment ?

A qualitative methodological approach was led to adequately highlight and analyse social representations of the environment. Semi-structured interviews were conducted with environmental organization's representatives in Corsica, a french island in the Mediterranean sea, and in the Magdalene islands, a Quebec archipelago in the Gulf of Saint Lawrence in Canada. The analysis of the environmental organizations' collective action, which is a civic involvement in land use planning policies, enables to grasp interactions between an island society and its environment. Thematic analysis was led with CAQDAS ATLAS.ti software.

This thesis brings up three contributions which deserve to be emphasised. Firstly, it allowed the understanding of environmental governance impacts' on organizations dynamics. Secondly, it was a way to determine territory influence on social representations of the environment. Finally, this study identified organizations dynamics in Corsica and in the Magdalene islands. A typology of the social representations of the environment was achieved in order to reveal and organize the values and norms systems which affect environmental collective action.

Territory is the appropriate interface to assess Nature/society interactions and local governance processes, hence this study offers to renew the reading grid of environmental conflicts. Looking after the constructed aspects of environment and territory, thus to its relative value to the different actors, environmental public policies could be directed toward an integrated environmental management and a better understanding of environmental conflicts.

Keywords : Social representations of the environment – Territorial organizations dynamics – Island territory – Environmental mobilization – Corsica – Magdalene islands

INTRODUCTION

Les milieux insulaires ont été largement investis comme objets d'études par les chercheurs de différents champs disciplinaires, tant en géographie, en économie, qu'en biologie ou en écologie. En effet, les îles sont souvent présentées comme des laboratoires idéaux (Duvat *et al.*, 2014; Meistersheim, 2001) par les sciences humaines et sociales et par les sciences de la nature grâce à leurs dimensions, leur endémisme et leurs particularités aussi bien biophysiques que sociales. Les différentes recherches menées en milieu insulaire, particulièrement en géographie, ont aussi pour but non seulement de déterminer les caractéristiques physiques du territoire, mais aussi les « fonctions des îles et, au-delà, [l]es spécificités de l'insularité prises sous le rapport de la société locale à son environnement géographique particulier » (Woillez, 2014, p. 102). Or la crise écologique qui affecte l'ensemble de la planète se manifeste aussi de manière importante dans les îles qui peuvent constituer des observatoires des interactions entre une société et son environnement.

Par ce travail de thèse nous nous attacherons à comprendre les démarches qu'entreprennent les associations de protection de l'environnement en milieu insulaire, particulièrement sur deux terrains d'enquête : la Corse en Méditerranée et les Îles-de-la-Madeleine dans le golfe du St Laurent. Les associations de protection de l'environnement sont l'objet de cette recherche ; en tant que structures de l'action collective environnementale elles sont à la fois porteuses des particularités territoriales insulaires, inscrites dans les constructions tant individuelles que collectives ; elles sont aussi les vecteurs de représentations d'un environnement qu'elles défendent. Une telle recherche développe un double intérêt : d'une part comprendre les trajectoires collectives qui structurent la mobilisation dans ces deux territoires insulaires et, faisant

émerger les représentations de l'environnement portées par les acteurs, analyser les dynamiques associatives autour des projets environnementaux. D'autre part, il s'agira d'interroger le rapport citoyen aux démarches participatives et à la prise de décision politique en matière d'environnement.

La validité du principe selon lequel il existe des déterminants territoriaux à l'engagement en faveur de l'environnement, particulièrement en milieu insulaire où les représentations traditionnelles, symboliques et identitaires du territoire peuvent avoir une influence sur les mouvements associatifs, sera éprouvée à travers l'analyse de l'action collective à l'échelle locale. Le rapport à l'espace et à l'environnement est l'élément fondamental de notre démarche : par cette façon d'appréhender le social et le collectif dans les choix théoriques que nous adoptons nous construisons une vision globale de l'engagement militant en environnement, ancré dans un contexte forgé par son histoire et modelé par le milieu dans lequel il prend place.

Depuis la fin des années 1970 une importante mobilisation associative et citoyenne s'observe en Corse pour les questions environnementales. Largement couverte par les médias locaux et nationaux, cette mobilisation collective en faveur de l'environnement a été relayée à travers le tissu social insulaire par des manifestations, des journées d'information ou des conférences organisées par les associations de protection de l'environnement. Les revendications portées par les militants s'éloignent de la seule conservation de la nature pour englober des revendications sociales, économiques et patrimoniales. Parallèlement, un autre territoire insulaire a attiré notre attention et constitue la seconde étude de cas sur laquelle s'appuie ce travail. Aux Îles-de-la-Madeleine, région québécoise archipélagique située au milieu du Golfe du Saint Laurent, les questions de protection de l'environnement suscitent aussi l'engagement citoyen et associatif. Les problématiques liées aux changements climatiques (érosion, montée des eaux, tempêtes) mais aussi à l'utilisation du territoire ou à son aménagement sont prégnantes et les associations de protection de l'environnement s'en

saisissent afin de les amener devant les organes décisionnaires. C'est la nature même de ces revendications qui pousse à s'interroger sur les déterminants de cet engagement et sur ses modalités : quels sont les référentiels sur lesquels sont construites les revendications environnementales portées par les militants associatifs ? Quelles sont les formes de ces mobilisations ? À quoi se rapporte l'argumentaire militant ?

Afin d'apporter des réponses à ces questions, nous allons nous intéresser aux formes associatives de la participation citoyenne ainsi qu'aux politiques environnementales locales, ce qui permettra de dégager les espaces institutionnalisés d'interaction entre différents acteurs, mais aussi, plus globalement, entre une société et son environnement. Nous le verrons dans le développement de cette thèse, l'action collective s'inscrit aussi dans des espaces non-institutionnels que les approches de gouvernance et de gestion de conflits tentent, par des démarches de médiation et de concertation, de ramener à l'espace organisé, à l'espace géré du développement durable.

En cherchant à savoir si le rapport qu'entretiennent les acteurs insulaires avec leur environnement pouvait induire une volonté d'engagement en faveur de sa protection, nous nous sommes particulièrement intéressée aux modalités d'action collective et aux représentations sociales mobilisées par les acteurs associatifs dans leur argumentaire. Il apparaît alors que l'environnement à défendre devient par glissement ce à quoi d'autres acteurs (notamment institutionnels et scientifiques) font référence comme étant le territoire. Lorsque l'on parle d'aménagement du territoire cela renvoie à des actions institutionnelles destinées à organiser l'espace par des infrastructures et à une régulation législative et administrative. Cet espace des aménagistes peut avoir une valeur environnementale écologique intrinsèque (pour la richesse de sa biodiversité, par exemple) mais aussi une valeur environnementale liée à la qualité du paysage qui peut être mobilisée comme argumentaire de protection, à la qualité du bien qu'il fournit (l'eau potable par exemple) ou encore une valeur environnementale liée à son

utilisation patrimoniale (liée à l'usage traditionnel des terres, par exemple). Ainsi, étudier les mobilisations associatives de protection de l'environnement en contexte insulaire permet de développer une approche scientifique de « l'environnement de proximité » nécessairement soudé à la société avec laquelle il entretient des interactions constantes. C'est de cette façon que l'environnement devient territoire et finalement, cette recherche questionne moins le rapport à la nature et la prise de conscience environnementale globale que le fonctionnement de deux sociétés, construites dans – et par – un territoire fini, dans leur rapport à l'objet environnemental représenté sous différentes formes.

D'ailleurs, l'observation de ces phénomènes de mobilisation en faveur de l'environnement en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine nous a paru être l'opportunité d'une analyse sociologique approfondie, permettant d'élargir un peu plus le champ de l'action collective en environnement, mais aussi du rapport qu'entretiennent les sociétés avec leur environnement. Cet environnement que les pratiques de gouvernance instituent en territoire a été quelque peu délaissé par les sociologues de l'environnement : « [...] la sociologie n'a que très rarement constitué le territoire en objet de recherche, laissant en la matière le champ libre à la géographie » (Alpe et Fauguet, 2008). Cherchant à réinvestir sociologiquement le territoire à travers les spécificités insulaires ce travail emprunte des approches épistémologiques et méthodologiques constructivistes pour appréhender les réalités des différents acteurs du domaine environnemental. La problématique de recherche suivante a donc orienté notre cheminement intellectuel : de quelle nature sont les dynamiques associatives environnementales en contexte insulaire ? Et, directement associée à cette problématique, la question suivante a guidé notre démarche : comment les représentations de l'environnement sont-elles mobilisées dans l'action collective en milieu insulaire ?

De manière à fournir des réponses à ces questions nous avons adopté une stratégie méthodologique qualitative appropriée à notre objet de recherche. Un dispositif d'investigation par entretiens a été mis en place sur les deux territoires étudiés puisqu'il était important de recueillir les représentations sociales des acteurs à travers leur discours au sujet de leur engagement dans la protection de l'environnement. C'est à travers l'analyse de contenu des discours que nous avons pu cerner les représentations sociales de l'environnement auxquelles est liée l'action collective. L'analyse de contenu est appropriée pour étudier les représentations sociales puisqu'elles sont diffusées à travers le discours des acteurs, et la technique d'analyse de contenu par codification et catégorisation des segments du discours nous permet de mettre au jour ces représentations (Caillaud, 2009; Jodelet et Kalampalikis, 2015; Moscovici, 2003; Mucchielli, 2009).

Depuis les années 1990, ce sont majoritairement des projets d'aménagement, de politiques publiques, qui se sont heurtés à une mobilisation citoyenne forte qui s'inscrivait dans un mouvement général – mondialisé – de prise de conscience environnementale, mais qui s'appuyait aussi sur un argumentaire dépassant le cadre de l'écologie politique. C'est cet argumentaire, souvent ancré dans des référents symboliques et identitaires, qui nous a poussée à nous interroger sur les mécanismes qui permettraient d'explorer les raisons d'un engagement militant pour l'environnement en contexte insulaire. Pour ce faire il est indispensable de recueillir et d'analyser les représentations sociales de l'environnement des acteurs engagés dans sa protection. Étudier conjointement les représentations sociales et l'identité des acteurs c'est, comme l'explique Pierre Bourdieu, s'intéresser à la fois au cadre, à ce qui est fixe (objectivable) ou présenté comme tel, et aussi à la subjectivité du réel incarnée dans les représentations ;

Saisir à la fois ce *qui est institué*, sans oublier qu'il s'agit seulement de la résultante, à un moment donné du temps, de la lutte pour faire exister ou

« inexister » ce qui existe, et les *représentations*, énoncés performatifs qui prétendent à faire advenir ce qu'ils énoncent, restituer à la fois les structures objectives et le rapport à ces structures, à commencer par la prétention à les transformer, c'est se donner le moyen de rendre raison plus complètement de la « réalité », donc de comprendre et de prévoir plus exactement les potentialités qu'elle enferme, ou plus précisément, les chances qu'elle offre objectivement aux différentes prétentions subjectives (Bourdieu, 2014, p. 288).

Afin de comprendre la réalité telle qu'elle est vécue par les acteurs il est fécond d'étudier à la fois les structures sociales – reproduites à travers les pratiques – au sein desquelles les acteurs interagissent et, parallèlement, des aspects construits par les systèmes de normes et de valeurs – les représentations – que les individus mobilisent pour orienter leurs actions.

Pour cela notre réflexion s'inscrit d'abord dans le sillage des recherches sur les politiques publiques environnementales et la participation des associations de protection de l'environnement aux pratiques de gouvernance du territoire. Pour comprendre de quelle nature sont les dynamiques associatives en contexte insulaire il est indispensable de cerner les processus participatifs dans lesquels s'insèrent les associations mais aussi quelles sont leurs stratégies militantes et leurs rapports aux pouvoirs publics. Ce sera l'objet du premier chapitre dans lequel nous verrons comment les politiques de développement durable ont orienté le rapport à l'environnement aux Îles-de-la-Madeleine et en Corse, et en quoi les problématiques liées au tourisme et au développement économique insulaire en général sont au cœur des démarches de gouvernance environnementale. Ce premier chapitre sera aussi l'occasion de présenter les contextes socio-historiques des terrains étudiés, comment la problématique environnementale s'est construite et de quelle façon associations et organes de gouvernance s'en sont emparé. Ceci permettra d'introduire le premier objectif de ce travail de thèse à savoir la compréhension des impacts de la gouvernance environnementale sur les dynamiques associatives.

Le chapitre II présente la problématisation, les questions et les hypothèses de recherche, nous développerons donc ce que sont les représentations sociales, particulièrement les représentations sociales de l'environnement et en quoi leur analyse est essentielle à l'étude de notre objet. Reprenant les différentes approches conceptuelles des liens entre une société et son environnement, de la première écologie humaine de l'École de Chicago au constructivisme environnemental de Frederick Buttel, en passant par les approches individualistes des sciences économiques et de la psychologie, nous nous attacherons à reconstruire un paradigme constructiviste explicatif des interactions société/environnement à travers le territoire insulaire et ses représentations. Cette démonstration permettra d'introduire le second objectif de cette recherche qui est de cerner l'influence du territoire sur les représentations sociales de l'environnement.

Le chapitre III développe le second axe du cadre théorique de la recherche qu'est l'action collective et l'influence que peuvent avoir les représentations sociales sur cette dernière. Dans un premier temps, trois enjeux de l'action collective territoriale en environnement seront présentés et cela nous permettra de comprendre ce qu'apporte l'analyse des représentations sociales à l'étude de l'action collective. Nous décrirons comment a été conçue et modélisée l'action collective, des approches individualistes à l'explication par l'*habitus* et la socialisation militante, ce qui nous permettra de présenter le concept de dynamiques associatives territoriales tel que nous l'avons conçu. Ce concept est central à notre thèse et il implique que l'action collective se développe dans l'interaction de trois paramètres que sont les représentations sociales de l'environnement, les différents enjeux de l'action collective et les dispositifs institutionnels, la variable territoriale ayant une influence sur les trois pôles. C'est grâce à ce triptyque comprenant l'identité territoriale individuelle et collective que nous pourrons orienter la recherche vers son troisième objectif qu'est l'identification des spécificités des dynamiques associatives en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine.

Comme cela a été expliqué précédemment une stratégie méthodologique qualitative a été mise en place afin de recueillir et de traiter les données. L'analyse de contenu a été menée par étapes de codification et catégorisation systématique sur le logiciel Atlas.ti, la présentation de l'approche méthodologique et analytique de ce travail sera l'objet du chapitre IV.

Le chapitre V est consacré à l'analyse interprétative du corpus des données des Îles-de-la-Madeleine, il se divise en trois parties qui correspondent aux trois objectifs de la thèse. En effet, dans un premier temps, nous exposerons comment la concertation est un mode de régulation et de gestion des activités sur le territoire madelinot, ce qui présuppose des stratégies d'action associative orientées vers la collaboration. Dans un second temps, nous démontrerons que les acteurs associatifs aux Îles-de-la-Madeleine se représentent l'environnement comme étant intégré à leur quotidien, à leurs activités mais aussi à leur rapport au monde et que les spécificités du territoire insulaire sont présentées comme inextricables de la prise de conscience environnementale. Enfin nous décrirons les stratégies d'action collective, l'engagement environnemental des militants et leurs modes d'action coopératifs.

Le chapitre VI, construit de façon symétrique au précédent, expose l'analyse du corpus de données recueillies en Corse, et se divise donc aussi en trois parties correspondant aux objectifs de recherche : la première section abordera les pratiques de gouvernance environnementale sur le territoire, la façon dont les associations de protection de l'environnement y participent mais aussi les représentations de la protection de l'environnement qui doit se traduire dans l'action politique et la volonté des élus. La section suivante décrira les problématiques environnementales présentes en Corse mais aussi le rapport identitaire au territoire insulaire et la représentation des enjeux environnementaux au cœur desquels se trouvent les humains, à la fois origine et solution aux problèmes. Enfin, la troisième section du chapitre présentera les dynamiques associatives corses, de l'importance de l'argument scientifique dans les

mobilisations environnementales à l'usure d'une lutte que certains militants considèrent comme une lutte fondamentalement humaine, faisant appel à des objets sociaux et patrimoniaux qui participent à la justice environnementale comme à la justice sociale.

Le chapitre VII permettra de synthétiser les points précédemment abordés : d'abord nous reviendrons sur les formes de gouvernance participative environnementale. Nous synthétiserons les aspects territorialisés des représentations sociales et analyserons en quoi le facteur insulaire peut influencer leur construction. Nous reprendrons les différents enjeux de l'action associative en environnement en les appliquant à nos cas d'étude, ce qui nous permettra de consolider le concept de dynamiques associatives territoriales. Enfin, nous exposerons à nouveau l'importance de la prise en compte des représentations sociales dans l'analyse de l'action collective afin de proposer une typologie des représentations sociales de l'environnement liées à l'action collective. Cette typologie est un effort d'abstraction et de classification, mais aussi, comme l'explique Howard Becker dans *Outsiders* (1985, p. 43), une façon d'identifier les variables qui « prédiront » le mieux le comportement étudié. Ainsi nous avançons que la prise en compte des différents types de représentations de l'environnement permettrait une gestion pérenne du degré d'incertitude associé aux conflits environnementaux dans lesquels sont impliquées des associations de protection de l'environnement à l'échelle locale.

CHAPITRE I

INSTITUTIONS ET ACTEURS COLLECTIFS : UNE DOUBLE LECTURE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES SOCIÉTÉS INSULAIRES

L'objectif de ce premier chapitre est de décrire les dispositifs institutionnels pour comprendre la façon dont est pris en compte l'environnement par les politiques publiques locales en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine. Après avoir exposé les spécificités liées au développement des territoires insulaires et l'approche par la gouvernance des territoires, les spécificités des structures associatives orientées vers la protection de l'environnement seront décrites. Enfin, les démarches des associations de protection de l'environnement sur les deux terrains seront remises en contexte historique et institutionnel afin de saisir les liens entre l'institutionnalisation des problématiques environnementales et l'évolution de l'action citoyenne.

1.1 Environnement insulaire : une question de durabilité

Depuis la fin des années 1960, la prise de conscience collective en matière d'environnement a été crescendo, que ce soit d'un point de vue individuel, collectif ou institutionnel. Cette conscience environnementale prend forme à un niveau international mais reste liée à des applications politiques territorialisées, c'est le fameux « *think global, act local* ». Dans les territoires insulaires, les particularités économiques, géo-morphologiques et sociales créent une résonance particulière des

questions liées au développement durable tant pour les populations insulaires que pour la préservation des espaces naturels, qui sont souvent convoités pour leurs potentialités touristiques et la richesse de leurs ressources endémiques. Depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992, des spécificités ont été reconnues aux états insulaires dans la prise en compte des problématiques environnementales, notamment face aux changements climatiques. Du fait de la finitude de leurs terres, de la limitation des ressources foncières et de biodiversité, et de leur faible capacité de résilience face aux phénomènes environnementaux climatiques ou liés à l'anthropisation, la fragilité des territoires insulaires a obtenu une reconnaissance institutionnelle. Cette reconnaissance prend forme dans la volonté des îles et États insulaires de prendre part aux débats, de peser dans les décisions internationales, et de s'organiser collectivement à ces fins. Depuis 1991, l'*Alliance Of Small Island State* (AOSIS) réunit 44 états insulaires et assure les fonctions de lobby et de représentation des *Small Island Developing States* (SIDS, ou Petits États Insulaires en Développement, PEID) dans les négociations à l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ces PEID présentent des caractéristiques de vulnérabilité communes tant en termes économiques, sociaux qu'environnementaux (Geslin, 2014, p. 2) et l'objectif institutionnel de développement durable est formulé comme étant la nécessaire prise en compte de ces vulnérabilités structurelles, qui sont aussi liées au statut politique de l'île et à ses échanges avec les pays voisins. À l'échelle européenne, les îles (les régions dépendant d'un État centralisateur, mais aussi les États insulaires) se sont réunies en une Commission des Îles, créée en 1980, qui est l'une des 6 Commissions géographiques de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM), et également la plus ancienne. L'objectif principal de la Commission des Îles est « d'amener les Institutions européennes et les États membres à porter une attention particulière aux îles, à reconnaître les contraintes permanentes

résultant de leur insularité et à mettre en œuvre des politiques qui soient adaptées au mieux à leur condition »¹.

Le 9 mars 2017, Gilles Simeoni, président du conseil exécutif à l'Assemblée de Corse, est élu président de la Commission des Îles de la CRPM. Lors de son discours il déclare qu'il est central « de faire reconnaître la dimension insulaire comme une donnée structurante des politiques publiques de l'Union Européenne. [Et qu'il faut] inscrire une clause d'insularité dans chacune d'entre elles »². La démarche européenne d'association des régions insulaires a pour objectif d'amener les institutions européennes et les États membres à reconnaître les contraintes auxquelles elles sont soumises et à ce que soient mises en place des politiques adaptées à leurs spécificités. Ainsi, à la fin des années 1980, s'observe le regroupement stratégique et politique des îles, c'est ce qu'Anne Meistersheim appelle l'émergence de la « conscience insulaire » (Meistersheim, 2001, p. 55) qui a trait à la prise de conscience des communautés insulaires à la fois de l'urgence et de la similitude de leurs problèmes, ce qui les pousse à créer des solidarités entre elles. Selon Meistersheim, l'origine de ce mouvement se trouve dans le phénomène de mondialisation qui menace les îles dans leur identité. L'organisation institutionnelle des États et régions insulaires au niveau international et supranational, dans le cas des régions insulaires rattachées à un État, est conçue afin que soit entendue la voix des populations partageant les mêmes contraintes liées à l'insularité au sein des plateformes démocratiques et institutionnelles de prise de décision. Il est à noter que les Îles-de-la-Madeleine se sont vues reconnaître en juin 2016, par la province du Québec dont elles dépendent, un statut spécifique lié à leur insularité ; nous y reviendrons plus en détail un peu plus loin. Dans ce cadre, la problématique environnementale apparaît de façon aiguë puisque les îles sont

¹ Site internet de la Commission des îles : <http://www.islandcommission.org>

² Discours de Gilles Simeoni prononcé à l'occasion de son élection à la présidence de la Commission des îles de la CRPM : http://www.corse.fr/Discorsu-di-Gilles-Simeoni-Presidente-di-u-Cunsiogliu-eseccutu-di-Corsica-pe-a-so-elezzione-a-a-presidenza-di-a_a5693.html

singulièrement menacées par les dérèglements climatiques à cause de la fragilité de leurs écosystèmes.

Ainsi les identités insulaires – ce que d’aucuns ont nommé les îléités – représentent autant de points d’ancrage de société en désir de reconnaissance. À l’heure de la mondialisation et de la menace que celle-ci semble faire peser sur la diversité culturelle du monde, les îles revendiquent avec une acuité croissante leurs spécificités, leurs particularités, leurs singularités comme pour échapper au prétendu magma uniformisant de la globalisation (Bernardie-Tahir, 2011, p. 380).

Le développement économique des îles s’est principalement tourné vers l’activité touristique, et cela, souvent parce qu’elles manquent des ressources mobilisables pour un développement industriel (Dehoorne et Furt, 2013). C’est le cas de nos terrains d’étude. Les enjeux politiques et économiques s’orientent alors vers le développement d’un tourisme durable dans ces territoires parfois exigus et pour lesquels la prise en compte des problématiques environnementales nécessite de réelles volontés politiques et citoyennes. D’autant que le tourisme peut aussi constituer un mode de développement « prédateur » pour les populations insulaires puisqu’il est un grand consommateur d’espaces. L’Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) définit le tourisme durable de la façon suivante : « Un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l’environnement et des communautés d’accueil »³. Il s’agit ainsi d’un développement économique pérennisé (emplois, revenus, conservations des écosystèmes) et égalitaire (retombées socio-économiques pour les communautés locales), prenant en compte les particularités sociales et environnementales de son territoire. L’approche touristique doit donc s’adapter aux spécificités de chaque île ou archipel, et cela passe souvent par la mise en valeur des patrimoines locaux qu’ils soient environnementaux, culturels, gastronomiques, etc. Jean-Marie Furt et Marie-Antoinette Maupertuis (Furt et Maupertuis, 2013) se sont

³ Définition du tourisme durable de l’OMT : <http://sdt.unwto.org/fr/content/definition>

alors demandé si les indicateurs conçus pour évaluer les impacts économiques, écologiques et sociaux du tourisme étaient suffisants pour mesurer les impacts sur la qualité de vie des résidents des destinations insulaires fortement touristiques. Ils sont partis du constat que les indicateurs de tourisme durable occultent trop souvent les données sur les populations résidentes du territoire touristique dont il est fait mention, sans que des indicateurs précis soient déclinés. Ils s'appuient sur une mesure de la qualité de vie dépendant de 9 facteurs (santé, éducation, activité personnelle, logement, représentation politique, liens sociaux, conditions environnementales, insécurité des personnes et insécurité économique) à laquelle ils appliquent l'impact de l'activité touristique afin de mesurer si la qualité de vie s'en trouve affectée plus ou moins positivement. À l'aide d'indicateurs du tourisme durable spécifiquement insulaires que sont l'espace (son usage social, son organisation), le temps (la temporalité productive, familiale, le temps investi dans les espaces d'interaction) et les ressources du territoire (ressources naturelles et savoir-faire locaux), les auteurs démontrent que l'activité touristique a un impact négatif sur les populations résidentes. Le propos est nuancé par le manque d'une approche plus qualitative de la perception des résidents de ces indicateurs, mais cette étude constitue néanmoins une approche globale de l'influence de l'activité économique touristique sur les usages de l'espace et la qualité des liens sociaux territorialisés. Dans un rapport de 2015, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), publiait, avec le concours de l'Agence de Tourisme de la Corse (ATC) un dossier sur le poids du tourisme dans l'économie corse, et il ressort synthétiquement que :

Hors transport aérien et maritime, le poids du tourisme reste atypique en Corse (24% du PIB), il est deux fois plus élevé que dans d'autres régions très touristiques comme Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Languedoc-Roussillon. [...] Ainsi en Corse, tous les bassins de vie sont orientés vers le tourisme, ce qui est loin d'être le cas pour les autres régions métropolitaines à fort caractère touristique (INSEE et Agence du Tourisme de la Corse, 2015, p. 6).

L'activité touristique, notamment ce que l'on appelle le tourisme résidentiel – en Corse, mais aussi aux Îles-de-la-Madeleine dans une moindre mesure – semble être à l'origine d'une contestation sociale, portée par les associations de protection de l'environnement, dont les principales revendications concernent l'aménagement du territoire. Il est important de comprendre les différentes approches du territoire, particulièrement celle de la gouvernance qui permet de prendre en compte les différentes activités qui prennent place sur le territoire et les différents niveaux d'échelle de gestion de ces activités.

1.1.1 Gouvernance territoriale

L'inscription territoriale des problématiques environnementales a été abordée sous l'angle de la gouvernance, c'est-à-dire du rapport entre les institutions, les acteurs et les modes de gestion des biens environnementaux. Les processus de mise en œuvre des politiques publiques environnementales et d'aménagement diffèrent selon les territoires et dépendent du contexte local, des relations entre l'État et d'autres intervenants (professions, autorités locales) et la façon dont ils s'approprient les directives nationales qui, appliquées au contexte local, peuvent être modifiées par rapport à leurs objectifs initiaux (Le Bourhis, 2012, p. 220). Les démarches participatives, qui impliquent l'adhésion des collectifs à une vision de la gouvernance partagée et aux outils mis en place (débat publics, réunions d'information, tables de concertation, etc.), supposent le changement des modes d'application des politiques publiques. Les formes de gouvernance territoriale doivent être déclinées localement et soumises à des arrangements et négociations entre les acteurs locaux (Le Bourhis, 2012; E. Ostrom, 2009; Theys, 2002). L'idée au cœur de la gouvernance est qu'avec la mondialisation de l'économie, la généralisation et l'accentuation des phénomènes environnementaux globalisés il est nécessaire de gérer à l'échelle locale les biens et les services environnementaux, ce qui ne peut se faire qu'avec la prise en compte des acteurs locaux : les communautés qui utilisent le territoire et dont il faut intégrer les

particularités culturelles, les acteurs économiques et les institutions qui entretiennent les uns avec les autres des rapports plus ou moins formalisés. L'analyse n'est plus centrée sur les démarches descendantes (*top-down*) des politiques publiques étatiques, mais sur une approche ascendante (*bottom-up*) dans laquelle l'action des différents agents est à même, autant que l'État, de façonner la prise de décision et la gestion des territoires. L'analyse sociologique est alors centrée sur les réseaux, les arrangements et les systèmes d'acteurs (Le Bourhis, 2012, p. 222), ce qui a amené les chercheurs, particulièrement en sciences économiques, à développer des cadres d'analyse inscrits dans les rapports de proximité (Marcelpoil et François, 2008; Marcelpoil et Langlois, 2006; Pecqueur, 2007, 2014; Richard *et al.*, 2011; Torre, 2006, 2011). L'analyse économique spatiale s'intéresse tant aux coûts liés aux distances, qu'aux formalisations institutionnelles et organisationnelles générées par la coprésence d'agents économiques aux intérêts divergents. Cette approche implique la prise en compte des particularités territoriales tant géographiques qu'administratives et sociales, et c'est de cette façon qu'elle vise à l'appréhension des dynamiques territoriales en s'appuyant sur l'épistémologie systémique.

Néanmoins, cette vision ne permet pas de cerner en quoi le territoire est coproduit par les acteurs et en quoi ils s'influencent mutuellement. Nous verrons que pour comprendre l'action militante en environnement il est essentiel, selon nous, de mobiliser des référents identitaires et patrimoniaux qui participent à la co-production du territoire. Enfin, il est à noter que l'intérêt scientifique pour le territoire est tel qu'en 2010 est créé en partenariat entre l'Université Paris 1, l'Université Paris Diderot, le CNRS et un certain nombre d'institutions de recherche le Groupement d'Intérêt Scientifique : Collège International des Sciences du Territoire (CIST) qui regroupe 24 équipes de recherche. Le CIST se présente comme un outil de recherche et de formation⁴ à vocation interdisciplinaire et présente la nécessité d'étudier le territoire en

⁴ <http://www.gis-cist.fr/cist/>

tant qu'élément principal (tant pour l'économie, la politique, l'accessibilité et l'innovation) d'un « nouveau paradigme » systémique permettant d'unifier les représentations sociales, les contenus et les outils, et les relations mouvantes entre la société et les savoirs (Collège International des Sciences du Territoire, 2012, p. 14). Selon l'équipe du CIST, l'ancrage territorial permet de développer des outils servant à construire des références communes, des cadres d'action et facilite la communication entre différents langages académiques ou sociaux. D'ailleurs, les sciences économiques ayant, dans une certaine mesure, au cours de leur constitution historique déterritorialisé leurs théories, réintroduisent et réhabilitent le territoire dans leurs modèles et paradigmes « dans le cadre de ce que certains appellent déjà les sciences du territoire » (Maupertuis, 2013, p. 13). Le territoire est alors considéré comme élément structurant du fait productif, et c'est au début des années 1980, notamment avec l'Association Italienne de Science Régionale, que le territoire devient un espace relationnel, fonctionnel et hiérarchique : « à partir de 1995, ce que d'aucun vont désormais qualifier d' « école de Milan », va établir la démonstration selon laquelle le territoire n'est pas l'espace isomorphe de l'analyse spatiale de la SEM⁵ et ensuite qu'il peut et doit être pris en compte dans l'analyse économique » (*Ibid.*, p. 14). Le développement de concepts tels que le « capital territorial », qui permet de prendre en compte les performances régionales et la compétitivité des territoires, ou celui des « ressources territoriales » qui sont une construction sociale spécifiquement territoriale et « contribue à la construction socio-culturelle du territoire » (*Ibid.*, p. 15) permettent de repenser l'ancrage territorial des ressources et donc les relations qu'entretiennent les sociétés avec leur environnement. Le territoire est donc un concept largement investi par les sciences sociales en tant qu'objet construit par les acteurs, comme étant à la fois porteur de sens et facilitateur d'action.

⁵ Science Économique Moderne

Les îles, territoires aux particularités fortes, permettent d'observer ces dynamiques inscrites par l'action. Dans les deux territoires insulaires étudiés le constat d'une participation citoyenne aux démarches de gestion du territoire et le fait qu'existe une importante mobilisation associative de protection de l'environnement nous poussent à nous interroger sur ces acteurs collectifs que sont les associations de protection de l'environnement. Elles sont devenues les interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics sur les questions d'environnement, légitimant leur position au sein des arènes publiques (médiatiques, juridiques, de gouvernance) en prenant part aux débats publics, en se formant aux questions scientifiques et techniques liées à l'aménagement du territoire et aux enjeux environnementaux. Les associations de protection de l'environnement deviennent des experts de certaines questions environnementales (comme l'aménagement du territoire et des documents d'urbanisme, à propos des questions d'énergie ou des déchets) se voulant représentatives de l'intérêt général et du bien commun. Car, en protégeant l'environnement et en veillant au strict respect des lois de protection environnementales, elles préservent l'équité écologique et sociale en garantissant un juste et libre accès aux ressources. Les acteurs associatifs, se proposant de garantir la pérennité des ressources et la justice environnementale (Lafaye et Thévenot, 1993), se présentent lors des conflits comme les acteurs dont les intérêts sont ceux du plus grand nombre et s'opposent aux intérêts politiques et économiques des décisions d'aménagement, qu'ils présentent alors comme des décisions de courte échéance, inconscientes des réalités écologiques et des enjeux environnementaux et sociétaux des territoires concernés, ou soumises à des intérêts catégoriels. Les associations de protection de l'environnement, assurent une « mission de service public », selon les termes de Pierre Lascoumes (Lascoumes, 2012a, p. 55), par le double volet d'actions qu'elles présentent : l'éducation et la sensibilisation à l'environnement d'une part, et la vigilance et l'évaluation des programmes de politiques publiques environnementales d'autre part. D'ailleurs, une place importante de la recherche sur le mouvement associatif est accordée à sa fonction dans la mise en œuvre des politiques publiques en environnement :

Il est clair que l'émergence de l'environnement comme objet des politiques publiques, ou comme nouvelle dimension de l'espace public, suscite des formes inédites de participation et de représentation, largement fondées sur la reconnaissance d'un domaine de compétence propre au monde associatif et sur la constitution de modes de partenariat entre les mouvements de citoyens et les pouvoirs publics, qui ont un intérêt commun à la constitution de nouveaux domaines de légitimité (Agostini *et al.*, 1995).

Nous aborderons les structures associatives et l'espace public dans lequel elles mènent l'action collective afin d'établir clairement notre objet d'étude que sont les associations de protection de l'environnement. Nous poursuivrons ce chapitre en présentant, en Corse puis aux Îles-de-la-Madeleine, la façon dont les institutions de gouvernance locales traitent les problématiques environnementales, en nous appuyant sur certains documents cadres de politique publique en aménagement et en environnement. Les associations ont pu participer à l'évaluation (par enquête publique, dépôt de mémoire, débat) de certains des documents qui seront présentés ici. Nous nous sommes particulièrement intéressée aux plateformes démocratiques offertes aux acteurs non-institutionnels, et donc à la possibilité pour les associations de faire entendre leurs revendications. L'historique des mobilisations environnementales insulaires replacera notre objet d'étude dans son contexte.

1.2 Fonctionnement associatif

En 2001, Sylvie Ollitrault (Ollitrault, 2001, p. 107) établissait une distinction dans les études qui avaient été menées en France sur les militants écologistes : d'un côté celles s'intéressant aux relations entre les groupes d'intérêt environnementaux et l'État, de l'autre celles centrées sur l'analyse du mouvement politique (Les Verts). Cette distinction opère naturellement une dichotomie de l'attention portée au militantisme environnemental entre « environnementalistes » et « écologistes » (*Ibid.*), entre associatifs et politiques. Dans son travail de thèse, Ollitrault (Ollitrault, 1996) estime que cette distinction, opérée par les chercheurs a priori, ne rend pas compte des

classifications propres au militantisme et ne permet pas de cerner la perception de l'écologie qu'en ont les acteurs. Nous nous inscrivons dans cette perspective : sans chercher à catégoriser a priori les acteurs de l'environnement que nous avons rencontrés, nous avons choisi de faire émerger leurs perceptions de l'engagement, du rapport à la nature et leurs stratégies d'action à travers leurs discours. En effet, nous n'avons pas rencontré de militants politiques (appartenant à des partis ou mouvements) et nous nous intéressions moins aux rétroactions de l'action militante sur une prise de décision politique qu'à savoir comment se définissaient eux-mêmes les militants associatifs, qui ne développaient pas toujours des stratégies d'opposition à ces décisions politiques, mais qui participaient à la constitution du phénomène social qu'est l'engagement en faveur de l'environnement dans les deux territoires insulaires que nous avons observés.

1.2.1 Associations, collectifs : société civile ?

Ce qui est frappant à la lecture de la littérature à propos de la gouvernance de l'environnement, et plus généralement sur le rapport démocratique et citoyen à la prise de décision publique, c'est l'interchangeabilité des termes « société civile », « organisation », « ONG », « association » ou « mouvement social » ; tout groupe, plus ou moins constitué – et organisé – sans considération d'échelle (ou privilégiant le niveau international des ONG), est considéré comme étant représentatif des « citoyens », de la « société ». Ces derniers étant entendus comme différents, voire en opposition aux pouvoirs publics, à l'État et à ses organes administratifs. Il faut ajouter à cela que le terme « société civile » est aujourd'hui (au lendemain de l'élection présidentielle française de 2017) très utilisé par la communauté médiatique et dans les discours politiques⁶. Ce constat nous pousse à définir ici ce qui est généralement

⁶ Quelques articles de blogs hébergés par le site d'information Médiapart proposent une réflexion sur l'abondant usage du terme « société civile » : « S comme société civile » de Communistes Unitaires, en juin 2017 (url : <https://blogs.mediapart.fr/communistes-unitaires/blog/050617/s-comme-societe-civile>) ; « Ô société civile, que de primes on commet en ton nom ! » d'A. Perraud, en mai 2017 (url : <https://blogs.mediapart.fr/antoine-perraud/blog/190517/o-societe-civile-que-de-primes-commet-en->

compris par la notion de société civile, et ce que le fait de s'y référer peut impliquer sociologiquement et politiquement.

Hegel et Marx sont les premiers à avoir fait de la société civile un point nodal de leurs théories, considérant cette dernière comme la marque de la modernité, où l'individu serait devenu un principe de l'ordre social (Etemadi, 2000, p. 103). Pour Hegel la société civile est le champ d'intérêts particuliers dont la médiation se fait à travers les interactions sociales dans lesquels les individus sont amenés, à travers l'apprentissage et la lutte, à une conscience universelle supérieure⁷. L'activité économique détermine la société civile et les rapports de classe sont régulés juridiquement au sein de l'État bourgeois : « à partir d'une théorie systématique de la société civile, la théorie politique de Hegel réunit en un tout les principes de la subjectivité, de l'associativité et de l'État » (Etemadi, 2000, p. 106). Ceci pose les bases de la compréhension de la société civile actuelle, se concentrant avant tout sur la composante associative. Ce sont les projets de vivre-ensemble et d'engagement au sein d'organisations et de groupes qui priment, n'occultant pas pour autant la dimension institutionnelle de la société civile. La définition du dictionnaire de théorie critique d'Oxford⁸ est à ce titre intéressante :

Dimension privée ou non-gouvernementale des organisations ou administrations de l'État. [La société civile] est généralement mise en contraste avec la sphère politique qui est la dimension coercitive et gouvernementale de l'État. Mais la séparation entre la société civile et politique est artificielle. En tant que théoricien politique marxiste, Antonio Gramsci défend l'idée d'une réalité dans laquelle l'État est un système duel comprenant à la fois des appareils coercitifs et consensuels. Les éléments standards de la société civile incluent les syndicats, les coopératives de travailleurs et des organisations de solidarité. Le concept a une histoire longue et variée, et la vaste littérature sur le sujet se divise en deux

ton-nom) ; « Qu'est-ce que la société civile ? » d'A. Mahoudeau, en avril 2016 (url : <https://blogs.mediapart.fr/alexmahoudeau/blog/110416/qu-est-ce-que-la-societe-civile>) ; ou encore l'article du Monde Diplomatique de septembre 2012 par R. Laudani « Aux origines de la société civile ».

⁷ *Internet Encyclopedia of Philosophy* : <http://www.iep.utm.edu/hegelsoc/#SSH6c.ii>, traduction libre de l'auteur.

⁸ Version en ligne du dictionnaire (<http://www.oxfordreference.com>), traduction libre de l'auteur.

questions clés : que comprend la société civile (où se situe la frontière entre les institutions qui en font et n'en font pas partie), et de quoi est-elle capable (est-ce réellement une plateforme de changement progressif, non-violent) ? (Buchanan, 2010)

L'apport d'Antonio Gramsci nous semble important en ce que, comme l'avance Nasser Etemadi, il a permis de reformuler une définition de la société civile comprenant « la fonction démocratique d'un espace public politiquement orienté pour la formation de nouvelles situations de communication, [ayant] une articulation forte entre la société civile et l'espace public » (Etemadi, 2000, p. 108). Ce qui nous amène à la définition qu'en a donné Jürgen Habermas qui en extrait les sphères économiques et étatiques – qui étaient centrales aux définitions hégéliennes et marxistes – pour se recentrer sur des groupements volontaires « qui vont, pour ne citer que quelques exemples des églises, des associations et des cercles culturels, en passant par des médias indépendants, des associations sportives civiques, jusqu'aux organisations professionnelles, aux partis politiques, aux syndicats et aux institutions alternatives » (*Ibid.*, p. 107, cite J. Habermas, 1988, *L'espace public*). Cette société civile, organisée et orientée politiquement, permet de répercuter les problèmes sociaux de l'espace privé dans la sphère publique. Les associations feraient donc partie de la société civile et la représenteraient tout à la fois dans une volonté citoyenne de constituer et de participer à l'espace public. Nous reprenons ici la définition de la sphère publique d'Habermas, dimension différente de l'espace public qui relève de la géographie, qui est un espace d'interactions et qui dépend généralement des politiques de la ville (Casillo, 2013). Selon Habermas :

La bourgeoisie du XVIII^e siècle, en quête d'influence sur le pouvoir étatique, a développé des relations culturelles et sociales grâce à de nouveaux moyens de communication et de médiatisation lui permettant de peser sur les décisions étatiques sans passer par des dispositifs comme la délégation ou la représentation politique. En ce sens, la sphère publique est à la fois une entité immatérielle qui fait usage de la raison pour critiquer le pouvoir de l'État et un espace de

délibération et de discussion – ce que Habermas définit comme « espace public communicationnel » (*Ibid.*).

L'espace public habermassien est produit dans les interactions sociales et comporte des valeurs intrinsèquement positives et vertueuses, mais n'est pas accessible à tous dans la mesure où la sphère publique permettrait à ceux qui en ont les moyens (capacités, éducation) d'exprimer une prise de position rationnelle. L'exclusion des couches subalternes de la société (ouvriers, précaires, chômeurs) a permis la création d'espaces alternatifs de prise de parole, hors du contrôle des couches dominantes (*Ibid.*). La sphère publique est indissociable de la société civile et de l'État, comme le souligne Manuel Castells, en ce qu'elle constitue le répertoire culturel et informationnel du débat public (Castells, 2008, p. 78). Castells part de la définition suivante de la mondialisation pour amener le concept de « société civile globale » : « Globalization is the process that constitutes a social system with the capacity to work as a unit on a planetary scale in real or chosen time. Capacity refers to technological capacity, institutional capacity, and organizational capacity » (*Ibid.*, p. 81). Selon lui, c'est avec le développement de la mondialisation que s'est formée une nouvelle « société civile globale » qui a pris de l'ampleur face aux systèmes politiques nationaux de moins en moins à même de gérer des problématiques relevant d'une échelle mondiale. Ainsi :

In every country, there are local civil society actors who defend local or sectoral interests, as well as specific values against or beyond the formal political process. Examples of this subset of civil society include grassroots organizations, community groups, labor unions, interest groups, religious groups, and civic associations (Castells, 2008, p. 83).

Par ailleurs, les organisations formant ces « sociétés civiles » (locales ou globale) sont considérées comme étant celles qui transmettent leur expertise et de l'information aux gouvernements, elles apportent aussi une certaine représentativité démocratique légitime aux institutions avec lesquelles elles collaborent lors de la mise en place des politiques publiques (Bernauer et Betzold, 2012; Castells, 2008). Ainsi, les structures

associatives peuvent développer des stratégies de communication dans l'espace public (conférences, manifestations, etc.) afin de légitimer leurs positions dans la sphère publique, et participer à la représentation de la société civile.

Nous avons choisi de nous intéresser aux associations de protection de l'environnement insulaires car au sein de l'espace médiatique, elles ressortaient comme étant à l'origine de l'action collective impulsée autour des questions d'environnement, mais aussi parce qu'elles devenaient un vecteur d'information dans la sphère publique, particulièrement lors de conflits liés à des décisions d'aménagement (Gaudefroy de Mombynes et Mermet, 2003; Kirat et Melot, 2006; Lascoumes, 1994; Melot *et al.*, 2012; Mermet, 1992a, 2001, 2005; Torre, 2006; Torre et al., 2010; Torre, Aznar, *et al.*, 2010; Torre et Zuideau, 2012). Il apparaissait que les associations de protection de l'environnement locales constituaient les réseaux et les structures les plus à même de nous permettre de comprendre la problématique environnementale en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine.

Il nous faut clarifier ici notre objet d'étude : nous nous intéressons à des associations de protection de l'environnement, structurées en tant que telles, ayant en France le statut « loi 1901 » d'association sans but lucratif, et au Québec le statut Organisme Sans But Lucratif (OSBL). Ce sont des structures régionales ou départementales qui, même si elles entretiennent parfois des relations (d'échange scientifique, de conseil) avec des fédérations plus larges (nationale ou internationale), ont un périmètre d'action local, exclusivement insulaire. La plupart des associations corses que nous avons rencontrées disposent en outre d'un agrément ministériel de protection de l'environnement du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (ancien Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer), leur permettant, entre autres, des actions en justice lorsqu'elles estiment qu'un projet peut porter atteinte à l'intégrité d'un écosystème. En premier lieu, ces associations sont représentatives de leurs adhérents et des intérêts qu'ils défendent. Lorsque par exemple, en France elles se

portent partie civile dans des actions juridiques, ou qu'au Québec elles endossent le rôle de représentation citoyenne autour des tables de concertation, elles deviennent, par extension, représentantes des intérêts de la société civile face aux représentants des pouvoirs publics. Elles s'inscrivent alors un système institutionnel auquel elles participent ; ce sera l'objet du troisième chapitre de cette thèse.

Revenons-en à des aspects plus généraux du fonctionnement des associations de protection de l'environnement. Une autre notion a souvent été mise en avant dans la littérature sur la société civile, celle de capital social. Particulièrement telle qu'elle a été développée par Robert Putnam qui, dans sa thèse sur le déclin de l'engagement civique, et donc de la « société civile » (Putnam, 1996, 2001), s'appuie sur la diminution du phénomène associatif aux États-Unis, dû à l'individualisation croissante des sociétés, pour avancer que le capital social diminue d'autant et que cela crée des déficits démocratiques. Selon lui, le capital social qui passe par les associations (vie sociale, civile, syndicale, communautaire, etc.) permet que s'installe la confiance dans les institutions et favorise donc une meilleure efficacité de celles-ci (Morrison et Lane, 2004; Putnam, 1996). Le capital social de Putnam diffère de celui de Bourdieu ; pour ce dernier, il est une propriété quasi exclusivement individuelle et sert ou dessert les individus (selon son importance) dans les rapports de pouvoir qui s'exercent dans les champs sociaux. Pour Putnam aussi le capital social est constitué de relations aux liens forts (familles, amis) ou faibles (relations occasionnelles) entretenues à travers des réseaux sociaux (Granovetter, 1973), mais il est intrinsèquement collectif en ce qu'il permet « la conformité avec le comportement collectif désirable » (Bevort, 2013) ; il ouvre alors la compréhension des ressorts de l'action collective, puisqu'il génère à la fois confiance et réciprocité. Ces liens sociaux, essentiels au capital social, se tissent particulièrement à travers les associations et permettent la vitalité démocratique :

C'est dans son association à des valeurs comme l'égalité, la liberté, la tolérance, que le capital social constitue un ingrédient important de la société démocratique.

[...] Si la participation décline, la communauté politique est déstabilisée. L'engagement psychique est également important. La plupart des discussions politiques ont lieu pendant les repas, ou dans d'autres lieux et moments informels. Si l'on conçoit la politique comme un ensemble de politiques publiques, la mobilisation face à face n'est peut-être pas nécessaire pour une démocratie effective (*Ibid.*).

Les liens entre vie démocratique et société civile sont particulièrement importants et documentés. Les associations et organismes à but non lucratif sont à la fois des experts de leurs enjeux d'intérêt par leur expérience du terrain, mais sont aussi des structures créatrices d'emploi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Selon Jean-Louis Laville (Laville, 2015, p. 11) les associations sont porteuses d'une dimension politique qui les constitue à la fois comme espaces publics au sein de la société civile, afin de porter les voix marginalisées, mais aussi comme des auxiliaires des politiques publiques en étant subventionnées et en permettant l'application de certaines orientations politiques. Il cite Anthony Giddens qui, à propos des mouvements sociaux et des groupes d'entraide, avance qu'ils n'ont pas nécessairement de fins démocratiques (*Ibid.*) ; il n'en reste pas moins que les associations participent au fait démocratique. Elles sont, cependant, impliquées dans des rapports de pouvoir en ce qu'elles permettent de médiatiser « les conflits idéologiques de la société globale, contribuent à la formation des élites et à la formation du pouvoir local et participent à la définition des politiques publiques tout en légitimant la sphère politico-administrative » (*Ibid.*, p. 12). Les associations les plus institutionnalisées expriment plus le pouvoir institutionnel, qui régule et favorise leurs actions, que la seule volonté de la société civile. En tous les cas, la forme associative est productrice de la société (Juan, 2013, p. 101), elle regroupe des personnes « adhérant à des valeurs ou à des principes et engagées dans la poursuite de visées ou la défense d'intérêts communs, donc non centrées sur leurs seuls intérêts individuels (ce qui n'exclut pas leur présence) » (*Ibid.*, p. 103). Salvador Juan ajoute qu'une association est souvent la matérialisation d'un mouvement social, mais qu'en « transformant la contestation, la revendication ou la visée créatrice en groupe de pression ou en partenaire administratif,

elle routinise, dans son propre fonctionnement, l'activité potentiellement déstabilisatrice de l'ordre social » (*Ibid.*, p. 110).

Concernant les problématiques environnementales, il y a plus de vingt ans déjà, les auteurs du rapport sur « les politiques locales d'environnement » (Laboratoire d'économie et de sciences sociales et Territoires et pouvoir local, 1995) notaient que l'opinion publique n'était que peu mobilisée autour de ces questions et que c'étaient les associations de protection de l'environnement qui agissaient en rapport avec les politiques et les prises de décisions publiques concernant l'aménagement et l'environnement : « [ce sont] les associations qui agissent au quotidien pour faire respecter la législation sur l'environnement, pour contrer les projets menaçant le littoral ou polluant les eaux, etc... » (*Ibid.*, p. 5). Nous allons donc maintenant développer différents aspects des structures associatives centrées sur les questions environnementales. Nous verrons qu'en ce qui concerne l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement, s'intéresser à l'action collective conduit, comme le dit Pierre Lascoumes, à « souligner la pluralité des représentations de l'environnement, tout comme la diversité des projets de protection » (Lascoumes, 1994, p. 13). Toujours selon Lascoumes :

Il est difficile de cerner la contribution des groupements associatifs en raison de leur hétérogénéité et de leur éparpillement. L'analyse des formes et des conditions de l'action collective peut aider à cette tâche. Il s'agit d'une question devenue classique, l'individualisme méthodologique et les approches économiques promues par Mancur Olson s'étant avérés insuffisants pour la compréhension des mobilisations associatives (Lascoumes, 1994, p. 213).

Il s'agit donc de s'intéresser aux spécificités des acteurs associatifs, à leurs représentations de l'environnement pour lequel ils s'engagent, aux répertoires discursifs et aux stratégies d'action qu'ils développent pour atteindre leurs objectifs, ce sera l'objet de notre analyse.

1.2.2 Les associations de protection de l'environnement

Au cours des années 1990 s'est manifesté un intérêt croissant pour les modes de fonctionnement des associations de protection de l'environnement et leur rôle dans l'élaboration des politiques publiques de ce domaine émergent. Dans le sillage des travaux de Pierre Lascoumes (Lascoumes, 1994) sont produits des thèses (Chibret, 1991; Lecourt, 2003; Ollitrault, 1996) et des rapports publics (Agostini *et al.*, 1995; Laboratoire d'économie et de sciences sociales et Territoires et pouvoir local, 1995) pour analyser les logiques de l'action collective autour des enjeux environnementaux et leur impact sur les décisions publiques. Nous n'avons pas recensé de travaux plus récents d'une envergure comparable sur les dynamiques des associations de protection de l'environnement, et il faut dire qu'à l'époque des thèses de Putnam et du déclin de la société civile, le « déclin du dynamisme associatif » semblait inéluctable (Agostini *et al.*, 1995, p. 8). Néanmoins, vingt ans après ces analyses, le regain du phénomène associatif est stable, il semble même que ce soit la forme d'engagement civique privilégié par les français, face à l'adhésion syndicale ou à un parti politique (Burriland *et al.*, 2016, p. 1). Par ailleurs, l'étude de 2016 de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) sur l'engagement associatif souligne le fait que, comme l'avait théorisé Putnam, l'engagement civique entraîne une participation citoyenne électorale ou bénévole plus importante :

Quelle que soit la nature de ces domaines associatifs (pratique d'une activité culturelle ou sportive, convivialité, défense de droits ou d'intérêts) la participation des adhérents à ces élections [législatives de 2012] reste très supérieure à celle des non-adhérents. Elle est d'autant plus élevée que les adhérents participent régulièrement aux activités associatives. Cette plus forte participation électorale traduit sans doute, de la part des membres d'associations, un intérêt accru à la vie publique et citoyenne sous toutes ses formes (*Ibid.*, p. 3).

Ainsi, s'intéresser à la place des associations dans l'espace public n'a pas perdu de son intérêt, le phénomène associatif n'étant pas moins représentatif de la société civile, particulièrement sur les deux territoires sur lesquels ont été menées nos enquêtes où il

existe très peu d'information sur les associations de protection de l'environnement et où elles sont pourtant des actrices importantes dans la sphère publique. Dans « L'éco-pouvoir », Lascoumes s'intéressant aux associations de protection de l'environnement s'est attaché à définir les compétences et les performances des associations « en matière de mise en visibilité et de règlement des problèmes d'environnement, c'est-à-dire à caractériser leurs formes de contributions aux politiques publiques » (Lascoumes, 1994, p. 214). Selon lui, une association de défense :

N'est que la pointe émergée d'un mouvement social plus vaste qui la précède dans son existence et la soutient dans ses revendications. [...] Créer une association, c'est prendre dans le champ social une position particulière, c'est sommer des volontés individuelles et les dépasser en une entité collective, c'est aussi acquérir une audience et une légitimité en créant un instrument d'identité collective (*Ibid.*).

L'intérêt défendu peut être clairement défini dans les statuts de l'association, mais c'est aussi « l'ensemble des biens matériels et idéels dont le groupement entend assurer la protection par son action juridique et sociale telle que la révèlent les activités concrètes de l'association » (*Ibid.*, p. 215). L'accent est donc mis sur les modes de transfert des intérêts particuliers d'un groupe à l'intérêt général, inscrit dans une cause commune. Lascoumes fait émerger quatre grand types de causes communes défendues par les associations de protection de l'environnement :

- L'intérêt local ponctuel regroupe les associations agissant pour la protection immédiate du cadre de vie : nuisances, pollutions, usages d'un outil commun (rue, espace public...) ou encore la défense d'un site symbolique (paysages, habitats traditionnels). Ce sont généralement les associations de type NIMBY (*Not In My Back Yard*) qui, nées d'un conflit, se dissolvent ou diversifient leurs intérêts à la résolution de ce dernier ;

- L'intérêt focalisé représente un but générique et non plus local. Des questions générales comme la défense de la faune et de la flore, d'un site particulier ou du transfert d'informations techniques sont traitées à différentes échelles territoriales (commune, région...). Lascoumes décrit leurs modes d'action comme comportant : « à part égale des dimensions d'information-éducation, de connaissance scientifique, de conservation et de protestation » (*Ibid.*, p. 220) ;

- L'intérêt local diversifié est défendu par celles qu'il appelle les « veilleuses », qui constituent un groupe homogène par leurs actions et qui s'attachent à la protection d'une zone géographique précise, peu importe les problèmes d'environnement qui s'y développent. Elles ont généralement plus de dix ans et ont diversifié leurs intérêts, elles disposent de plus d'agrément que les deux types précédents et sont donc plus participatives, mais elles sont protestataires, assez peu fédérées et indépendantes financièrement (peu de subventions) ce qui les rend plus précaires (*Ibid.*, p. 226) ;

- L'intérêt pluridimensionnel est porté par les associations généralistes qui sont souvent des fédérations régionales ou départementales d'associations des trois types précédents. Elles sont à la fois un pôle de structuration pour les associations de moindre taille, mais elles sont aussi un référent pour l'action grâce à leur expérience et leur reconnaissance par les pouvoirs publics.

Cette typologie permet de mettre l'accent sur les réseaux d'associations, le « réseau local coordonné » (intérêts locaux, ponctuels, diversifiés) et le réseau « expertise concentrée » (intérêts focalisés et pluridimensionnels), permettent de légitimer l'action et de pérenniser les structures.

Leur analyse doit être menée en tenant compte de deux paramètres. Les critères d'organisation du type centralité/dispersion, ou degré de fédéralisation/autonomie apparaissent insuffisants. Il est nécessaire de les compléter par l'effet d'une variable intermédiaire, le type d'intérêt protégé qui

fonde l'action associative. C'est donc une combinaison du critère d'organisation et du critère d'objectif d'action qui permet de spécifier chaque contexte et de comprendre les différentes formes de mobilisation collective (Lascoumes, 1994, p. 232).

Bien qu'elle soit particulièrement éclairante et qu'elle permette la prise en compte d'un intérêt environnemental territorialisé, nous n'adopterons pas cette typologie de façon rigide aux associations que nous avons étudiées. Même si les limites sont poreuses et que les associations ne sont pas strictement cantonnées à un type d'intérêt, cette typologie ne s'applique pas aux cas que nous avons pu observer (nous préciserons en quoi au chapitre sur les terrains d'enquête) ; de plus elle a été conçue, comme cela a été précisé plus haut, afin de mesurer la contribution des associations aux politiques publiques, or ce n'était pas notre objectif. Nous avons choisi de faire émerger une typologie des représentations de l'environnement associées aux enjeux et stratégies d'action environnementale.

Une autre typologie liée aux registres de l'action associative en environnement qui peut être utile a été largement mobilisée dans les travaux des années 1990 (Agostini *et al.*, 1995, p. 22), c'est celle appuyée sur la théorie des justifications produite par Claudette Lafaye et Laurent Thévenot. Cette typologie leur permet de classer les différents argumentaires intégrant la nature pour passer du cas particulier au général. Pour les auteurs, « les références à l'environnement permettent de passer du personnel au commun, du particulier au général » (Lafaye et Thévenot, 1993, p. 496) parce que la nature est intégrée à des « ordres de justification légitimes déjà éprouvés » (*Ibid.*). C'est-à-dire que les mouvements environnementaux, et les arguments écologiques associés à la nature, ne constituent pas un nouveau registre de justification. Rappelons brièvement ici que dans le courant pragmatique de la sociologie, la théorie de la justification développée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot (Boltanski et Thévenot, 2008) considère qu'il y a plusieurs ordres de justification que les acteurs mobilisent comme argument pour faire valoir leur sens de la justice et légitimer leurs actions.

Toutefois, les formes de justification ne relèvent pas de l'ordre du discours uniquement, ne s'appuient pas exclusivement sur des arguments formels, aussi étayés soient-ils, mais elles se réfèrent également à des équipements, des objets et des dispositifs appropriés qui les soutiennent et leur confèrent un ancrage dans un monde réel (Nachi, 2013).

S'inscrivant dans cette théorie, Lafaye et Thévenot isolent trois types d'acteurs qui seraient les parties prenantes des conflits en aménagement : l'État centralisé, prolongé par une administration territorialisée, les élus locaux attachés aux intérêts de leurs administrés et les associations, critiquant le projet au nom de l'environnement (Lafaye et Thévenot, 1993, p. 497). La première forme est celle des associations « militantes et critiques » qui a marqué les années 1970 par « la contestation des logiques industrielles et d'un pouvoir technocratique qui bloque la diffusion d'information auprès du public et le débat démocratique » (*Ibid.*), cette forme de justification a été reprise par les partis de l'écologie politique. La deuxième modalité d'action est « gestionnaire » : « dans le contexte d'une administration centrale amoindrie et désengagée par la décentralisation, les associations tendent à y substituer pour suivre attentivement les processus de décision [...] » (*Ibid.*, p. 498), endossant un rôle de police administrative, elles veillent au respect des lois. Enfin, il y a les associations « expertes » qui s'appuient sur des mesures scientifiques, « capacité d'expertise et indépendance caractérisent cette orientation vers la production d'informations proprement scientifiques » (*Ibid.*). Ces modes d'action permettent de généraliser l'intérêt de la protection d'un environnement local à travers une justification plus large. Les registres d'argumentation vont du bien commun patrimonialisé : « c'est souvent le recours à la notion de patrimoine qui permet d'intégrer des préoccupations ayant trait à la sauvegarde de l'environnement dans une justification fondée sur le respect de la tradition » (*Ibid.*, p. 506), aux générations futures, à la beauté du paysage, jusqu'à l'exigence démocratique;

La critique de la légalité des actions portant atteinte à l'environnement et le recours au contentieux, la remise en cause des enquêtes publiques, la dénonciation de la concertation comme simulacre, particulièrement vive dans le

cas des grands projets d'aménagement, témoignent de cet engagement civique de l'action écologique (*Ibid.*, p. 510)

Notre analyse ne s'appuie pas non plus de façon stricte sur cette typologie proposée par Lafaye et Thévenot, il nous est apparu que les associations que nous avons étudiées avaient à la fois des intérêts diversifiés ou focalisés, s'inscrivaient dans un registre tant expert que gestionnaire, et qu'il nous fallait, pour comprendre leur mode de fonctionnement, axer notre raisonnement à partir de leurs stratégies d'action et de leurs visions de l'environnement.

Enfin, le travail de Frédéric Agostini et ses co-auteurs dans leur rapport sur « la dynamique du mouvement associatif dans le secteur de l'environnement » (Agostini *et al.*, 1995) offre un effort de synthétisation des différentes typologies du mouvement associatif notamment en fonction de « l'inscription territoriale, de la spécialisation thématique, de l'ancienneté, des processus de recrutement, de la relation au public et au politique, des formes de dénonciation et d'action » (Agostini *et al.*, 1995, p. 10). Jean-Louis Fabiani dans la première partie du rapport démontre que le champ de recherche offert par les associations de protection de l'environnement a été relativement laissé à l'abandon, sinon ignoré, même par les sociologues s'étant intéressé aux nouveaux mouvements sociaux dans les années 1970 et qu'il doit être analysé différemment de l'écologie politique, « même s'il en est indissociable » (*Ibid.*, p. 21). L'écologie politique, qui a émergé en France lors de la candidature à l'élection présidentielle de l'agronome René Dumont en 1974 (Villalba, 2011, p. 95), constitue un champ de recherches à part entière tant en sociologie de l'environnement qu'en sciences politiques. En ce qui concerne nos études de cas, il est clair pour les militants que nous avons rencontrés que leur action ne s'inscrit pas dans une démarche partisane et que leurs objectifs ne se trouvent pas dans la représentativité électorale. En revanche si l'on devait comprendre l'écologie politique non seulement comme la représentation institutionnelle et politique des intérêts environnementaux, mais aussi comme l'objectif

d'un changement sociétal, alors sans doute, trouverions-nous dans la volonté affichée de faire changer les comportements de leurs concitoyens un lien entre les militants associatifs apolitiques et les adhérents et élus de partis politiques « verts ». Mais il nous semble (ce travail ne traitant pas la question de l'écologie politique) que les stratégies, les canaux de diffusion et les réseaux d'acteurs ne sont pas les mêmes, et qu'il s'agit donc de deux groupes d'acteurs distincts, de deux phénomènes sociaux différents. Si Fabiani défend l'idée que l'écologie politique s'appuie sur un ancrage associatif qui permet d'éviter une confrontation frontale avec l'État et que « l'implication dans le local comme expérience primitive de l'action politique constitue une caractéristique du mouvement écologiste, l'investissement dans l'action politique est d'ailleurs très souvent lié à la précocité et à l'intensité de l'engagement associatif » (*Ibid.*, p. 21), nous émettons l'hypothèse que cette analyse s'applique certainement à de grandes fédérations associatives qui échangent leurs militants avec les partis politiques, leur conférant à la fois la légitimité de l'expérience dans le discours et l'assise citoyenne démocratique. Mais pour ce qui relève de nos terrains d'étude, les liens sont beaucoup moins évidents, voire inexistant, entre une démarche politique de parti et l'engagement associatif, peut-être est-ce lié à une question d'échelle : de petites associations, très ancrées territorialement, sans attaches nationales ou internationales et méfiantes à l'égard des démarches politiques. Les arguments qu'elles mettent en avant pour justifier leur refus d'entrer sur le terrain politique étant les contraintes de l'action liées à la représentativité électorale, il faut « plaire à tout le monde », et les contraintes temporelles liées aux échéances de mandat, l'action associative restant le meilleur moyen de porter leurs revendications sur le temps long.

Pour finir, il existe un autre type d'association, sur lequel ce travail ne s'attarde pas à cause du caractère territorialement ancré de la recherche, ce sont les Organisations Non Gouvernementales (ONG). Elles ont généralement un aire d'action décentralisée, et bien qu'elles soient soumises aux mêmes statuts nationaux, leur analyse s'est souvent faite en lien avec des institutions internationales. Les ONG bénéficient d'une

reconnaissance institutionnelle importante, notamment à l'Organisation des Nations Unies (ONU) et sont des partenaires privilégiés dans les domaines des droits de l'Homme et de l'humanitaire ; « C'est avec les questions d'environnement, qui se posent au moment de la Conférence de Stockholm de 1972, que réellement, elles deviennent des actrices plus offensives dans la mise sur agenda politique de l'environnement » (Ollitrault, 2010, p. 22). Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) « aura pour effet de structurer les ONG autour de programmes et de les intégrer dans le système Onusien. Les questions d'environnement sont reconnues par l'ONU, et les ONG ont pour rôle de produire de l'expertise, de lancer des alertes » (*Ibid.*, p. 24). Elles peuvent entretenir des liens avec des associations locales :

Parallèlement se multiplient dans les pays développés du bloc occidental des contestations citoyennes à un niveau local qui trouvent une légitimation nouvelle en invoquant les principes de la déclaration de Stockholm ou en s'appuyant sur l'aide logistique auprès des ONG. Combien d'argumentaires de petites associations s'inspireront de ceux des ONG ? Il n'est pas rare de trouver dans les archives d'associations locales des échanges épistolaires avec des représentants d'ONG (Greenpeace, Amis de la Terre) qui marquent une entraide, voire un soutien plus actif (renforcer une manifestation à un niveau local) (*Ibid.*, p. 24).

Cependant, pour les associations insulaires que nous avons étudiées, ces liens sont rares, voire inexistants. Lorsqu'il y a collaboration, les liens sont distendus et mènent rarement à la mise en place d'actions concrètes. Nous allons maintenant examiner en détail la prise en compte institutionnelle des problématiques environnementales, ainsi que les fondements de la contestation citoyenne en Corse, puis aux Îles-de-la-Madeleine.

1.3 Des tensions cristallisées par les enjeux environnementaux : entre protection et développement du territoire corse

1.3.1 Des dispositifs institutionnels face aux enjeux conflictuels de la gestion de l'environnement

En Corse, le territoire se divise en deux parties du fait de la densité de population, du développement des activités économiques et touristiques : le littoral et l'intérieur des terres, montagneux. Il apparaît, notamment grâce à l'exposition médiatique des associations de protection de l'environnement, que le littoral cristallise une grande partie des revendications environnementales associatives. D'ailleurs, suite aux revendications grandissantes concernant la protection du littoral corse, s'est créé en 1998 le Collectif pour la loi littoral qui compte parmi ses membres une trentaine d'associations de protection de l'environnement, actives sur toute la Corse, des syndicats, des partis politiques et des personnalités publiques (artistes, sportifs, scientifiques, etc). Ce collectif permet de porter une seule et même voix pour coordonner les actions militantes sur tout le territoire corse. Une majorité des mobilisations médiatisées et judiciairisées se font autour de questions d'aménagement, souvent contre la construction de structures touristiques de loisir ou d'hébergement, ou à propos des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des mairies qui, par ce document, décident des aménagements et permettent la constructibilité de certaines zones non exploitées, comme les terres agricoles par exemple. Les PLU sont réglementés par le code de l'urbanisme et viennent remplacer les Plans d'Occupation des Sols (POS) au 1er janvier 2016, toutes les communes françaises doivent en être dotées, et ils doivent être conformes aux Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des régions. La Corse a été la première région française à entamer la mise en œuvre du PADD et du Schéma d'Aménagement Territorial (SAT), les deux documents qui constituent le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC). La Collectivité Territoriale de Corse devait, selon la loi du 22 janvier 2002 à propos de l'organisation des compétences de la Collectivité Territoriale de Corse,

mettre en œuvre ce plan d'aménagement qui fixerait « les objectifs du développement économique, social, culturel et touristique de l'île ainsi que ceux de la préservation de son environnement » (Assemblée Nationale Française, 2002). Le PADD détermine les grandes orientations des politiques territoriales qui ont été élaborées en intégrant des démarches participatives et de concertation : ateliers, forums citoyens, questionnaires et sondages. Il a été élaboré selon cinq thématiques de développement :

- Limiter les facteurs de dépendance du territoire (vis-à-vis de l'extérieur) et gérer durablement les ressources naturelles du territoire ;
- Mettre les ressources culturelles, identitaires et patrimoniales au service du projet de développement ;
- Renforcer les solidarités sociales et territoriales ;
- Encourager l'initiative privée et les activités productives pour développer l'emploi en mobilisant les ressources humaines du territoire (Collectivité Territoriale de Corse, 2015, p. 21).

Le SAT est l'application territorialisée de ces orientations, matérialisée par la cartographie, il localise les espaces productifs, à préserver ou à aménager. Le PADD fait une large place à l'environnement, décliné à travers ses différents volets (urbanisme, économie, transition énergétique...), mais c'est dans l'orientation n°12 « Préserver, gérer et mettre en valeur l'environnement » que le lien entre société et environnement se fait explicitement par la notion d'identité : « L'environnement de la Corse a contribué à façonner l'identité de ses habitants tout au long de son histoire. Il constitue également son image de marque et est multiple, allant des paysages vierges aux espaces densément urbanisés en passant par de plus en plus de zones mitées » (Collectivité Territoriale de Corse, 2015, p. 217). Concernant les paysages, l'enjeu de préservation est clairement défini dans le PADD, qu'il soit bâti ou non, à dominante agricole ou urbaine, il est établi que le paysage doit être valorisé à travers la planification et les projets urbains : « Et, puisque le paysage est un élément fort ayant

contribué à forger la culture insulaire, sa protection participera de la consolidation de ce vecteur d'appartenance qu'est la culture » (*Ibid.*, p. 232). Nous le verrons dans le développement de ce travail, c'est l'environnement conçu en tant qu'élément constitutif des identités individuelle et collective qui est l'enjeu des mobilisations associatives. Et c'est ainsi que nous avons tenté de développer les notions de territoire et d'environnement : comme étant liées l'une à l'autre au travers des interactions qu'elles entretiennent avec les sociétés, et en tant qu'objets porteurs des représentations sociales et culturelles révélatrices d'un certain rapport au monde.

Le PADDUC a finalement été adopté à l'Assemblée de Corse en avril 2015, puis il a été soumis à enquête publique et a reçu un avis favorable de la commission d'enquête en août 2015. Si ce document cadre de la politique territoriale de l'île a été adopté 13 ans après que l'ait disposé la loi, c'est parce que la procédure de sa mise en place a été mouvementée. La procédure d'élaboration du « premier » PADDUC a échoué face à l'importante mobilisation à laquelle elle a été confrontée. En septembre 2008, différents acteurs collectifs (associations de protection de l'environnement, syndicats, partis politiques) créent le Front Uni Contre ce PADDUC⁹ et appellent à une large mobilisation pour le retrait du plan, arguant qu'en l'état le document promouvait une vision du développement orientée vers la seule activité touristique et le développement résidentiel et que les espaces littoraux jusqu'alors conservés perdraient leur statut d'espace protégé pour être ouverts à l'urbanisation. Les arguments contre l'adoption du PADDUC sont nombreux, allant de l'absence d'un volet social, à la non protection des terres agricoles jusqu'à « la perte des valeurs et à la disparition programmée de notre identité » (« Appel du Front Uni Contre ce Padduc », annexe A). Devant l'ampleur de la mobilisation, et à l'approche des échéances électorales - les élections territoriales devaient avoir lieu en mars 2010 - l'examen du PADDUC en séance

⁹ Site de l'association de protection de l'environnement Aria Linda : <http://www.arialinda-asso.com/index.php/2008/09/14/67-creation-d-un-front-uni-contre-ce-padduc-une-partie-du-projet-traite-de-l-energie-et-des-centrales-au-fuel>

extraordinaire à l'Assemblée de Corse est retiré de l'ordre du jour le 15 juin 2009. C'est alors à la nouvelle majorité de gauche qu'échoit la responsabilité de mettre en place le PADDUC. Dès le mois de décembre 2010 des propositions destinées à compléter et à préciser le cadre législatif proposé par l'État sont votées. « Le PADDUC, document cadre d'aménagement et de planification du territoire Corse, pour les 25 ans à venir, sans équivalent dans les autres régions françaises, a certes comme ambition d'aménager et de développer mais aussi de protéger le capital environnemental de l'île »¹⁰.

Préalablement à l'élaboration du nouveau PADDUC, la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) a mis en place des démarches consultatives auprès des acteurs institutionnels, économiques et associatifs, sur les questions foncières et immobilières : les Assises du Foncier et du Logement ont permis de mettre en évidence le fait que le littoral de l'île cristallisait des tensions du marché et était l'enjeu d'une spéculation foncière et immobilière. À ce constat s'ajoute celui d'un grand nombre de décisions judiciaires venant invalider des PLU au motif du non-respect des principes de la loi littoral : « Cette situation entretient de fait un climat de tension et d'incertitude juridique dont la presse se fait du reste fréquemment l'écho, tension liée aux prises de position souvent divergentes entre les collectivités locales concernées, les services de l'État, le tissu associatif, certains acteurs économiques et *in fine* dans certains cas, le juge »¹¹. Ces démarches consultatives ont permis de mettre à disposition du public l'information relative aux projets d'aménagement et de recueillir un certain nombre de mémoires émanant de la société civile. Nous pouvons constater aujourd'hui que cette version du document cadre élaborée en intégrant des démarches participatives a obtenu un consensus au sein de la société corse. Cependant certaines associations de protection

¹⁰ Présentation du PADDUC, Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse : http://www.aue.corsica/Presentation-du-PADDUC_a16.html

¹¹ Assises du littoral, mars 2012 : http://www.corse.fr/Assises-du-littoral-seminaire-des-9-et-10-mars-2012-a-Ajaccio_a3576.html

de l'environnement, les plus militantes et engagées juridiquement, émettent encore quelques inquiétudes liées au tracé des cartes, particulièrement concernant les espaces stratégiques agricoles (ESA) dont le statut dans les documents d'urbanisme est qualifié « d'extrêmement confus »¹², et comme nous le verrons dans l'analyse de l'argumentaire de l'action collective en environnement, les terres agricoles, et plus largement les pratiques agricoles traditionnelles, sont intrinsèquement liées à la protection de l'environnement parce qu'elles sont constitutives des représentations de l'environnement mobilisées dans l'action collective.

Par ailleurs, concernant la protection de l'environnement il est important de relever qu'est créé en 1975 le Conservatoire du Littoral qui répond à la demande de protection des espaces naturels face à l'explosion de l'activité touristique balnéaire depuis les années 1960 et à son corollaire d'urbanisation du littoral. Cet établissement public, dépendant de la Direction interministérielle de l'Aménagement du Territoire et de l'Attractivité Régionale (DATAR) remplacée par le Commissariat général à l'égalité des territoires en 2014, a pour mission d'acquérir, pour le compte de l'État, des espaces naturels littoraux et d'en assurer la conservation. En Corse, sur un littoral de plus de 1500 km le Conservatoire du Littoral protège plus de 18 000 hectares, répartis sur 64 sites qui représentent 23% du littoral de l'île. À l'échelle nationale, les sites corses représentent 12% du patrimoine total du conservatoire¹³. L'action du Conservatoire se conjugue aux autres dispositifs de protection qui existent sur le territoire insulaire, tous soumis au code de l'environnement mais avec des obligations de gestion plus ou moins contraignantes selon le type de dispositif : il y a trois types de parcs, le Parc Naturel Régional de Corse (PNRC), le Parc Naturel Marin (PNM) du Cap Corse et de l'Agriate et le Parc Marin International des Bouches de Bonifacio (PMIBB), six réserves

¹² Dossier PADDUC, U Levante : <http://www.ulevante.fr/le-padduc-ne-nous-sauvera-ni-de-la-speculation-ni-du-tout-tourisme-pas-plus-que-de-la-peste-ou-du-cholera/>

¹³ Conservatoire du Littoral en Corse : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/105-delegation-de-rivages-corse.htm>

naturelles auxquelles s'ajoutent des réserves de chasse et de pêche, quarante-quatre sites sont classés ou inscrits au patrimoine français ou international (le Golfe de Porto est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO) et on note aussi la présence du réseau européen Natura 2000 qui permet la préservation de la diversité biologique et la valorisation des territoires. Au total, en comptant les sites du Conservatoire du Littoral (mais sans le PNM du Cap Corse qui se fera plus tard) l'Office de l'Environnement recensait en 2013, lors de la phase d'élaboration du PADDUC, 850 000 hectares préservés¹⁴. À ces dispositifs institutionnels régionaux s'ajoute un organe indépendant de consultation et de débat public : la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Elle se compose de 25 membres (parlementaires, élus locaux, membres du Conseil d'État, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, associations, patronat, syndicats...) « qui assurent son indépendance, notamment vis à vis des administrations et des maîtres d'ouvrages »¹⁵. La commission est missionnée sur des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, qui présentent des impacts significatifs sur l'environnement et dont les enjeux socio-économiques sont importants. Elle avait été saisie par la CTC en 2006 pour examiner le projet de développement du port de Bastia, et avait organisé, du 6 mars au 15 mai 2007, une série de six réunions publiques auxquelles était adossé un site internet d'information sur la démarche participative et le projet. L'objectif de ces dispositifs participatifs était de recueillir les contributions et questionnements de la société civile quant aux enjeux environnementaux, économiques et techniques du port. Il ressort du rapport final que les impacts sur l'environnement sont les premiers motifs d'opposition au projet (Commission Nationale du Débat Public, 2007, p. 10). Suite à la consultation, le porteur de projet, ici la CTC, doit décider de la poursuite ou non du projet, à ce jour, les études d'impact et de faisabilité sont encore en cours.

¹⁴ Présentation atelier PADDUC n°2, 17 avril 2013, en ligne : www.corse.fr

¹⁵ <https://www.debatpublic.fr>

Les dispositifs institutionnels et législatifs de protection de l'environnement sont donc nombreux en Corse, mais comme nous le verrons, l'étendue des institutions gestionnaires de l'environnement n'a pas réellement d'effet sur l'existence et la mobilisation des associations. Jouant un rôle, à la fois de sensibilisation et de « lanceur d'alerte », elles sont rendues indispensables à la considération de la problématique environnementale dans les sociétés démocratiques en ce qu'elles permettent de structurer l'action citoyenne.

1.3.2 Mobilisations environnementales en Corse : l'expression d'une problématique sociale

En Corse, la première mobilisation d'ampleur contre ce qui pourrait être défini aujourd'hui comme une injustice environnementale remonte à 1960 lorsque le gouvernement français annonça la création d'un centre d'expérimentation nucléaire sur le site de l'Argentella¹⁶ : la mobilisation fut rapide, des manifestations ont été organisées dans plusieurs villes de l'île, mais aussi sur le continent, à l'initiative d'associations corses, et deux mois après l'annonce du projet, le gouvernement abandonna ; c'est en Polynésie que les essais nucléaires seront menés. Le deuxième mouvement fondateur de la prise de conscience environnementale en Corse est celui des « boues rouges » en 1972. La compagnie italienne Montedison déverse les déchets issus de la production de dioxyde de titane d'une usine, dans la mer Méditerranée au large du Cap Corse. La protestation prend naissance dans la communauté de pêcheurs du Cap qui remontent un grand nombre de poissons morts et dénoncent les « boues rouges » qui en sont responsables. Durant le mois de février 1973, les mobilisations prennent de l'ampleur : « Pendant huit jours, Corses de l'île et Corses du continent (qui constituent aussi leurs comités) seront en ébullition »¹⁷. La mobilisation se diffuse au-delà de l'île, car c'est de la protection de la Méditerranée dont il s'agit, et la population

¹⁶ Article de Corse Matin du 14 avril 2010 : <http://www.corsematin.com/article/corse/environnement-comment-la-corse-a-su-saffranchir-dune-base-nucleaire-a-largentella>

¹⁷ Agenda Larousse en ligne, « l'affaire des boues rouges en Corse » : http://www.larousse.fr/archives/journaux_annee/1973/74/amenagement_du_territoire

française soutient les comités anti « boues rouges ». La justice finira par reconnaître le préjudice aux pêcheurs et la Montedison sera mise en procès à Livourne en 1974 : c'est le premier grand procès écologique européen. Même si la mobilisation a été menée au nom de l'activité économique de pêche et de la communauté des pêcheurs, la conscience environnementale corse est née : les membres des associations militantes, créées au milieu des années 1980, que nous avons pu rencontrer, ont tous en mémoire ces événements qu'ils décrivent comme fondateurs de la contestation environnementale en Corse.

Notre enquête de terrain en Corse nous a permis de mieux comprendre la composition du tissu associatif dense (75 associations de protection de l'environnement sont recensées sur le site internet de l'Observatoire du Développement Durable de la Corse (ODDC)¹⁸ séparé en deux groupes qui n'ont pas les mêmes modes de fonctionnement, les mêmes moyens, n'accomplissent pas les mêmes missions et n'ont que peu de collaborations. Néanmoins, ces différentes associations de protection de l'environnement n'en semblent pas moins complémentaires. Il y a, d'une part les associations dont les missions sont principalement orientées vers la sensibilisation et l'éducation aux problématiques environnementales, elles bénéficient souvent de subventions régionales ou étatiques et sont généralement bien intégrées aux démarches de gouvernance du territoire en participant et en organisant des journées d'information et de sensibilisation dans les établissements scolaires, en participant à différents événements de mise en valeur du territoire ou en mettant en œuvre des actions de sensibilisation auprès des touristes. D'autre part, il y a les associations que nous qualifierons de militantes car, en se spécialisant sur les questions d'urbanisme, elles effectuent un contrôle de légalité des décisions d'aménagement principalement, et sont de ce fait engagées dans des actions juridiques. Même si leurs intérêts sont diversifiés (déchets, changements climatiques, qualité de l'air, recherches pétrolières...), elles

¹⁸ Observatoire du Développement Durable de la Corse : <http://www.oddc.fr/>

jouent surtout le rôle de « lanceur d'alerte » lorsqu'elles sont au fait d'un document d'urbanisme ou d'un projet de construction qui contreviendrait aux législations, particulièrement à la loi littoral.

La loi littoral a été adoptée à l'unanimité en 1986, elle dépend du code de l'urbanisme français et définit les objectifs d'aménagement et d'urbanisation des communes littorales selon les principes suivants : éviter le mitage, la dispersion des constructions, la consommation immodérée de l'espace, préserver les espaces remarquables qui présentent un intérêt écologique ou paysager, le développement et l'urbanisation doivent se faire en continuité du bâti existant, les hameaux nouveaux doivent être intégrés à l'environnement et les terres agricoles doivent être préservées. La mesure la plus connue de la loi étant qu'en dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de cent mètres à partir de la limite haute du rivage. C'est parce qu'elles détiennent un agrément ministériel de protection de l'environnement que les associations sont en mesure de se constituer partie civile dans des actions institutionnalisées lorsqu'elles estiment qu'il y a atteinte à l'environnement. L'agrément de protection de l'environnement peut être régional ou départemental, il est délivré par le ministère français de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, et permet des actions devant les juridictions administratives (Tribunal Administratif, Cours administrative d'appel, Conseil d'Etat), devant les juridictions pénales (l'association peut porter plainte ou se porter partie civile), devant les juridictions civiles (actions en réparation si préjudice en matière d'environnement) et il ouvre la possibilité de participer aux débats publics (PLU, risques majeurs ou rôle consultatif pour de grands projets d'aménagement). Lors d'une précédente recherche (Taugeron-Graziani, 2012), nous avons pu rencontrer quelques-unes des associations membres du collectif pour la loi littoral et disposant d'un agrément ministériel leur permettant des actions en justice, et il était clair pour elles que les problèmes environnementaux en Corse étaient liés à l'urbanisation et particulièrement à la spéculation sur le littoral, le tourisme résidentiel et saisonnier exerçant des pressions

sur les écosystèmes et débordant les infrastructures sanitaires, routières et d'hébergement de l'île. C'est la non application de la loi littoral qui est considérée comme le problème le plus important, duquel découle tous les autres. Une des solutions présentées alors par les associations (les entretiens avaient eu lieu à l'été 2011) était l'orientation et l'encadrement des domaines fonciers et touristiques par le PADDUC qui devait permettre de préciser les déclinaisons locales de l'application des lois littoral et montagne.

Malgré l'adoption d'un PADDUC plus conscient des problématiques environnementales et des politiques publiques de développement durable (Agenda 21, transition énergétique), le dynamisme des associations de protection de l'environnement n'en est pas moins vif. Que ce soient les associations moins militantes ou les acteurs gestionnaires du territoire que nous avons pu rencontrer, tous s'accordent à dire que les associations militantes sont nécessaires au fonctionnement démocratique. C'est parce qu'elles revendiquent leurs distances au pouvoir politique qu'elles peuvent mobiliser un argumentaire d'opposition et qu'elles se positionnent comme les garantes des bonnes pratiques et de la bonne gestion de l'environnement face à des décisions politiques sectorielles ou qu'elles considèrent injustes. Si d'aucuns ont pu leur reprocher l'inflexibilité de leurs positions, leur manque de volonté d'atteindre un consensus au point de les affubler du nom de « khmer verts »¹⁹, leur prise de position militante implique une prise de risque réelle pour la sécurité des militants. Le 21 novembre 2016, une charge explosive souffle la porte de la résidence d'une militante, membre du bureau collégial d'une association impliquée dans des démarches judiciaires sur différents dossiers. Il est acté que c'est en raison de son engagement qu'elle a été victime de cette agression²⁰, les enjeux de l'action collective militante et

¹⁹ Article du 1er septembre 2002 du journal L'Express « Littoral corse : propriété explosive » : http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/littoral-corse-propriete-explosive_1329809.html

²⁰ Conférence de presse d'U Levante du 24 novembre 2016 : <http://www.ulevante.fr/conference-de-presse-suite-a-lattentat-le-texte/>

procédurale sont très prégnants, malgré la prise en compte de la problématique par les pouvoirs publics. Les associations expliquent cela par la collusion qui existerait entre des intérêts privés et les sphères politiques, jusqu'aux plus hauts représentants de l'État sur le territoire, à savoir les préfets, qui feraient preuve de complaisance dans l'application des lois, passant outre les décisions du tribunal administratif.

Les revendications des premiers mouvements indépendantistes corses portaient aussi largement sur la problématique environnementale (Constanty, 2012; Lefevre, 2001; Martinetti, 2007), la non-urbanisation des côtes faisant partie de l'argumentaire mobilisé par les acteurs de la lutte armée, contre les intérêts étrangers et la mainmise de l'État français sur le développement de l'île. Aujourd'hui, l'action militante associative est détachée du mouvement nationaliste, arguant que les dérives mafieuses sont la cause même de dégradations environnementales, voire de la « bétonisation » du littoral :

U Levante devient une cible car, dernier rempart contre la spéculation et la toute-bétonisation, l'association se retrouve face à des systèmes mafieux et des hommes en armes qui n'hésitent plus à franchir certains pas pour écarter quiconque se trouve en travers de leur chemin. Les enjeux financiers sont trop énormes. Le contrôle de toute une île est aujourd'hui à portée de leur main ; certains élus locaux corrompus se soumettent, d'autres détournent la tête, l'État ferme les yeux : tous se rendent complices²¹.

En 2001, Marianne Lefevre écrivait : « Il y a interpénétration des milieux nationalistes et des milieux d'affaires, pour la mise en valeur du littoral » (Lefevre, 2001, p. 52), et se demandait si un pouvoir autonome de la Collectivité de Corse serait en mesure de « faire face à une telle clientèle », en remarquant que « sur le terrain, les actions de défense de l'environnement sont le fait d'associations et de divers collectifs désormais affaiblis et isolés, qui rassemblent des écologistes et des nationalistes [...] ; il y a entrée de la société civile et disparition du projet politique » (*Ibid.* p. 53). Pour la géographe,

²¹ *Ibid.*

la faible représentativité et la passivité du parti politique vert *I Verdi Corsi* semblait signifier qu'il n'y avait pas d'acteur collectif en mesure de s'opposer aux pratiques clientélistes qui menaçaient les littoraux. Or, avec le recul, nous constatons aujourd'hui, plus de quinze ans après la parution de cet article, que la « société civile » a effectivement pris plus de place et assuré un rôle incontournable dans le débat environnemental en Corse, et que la « disparition du projet politique » écologique n'a pas eu lieu, puisque les instances territoriales se sont saisies des problématiques environnementales par la mise en place et l'application du PADDUC. Finalement, peut-être à cause des spécificités territoriales liées à l'insularité, il semble que les questions environnementales soient devenues inévitables dans tout débat d'aménagement et de développement, même si leur appréhension et la place qui leur est faite diffèrent selon l'institution porteuse du projet et les orientations politiques. Le fait qu'un parti politique « vert » n'ait pas trouvé sa place au sein des arènes politiques corses laisse à penser que l'argumentaire politique de la protection de l'environnement était déjà mobilisé par d'autres acteurs : les nationalistes d'une part et les associations de protection de l'environnement de l'autre. Ces dernières, exemptes des échéances électorales et de la temporalité politique, sont devenues les acteurs majeurs de la question environnementale en Corse.

1.4 Conservation de l'environnement aux Îles-de-la-Madeleine : une gestion intégrée

1.4.1 Utilisation des ressources du territoire pour le développement économique : la problématique pétrolière au Québec

Les Îles-de-la-Madeleine sont un archipel d'une superficie d'environ 200 km², peuplé de 13 000 habitants, situé dans le Golfe du Saint Laurent. L'archipel constitue une extension du territoire québécois dans les provinces maritimes du Canada (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard). Une liaison par traversier se fait depuis l'Île-du-Prince-Édouard, la liaison avec le Québec se fait par avion.

L'économie madelinienne est principalement axée sur l'industrie de la pêche et l'exploitation des ressources halieutiques, ainsi que sur le secteur touristique, deux domaines fortement influencés par la saisonnalité de l'activité. Le fonctionnement administratif se fait à l'échelon régional : Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, mais surtout municipal. Depuis 2006, c'est la Communauté Maritime des Îles-de-la-Madeleine (ancienne Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, regroupant la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la municipalité de Grosse-Île) qui assure la gouvernance territoriale et l'établissement de politiques publiques concernant la gestion de l'eau et des déchets, l'aménagement du territoire, le développement touristique et la protection de l'environnement. Ses responsabilités sont les mêmes que celles d'une Municipalité Régionale de Comté (MRC) : les orientations du développement territorial sont prises à l'échelle locale puisque la MRC doit élaborer un schéma d'aménagement et de développement, gérer les cours d'eau qui se trouvent sur son territoire et élaborer des règlements d'urbanisme²².

Les Îles-de-la-Madeleine, représentent un nouvel enjeu du développement territorial dans la redéfinition des orientations économiques et environnementales du Québec. En 2013, le gouvernement du Parti Québécois, donnait son aval à des projets d'exploration et d'exploitation des sols riches en gaz naturel dans le golfe du Saint-Laurent, ce qui aurait un impact immédiat tant économique qu'environnemental sur les îles et les territoires du Golfe du Saint Laurent. Cette volonté politique a été réaffirmée en 2014 par le nouveau gouvernement libéral, et le projet de loi sur l'exploitation des hydrocarbures a été adopté à l'Assemblée du Québec le 9 décembre 2016²³. Cette loi génère de fortes inquiétudes, notamment parce qu'« en plus des dispositions permettant

²² Source : site internet des Affaires municipales et Occupation du territoire, <http://www.mamot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/mrc/>

²³ « Le projet de loi sur les hydrocarbures adopté après une nuit de débats », Radio-Canada, article en ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1004990/assemblee-nationale-baillon-adoption-projet-loi-106-hydrocarbures-manifestation>

le forage par fracturation hydraulique et le droit qui est accordé aux pétrolières d'exproprier des citoyens, le projet de loi pourrait faire perdre aux municipalités le pouvoir de gérer l'eau sur leur territoire, souligne M. Tétreault, et donner la permission aux pétrolières de forer à des endroits où le schéma d'aménagement ne le permet pas »²⁴.

Les projets énergétiques soulèvent des questionnements économiques et environnementaux dans la société québécoise, particulièrement dans la société insulaire des Îles-de-la-Madeleine dont l'impact de l'exploitation d'hydrocarbures du gisement d'Old Harry²⁵, situé au milieu du Golfe du Saint-Laurent, demeure controversé. Le choix politique du développement des hydrocarbures a fait naître des mobilisations citoyennes et associatives dont la revendication majeure porte sur l'établissement d'une évaluation environnementale stratégique, qui permettrait de mesurer les risques et les impacts éventuels sur l'écosystème environnant, dans l'idée que si les impacts étaient évalués trop importants, les pouvoirs publics seraient amenés à renoncer au projet. Par ailleurs, l'intervention du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) est généralement sollicitée pour les projets énergétiques. Le BAPE, au terme d'une étude d'impact, doit rendre un avis consultatif quant aux enjeux environnementaux des projets concernés. Les citoyens, à titre individuel, les associations et tous les groupes concernés par le sujet peuvent déposer un mémoire qui sera traité par le BAPE pour rendre son avis. Malgré les évaluations environnementales, d'autres rapports du BAPE sur des projets d'exploration/exploitation d'hydrocarbures au Québec préconisant la prudence et l'opposition de certaines mairies aux forages sur leur territoire, la tendance actuelle semble être au développement de ces grands projets énergétiques. L'argument mis en avant en faveur de ce mode de développement reste

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Les droits d'exploration pétrolière du gisement de l'entreprise Corridor Ressources viennent d'être renouvelés en janvier 2017 afin d'effectuer une étude d'impact et de déterminer les potentialités d'une exploitation.

le potentiel de croissance économique pour la région, notamment par la création d'emplois, et l'éventualité d'acquiescer une plus grande indépendance énergétique vis-à-vis des pays exportateurs de pétrole ou même de l'Alberta. Aux Îles-de-la-Madeleine, peut-être plus encore que sur le continent, se pose la question du développement économique car les composantes économiques des îles sont essentiellement liées au tourisme et à la pêche, ce qui serait incompatible avec un accident lié à l'exploitation des puits d'hydrocarbures. Afin de comprendre les enjeux de gouvernance locale, nous nous sommes intéressée à certains documents de politique publique, particulièrement à ceux concernant l'aménagement du territoire, puisque ceux-ci font apparaître la prise en compte institutionnelle de l'environnement. Ainsi, l'analyse s'appuiera sur les grandes orientations du Schéma d'aménagement et de développement, le projet Horizon 2025, la Politique environnementale ainsi que la Politique cadre de développement touristique, tous ces documents ayant été adoptés par la Communauté maritime. Au-delà des précisions sur le contexte institutionnel, l'aspect prescriptif de ces documents sur l'intégration des activités économiques et de la protection de l'environnement permet de comprendre dans quel contexte évoluent les acteurs de la protection de l'environnement madelinot, quels sont leurs rôles, et la place qu'ils occupent au sein des arènes démocratiques.

1.4.2 La gouvernance d'un territoire fragile

La fragilité et l'exiguïté du territoire sont des caractéristiques souvent évoquées pour décrire l'archipel des Îles-de-la-Madeleine. En effet, le portrait du territoire proposé par la municipalité dans la revue L'Archipel, après la description des secteurs d'activités et des services développés aux îles, se conclut par :

Mais les îles sont fragiles. Les composantes environnementales sont en équilibre précaire et sont soumises à des conditions rigoureuses (vents constants, érosion littorale, verglas, air salin, etc.) auxquelles s'ajoutent des pressions de plus en plus nombreuses créées par l'activité humaine, telles l'urbanisation, la villégiature, les activités récréatives de toutes sortes et l'extraction des

ressources. Conscients de cette fragilité, les Madelinots se mobilisent pour protéger leur environnement²⁶.

La protection de l'environnement est avancée dans tous les documents de politique publique comme étant la condition nécessaire au développement territorial²⁷. La fragilité du milieu est directement reliée au caractère insulaire du territoire, en ce qu'il impose de fortes contraintes à la population. C'est en ce sens qu'a été reconnu, en juin 2016²⁸, par le gouvernement du Québec un statut particulier aux Îles-de-la-Madeleine, conféré par leur insularité. Ce statut leur permet d'obtenir un soutien financier gouvernemental plus important, prenant en compte les contraintes structurelles du territoire. Cette loi établit par ailleurs la nouvelle désignation de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine (comprenant les deux municipalités de l'archipel), qui devient la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Les particularités insulaires sont donc au cœur de la gestion du territoire : « L'éloignement du Québec continental, le transport, l'eau potable, la gestion des matières résiduelles, la dépendance énergétique et le coût des infrastructures et des équipements publics sont autant de caractéristiques qui ont justifié le dépôt d'une demande de reconnaissance du statut particulier des Îles-de-la-Madeleine »²⁹. Le document argumentaire « les Îles-de-la-Madeleine caractéristiques, contraintes et enjeux insulaires », présenté au Premier Ministre et au Ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, développe les enjeux liés à « leurs [les madelinots] conditions de vie différentes, vu le grand isolement créé par leur situation insulaire » (Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, 2015, p. 1). Une liste de caractéristiques communes aux milieux insulaires est proposée, et la

²⁶ L'archipel, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, éd. Gemini, juin 2016, p. 7. Disponible en ligne : www.muniles.ca.

²⁷ En plus du statut d'insularité reconnu à l'échelle québécoise, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a fait une demande auprès de l'UNESCO, en janvier 2017, afin que les îles soient reconnues comme réserve de biosphère.

²⁸ Adoption du projet de loi n°83 « Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique » en séance de l'Assemblée Nationale du Québec le 10 juin 2016.

²⁹ *Op. Cit.*, p. 9

discontinuité, l'exiguïté et la fragilité de l'environnement sont mises en avant comme étant particulièrement contraignantes pour le développement du territoire.

Comme pour tous les milieux insulaires, la fragilité de l'environnement physique et de la biodiversité, accentuée par la faible superficie de l'archipel madelinot, pose un défi majeur en matière de gestion du territoire. Quand on sait qu'entre 40 % et 50 % de cette superficie est propice à accueillir le déploiement de l'habitat sans compromettre un certain équilibre biophysique, on comprend que la moindre intervention humaine pose bien souvent un danger à l'intégrité de l'environnement naturel et de la biodiversité quand elle ne se heurte pas d'abord à une opposition populaire (*Ibid.*, p. 14).

La protection de l'environnement apparaît alors comme un enjeu de société, les deux pôles économiques les plus importants (le tourisme et la pêche) y étant fortement liés, et représentant un patrimoine à défendre, ce qui laisse supposer cette « opposition populaire ». Par ailleurs, il nous a semblé que la participation citoyenne était largement intégrée au fonctionnement institutionnel des Îles-de-la-Madeleine. Les démarches de concertation font partie des modes de gouvernance du territoire :

Cet esprit d'entraide et de collaboration s'est transformé depuis trente ans et s'exprime maintenant par une pratique soutenue de concertation entre acteurs privés et publics du développement et par une vision de plus en plus intégrée du développement du territoire. Des tables de concertation sectorielles ont été mises sur pied, en pêche, en agriculture, en tourisme, en culture et en environnement (*Ibid.*, p. 8).

L'inclusion des différents acteurs de la société madelinienne dans l'élaboration de documents de planification est une pratique offrant des espaces d'interaction et de négociation intéressants, notamment en ce qui concerne la participation des associations de protection de l'environnement, qui trouvent là des plateformes où relayer leurs revendications. La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est

engagée dans un grand nombre de démarches de concertation. À titre d'exemple, si l'on regarde uniquement le secteur « aménagement et environnement », on recense³⁰ :

- Le comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement : chargé d'étudier et d'émettre des recommandations au conseil d'agglomération sur la gestion et le développement du territoire public et de ses ressources.
- Le comité consultatif agricole : a pour mandat d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux rattachés à l'aménagement.
- La table de concertation sur les VTT : a pour objectif de réguler l'utilisation des Véhicules Tout Terrain motorisés à l'origine de beaucoup de conflits avec les associations de protection de l'environnement et des riverains.
- Le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) : organismes régionaux de concertation en environnement, fédérés par Stratégie Saint Laurent (organisme sans but lucratif), dans lesquels les ministères de l'Environnement canadien et du Développement Durable et de l'Environnement québécois sont parties prenantes, créés pour une meilleure connaissance et gestion des milieux naturels et des conflits d'usages liés à l'environnement.
- L'aire marine de conservation : le comité consultatif a pour rôle d'informer la communauté madelinienne des étapes de la création de l'aire marine.
- La table de concertation sur les hydrocarbures : a pour objectif de « favoriser la circulation de l'information, de permettre le réseautage, faciliter la cohésion et

³⁰ Comités et commissions auxquelles participe les représentants de la municipalité : <http://www.muniles.ca>

l'élaboration, le cas échéant, de positions consensuelles »³¹ sur les enjeux et les défis de développement liés aux hydrocarbures.

- La commission consultative sur les enjeux énergétiques : a pour mandat de travailler à l'élaboration d'une stratégie énergétique.

Dans ces tables de concertation, comités et commissions, siègent les élus des deux municipalités de l'archipel, les représentants des associations de protection de l'environnement, des représentants du secteur économique et des individus représentant la « société civile ». La sixième orientation du plan de développement du territoire « Horizon 2025 » (Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, 2013), est d'ailleurs de se « doter d'une gouvernance ouverte et transparente », déclinée en quatre points : (1) développer une vision territoriale ; (2) obtenir la reconnaissance des particularités auprès des instances régionales ; (3) renforcer les liens de communication avec la population ; et (4) favoriser la participation citoyenne. Ce sont donc des démarches de gouvernance participative par secteur ou projet, institutionnalisées et formalisées. Nous n'avons pas, lors de notre enquête de terrain, rencontré d'acteurs concernés par la protection de l'environnement qui ne prenait pas part à ces démarches. D'une certaine façon, les problématiques environnementales conflictuelles sont prises en main, et l'obtention d'un consensus s'observe presque à chaque fois. Ces pratiques sont certainement rendues possibles par le microcosme des îles : l'interdépendance des acteurs et de la communauté est très forte, « tout le monde se connaît », ce qui peut exercer une certaine pression sociale sur les individus. Mais aussi par les formes institutionnelles et administratives politiques du Québec : la décentralisation des pouvoirs ou la concertation institutionnalisée avec le Bureau d'Audiences Publiques en Environnement (BAPE). Il semble cependant que la routinisation, et l'implication des mêmes acteurs sur différentes tables, puisse aplanir le débat. On observe assez peu de

³¹ <http://www.muniles.ca>

mobilisation hors de ces cadres, et les modes d'action privilégiés sont sensiblement les mêmes entre les différents acteurs, nous y reviendrons lors de l'analyse de nos enquêtes de terrain.

Le projet « Horizon 2025 » aborde plusieurs points essentiels à la compréhension de la façon dont est orienté le développement du territoire. Le projet, débuté en 2012, a été adopté par la municipalité en octobre 2013. L'objectif de ce travail étant de développer une vision partagée par les citoyens et les décideurs politique, il est présenté comme un engagement collectif autour des trois grands pôles : Économie ; Environnement, aménagement et gestion du territoire ; Société et culture. C'est donc un projet très général qui entend fixer des orientations et des objectifs à atteindre en une vingtaine d'années : « L'insularité, l'éloignement, la fragilité de l'environnement et l'absence sur le territoire de certaines instances gouvernementales confèrent à l'Agglomération des responsabilités qui débordent les rôles généralement confiés à une MRC » (Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, 2013, p. 1). Durant les 18 mois qu'a duré l'élaboration du projet, des sondages et des débats publics ont été réalisés afin d'identifier les attentes et les enjeux pour la population ; 500 personnes ont participé aux débats. Le projet repose sur 6 grandes orientations, proposant entre 3 et 5 objectifs spécifiques : (1) assurer les liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent ; (2) consolider et diversifier l'économie ; (3) œuvrer collectivement au renforcement de la capacité d'agir ; (4) pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses ; (5) créer un milieu de vie enrichissant et accueillant ; (6) se doter d'une gouvernance ouverte et transparente. Nous avons abordé les pratiques de gouvernance par la concertation un peu plus haut, l'analyse de ce document se concentrera sur la quatrième orientation : la gestion durable du territoire et de sa richesse. Le chapitre débute ainsi :

En 2025, le territoire des Îles-de-la-Madeleine conserve sa notoriété auprès des Québécois et fait la fierté de ses résidents. La population est consciente de la

richesse, mais aussi de l'exiguïté et de la fragilité du territoire, ce qui facilite une conciliation harmonieuse des différents usages. L'approche de conservation et de protection est intégrée aux pratiques des diverses activités récréatives. Les efforts afin de limiter l'étalement de l'habitat portent fruit, ce qui facilite l'offre de services sur le territoire, contribue à sa protection et facilite l'accès aux terres agricoles. La communauté bénéficie des résultats des actions de mise en valeur de ses richesses naturelles et réussit à réduire considérablement son empreinte énergétique.

La fragilité du territoire est encore une fois mise de l'avant, nécessitant l'intégration des pratiques de développement et de gestion à la préservation du territoire. Parmi les actions à mener pour répondre à cette orientation figurent : l'élaboration d'une politique environnementale, l'implantation d'un parc national, l'accessibilité durable aux terres à potentiel agricole ou encore l'encouragement à la concentration urbaine (le développement de l'habitat aux îles s'est fait sur un mode d'étalement) ; le rapport à l'environnement ressort comme particulièrement important. Les associations de protection de l'environnement apparaissent sous chaque action comme partenaires du projet. Elles sont donc intégrées au fonctionnement institutionnel et ont un rôle de gestionnaires des ressources territoriales. Les problématiques environnementales moins spécifiques à l'aménagement du territoire (changements climatiques, gestion des déchets, énergie et gestion de l'eau potable) sont aussi prises en charge, mais présentent moins de déclinaisons d'action que les enjeux liés à l'aménagement et à l'utilisation de l'espace. Afin de répondre à l'objectif de transparence de la gouvernance, la municipalité propose la consultation des bilans et de l'état d'avancement des programmes d'action, par année, sur son site internet. Par ailleurs, la politique environnementale, adoptée en novembre 2016 par le conseil de la Communauté maritime, est présentée comme un document de mise en pratique du développement durable. L'argumentaire est, là encore, appuyé sur l'intégration de la nature à la vie des madelinots, la richesse et la fragilité de l'environnement des Îles-de-la-Madeleine et la nécessité de le préserver et de le mettre en valeur par des démarches de gestion concertée (Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, 2016, p. 7). Dès

l'introduction du document, les organismes associatifs de protection de l'environnement sont mis en avant dans un déroulement historique de la prise de conscience et de l'engagement de la communauté madelinienne pour son environnement : les associations sont totalement intégrées à la démarche de gestion. Cette politique environnementale se fonde sur la reconnaissance des biens et services que l'environnement fournit à la société : des ressources économiques (pêche et agriculture), la régulation des écosystèmes (climat, crues) et des services « esthétiques, éducatifs, culturels, spirituels et récréatifs. Parmi les éléments qui marquent l'identité des madelinots, on peut citer notamment l'insularité, les paysages, la qualité de l'eau, la beauté des plages, la vie maritime » (*Ibid.*, p. 12). Au cœur de la politique environnementale, l'identité est clairement associée à l'environnement, et la Communauté maritime s'engage, en tant que « premier palier de gouvernement », à protéger l'environnement afin de fournir les services publics nécessaires au maintien de la qualité de vie des citoyens. Concrètement, ce document établit huit enjeux d'action stratégique (changements climatiques, biodiversité, eau souterraine, agriculture, qualité de l'air, qualité des sols, paysages) et engage les élus de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine à les prendre en compte dans les décisions de gestion et d'aménagement du territoire, ainsi qu'à actualiser ces objectifs tous les 5 ans. C'est donc un outil gestionnaire, fixant le cadre des actions à mener.

En ce qui concerne la politique touristique, les aspects culturels et patrimoniaux sont mis en avant, de même que l'intérêt de l'esthétique paysagère et la nécessaire préservation des milieux. L'entreprise touristique est décrite comme étant la propriété des résidents, puisqu'il n'y a pas de chaîne hôtelière et seulement trois hôtels, et que les entreprises d'activités et de restauration sont de petite taille, voire familiales (Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, 2006, p. 5). Afin d'élaborer la politique cadre du développement touristique, la Communauté maritime a réalisé des entretiens afin de pouvoir traiter l'image perçue de l'activité touristique par les résidents. Il en ressort que l'impact du tourisme est perçu très positivement pour des

facteurs tels que l'emploi et la mise en valeur de la culture (arts de la scène, métiers d'art, arts visuels, patrimoine), mais négativement en ce qui concerne l'eau potable, les déchets, l'environnement, ou la valeur foncière. L'idée ici était pour les pouvoirs publics d'inclure les perceptions que les citoyens ont de l'activité touristique afin d'en assurer une meilleure prise en compte et de pouvoir en mesurer l'acceptabilité sociale. Tous les documents de politique publique concernant l'aménagement du territoire aux Îles-de-la-Madeleine font état d'une prise en compte des enjeux environnementaux et de la nécessité de protéger les écosystèmes. Il n'y a cependant rien d'étonnant à cela, étant données l'exiguïté et la fragilité du territoire. Néanmoins, ces documents restent des outils à la disposition des gestionnaires, ils n'impliquent pas de pouvoir législatif ou normatif.

1.4.3 Intégration des démarches de gestion, de protection et de connaissance de l'environnement aux îles

Nous nous sommes intéressée au territoire madelinot car les préoccupations environnementales émergeaient de façon importante. Les Îles-de-la-Madeleine sont réputées pour attirer l'intérêt scientifique des chercheurs du Québec et d'ailleurs, l'idée que « les îles sont un laboratoire scientifique » est d'ailleurs souvent mise en avant par les insulaires. Il est clair que ce territoire, enclave québécoise dans le Golfe du Saint Laurent, est soumis à d'importantes pressions environnementales dues aux changements climatiques (érosion, montée du niveau de la mer), mais aussi à l'anthropisation (urbanisme, usages récréotouristiques). D'une vue d'ensemble se dégage l'interdépendance des questions liées à la gestion de l'environnement et l'intégration de ses différents acteurs aux démarches participatives. Comme cela a été démontré précédemment, les questions environnementales sont encadrées par les politiques publiques locales et largement intégrées aux orientations de développement du territoire. Ces questions sont même abordées sous l'angle scientifique par le Centre

de Recherche sur les Milieux Insulaires et Maritimes³² (CERMIM), affilié à l'Université du Québec à Rimouski et dont la mission est de soutenir le développement durable par des activités de recherche et de formation. Les membres du CERMIM effectuent un travail de veille scientifique et répondent à une mission de transfert de connaissances auprès des institutions de gouvernance locale et régionale. L'organisme est pleinement intégré dans la gouvernance territoriale et est impliqué dans plusieurs démarches de concertation dans l'archipel concernant la gestion des matières résiduelles ou la stratégie de gestion intégrée du Saint Laurent par exemple. Cependant, la forme associative demeure (même si elle est peu militante) le territoire et la population étant restreints et les enjeux environnementaux bien intégrés.

La première association de protection de l'environnement aux Îles-de-la-Madeleine est créée en 1988, mais la prise de conscience des enjeux environnementaux aux Îles-de-la-Madeleine s'est fait au début des années 1970 avec le naufrage de l'Irving Whale, puis la découverte d'un important gisement de sel et le projet d'implantation d'une mine pour son extraction à Grosse-Île. Aujourd'hui les démarches associatives sont surtout celles de l'éducation, de la sensibilisation et de la participation à la gouvernance du territoire : par leur présence autour des tables de concertation, mais aussi par la réalisation de diagnostics environnementaux, ou par la participation au BAPE lorsqu'il est mandaté pour des projets ayant un impact environnemental. La forte intégration des associations aux dispositifs institutionnels de participation pourrait laisser penser que la forme associative, comme force d'opposition, perd son sens ou sa force revendicatrice. Cependant, l'association, même institutionnalisée (par des financements, des collaborations), permet de mener l'action sur le temps long, sans contraintes électorales. Mais aussi l'association, par sa représentativité, revendique une légitimité dans le débat démocratique et fédère les intérêts individuels dans la démarche collective, ce qui explique la pérennité de la forme associative. L'objet

³² Le centre a été créé en 2006 sous un statut d'organisme à but non lucratif (OBNL).

environnemental défendu est présenté comme le bien commun à toute la société, comme le support du patrimoine insulaire : l'environnement, dans les discours, devient un patrimoine culturel se référant aux usages traditionnels qui en sont faits. Un patrimoine identitaire inscrit dans le caractère des individus qui le revendiquent. En se portant garantes de ce bien commun, les associations assurent la persistance des structures culturelles et symboliques de la société insulaire, sa transmission aux générations futures. L'intégration de différentes parties prenantes autour d'enjeux locaux de gouvernance, comme moyen de négociation et de régulation de conflits, est une démarche encouragée par les pouvoirs publics et largement documentée (Ansell, 2003; Mermet, 1992a; Mermet *et al.*, 2005; E. Ostrom, 2009; Saurugger, 2002; Theys, 2002). La gouvernance participative s'appuie sur l'idée que l'intégration de différents acteurs augmente la capacité des organisations à établir des interactions (interindividuelles et inter-collectives) soutenues par des mécanismes informels tels que des normes de confiance et de réciprocité (Ansell, 2003, p. 123). Cette analyse est étayée par le concept de capital social qui, selon la définition qu'en donne Pierre Bourdieu, est « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance » (Bourdieu, 1980, p. 2). Le capital social, en termes de densité de réseaux entre des associations indépendantes, devient un outil pour penser le développement d'une société civile autonome et influente. Christopher Ansell, s'intéressant aux mouvements environnementalistes de la Baie de San Francisco, décrit une forme d'intégration – *embeddedness* – qui modèle les comportements et les collaborations entre les institutions de gouvernance et les groupes d'opposition. Parmi les différents types d'intégration que décrit Ansell, ceux qu'il présente comme les plus à même d'encourager la collaboration sont les intégrations « relationnelles » et « structurelles » (*Ibid.*, p. 142). L'intégration relationnelle du réseau permet d'en mesurer la cohésion (proximité des membres des groupes au sein des réseaux) et plus un réseau est fermé par une forte cohésion et des intérêts localisés, plus la collaboration et le dialogue sont difficiles avec les institutions de gouvernance et les

autres organisations militantes. De même que l'intégration structurelle, une forte propension à développer une stratégie de réseau (fédération, rattachement à des groupes plus larges), renforce la capacité de participation aux démarches de gouvernance. Sans appliquer cette typologie de façon statique au tissu associatif des Îles-de-la-Madeleine, il est frappant de noter à quel point les associations sont reliées entre elles (ce qui peut être dû à l'effet « microcosme ») et souvent les acteurs voyagent d'un organisme à l'autre. L'effet de réseau et de fédération est très fort, et la plasticité des formes d'engagement individuel (membre d'association, représentant citoyen, expert) semblent corroborer cette analyse.

1.5 Comprendre les impacts de la gouvernance environnementale sur les dynamiques associatives

Dans ce premier chapitre ont été présentés les contextes de gouvernance environnementales des deux territoires étudiés ainsi qu'une approche générale des structures associatives dans le domaine de l'environnement. Comme l'expliquent Lafaye et Thévenot, les associations font partie du triptyque de l'action publique en environnement, avec l'État centralisé et les élus locaux, ainsi s'intéresser à leur dynamique et à la place qu'elles occupent au sein de l'espace public est essentiel à la compréhension du phénomène environnemental dans les sociétés démocratiques, post-industrielles. Les contextes de l'action associative insulaire étudiés permettent de mettre en lumière une double dynamique : à la fois les pouvoirs publics, à travers les institutions de gouvernance territoriale, se saisissent et administrent les questions environnementales, et les associations de protection de l'environnement participent à l'élaboration et à l'inscription de ces questions au sein de la société, tant par des démarches participatives que plus militantes. Ce premier chapitre pose donc le contexte théorique du premier objectif de ce travail de thèse :

Objectif 1 : Comprendre les impacts de la gouvernance environnementale sur les dynamiques associatives.

L'action collective et les représentations de l'environnement qui participent à la construction territoriale doivent être étudiées conjointement grâce à l'analyse des discours des militants, des stratégies d'action choisies et des relations de pouvoir qui structurent la production et la diffusion de ces discours afin de comprendre en quoi les spécificités du territoire insulaire peuvent influencer l'engagement en faveur de l'environnement.

Nous démontrerons dans le chapitre suivant comment les représentations sociales de l'environnement participent à la construction du territoire en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine. L'insularité permet de circonscrire les interactions et rétroactions existantes entre le territoire et les représentations sociales de l'environnement et nous expliquerons en quoi le phénomène insulaire offre des pistes d'analyse innovantes pour saisir les dynamiques associatives environnementales. Le prochain chapitre permettra en outre d'élaborer une approche constructiviste des rapports entre les sociétés et leur environnement sur laquelle s'appuiera l'analyse de l'action collective territorialisée, dont l'approche théorique sera exposée dans le troisième chapitre de cette thèse.

CHAPITRE II

LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE L'ENVIRONNEMENT EN CONTEXTE INSULAIRE

Étudier l'action collective en environnement et dans un contexte insulaire nous a menée à nous interroger sur les rapports que les individus et les communautés entretiennent avec leurs environnements naturels, sociaux et culturels. De ce questionnement, a émergé la problématique autour de laquelle s'articule ce travail : de quelle nature sont les dynamiques associatives environnementales en contexte insulaire ? Afin de traiter cette problématique nous avons répondu à la question de recherche suivante : comment les représentations de l'environnement sont mobilisées dans l'action collective en milieu insulaire ? Nous supposons que l'objet environnemental défendu par les militants associatifs est porteur de représentations particulières au territoire insulaire et déterminantes pour l'action collective. En effet, il s'agit de comprendre quels sont les référents patrimoniaux, culturels, identitaires de cette nature à protéger. L'objectif de ce chapitre est d'établir que les représentations sociales de l'environnement et du territoire sont nécessaires à la compréhension des dynamiques associatives insulaires.

La mésologie développée par Augustin Berque qui établit le milieu en tant que donné subjectif (il est propre au sujet, peu importe l'espèce, dans la philosophie de Berque le milieu varie en fonction de l'appréhension du monde) nous semble être une amorce fertile, mais insuffisante, pour élaborer le concept de territoire construit à travers les représentations sociales de l'environnement. L'idée de Berque étant que les milieux sont co-construits par les influences réciproques des sujets et de l'environnement au

cours de l'évolution et de l'Histoire et qu'il est essentiel d'articuler les sciences humaines et les sciences de la nature (Berque, 2009). C'est par ailleurs ce que se sont attachées à faire les sciences de la nature au moyen de la théorie des systèmes complexes socio-écologiques qui dérivent directement de la « Théorie générale des systèmes » de Ludwig Von Bertalanffy. Ces deux approches constituant les prémices de la réflexion que nous allons développer au cours de ce chapitre, nous aborderons les notions et concepts qui nous permettront de comprendre comment le milieu insulaire, porteur d'identité, participe aux dynamiques associatives à travers ses représentations sociales. Dans un premier temps, nous présenterons le concept de représentation sociale et la façon dont il s'applique à l'objet environnemental. Puis nous explorerons les rapports entre l'environnement et les représentations sociales tels qu'ils ont été développés dans différents courants théoriques. Enfin, nous expliquerons comment le contexte territorial transforme les représentations sociales en éléments identitaires.

2.1 Représentations sociales de l'environnement

La théorie des représentations sociales introduit le fait que les valeurs, les symboles et les systèmes de normes qui leur sont associés, sont construits socialement, reproduits à travers les structures sociales, les institutions et les individus. Ces objets sont proprement culturels, et donc situés dans le temps et dans l'espace, et malgré le fait qu'ils soient soumis à une certaine subjectivité, ils n'en restent pas moins rationnels et objectivables. C'est là l'enjeu de la prise en compte des représentations sociales diffusées à travers le discours : il s'agit de comprendre les facteurs culturels sous-jacents à l'action collective. Nous émettons l'hypothèse que les représentations collectives de l'environnement, partagées par les associations, présentent des spécificités propres au territoire insulaire, et qu'il est indispensable de les prendre en compte dans le phénomène d'institutionnalisation des questions environnementales.

2.1.1 Valeurs et systèmes normatifs au fondement des représentations sociales

La notion de valeur fait référence à un type de conduite morale ou à une éthique, acceptées et reproduites par des individus membres d'un groupe qui partage ces valeurs. Les valeurs peuvent découler de principes religieux, traditionnels, familiaux, hiérarchiques, de ce qui se rapporte généralement à la culture d'un groupe. Les valeurs peuvent à la fois être héritées du passé, mais aussi constituées plus récemment, c'est la conscience collective qui permet de les maintenir ou de les transformer. Une valeur n'existe et perdure que si elle est portée et défendue par des individus :

La collectivité produit les valeurs, lesquelles garantissent ensuite sa cohésion, aussi bien à l'état concentré que dispersé de lien social. [...] Les valeurs restent des *repères*³³, des révérences ou des références communes dans les deux cas. Elles sont aussi facteur de cohésion (Bouglé dit des « aimants »), s'agissant des valeurs fondant les idéaux sociaux (Juan, 2013, p. 89).

Les valeurs d'un groupe, d'une société, se rattachent à des référents symboliques que les membres du groupe identifient, consciemment ou non, comme porteurs de cohérence dans leurs actions. « Les valeurs présupposent l'existence des symboles. Seuls l'identification de symboles communs jugés bons et leur maintien par des acteurs, souvent organisés, permettent aux valeurs d'exister et de se perpétuer en ayant, en retour, une fonction de renforcement de la cohésion sociale du groupe » (*Ibid.*, p. 90). Comme nous le verrons en abordant les travaux qui ont été fait en psychologie et en économie de l'environnement, la question de la valeur intrinsèque de la nature a été essentielle à l'élaboration de conceptions scientifiques et de principes éthiques concernant le rapport des humains à leur environnement.

Des valeurs découlent les normes sociales admises par les groupes, et qu'il s'agisse de leur reproduction ou de leur contestation, le rapport aux normes renvoie à l'action : « la pression des groupes organisés, en particulier ceux qui portent le mouvement associatif,

³³ En italique dans le texte.

en vue d'établir et de faire établir des règles, s'observe dans tous les domaines institutionnels : travail, urbanisme, famille, hôpitaux, environnement » (Juan, 2013, p. 92). Howard Becker, dans *Outsiders*, explique qu'à l'origine des normes sont les valeurs, dont il donne la définition de Talcott Parsons : « on peut appeler « valeur » un élément d'un système symbolique qui sert de critère pour choisir une orientation parmi les diverses possibilités qu'une situation laisse par elle-même ouvertes » (Becker, 2007, p. 153). Les valeurs ne sont pas suffisantes pour orienter l'action, d'autant plus qu'il est possible qu'un individu adhère à des valeurs contradictoires sans en avoir conscience, les groupes sociaux élaborent alors des systèmes normatifs adaptés à leur réalité. L'action collective peut créer sa propre normativité ; le crime organisé ou le mouvement punk développent et reproduisent leurs propres codes et normes. Ce sont les différents groupes sociaux qui précisent et transforment les valeurs en normes particulières : « tout en étant conçues en accord avec les valeurs concernées, ces normes définissent avec une relative précision les actions autorisées, les actions interdites, les situations auxquelles s'appliquent les normes et les sanctions frappant les transgressions » nous dit Becker (Becker, 2007, p. 155).

La définition des normes et leur application n'est pas toujours unanime dans les sociétés modernes, « elles sont au contraire hautement différenciées selon les critères de la classe sociale, du groupe ethnique, de la profession et de la culture » (*Ibid.* p. 38). Les différences de normes relèvent toutes de rapports de pouvoir et des capacités que mobilisent les individus membres du groupe qui impose les normes. Une relation de pouvoir s'exerce dans l'établissement des normes : les hommes élaborent les normes pour les femmes, « les classes moyennes élaborent des normes auxquelles les classes populaires doivent obéir, dans les écoles, les tribunaux et ailleurs » (*Ibid.*, p. 41). Dans ces rapports de pouvoir, Becker dépeint ceux qu'il appelle les « entrepreneurs de morale » : ceux qui créent les normes et ceux qui les font appliquer (*Ibid.*, p. 171). La norme sociale se construit au cours des interactions et oriente l'action individuelle, il est donc impératif pour l'analyse de l'action et de ces interactions de prendre au sérieux

les représentations de sens commun. Ce qui nous amène au fait que les valeurs et leur système de normes sont au cœur du processus de formation des représentations sociales (Jodelet et Kalampalikis, 2015, p. 90).

2.1.2 Représentations sociales

Considérant que les réalités sociales sont « des constructions historiques et quotidiennes des acteurs individuels et collectifs » (Alpe, 2013, p. 66), il est essentiel de définir ce que sont les représentations sociales qui sont au cœur du système symbolique structurant les interactions sociales, ce qui nous permettra d'approcher la réalité sociale de l'action associative dans le domaine de l'environnement. Les représentations collectives, analogues aux représentations individuelles, selon Émile Durkheim, établissent le primat du social sur l'individuel :

Les représentations qui en [la vie sociale] sont la trame se dégagent des relations qui s'établissent entre les individus ainsi combinés ou entre les groupes secondaires qui s'intercalent entre l'individu et la société totale. Or si l'on ne voit rien d'extraordinaire à ce que les représentations individuelles, produites par les actions et les réactions échangées entre les éléments nerveux, ne soient pas inhérentes à ces éléments, qu'y a-t-il de surprenant à ce que les représentations collectives, produites par les actions et les réactions échangées entre les consciences élémentaires dont est faite la société, ne dérivent pas directement de ces dernières et, par suite, les débordent (E. Durkheim, 1898, p. 17) ?

Pour Durkheim, les représentations collectives « débordent » les représentations individuelles parce qu'elles ne se réduisent pas à la simple agrégation de ces dernières, ce qui est propre à la nature des faits sociaux extérieurs aux individus. Les représentations collectives sont extérieures aux individus parce qu'elles concernent les croyances, les pratiques religieuses, les règles de la morale ou encore les préceptes de droit (*Ibid.*) et c'est pour lui la preuve que l'obligation imposée par ces manières d'agir et de penser n'est pas un phénomène individuel. Cette approche fait des représentations collectives un fait social à part entière selon la définition qu'il en donne dans *Les règles de la méthode sociologique* en 1895 : extérieur aux individus, coercitif et général. Les

représentations collectives contiennent et diffusent les valeurs et les normes qui servent à la socialisation des individus, à leur intégration à la société.

C'est Serge Moscovici, en psychologie sociale, qui le premier a développé le concept de représentation sociale comme étant des « théories du savoir commun » qui « sont construites dans le cadre des pratiques quotidiennes, partagées par l'ensemble d'un groupe social, au-delà des particularités individuelles » (Alpe, 2013, p. 314), et se diffusent dans une société. Pour Moscovici, l'étude des représentations sociales permet de comprendre « les formes de diffusion des savoirs, le rapport entre la pensée et la communication et la genèse du sens commun » (Moscovici, 2003, p. 80). La notion de représentation offre une capacité d'analyse des éléments symboliques de la vie sociale et, ajoute Moscovici, « Durkheim transforme le symbolisme en un moyen par lequel la société devient consciente d'elle-même, démarcation entre les composantes individuelles et les composantes collectives du lien entre les hommes » (*Ibid.*, p. 87). Le passage de la notion durkheimienne de représentation collective à celle de représentation sociale se fait par la démarche de la psychologie sociale qui place l'accent sur la communication, dans l'idée que des phénomènes individuels (sentiments, croyances, etc.) puissent devenir sociaux : « en reconnaissant que les représentations sont à la fois générées et acquises, on leur enlève ce côté préétabli, statique, qu'elles avaient dans la vision classique. Ce ne sont pas les substrats mais les interactions qui comptent » (*Ibid.*, p. 99). L'accent est donc mis sur l'interaction, sur la communication et la transmission, Moscovici conclut d'ailleurs sur le fait que les mouvements sociaux, devenu objet d'étude privilégié des sciences sociales, « cherchent surtout à diffuser, à partager des représentations. Celles-ci apportent une trame commune aux groupes les plus variés, sans cesse en flux et en reflux en croissance et en éclatement, dans le processus même de la communication et de l'action » (*Ibid.*, p. 102). Dans la lignée des travaux de Moscovici, Denise Jodelet définit les phénomènes représentatifs comme :

Des produits mentaux qui peuvent être abordés au plan individuel et collectif, en tant que systèmes de connaissances, savoirs et significations. Au plan individuel, ils sont tenus pour basés sur les appartenances sociales, la place dans les rapports sociaux, les échanges intersubjectifs et induisant des engagements idéels et pratiques. Au plan collectif, ils correspondent à des visions partagées, communes à une formation sociale, et diffusées en son sein par le biais des communications (Jodelet et Kalampalikis, 2015, p. 7).

C'est donc en analysant les productions symboliques et les représentations présentes à travers le discours des acteurs que l'on peut comprendre le sens que les individus donnent à leurs pratiques et cerner leur expérience. Si l'on se réfère aux systèmes de valeurs et de normes qui constituent les systèmes culturels, il est alors possible de cerner les dispositions à agir d'un groupe à travers l'analyse de ses représentations sociales. Les représentations sont des objets logiques et symboliques de la vie sociale, et les transformations sociales peuvent être induites par les phénomènes représentatifs (*Ibid.*, p. 57).

Sociologiquement, l'analyse des représentations sociales présente un intérêt non-négligeable pour l'analyse du changement social : « la représentation produite par un groupe hétérodoxe mettant en cause une idéologie dominante, offerte comme une alternative d'interprétation de la réalité sociale, devient une force de combat et de changement » (*Ibid.*, p. 60). Les représentations sociales peuvent donc à la fois être mobilisées pour étudier un agir collectif intentionnel, mais aussi pour analyser les rapports au(x) monde(s) des individus et des collectifs, à ce titre les représentations socio-spatiales nous intéressent tout particulièrement.

2.1.3 Représentations spatiales, représentations de l'environnement

La notion d'espace a, nous dit Jodelet, été progressivement substituée par celle d'environnement avec l'émergence de la psychologie de l'environnement dans les années 1960 (Jodelet et Kalampalikis, 2015, p. 95). L'espace est pourtant un élément central de l'analyse sociale et culturelle, bien qu'il reste encore mal défini, considéré

alternativement comme « cadre, milieu, où prennent racine certains phénomènes individuels et collectifs, lieu de projection où s'incarnent valeurs et structures sociales, creuset où prennent forme les relations sociales » (*Ibid.*, p. 96). L'espace est traité en tant qu'environnement construit, ayant un impact sur les individus et les formes de société à travers les contraintes qu'il impose et les modes de vie qu'il induit. Il devient alors intéressant de parler « d'espace vécu », « où individu et environnement se définissent mutuellement dans l'interdépendance » (*Ibid.*, p. 97).

L'étude des interactions entre les hommes et leur environnement doit prendre en compte l'identité construite dans le lieu, où l'individu acquiert « ses idées, croyances, etc. relatives à l'environnement où il se trouve » (*Ibid.*, p. 98). Les représentations sociales permettent aux individus de filtrer, de percevoir et d'interpréter la réalité. Elles peuvent aussi relever du sens commun, diffusées à travers le discours médiatique par exemple, ou encore elles peuvent être des représentations scientifiques dont les théories se diffusent au sein de la société. Il semble que ce soit particulièrement le cas avec le discours environnemental qui a bénéficié de l'intervention publique de nombreux experts dans différents domaines comme le nucléaire, les changements climatiques, les pollutions, etc. Il est alors possible de constater l'interpénétration de deux discours : les scientifiques formulant des questions de recherche en réponse à des demandes sociales, et la société civile mobilisant les théories scientifiques dans le discours quotidien. Les représentations sociales de l'environnement viennent alors éclairer les processus d'objectivation symbolique et d'organisation sociale par lesquels est construit l'environnement : « les normes et les valeurs de la collectivité organisent le marquage des lieux et comportements concernant l'espace. Ce marquage symbolique permet d'y matérialiser les relations sociales et concoure ainsi à l'institution et à la reproduction des rapports sociaux » (Jodelet et Kalampalikis, 2015, p. 156). L'espace est découpé, approprié selon les représentations du monde que partagent les individus d'un collectif et en retour, les agencements spatiaux influencent les comportements individuels et collectifs. L'espace devient territoire à travers les rapports sociaux :

Le passage par les représentations sociales permet d'expliquer comment la distribution des territoires et la manipulation des repères spatiaux peut, en inscrivant dans la matérialité des supports relationnels, une symbolique qui traduit une vision collective, créer une régularité sociale (*Ibid.*, p. 157).

Les représentations que Jodelet nomme « socio-spatiales » sont non seulement basées sur l'expérience directe de l'environnement, mais aussi sur « des connaissances dérivées des systèmes de croyances et de valeurs, de modèles culturels d'usage et de perception » (*Ibid.*, p. 162). C'est partant de ce postulat que nous allons développer la notion de territoire, objet construit par l'espace où se déroulent les interactions humaines, où elles s'inscrivent par l'aménagement et l'histoire des sociétés et par les représentations qu'en ont les individus qui l'occupent et le transforment.

2.2 Différentes approches des rapports entre environnement et représentations sociales de l'environnement

Les interactions entre les sociétés et leurs environnements ont d'abord été pensées par les sciences de la nature (Deléage, 1991, 1994; Drouin, 1993). C'est en partant de l'étude des phénomènes biophysiques, en constatant les impacts des activités humaines sur les écosystèmes et inversement, que les scientifiques, notamment les écologues, ont été amenés à penser les interactions entre sous-systèmes écologiques de différents types et à intégrer les sociétés humaines comme composantes de systèmes socio-écologiques plus vastes : « écologie scientifique et écologie humaine se distinguent en principe, mais s'entremêlent en réalité. La société est un protagoniste majeur de l'écologie. [...] Les liens entre éthique et science sont ainsi, d'entrée de jeu, subtilement entremêlés » (Gunnell, 2009, p. 31). Nous ne retracerons pas ici l'historique de la science écologique ; nous partirons du fait que les interactions entre les environnements et les sociétés sont constantes et s'opèrent à différentes échelles. L'environnement n'est pas un simple espace où se déroulent les activités humaines, mais il est une partie constitutive de la société qu'il soutient, et il a été façonné par celle-ci. La prise en

compte de l'environnement dans les sciences sociales – et inversement, la prise en compte des sociétés dans les sciences de l'environnement – est une problématique construite relativement récemment, et qui a pour objectif d'amener la communauté scientifique à penser les changements environnementaux et sociétaux de façon globale et interactive pour mettre en lumière les problématiques qui peuvent se poser aux prises de décisions politiques.

Nous verrons comment, par jeu d'analogies, la sociologie de l'École de Chicago s'est approprié les concepts de l'écologie mais aussi comment les écologues ont intégré les sociétés à leurs modèles par les systèmes socio-écologiques. Cela nous amènera à la sociologie de l'environnement américaine et au *New Ecological Paradigm* (NEP) ainsi qu'à l'approche qui lui est opposée (bien qu'elles ne s'excluent pas l'une l'autre comme le reconnaissent leurs auteurs), celle du constructivisme environnemental. Puis nous aborderons les représentations individuelles de l'environnement avec les approches en économie et psychologie de l'environnement, ce qui nous permettra pour finir d'exposer en quoi le concept de représentations sociales de l'environnement est essentiel à la compréhension des dynamiques associatives insulaires puisqu'elles participent à la construction du territoire à défendre.

2.2.1 L'École de Chicago

À la fin du XIX^{ème} siècle, les rapports entre les environnements physiques, biologiques et humains intéressent différentes disciplines, au premier rang desquelles se trouve l'écologie. Frederic Edward Clements, qui est considéré comme l'un des pères de la science écologique moderne, « propose une interprétation dynamique et évolutive de l'équilibre de la nature » (Deléage, 1991, p. 96), et cet intérêt se répand à travers les disciplines scientifiques, jusqu'aux sciences humaines et sociales d'où va émerger le concept d'écologie humaine.

L'écologie humaine est la part de l'écologie qui envisage les relations des êtres humains avec leur environnement naturel ou édifié, qu'il s'agisse des influences qu'ils subissent de la part du milieu inerte qui les entoure, des transformations qu'ils occasionnent à ce milieu, ou des relations qu'ils échangent avec l'ensemble des créatures animales ou végétales qui en sont leurs cohabitants. [...] si l'écologie humaine est une discipline qui, émanant de l'écologie générale, emprunte ses concepts directeurs aux sciences de la nature, c'est par ailleurs une écologie qui attribue une importance déterminante aux contextes culturels et sociaux et qui de ce fait couvre un domaine hybride (Crognier, 1994, p. 5-6).

En 1892 est créé le premier département de sociologie américain à l'Université de Chicago où émerge le courant de pensée de « l'École de Chicago » qui propose des méthodes (observation participante, ethnométhodologie, ethnographie, monographies, récit de vie, etc.) et des domaines de recherche sur les phénomènes sociaux novateurs dans le champ des sciences sociales (criminalité, déviance, écologie humaine, sociologie urbaine). Le paradigme qui nous intéresse ici est celui de l'écologie humaine tel qu'il est présenté par Robert Ezra Park et ses collègues, notamment pour les études liées à l'urbanisation de la société américaine, puisqu'ils considéraient alors la ville comme « l'habitat naturel de l'homme civilisé », lui permettant, en développant la philosophie et la science, de devenir un « animal sophistiqué » (Robert Ezra Park, 1952, p. 73).

C'est par un jeu d'analogies que Park reprend les concepts et théories des sciences naturelles pour analyser les phénomènes sociaux. Il identifie la ville comme étant un phénomène naturel : ce sont les frontières territoriales de la ville qui constituent le système naturel car elles sont fixées par l'utilisation économique et culturelle que les sociétés font des aires urbaines. La ville devient alors un « super organisme » dans lequel les institutions et les individus sont interreliés. Il compare la communauté biotique des écologues à la communauté humaine et introduit la notion écologique de « compétition » comme principe organisateur des sociétés humaines. C'est-à-dire que, de la même façon que dans les communautés animales et végétales, où il existe une distribution ordonnée des populations et une différenciation d'espèce dans les habitats,

la compétition, dans le cas des populations humaines, permet de créer et de maintenir un équilibre relativement stable grâce à la division du travail et à la différenciation des fonctions sociales parmi les individus (*Ibid.*, p.119). Les phénomènes de mobilité, de compétition et de succession sont régulés par la valeur foncière, les intérêts économiques, les lois et la ségrégation qui peut renforcer la cohésion sociale d'une communauté. Ainsi basée sur la théorie de l'évolution et les notions biologiques et écologiques, l'écologie humaine telle qu'elle a été développée par l'École de Chicago est tant un paradigme qu'une méthode d'analyse des phénomènes sociaux selon leur organisation spatio-temporelle (Lawrence, 2003, p. 31). Les communautés humaines intrinsèquement liées à leur territoire, en interactions entre elles et les unes avec les autres, répondent de façon spontanée aux stimuli externes.

Ces travaux ont essuyé un grand nombre de critiques. Une analyse sociale en termes de « race », de « compétition », de « climax » implique une vision déterministe et linéaire (Audet, 2012, p. 33) de l'évolution des phénomènes sociaux. C'est donc diminuer l'impact des problèmes de cohésion sociale que de considérer « [...] la ségrégation raciale, la violence et sa répression, l'isolement de certains groupes sociaux ou culturels, [...] comme des phénomènes « naturels » ou « écologiques » » (*Ibidem.*). C'est occulter la volonté des pouvoirs publics, les symboles et les valeurs, les rapports de classe et de groupes sociaux, d'argent et de pouvoir, sans oublier le fait qu'il a été démontré, depuis, qu'une analyse en termes de « races » n'est ni scientifiquement ni éthiquement valable.

La société des humains n'est pas tout à fait du même type que celle des plantes ou des animaux : elle transforme un environnement naturel en environnement culturel et a une capacité nettement plus forte, par l'opération de l'esprit social, à engendrer son milieu de vie (Cefaï, 2015, p. 14).

La vision des chercheurs de l'École de Chicago est réductionniste parce qu'elle emprunte à la théorie de l'évolution ses concepts et considère que les communautés

humaines sont soumises aux aléas environnementaux (biotique, culturel, économique) sans prendre en compte la pluralité des référents symboliques, la réflexivité et la capacité d'action inhérentes aux sociétés humaines. Mais cette analogie biologique a tout de même fourni une vision globale qui a permis aux chercheurs de pousser plus loin cette idée de systèmes en interactions permanentes.

2.2.2 Les systèmes complexes

La théorie des systèmes complexes prend son essor dans les années 1990 et sert à analyser les dynamiques des systèmes biologiques, chimiques et physiques. Cet aspect dynamique est particulièrement important : il représente l'évolution de la théorie des systèmes de Bertalanffy d'un modèle déterministe à un modèle probabiliste. C'est le passage d'une explication fonctionnaliste des phénomènes biologiques et sociaux à une explication non-linéaire, avec des niveaux d'organisation différents. Ce qui intéresse particulièrement les chercheurs des systèmes complexes ce sont les interrelations et développements co-évolutifs des systèmes et sous-systèmes et de leur environnement (Eve *et al.*, 1997; Rotmans et Loorbach, 2009). La théorie des systèmes complexes tend à une meilleure compréhension des comportements cycliques des systèmes, qui passent de périodes d'ordre, de stabilité et d'équilibre relativement longues, à des périodes relativement courtes d'instabilité et de chaos (Rotmans et Loorbach, 2009, p. 186).

Complex system behaviours include, but are not limited to, non-linear relationships between cause and effect; the presence of feedback loops which can regulate or amplify trends; the potential for alternate system states that are maintained by different regimes; and the ability to process information and respond to it. Complex adaptive systems, such as people and ant colonies, are capable of modifying their structure or behaviour in response to external changes in the environment (Cumming *et al.*, 2013, p. 1140).

Le concept des systèmes complexes est total et universel, il s'applique à tout : des lois physiques aux interactions sociales (Levin, 1998, p. 432). Les systèmes complexes sont dynamiques, adaptatifs et interreliés. Ce sont les boucles de rétroaction entre les

différentes échelles du système qui lui permettent de s'auto-organiser ; c'est un retour d'information qui est intégré et utilisé pour l'adaptation du système. Une caractéristique propre aux systèmes complexes adaptatif est la non-linéarité : les règles d'interactions (entre populations mais aussi entre population et écosystème) changent à mesure que le système évolue et se développe, ce qui crée de multiples bassins d'attraction, qui permettent l'état d'équilibre du système (Folke, 2006; Levin, 1998). Par la théorie des systèmes complexes et ses propriétés modélisables, les écologues reconnaissent la nécessité de prendre en compte les activités des sociétés humaines dans l'évolution des écosystèmes et vont faire entrer les sociétés humaines dans les modèles probabilistes. De leur côté, les sciences sociales s'emparent de la théorie des systèmes complexes et de la théorie du chaos. Mais identifier l'impact du chaos dans des systèmes sociaux ou psychologiques est loin d'être une tâche aisée, notamment parce que plusieurs conditions (non-linéarité, processus itératif et sensibilité aux conditions initiales) doivent être réunies pour qu'un système soit chaotique (Bird, 1997, p. 144) et s'agissant des phénomènes sociaux, la concomitance de ces conditions reste difficilement démontrable.

In large part we still lack insight in the nature of social interactions, what the variables of social situations are, and what the functional relationships between them may be. To show that chaos theory can explain events in a social science setting, we must begin to understand the nature of those interactions, variables and relationships (*Ibid.*, p.152).

Des systèmes complexes dérivent directement les systèmes socio-écologiques, qui sont des systèmes ouverts, aux dynamiques non-linéaires et qui présentent plusieurs états d'équilibre. L'objectif des chercheurs en écologie dans les années 1990 était de construire un cadre analytique formel qui permettrait de mettre en lumière les interactions dynamiques entre les sous-systèmes sociaux et écologiques. Le concept de système socio-écologique a été développé en s'appuyant sur l'idée d'une nature co-évolutive des systèmes humains et biophysiques (Cote et Nightingale, 2012, p. 477).

Le sous-système social et le sous-système environnemental sont fortement interdépendants l'un de l'autre puisque les humains dépendent des écosystèmes pour leur bien-être et leur développement (services écosystémiques) et que les écosystèmes sont profondément modifiés par les activités humaines (Berkes *et al.*, 2003; Cumming *et al.*, 2013; Folke, 2006). Les chercheurs à l'origine de ce concept voulaient alors à mettre l'accent sur le couple Humains-Nature et démontrer que la démarcation entre les systèmes sociaux et écologiques était artificielle et arbitraire, puisqu'ils échangent entre eux d'importantes rétroactions (Folke, 2006, p. 262). Le système socio-écologique peut être défini à n'importe quelle échelle, de la communauté locale en lien avec son environnement direct, à la communauté globale : « l'anthroposphère en relation avec l'écosphère » (Gallopín, 2006, p. 294).

C'est la volonté de certains chercheurs se référant aux théories de la complexité que de mobiliser un paradigme unificateur des disciplines et des concepts, permettant de dépasser la vision moderne des sciences, en envisageant le monde dans sa globalité comme un vaste système dont le tout serait plus que la somme de ses parties. Le paradigme de la complexité a permis de construire une vision inclusive d'éléments reliés entre eux et en interaction permanente. Néanmoins, le cadre d'analyse proposé par les théories complexes ne nous semble pas assez souple pour offrir la possibilité de dégager les sens construits par les valeurs et les normes partagées par les communautés.

2.2.3 Le New Ecological Paradigm (NEP)

Dès les premières heures de la discipline sociologique, l'école durkheimienne – d'abord Émile Durkheim et Marcel Mauss, puis Maurice Halbwachs en 1938 – propose de penser les phénomènes sociaux en deux branches : la physiologie sociale, qui s'intéresse au phénomène social à proprement parler, et la morphologie sociale qui étudierait « la base géographique des peuples dans ses rapports avec l'organisation sociale et la population, son volume, sa densité et sa disposition sur le sol » (Boudes, 2011, p. 203). Cependant, comme le rappelle Philippe Boudes (2011, p. 205),

l'ambition de Durkheim et de Mauss avec la morphologie sociale était « d'annexer d'autres disciplines à commencer par la géographie ou pour le moins poser une véritable barrière entre les limites matérielles des phénomènes sociaux et le déploiement de la géographie humaine sur le terrain du social » (*Ibid.*). Mais le débat ne s'engagea pas plus loin, les géographes et les sociologues se désintéressant de la morphologie sociale. Quelques années plus tard, en 1938, Halbwachs propose de reprendre la morphologie sociale pour ce qu'elle peut apporter à l'explication des formes ou des structures de la société. Dans son analyse (Halbwachs, 1938), la morphologie sociale s'apparente à la démographie (densité de population, mouvements « naturels de population » : natalité, nuptialité, répartition par sexe et par âge), cependant elle permet de penser des phénomènes dont la sociologie seule ne détiendrait pas les clés d'analyse :

[...] sa *Morphologie sociale* (1938) revendique sinon l'interaction entre ces trois facteurs [démographie, conditions spatiales et sociales des populations] dans l'ensemble des phénomènes sociaux, du moins la nécessité de recourir aux facteurs spatiaux et matériels en plus de ceux strictement sociaux pour expliquer les dynamiques de population (Boudes, 2011, p. 209).

Boudes opère alors un rapprochement entre la morphologie sociale d'Halbwachs et le courant de la sociologie de l'environnement, notamment parce que l'on retrouve là la vision de l'écologie humaine développée Outre-Atlantique qui, à la même époque, proposait l'analyse de la spatialisation des phénomènes sociaux urbains par l'analogie biologique.

À la fin des années 1970 les chercheurs Riley E. Dunlap et William Catton proposent le NEP comme paradigme permettant de percevoir les contraintes écologiques et environnementales qui influencent les sociétés humaines (William R. Catton et Dunlap, 1978, p. 258). S'appuyant sur les travaux d'écologie humaine de l'École de Chicago, ils cherchent à démontrer que les sociétés industrielles dépendent de leur environnement naturel, notamment en termes de ressources, avec l'idée malthusienne

de la croissance démographique (Vaillancourt, 2012, p. 392). En 1978 Dunlap et Catton présentent le NEP comme un nouveau paradigme pour penser les phénomènes sociaux dans l'optique de dépasser la vision « culturaliste » de la sociologie classique de l'époque, ce qu'ils définissent comme le « paradigme de l'exceptionnalisme humain » (*Human Exemptionalism Paradigm* : HEP). L'argument de Dunlap et Catton étant que l'anthropocentrisme sociologique, basé sur l'idée que l'innovation et les progrès générés par les facteurs culturels peuvent être une réponse à tous les problèmes sociaux (*Ibid.*, p. 393), ne permet pas la prise en compte des limites physiques qui peuvent être imposées aux progrès technologiques et qu'il faut pour cela intégrer la dépendance des sociétés humaines à leurs écosystèmes. Le NEP propose alors de concevoir l'être humain comme une espèce à part entière parmi les autres communautés biotiques, de comprendre qu'il existe des conséquences inattendues aux liens complexes entre société et environnement et que les limites physiques et biologiques peuvent être des freins à la croissance et aux progrès.

Selon Dunlap, analyser les changements environnementaux globaux comme une construction sociale revient à ne les considérer que comme « une idéologie environnementale qui résulte davantage de processus sociaux comme la croissance de nouveaux mouvements sociaux et la production du savoir scientifique que comme un changement véritable dans l'état de l'écosystème » (Vaillancourt *et al.*, 1999, p. 183). Afin de prendre en compte la dépendance des humains par rapport à l'écosystème, Dunlap reprend le modèle P.O.E.T. (*P* : *Population*, *O* : *Organization*, *E* : *Environment*, *T* : *Technology*) créé par Duncan en 1959 (Duncan *et al.*, 1959), comme cadre analytique pour la sociologie de l'environnement qui permet de comprendre les liens entre les éléments constitutifs de la société (figure 2.1).

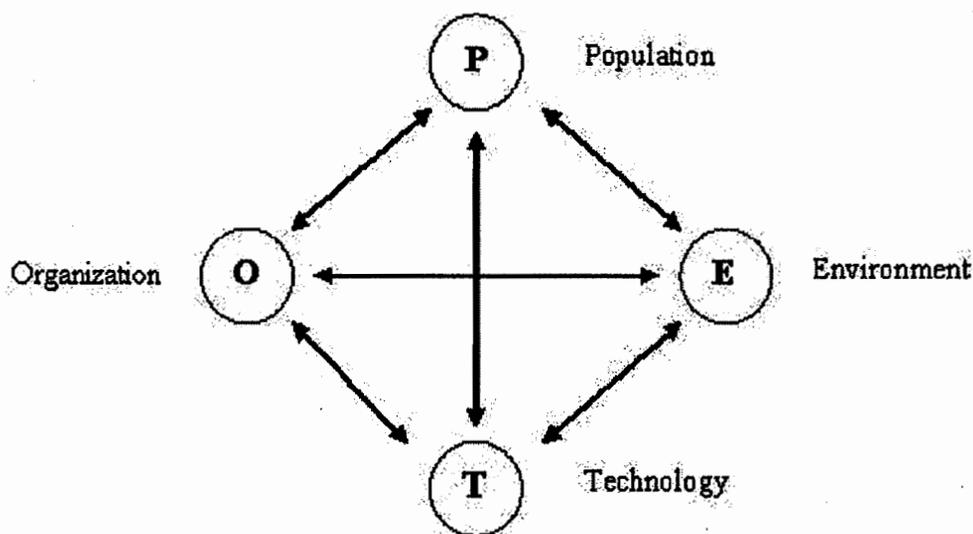


Figure 2.1 : Modèle P.O.E.T., Duncan

Afin de rendre le modèle plus fonctionnel, Dunlap remplace la variable d'organisation (O) par trois autres variables que sont le système culturel, le système social et le système de la personnalité (Vaillancourt, 2012, p. 397; Vaillancourt *et al.*, 1999, p. 179), comme le montre la figure 2.2 :

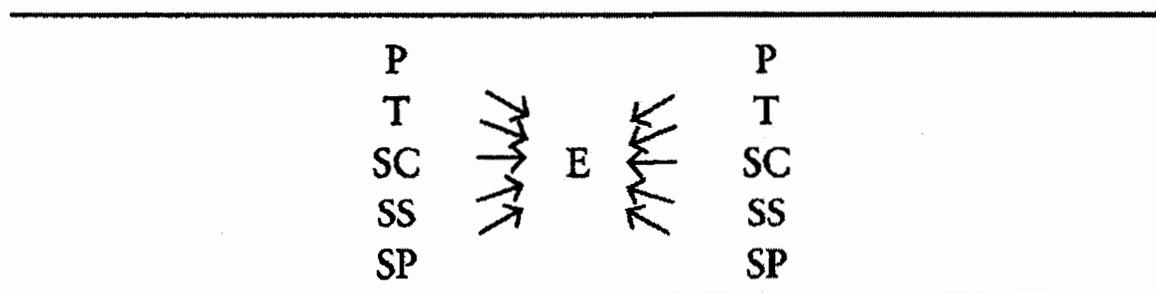


Figure 2.2 : Modèle fonctionnaliste des changements environnementaux, Dunlap

De façon générale, le modèle P.O.E.T., et le modèle de Dunlap, sont conçus pour analyser les phénomènes sociaux comme étant liés à l'environnement. C'est-à-dire que les variables de population, d'organisation et de technologie ont un impact sur l'environnement, mais l'inverse est aussi vrai. C'est l'émergence d'une approche

globale : les phénomènes environnementaux (les changements climatiques par exemple) ayant un impact sur les sociétés humaines mettent en lumière ces liens et la nécessaire prise en compte de phénomènes objectifs, biophysiques, dans les réalités socialement construites. Les sociétés et les individus, structurent, régulent et symbolisent leurs rapports à la nature. Alors l'action et les pratiques sociales ne sont pas seulement conçues comme des réalités soit matérialistes, soit symboliques, mais comme deux dimensions des processus sociaux, seulement dissociables à des fins d'analyse (Wehling, 2002, p. 159). Le rapport de la société à la nature doit être envisagé au sein d'une structure d'interrelations qui ne peut être dissoute ni dans la société, ni dans la nature. Cela étant, la nature est plus qu'une construction sociale ; au-delà des symboles et des dimensions matérialistes, il faut prendre en compte les objets hybrides qui sont à la fois liés à la nature symboliquement et matériellement, mais aussi socialement construits comme le réchauffement climatique ou la « vache folle », par exemple (*Ibid.*, p. 160). Le problème inhérent à cette vision, et au modèle P.O.E.T., est la perte d'information potentielle due aux choix de modélisation (variables, paramètres, flux, etc.). Concernant ce modèle particulier, les effets d'échelle ne sont pas pris en compte. À l'échelle territoriale, par exemple, les interactions ne sont pas les mêmes entre un écosystème et des organisations locales ou des multinationales. Il faut aussi prendre en compte le fait que les ressources environnementales ne sont pas accessibles de la même façon à toutes les catégories de population.

C'est pourquoi, nous préférons nous tourner vers des approches plus constructivistes, bien qu'elles aussi aient été critiquées pour leur penchant inverse (un certain manque de causalité qui conduirait au relativisme), qui permettent d'intégrer à l'analyse des données dépendantes des contextes socio-historiques, symboliques et culturels.

2.2.4 Constructivisme environnemental

Le constructivisme désigne une appréhension des objets sociaux selon des catégories techniques et scientifiques en tant que processus sociaux :

[Le constructivisme] désigne une méthode d'enquête qui recommande de suspendre notre adhésion au caractère substantiel que notre langue et notre culture impose à un certain nombre choses et de processus. Le constructivisme est donc moins une thèse ontologique qu'une façon de faire ressortir la complexité, l'historicité, parfois la relativité, d'arrangement politiques, familiaux, moraux, religieux, etc. Sauf exception, une méthode constructiviste ne postule pas la réalité moindre des choses « construites », elle attire simplement l'attention sur le fait que leur existence ne tenait pas à ce que l'on imaginait (un état normal et universel du monde), mais à des processus descriptibles, accessibles, et donc critiquables (Charbonnier, 2016).

Dans le domaine de l'environnement, cette approche est d'autant plus intéressante que les « les idées relatives à la nature sont souvent tenues pour des idées elles-mêmes « naturelles », allant de soi » (*Ibid.*). Il s'agit alors « d'appréhender les phénomènes environnementaux non pas comme des réalités naturelles objectives (approche réaliste) mais comme des phénomènes construits par les sciences, les activistes ou les politiques » (Boudes, 2008, p. 187).

Cette approche a notamment été attribuée à Frederick Buttel, qui a d'ailleurs entretenu une série de débats avec Dunlap sur les fondements du NEP, et qui considérait que l'objectif de la sociologie de l'environnement n'était pas tant d'insister sur les impacts sociaux des problèmes environnementaux, mais d'analyser les causes de ces problèmes (Vaillancourt *et al.*, 1999, p. 174). Pour Buttel, le NEP ne représente pas un paradigme complètement nouveau et différent, même s'il admet que les auteurs classiques de la sociologie, dans leur effort d'établir la sociologie en tant que science, ont évacué les variables écologiques comme facteurs explicatifs des changements comportementaux. Malgré cela, la sociologie de l'environnement ne doit pas s'empêcher d'aborder les grands problèmes de la discipline comme le rôle de l'État, les classes sociales et les lois du changement social (*Ibid.*, p. 175). « Buttel croit également que le NEP de Dunlap met beaucoup trop l'accent sur le déterminisme environnemental, du moins en ce qui concerne la finitude des ressources naturelles, même s'il accepte néanmoins la notion de contrainte écologique » (*Ibid.*), la pensée de Buttel, nous dit Jean-Guy

Vaillancourt, s'oriente alors vers la prise en compte des changements écologiques pouvant stimuler le changement social. La sociologie de l'environnement doit, selon Buttel, se concentrer sur cinq domaines de recherche (Boudes, 2008, p. 190) :

- son noyau théorique,
- les attitudes, valeurs et comportements environnementaux,
- les mouvements environnementaux,
- les études sur les risques et les technologies et leurs évaluations,
- l'économie politique de l'environnement et les politiques environnementales.

C'est une approche sociologique de l'environnement et des contraintes écologiques qui permet de conserver l'influence des croyances et des comportements sociaux dans l'analyse du changement social, sans tendre vers un déterminisme environnemental.

Par ailleurs, d'autres approches épistémologiques s'intéressant aux acteurs, à leurs choix et à leurs rapports à l'environnement offrent des perspectives différentes sur ce que sont les représentations sociales de l'environnement. Les deux prochaines sous-sections (2.2.5 et 2.2.6), en insistant sur les interactions entre les individus et leur environnement immédiat, contribuent à édifier le raisonnement selon lequel communautés humaines et territoire s'influencent réciproquement. Ces analyses, connexes à la sociologie, participent à la compréhension du phénomène que nous cherchons à observer, à savoir que les représentations sociales de l'environnement, ici à l'échelle individuelle, ont une influence sur différents éléments sociaux, culturels et même cognitifs ce qui se répercute sur l'action des individus.

2.2.5 Représentations individuelles et représentations collectives : le consentement à payer

Le courant des sciences économiques qui observe les rapports des sociétés avec la nature, qui conçoit l'environnement comme un système de ressources, propose d'appliquer le concept de « consentement à payer » des individus (*Will to Pay*, WTP) à des biens et des services écosystémiques ou à leur conservation. Cela relève doublement des représentations sociales puisque cette approche propose d'étudier les représentations individuelles de l'environnement à travers le modèle du consentement à payer et c'est aussi une représentation scientifique, économique, des rapports entre les humains et leur environnement. Parmi les questions auxquelles s'intéresse l'économie de l'environnement se trouvent celles de l'attribution de valeur à des biens et services environnementaux et à la gestion qui en est faite par les politiques publiques mais aussi à l'intérêt individuel, qui peut être mesuré par le WTP. Cette approche s'intéresse à la volonté individuelle déclarée, de tous types d'acteurs, à s'engager financièrement dans la protection de l'environnement. C'est un éclairage intéressant pour la présente recherche puisque nous supposons que l'appartenance à un territoire particulier influence l'engagement associatif en faveur de l'environnement.

Dans une étude menée par Remoundou et ses co-auteurs (Remoundou *et al.*, 2012) l'influence du contexte institutionnel sur le consentement à payer des individus pour un bien environnemental a été déterminée. Le contexte institutionnel étant entendu comme la capacité d'un gouvernement à gérer le bien public, sa richesse ou son niveau de corruption mais aussi la confiance citoyenne qui lui est allouée. La recherche est une étude de cas sur la mise en œuvre de mesures de réhabilitation par les institutions nationales grecques d'une part, et par la Commission Européenne d'autre part. Il ressort clairement que la proximité et l'attachement au territoire des individus, associés à une catastrophe naturelle (un incendie dans ce cas), semble influencer positivement leur WTP (Remoundou *et al.*, 2012, p. 393).

Par ailleurs, les travaux de Hoyos et ses co-auteurs (Hoyos *et al.*, 2012, 2009) sont révélateurs de la corrélation qui peut être établie entre le WTP et l'appartenance à une communauté culturelle particulière, ancrée dans un territoire. Dans leur article de 2009 (Hoyos *et al.*, 2009), les chercheurs établissent le fait que les valeurs et l'environnement culturel dans lequel les individus évoluent peuvent influencer leurs choix individuels, et de ce fait leur consentement à payer pour protéger l'environnement. Le fait que la nature ait une grande place dans les traditions et symboles d'une société, joue un rôle important dans l'engagement individuel en faveur de l'environnement : « Natural resources in stateless nations such as Catalonia or Quebec have been claimed to serve as a spiritual refuge and symbolic metaphor representing their identity and collective meanings (Darier and Tabara, 2006) » (Hoyos *et al.*, 2009, p. 2373). L'identité culturelle aurait donc une influence sur le consentement à payer pour la protection des ressources naturelles. Hoyos et son équipe ont testé empiriquement cette hypothèse au Pays Basque, une région avec une forte identité culturelle, des institutions autonomes de l'État central espagnol, une langue et un fonctionnement social traditionnel lié aux activités agricoles. Ils s'appuient sur des travaux en sciences politiques et en psychologie sociale pour avancer que les mouvements sociaux en faveur de l'environnement au Pays Basque sont liés, émotionnellement et moralement, au territoire dans lequel ils prennent place, puisque la persistance de la communauté basque dépend de la préservation de ce territoire (*Ibid.*). Les chercheurs concluent à l'existence d'une corrélation entre le sentiment d'appartenance à la communauté basque et une propension à payer plus importante pour protéger les ressources environnementales.

Dans un autre article (Hoyos *et al.*, 2012), les chercheurs démontrent qu'une valeur monétaire plus élevée est attribuée aux écosystèmes associés à des valeurs de non-usage (conservation stricte) et que cette préférence est déclarée chez les familles avec enfants et chez les membres de la communauté basque, tandis que l'intérêt pour les valeurs d'usage est démontré par les utilisateurs récréatifs et sportifs du territoire (*Ibid.*,

p. 340). Il existe donc, selon ces travaux en économie, une corrélation entre l'appartenance culturelle - le facteur identitaire comme le nomment les auteurs - et la volonté de préserver l'environnement.

L'approche des représentations de l'environnement par le consentement à payer postule l'existence d'un lien entre l'engagement individuel en faveur de l'environnement et l'appartenance à une communauté liée à un territoire. Les facteurs culturels inscrits dans un territoire influenceraient la sensibilité environnementale des acteurs et auraient un impact sur les perceptions qu'ils ont de la gestion qui est faite du bien environnemental. C'est aussi une représentations sociale scientifique et économique de l'objet environnemental comme un bien ou un service inséré dans un marché économique global et géré par des institutions politiques. Il s'agit d'une approche qui prend en compte les représentations individuelles de l'environnement mais qui ne dit rien sur les systèmes de valeurs et de normes auxquels adhèrent les communautés culturelles et qui permettraient de rendre compte d'un rapport collectif à l'environnement.

2.2.6 Représentations individuelles et représentations collectives : l'attachement au lieu

Cette vision de l'acteur, imprégné par son milieu naturel et culturel et à même de s'engager pour défendre l'environnement parce que son identité individuelle y est inscrite, nous a poussée à nous tourner vers un autre regard disciplinaire : celui de la psychologie de l'environnement. Cette approche amène un éclairage analogue à celui de l'économie de l'environnement, mais fournit en plus des informations sur la façon dont se construit et opère l'identité régionale (ou la culture territoriale). Certains chercheurs en psychologie de l'environnement se sont intéressés à l'attachement au lieu, déclaré par les individus, et à l'impact qu'il pouvait avoir sur la conception des changements que ce lieu pourrait subir, notamment en fournissant une réponse par

l'engagement militant (Anton et Lawrence, 2016; Félonneau et Causse, 2017; Félonneau *et al.*, 2013; Gifford et Nilsson, 2014; Ramkissoon *et al.*, 2012).

L'approche proposée par Marie-Line Félonneau et son équipe (Félonneau *et al.*, 2013) nous a parue particulièrement intéressante : il s'agit de dégager les composantes territoriales de l'identité, ou comment l'appartenance à un territoire ou à une région peut générer l'identité individuelle (*Ibid.*, p. 620). Les auteurs définissent l'appartenance territoriale de la façon suivante :

If belonging is defined as the state of being part of something or being connected with something, territorial belonging implies being part of or being connected with a place or a territory (Pollini, 2005). In other words, territorial belonging can be considered a form of social belonging derived from a spatially defined collectivity (*Ibid.*).

Partant de cette définition, ils cherchent à établir l'influence de l'appartenance territoriale sur la construction individuelle, chez les adolescents, et procèdent alors par comparaison entre deux régions françaises : le Pays Basque français, où l'appartenance et l'identité culturelle sont définis comme forts, et la ville de Bordeaux qui ne présente pas ces caractéristiques d'appartenance. Le concept d'identité au lieu (*place-identity*) est fondamental en psychologie de l'environnement en tant que structure cognitive contribuant au processus de construction et d'organisation de l'identité sociale : « The place where a person lives becomes a symbolic extension of the self. [...] it is viewed as an aspect of an individual's identity, comparable to other identities such as gender identity, political identity, or ethnic identity » (*Ibid.*, p. 621). Les auteurs concluent que durant l'adolescence, l'identité socio-spatiale des répondants basques se construit sur une base d'opposition entre différents territoires avec une prévalence de l'identité régionale par rapport à l'identité nationale ou européenne, et qu'à l'inverse, l'identité socio-spatiale des jeunes bordelais est construite sur l'intégration de différents territoires (*Ibid.* p. 633).

L'interdépendance entre le territoire vécu, l'appartenance à une communauté culturelle et l'identification individuelle dans le lieu émerge à travers ces travaux. En outre, une étude récente (Anton et Lawrence, 2016) définit l'attachement au lieu selon deux dimensions : une dimension fonctionnelle, décrite comme la « dépendance au lieu » (*place dependence*) et une dimension émotionnelle, reliée au symbolique et faisant référence à « l'identité au lieu » (*place identity*).

Place identity, on the other hand, refers to the symbolic meanings given to a place as an individual becomes psychologically invested in it. The place then becomes part of their broader self-identity. Place identity arises from the memories, ideas and feelings associated with a place, and the people with which we share places (Proshansky et al., 1983; Vaske & Kobrin, 2001; Williams & Vaske, 2003) (Anton et Lawrence, 2016, p. 146).

Le lieu devient donc porteur d'identité, mais aussi processus identitaire : les individus s'y réfèrent et investissent en lui des valeurs qui les définissent. Ces deux dimensions ayant des effets différents sur les attitudes individuelles, il a été démontré que les individus présentant un fort attachement au lieu sont plus susceptibles de s'engager dans des actions d'opposition, telles que la signature de pétitions, l'engagement militant ou se saisir des plateformes médiatiques. Les auteurs ont cherché à déterminer l'attachement au lieu d'individus sélectionnés de façon aléatoire et leur propension à engager des actions d'opposition au changement. Il en ressort que les individus les plus attachés à leur lieu de vie souhaitent qu'il conserve ses caractéristiques. L'étude permet alors de comprendre le fait que l'attachement au lieu, et le refus du changement, poussent les individus à s'engager dans des actions d'opposition.

Ce travail pourrait très bien être une démonstration psychologique du phénomène NIMBY (*Not In My Back Yard*). Cependant, pour le ramener à notre recherche, il faudrait ouvrir la discussion sur des questions plus larges : l'attachement au lieu peut-il être étendu au-delà du lieu de vie ? Le territoire insulaire ayant la particularité d'être clairement circonscrit et présentant une certaine unicité, est-il possible d'extrapoler le

sentiment d'attachement au lieu au-delà du lieu de résidence ? L'environnement culturel et social a-t-il une influence sur l'engagement individuel ? Le même reproche que celui fait aux recherches en sciences économiques qui se sont intéressés au WTP des membres de la communauté basque peut être fait ici. Il serait intéressant d'éclairer les facteurs communautaires et culturels de l'engagement, de s'intéresser aux réseaux d'acteurs, aux stratégies militantes et à la façon dont est considéré le patrimoine environnemental et culturel du lieu.

La vision développée ici est celle d'un individu disposant d'éléments culturels et de connaissances, associés à des caractéristiques cognitives, lui permettant d'agir rationnellement en faveur de l'environnement. Certains déterminants sociaux - le niveau de revenus, d'éducation - sont pris en compte pour conclure que si les bonnes caractéristiques sont réunies, les individus sont à même d'intégrer les problématiques environnementales dans leurs activités et dans leurs choix de vie. C'est un apport scientifique d'intérêt, auquel, cependant, il nous semble manquer quelques éléments non négligeables. Par exemple, il a été démontré (nous y reviendrons dans le prochain chapitre traitant de l'action collective territorialisée) que les acteurs ont une tendance plus importante à s'engager dans un mouvement social s'ils disposent de réseaux et d'interconnexions avec d'autres acteurs, eux-mêmes engagés dans l'action collective. De plus, il faut ajouter l'influence des institutions et des rapports de pouvoir dans la société dans laquelle les individus adoptent, ou non, des comportements en faveur de l'environnement. Les individus membres d'une société avec un appareil répressif important, une faible prise en compte institutionnelle et administrative des problématiques environnementales, ne présenteront pas les mêmes comportements que d'autres individus appartenant à une société démocratique, avec des appareils légaux et institutionnels de participation et de prise en compte des problématiques environnementales ou disposant de mesures économiques, liées à l'environnement, incitatives ou coercitives.

2.3 Territorialité et représentations

Malgré le fait que ces deux termes soient mobilisés dans des disciplines aussi différentes que l'écologie et l'économie ou la géographie, la similitude entre écosystème et territoire, proposée récemment (Décamps et Juffé, 2016), semble presque évidente. Le concept de système socio-écologique permet d'intégrer les êtres humains aux écosystèmes et ces derniers fournissent des biens et des services écosystémiques que les sociétés utilisent de façon plus ou moins durable. Il devient alors essentiel de penser les rapports entre les sociétés et leurs environnements à différentes échelles d'espace et de temps. C'est là que la notion de territoire devient particulièrement pertinente puisque cet espace, conçu de multiples façons au cours du temps et des disciplines, intègre les biens et les services environnementaux qu'il produit, les activités humaines dont il est le support et les représentations sociales qui le composent. Il permet une analyse spatiale cohérente : même s'il peut intégrer plusieurs écosystèmes, il présente une certaine homogénéité, particulièrement en ce qui concerne les territoires insulaires si l'on considère que les communautés qui y vivent partagent les mêmes représentations du territoire. De plus, il offre une unité d'analyse temporelle puisque l'on peut, à l'échelle du territoire, prendre en compte les évolutions économiques, sociales et politiques. Le territoire est défini dans la seconde édition du *Lexique de sociologie* comme :

Le lieu des pratiques des acteurs locaux, comme l'espace social de l'action : il est à la fois un ensemble de contraintes (matérielles, mais aussi symboliques comme l'expriment les pratiques de sacralisation de l'espace) et de ressources. De ce fait, il constitue un enjeu dans les rapports entre groupes voisins, comme le montrent par exemple les mécanismes de la ségrégation spatiale (Alpe, 2013, p. 376).

Aussi, penser l'espace permet au chercheur une démarche empirique : partir de ce qui est visible, quantifiable, localisé, permet d'accéder à ce qui est de l'ordre des représentations sociales, des affects, de la psychologie collective ; « toute formation

sociale peut et doit être envisagée à partir de sa spatialité matérielle et symbolique » (Beaubreuil, 2011, p. 165). Ce qui apparaît alors comme étant fondamental, c'est le rapport des acteurs au territoire car il sous-tend la construction sociale de l'identité puisqu'un ancrage territorial, constitué entre autres à travers les représentations collectives, peut devenir un ancrage social. On parle d'espace vécu par les acteurs, d'espace prescrit par les décideurs et même d'espaces « rêvés » par l'imaginaire collectif.

2.3.1 Représentations de l'insularité

Les différentes approches et théories présentées dans ce chapitre ont permis d'établir le fait que les représentations sociales de l'environnement étaient essentielles pour comprendre les relations entre les sociétés et leur environnement et donc, comme nous le verrons plus tard, essentielles à la compréhension des dynamiques associatives en environnement. Mais avant de poursuivre cette idée, il est important de définir les particularités du paramètre environnemental de cette recherche qu'est le territoire insulaire et les représentations sociales de l'environnement qu'il véhicule. S'intéresser aux problématiques environnementales implique d'en cerner les dimensions objectives, topographiques, et nous avons implicitement assimilé l'environnement au territoire : c'est à un objet construit socialement auquel nous nous référons. Les différentes approches déclinées précédemment laissent apparaître cette vision construite de l'espace, de la réalité qui se constitue dans et par l'action à travers sa situation spatiale. La particularité insulaire des territoires qui nous intéressent peut-elle constituer un facteur d'influence dans l'action collective en environnement ? Quelle est la place du sentiment d'appartenance au territoire insulaire dans l'action militante en environnement ? Ce sentiment qu'Anne Meistersheim appelle l'îléité (Meistersheim, 2001) participe-t-il à la construction de la conscience environnementale ? Comme le rappelle Louis Brigand, les manifestations des spécificités insulaires, que l'on nomme insularité, ne sont pas perçues de la même manière selon les disciplines et les auteurs,

certains chercheurs considérant qu'une île est un espace comme un autre, au même titre qu'une montagne ou une vallée, d'autres plaçant l'insularité au cœur de leur recherche (Brigand, 2003). L'insularité peut être quantifiée selon certaines variables comme la taille de l'île et sa population, mais elle est aussi conçue comme « la relation dynamique qui se construit entre un espace insulaire et la société qui y vit » (*Ibid.*). La question qui se pose alors est celle de l'identité insulaire générée par cette relation dynamique entre la société et son espace.

L'identité est un construit social [mais] dans le cas particulier des îles, la configuration spatiale est à ce point spécifique qu'elle légitime immédiatement le fondement et la cohérence de l'identité insulaire. Pour autant, si l'identité reflète un sentiment d'appartenance, elle traduit surtout une façon de se distinguer de l'Autre ou des Autres. Être soi, c'est d'abord et avant tout ne pas être l'Autre, suivant ainsi la logique de l'opposition constructive. Être insulaire, c'est d'abord et avant tout ne pas être d'une autre île, du continent ou du reste du monde. Le processus d'identification passe ainsi, d'abord et avant tout, par celui de la différenciation (Bernardie-Tahir, 2011, p. 414).

Pour Nathalie Bernardie-Tahir, le lien entre la construction identitaire et le territoire est évident, il passe par l'altérité, l'habitant de l'île n'est pas d'ailleurs, mais aussi par le regard de l'autre, par cette vision projetée par les non-insulaires sur cet espace souvent fantasmé, notamment par la pratique de l'activité touristique mais aussi par « les Corses de la « diaspora » qui n'ont jamais perdu de vue la terre où ils étaient nés » (Ravis-Giordani, 2003, p. 452).

Le territoire, quand il est mobilisé, participe dans une large mesure de la légitimation identitaire. [...] quel autre espace mieux que celui de l'île, clairement circonscrit et surtout visiblement séparé des autres configurations spatiales, peut donner de façon aussi indiscutable, corps et matérialité à l'idéalité identitaire (*Op. Cit.*, p. 426) ?

En 1982, Abraham Moles et Élisabeth Rohmer proposaient une « science des îles », la Nissonologie, dont l'objectif était d'établir que l'île peut illustrer le lien entre le comportement humain et le cadre environnemental mais aussi de saisir l'impact

psychologique de la vie insulaire. Selon eux : « la forme géographique particulière du monde dans lequel nous vivons implique nécessairement une incidence sur notre conception de celui-ci, et qu'il y a des structures topologiques de l'espace qui sont valorisées, positivement ou négativement » (Moles et Rohmer, 1982, p. 47). L'île est perçue en tant que telle, et ce sont ces représentations qui font que la prégnance du microcosme insulaire est telle que Moles et Rohmer diront que « l'île est Communauté et le continent Société » (*Ibid.* p. 57). L'île permet une relation topologique de proximité, voire de promiscuité ; le taux d'interaction des êtres y est plus grand que sur le continent, les tensions plus exacerbées parce que « l'espace n'existe que par ce qui le remplit, ce sont les actions et les motivations humaines qui donnent une valeur sensible à l'espace » (Moles, 1982, p. 167).

Meistersheim parle de l'île comme d'un « type d'espace qui engendre, par ses contraintes, un type de société ayant, sinon un fonctionnement complètement original, du moins des inflexions particulières » (Meistersheim, 2001, p. 15). Elle donne trois définitions complémentaires qui nous semblent intéressantes pour cerner les facteurs particuliers des sociétés insulaires (*Ibid.* p. 20-21) :

- L'insularité concerne le phénomène géographique et le développement économique particulier des îles, on peut en bâtir des indices ;
- L'insularisme désigne le comportement politique des insulaires ou la situation géopolitique des îles, de leurs institutions particulières, des interactions entre État central et îles, des relations des îles en situations d'archipel ;
- L'iléité réfère au vécu des insulaires, à leur culture, à leur imaginaire, tous les comportements induits par l'espace insulaire, le temps et la société, cela rejoint l'analyse topopsychologique de l'espace insulaire de Moles.

Ces définitions servent à poser l'hypothèse de l'existence d'une « culture insulaire », du fait qu'il existe des traits communs à toutes les îles : « traits déterminés par la petite taille de l'espace, sa fermeture, la dimension réduite de la société qui, par exemple, impose aux insulaires une multiplicité de rôles, une vie sociale complexe mais aussi une solidarité et un lien social très vivant » (*Ibid.*, p.21). L'émergence de la « conscience insulaire » date environ des années 1980 (*Ibid.*, p. 55) et elle a trait à la prise de conscience des communautés insulaires à la fois de l'urgence et de la similitude de leurs problèmes, ce qui les amène à chercher des solidarités avec les autres îles. À l'origine de ce mouvement, selon Meistersheim, se trouve le phénomène de mondialisation qui menace les îles dans leur identité. Les sociétés insulaires ont un certain nombre de caractéristiques communes :

Une démographie particulière : population souvent plus vieille que la population nationale, densité plus faible et une tendance à une plus grande dépopulation à cause d'une tradition d'émigration, un abandon des terres et des activités traditionnelles, l'existence d'une « diaspora » importante, fidèle mais aussi pesante, qui fait que l'île représente toujours beaucoup plus que l'île... On note aussi, à quelques exceptions près comme les Baléares, un écart de développement et de niveau de vie qui peut aller s'accroissant avec le continent auquel elles se rattachent politiquement et économiquement (*Ibid.*, p. 56).

Ainsi, l'île oblige à contextualiser, à s'intéresser à tous les aspects qui la composent de l'économie aux particularités biophysiques endémiques et à son tissu social. Le vécu, l'imaginaire et la culture insulaires, tous les comportements induits par la nature particulière de l'espace font l'identité des insulaires :

Pour les insulaires, l'image dominante de l'île est celle de la terre : leur terre-patrimoine qu'ils ont tant de mal à partager. Tandis que pour les continentaux l'image de l'île est celle de la mer à franchir comme une épreuve, la première phase de l'initiation, la première étape d'une appropriation réelle ou supposée, vécue ou fantasmée (*Ibid.*, p. 70).

L'île, territoire particulier, aux caractéristiques environnementales riches et spécifiques, peut être pensée en tant que milieu au sens mésologique (étude des milieux) « en ce sens qu'elle est considérée comme le produit des interrelations entre l'île au sens géographique, l'îlien et la société insulaire, et le chercheur qui est à la fois partie prenante de l'ensemble et observateur plus ou moins distancié » (Wuillez, 2014, p. 107). Ainsi, Françoise Péron (Péron, 1992) proposait de développer une géographie de la perception, mise en œuvre par des cartes mentales³⁴, qui permettrait de cerner les logiques de perception d'appartenance au lieu (à l'île) par l'image, les cartes permettant de voir ce qui est représenté est ce qui ne l'est pas. La vision de l'île comme un lieu de condensation environnemental, social et culturel peut passer, nous dit encore Péron, par la notion de patrimoine (Péron, 2005, p. 435), qu'il faut développer à différentes échelles pour faire émerger le vécu et l'imaginaire afin de prendre en compte les dimensions subjectives et objectives de l'île.

Le territoire insulaire permet à la fois de décomposer les sous-systèmes sociaux, culturels, environnementaux et de comprendre leurs interactions en tant que totalité formant la réalité plurielle et unifiée de l'identité insulaire (Meistersheim, 2001; Péron, 2005; Taglioni, 2006, 2010). Cependant, l'influence du territoire, d'une variable d'isolement ou d'enclavement sur le type de lien social par exemple, ne va pas forcément de soi. C'est pourquoi nous cherchons à révéler les représentations sociales portées par les acteurs et diffusées par les discours. De façon parallèle, l'influence du contexte institutionnel et sociopolitique insulaire sur les représentations doit être observée, particulièrement dans le domaine environnemental où les démarches de concertation et les mesures d'acceptabilité sociale sont courantes dans la gestion du territoire. Pour cela, nous allons brièvement revenir sur les liens qui existent entre la sociologie de l'environnement et le territoire.

³⁴ Les cartes mentales sont des outils permettant de relever les processus de la perceptions spatiale, elles permettent de faire émerger les rapports individuels à l'espace (Rowntree, 1997, p. 586).

2.3.2 Le territoire, objet sociologique

L'inscription du territoire dans l'analyse sociologique s'est faite de façon erratique, les courants dominants en sociologie au début du XX^{ème} siècle (fonctionnalisme, structuralisme) ont longtemps exclu le lien entre le social et sa matérialité, entre le phénomène et son environnement naturel, ce qui a eu pour effet de laisser d'autres disciplines, au premier rang desquelles la géographie, traiter de l'aspect territorialisé des phénomènes sociaux. Le courant sociologique où l'on retrouve assez tôt un intérêt pour le territoire est celui de la sociologie rurale. Cependant ses objets d'étude ont généralement été axés sur le monde paysan, ses solidarités, la production agricole et les modes de vie ruraux en opposition au phénomène d'urbanisation générant de nouveaux modes de vie et de nouvelles temporalités. La représentation de la ruralité en France est profondément marquée par la cohésion sociale, l'interconnaissance des acteurs et l'existence de lieux de solidarités en opposition au monde urbain où le lien social se fait moins dense. La prise en compte des modes d'occupation et d'appropriation de l'espace par la sociologie rurale, se fait à la fin des années 1970 (Billaud, 2009). Le territoire se construit en objet d'étude sociologique et s'appréhende comme un espace structuré par différentes représentations qui peuvent entrer en opposition quant à l'utilisation qui doit en être faite : « l'espace est peu à peu considéré comme le révélateur de phénomènes multiples attestant la force des inégalités et des hiérarchies sociales, la complexité des appartenances ou, encore, la construction de représentations d'un type nouveau » (Alphandéry et Billaud, 2009, p. 11). Les chercheurs en viennent donc à penser l'espace non plus comme « support, mais comme constitutif du rapport social lui-même » (Billaud, 2009, p. 116). Le territoire se pense non seulement en termes d'espace mais aussi comme une mosaïque de symboles, de valeurs et de représentations ; il est nécessaire à l'analyse et n'en est plus le seul support. Il permet de penser l'action : « [...] il est surtout un acteur de la construction des accords et des désaccords puisque sa délimitation et sa qualification supposent

l'énoncé de règles, de normes et de valeurs. Tel quel, il s'inscrit dans la question, toujours moderne, de la tension entre le local et le global » (*Ibid.*, p. 125).

L'analyse de l'action à travers le territoire a été menée par les chercheurs, sociologues, politologues, pour identifier notamment les « territoires projets ». Par les projets de développement, de gestion et d'aménagement, à travers le rapport que les sociétés entretenaient avec le territoire qu'elles occupent, les chercheurs ont questionné la co-construction des sociétés et des territoires : « ainsi, le territoire est-il devenu pour la sociologie un cadre d'observation de la redéfinition des identités, des solidarités de proximité, des diverses formes d'interaction et de coordination d'acteurs, etc. » (Alphandéry et Bergues, 2004, p. 6).

Puis s'est opéré le changement « du rural à l'environnement », la nature devenant objet d'étude sociologique, les ruralistes s'intéressant non seulement aux problématiques paysannes – de rapports sociaux ou de développement en comparaison avec le monde urbain – mais aussi au territoire et aux enjeux environnementaux qui y sont liés. Jean-Paul Billaud ajoute que l'intégration des problématiques environnementales aux questions de sociologie rurale a constitué une « rupture » (Billaud, 2009, p. 119) dans la démarche scientifique, aussi parce que le territoire en était une notion refoulée. Les problématiques environnementales permettent de penser les liens qui se tissent sur le territoire, les différents usages sociaux qui en sont faits. Analyser et tenter d'apporter une réponse à ces problèmes implique de définir ce qu'est le territoire, quels sont les rapports que le monde agricole, mais aussi les usagers de l'espace, les collectifs de protection de l'environnement, les aménagistes, entretiennent avec ce dernier. Le territoire est redéfini avec les problèmes liés à l'environnement parce qu'ils impliquent de nouvelles pratiques d'action collective et de politique publique ; Billaud (Billaud, 2004, p. 113) explique que l'émergence de la question environnementale dans l'espace rural se fait selon quatre modalités : (1) elle est appliquée à l'agriculture et aux pollutions qu'elle produit ; (2) elle se matérialise dans des conflits d'appropriation et

d'usage de l'espace ; (3) elle est perçue comme imprégnée des valeurs urbaines, particulièrement celles de couches moyennes qui militent pour l'écologie politique et les conflits générés sont interprétés à l'aune de l'opposition ville/campagne ; paradoxalement, (4) les porte-paroles de la question environnementale mettent en avant leur appartenance au monde rural et paysan comme une critique de la modernisation agricole et se rapprochent de l'argumentaire des associations de protection de l'environnement.

La durabilité de la crise environnementale et la prise en conscience collective impliquant une évolution cognitive « posent clairement la question du rapport entre l'agriculture et les écosystèmes » (*Ibid.*, p. 114). Les problématiques environnementales dans les espaces ruraux ont eu la particularité de faire émerger ce que les scientifiques (Garett Hardin à la fin des années 1960 puis Elinor Oström) ont appelé « la tragédie des biens communs » traitant des questions liées à l'eau, à sa qualité et à sa gestion, aux ressources renouvelables (ressources halieutiques, forestières, etc.) et au caractère irréversible de la perte des biens environnementaux.

Il s'agit toujours de retisser le lien avec le territoire (le succès des notions de terroir ou la requalification naturaliste des espaces y contribuent par exemple), mais également d'instituer de nouveaux champs de relation et d'organisation qui débordent des cadres traditionnels de l'action collective en milieu rural (*Ibid.*, p. 116).

Étudiant les conflits liés à l'environnement dans l'espace rural, Marc Mormont (Mormont, 2007, p. 302) met en avant le fait que ce sont les représentations de l'espace portées par les différents acteurs engagés lors d'un conflit qui construisent des catégories légitimes tant symboliques que politiques qui seront validées par une décision de politique publique. Cette approche des conflits en environnement découle d'une analyse sociologique des pratiques des acteurs et qui suppose une mise en correspondance des manières « d'utiliser l'espace (usage du temps, sociabilité, rapport à la nature, etc.) avec des propriétés pertinentes d'appartenance sociale des acteurs »

(*Ibid.* p. 303). L'environnement est ramené par l'analyse sociologique à sa signification sociale, les problèmes environnementaux permettent de tisser un lien entre le territoire et les communautés qui l'occupent, l'espace étant marqué par les usages et les pratiques.

L'analyse du territoire et les formes d'action collective ont aussi été pensées par la sociologie urbaine : nous avons vu que la sociologie de l'environnement s'est développée grâce, entre autres, aux apports des sociologues de l'École de Chicago. Prenant ainsi en compte l'aménagement du territoire et les socialités particulières qui se développent en milieu urbain (Graffmeyer et Joseph, 2004; McKenzie, 1924; Robert Ezra Park, 1952), la sociologie urbaine s'est notamment intéressé aux « liens aux lieux » et à la prise en compte de la dynamique des temps sociaux, de construction des représentations et des modes d'attachement à un espace. La sociologie, en développant différents courants pour observer l'ancrage spatial des phénomènes sociaux, a réintégré la territorialité dans son analyse et cela permet de révéler l'influence réciproque des phénomènes sociaux et de leurs environnements.

2.4 Cerner l'influence du territoire sur les représentations sociales de l'environnement

Dans ce second chapitre le rôle des représentations sociales, particulièrement des représentations sociales de l'environnement et du territoire, a été exposé à travers différentes approches théoriques et épistémologiques qui sont synthétisées dans le tableau suivant (tableau 2.1) :

Tableau 2.1 : synthèse des représentations de l'environnement dans différentes approches

Approche	Type de représentations de l'environnement	Critique / apport
Représentations sociales de l'environnement	Systèmes de valeurs et normes inscrits spatialement	Appréhension constructiviste des réalités sociales
École de Chicago	Représentations écosystémique des sociétés, principe de compétition régulateur	Vision déterministe et linéaire des phénomènes sociaux
Systèmes complexes socio-écologiques	Interactions probabilistes de sous-systèmes en équilibre	Pas de prise en compte des représentations sociales
NEP	Interactions des variables sociales avec les éléments physiques de l'environnement (P.O.E.T.)	Manque d'une approche sociologique plus classique (classes sociales, culture, échelles institutionnelles)
Constructivisme environnemental	Problèmes environnementaux socialement construits	Permet de conserver les éléments culturels dans l'analyse du NEP
<i>Will to Pay</i> (économie)	- Engagement individuel dans la protection de l'environnement si système culturel fort. - Environnement conçu comme biens et services sur le marché	Pas de représentations sociales construites collectivement, valeur monétaire uniquement
Attachement au lieu (psychologie)	Environnement génère de l'identité individuelle	Manque approche collective et institutionnelle, réseaux d'acteurs
Territorialité insulaire	Particularités des territoires insulaires, existence de schémas communs aux mondes insulaires	Les représentations sociales de l'environnement sont inscrites dans le territoire et participent à l'action

Le contexte territorial peut transformer les représentations sociales de l'environnement en référents identitaires et c'est ce que nous avançons à propos du territoire insulaire. Il s'agit d'un processus double : à la fois le territoire se construit à travers les représentations sociales (politiques, économiques, culturelles, linguistiques, etc.) et dans le même temps le territoire, par ce phénomène identitaire, influence les représentations sociales de l'environnement. Donc l'expérience partagée du territoire accentue le sentiment d'attachement à ce dernier, de confiance et de communauté :

Spatial proximity facilitates the creation of strong ties, trust, and a sense of community ; it structures social relations and institutions. People living in a common locale build social networks and community relationships around family, neighborhood, school, work, religion. The implications of local community for activism are manifold (Mihaylov et Perkins, 2015, p. 130).

Les interactions prennent corps dans le territoire, et il est essentiel pour approcher la réalité et l'expérience des individus d'analyser les représentations liées à ce que nous pourrions résumer comme leur « culture territoriale ». Ce chapitre a donc permis de révéler l'intérêt des représentations sociales de l'environnement pour comprendre les dynamiques associatives en contexte insulaire et présente l'approche théorique sur laquelle s'appuie le second objectif de cette thèse :

Objectif 2 : Cerner l'influence du territoire sur les représentations sociales de l'environnement.

Les acteurs orientent leurs actions selon des représentations sociales particulières, propres à leur communauté, et nous supposons que les acteurs engagés dans la protection de l'environnement partagent certaines de ces représentations. La prise en compte des représentations sociales dans l'analyse des interactions socio-territoriales est essentielle afin de comprendre la co-construction sociale et identitaire ancrée dans le territoire, sur laquelle peuvent se développer les dynamiques associatives.

L'action associative dans le domaine de l'environnement est un phénomène important au sein des deux sphères publiques insulaires étudiées et constitue un enjeu démocratique dans la gouvernance du territoire. Afin d'identifier les spécificités des dynamiques associatives insulaires dans le domaine de l'environnement nous allons, dans le chapitre suivant, montrer comment les représentations sociales sont mobilisées dans les théories de l'action collective et associative, ce qui nous permettra de dégager les enjeux de l'action collective et territoriale en environnement.

CHAPITRE III

DYNAMIQUES ASSOCIATIVES : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET REPRÉSENTATIONS SOCIALES DANS L'ACTION COLLECTIVE TERRITORIALISÉE

Le présent chapitre vise à poser les bases théoriques de ce que nous appelons les dynamiques associatives territoriales et qui permet de concevoir l'action collective en environnement ancrée territorialement, dont les associations sont le vecteur. L'analyse de l'action associative, qui est une des formes d'action collective en environnement, doit permettre de révéler les enjeux de redéfinition des rapports de pouvoir qui existent lors des processus d'action collective. L'objectif de ce chapitre est alors d'exposer comment les représentations sociales sont mobilisées dans les théories de l'action collective et associative. C'est pourquoi, dans un premier temps, les enjeux liés à l'action associative en environnement seront décrits afin d'offrir à l'analyse différents regards théoriques sur les associations de protection de l'environnement et la catégorisation dont elles ont été l'objet. Des associations qualifiées de NIMBY (*Not In My Backyard*), souvent considérées comme l'expression égoïste d'un intérêt particulier, aux associations « expertes », ou aux lanceurs d'alerte, nous développerons aussi en quoi l'action associative articulée autour des inégalités et de la justice environnementale doit être considérée, pour enfin exposer le rôle que prennent les associations dans les phases de décision de gouvernance territoriale. Dans un second temps, nous nous attacherons à mettre en évidence le traitement des représentations sociales qui a été fait à travers différentes théories de l'action collective et des

mouvements sociaux. De cette façon le contexte théorique nécessaire à l'analyse des dynamiques associatives sera présenté afin d'en proposer une définition qui inclut l'action associative, les pratiques de gouvernance territoriale et les représentations sociales de l'environnement. Les représentations de l'environnement, du territoire en jeu dans les conflits d'aménagement, sont particulièrement importantes pour comprendre les dynamiques d'acteurs (leurs stratégies) et la cristallisation des conflits. De plus, la notion de territoire porte à imaginer que plus un lieu portera une forte valeur symbolique, plus la mobilisation collective sera importante. C'est alors dans l'argumentaire développé par les acteurs d'un conflit que se trouvent les représentations qu'il est essentiel d'analyser pour comprendre les enjeux associés et les stratégies mises en œuvre.

3.1 Les enjeux de l'action collective territoriale en environnement

L'action collective est un phénomène social particulier, à observer dans son contexte historique et institutionnel, qui intéresse depuis longtemps tant la classe politique que les chercheurs en sciences sociales puisque qu'elle peut, selon ses formes, mener au changement social brutal ou non. Erik Neveu définit l'action collective comme « un agir-ensemble intentionnel, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert. Cet agir-ensemble se développe dans une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une « cause » » (E. Neveu, 2015, p. 9).

Dans cette section nous démontrerons qu'une territorialité spécifique est produite par l'action collective et sa reconnaissance par les pouvoirs publics. C'est un processus de territorialisation qui implique la participation ou la confrontation des associations impliquées aux modes de spatialisation de l'action publique. L'importance du rôle des associations dans l'élaboration des politiques publiques a déjà été mise en avant :

Les politiques publiques constituent un lieu hautement symbolique de l'action associative. La fonction associative par essence, se situe essentiellement par rapport à l'action publique, la précédant, l'accompagnant, la remplaçant, ou l'équilibrant... » (Laboratoire d'économie et de sciences sociales et Territoires et pouvoir local, 1995, p. 41).

Pour les auteurs du rapport dont est extraite cette citation, l'action associative en environnement est indissociable de la démarche de politique publique, notamment parce qu'elle mobilise les canaux juridiques et participe aux démarches consultatives. C'est grâce à leurs actions que les associations participent à mettre à l'agenda des politiques publiques les problèmes environnementaux qu'elles mettent au jour. Les conflits d'environnement polarisent les visions de la nature particulièrement entre élus aménageurs et associations de protection (Agostini *et al.*, 1995; Laboratoire d'économie et de sciences sociales et Territoires et pouvoir local, 1995; Lascoumes, 1994).

3.1.1 Enjeu de gestion territoriale : les conflits liés à l'environnement

Les associations NIMBY ont longtemps été considérées comme l'émanation de réactions égoïstes, inconscientes de l'intérêt sociétal général et supérieur du projet auquel elles s'opposaient : « l'objet initial de cette mobilisation est soit l'existence d'une nuisance, soit l'opposition à un projet d'aménagement urbain ou rural qui modifierait directement le cadre de vie immédiat » (Lascoumes, 1994, p. 217). Mais les recherches sur ce qui a été considéré comme un « syndrome » (A. Jobert, 1998), ont en fait démontré que ces mouvements tendaient à déplacer la légitimité de l'intérêt général porté par les pouvoirs publics et que c'était en tant que citoyens défendant un intérêt plus vaste que leur seul confort, que les opposants aux projets légitimaient leur expression sur la scène politique (*Ibid.*, p. 73).

Mais, au-delà de la somme des intérêts individuels, les ADE de ce type soulèvent de plus en plus souvent des questions plus globales, comme celles portant sur la définition de l'intérêt général local. Qui le définit, sur la base de quelle

concertation, avec quel type de recours ? Ces associations de défense d'intérêts locaux ponctuels sont donc également des lieux de sensibilisation et de formation à l'environnement. C'est pourquoi il faut bien remarquer que le reproche adressé à une association de n'être qu'une manifestation du syndrome NIMBY est le plus souvent formulé par l'administration ou les entreprises aménageuses qui cherchent à disqualifier ces groupements d'« Indiens » hostiles au progrès technologique, et sont à la recherche d'interlocuteurs plus coopératifs (Lascoumes, 1994, p. 217).

L'émergence des associations de type NIMBY est souvent motivée par le manque d'information et de concertation publique : « En effet, ce type de mobilisation s'explique le plus souvent par la carence des procédures de concertation et l'opacité qui entoure la plupart des décisions d'aménagement » (*Ibid.*, p. 218). Il semblerait que la réponse traditionnelle aux projets d'aménagement soit un phénomène de type NIMBY (Lecourt, 2003), or il apparaît à la lumière de notre terrain que les associations qui s'opposent aux grands projets d'aménagement, particulièrement en Corse (le cas de l'incinérateur mis à part, nous pensons par exemple à l'installation d'une centrale au fioul lourd ou à la création de locaux de recherche marine de l'Université de Corse qui ont généré une opposition associative), mais aussi aux Îles-de-la-Madeleine concernant les aménagements de la centrale thermique, ne sont pas majoritairement composées de riverains du projet. Alors, ce phénomène est-il dû à l'exiguïté du territoire, à considérer que la cour (*backyard*) est en fait l'île dans sa totalité ? Ou bien qu'une vision unifiée du territoire insulaire existe et que l'intérêt pour les questions environnementales, étant lié au phénomène d'attachement au territoire, dépasse le cadre communal ?

La définition des conflits d'usage et de voisinage que donne André Torre semble correspondre à une dynamique NIMBY, notamment dans les aspects territorialisés du conflit qui impliquent une proximité géographique. C'est d'ailleurs par les théories de la proximité - géographique, institutionnelle, et cognitive - notamment en économie territoriale (Marcelpoil et François, 2008; Marcelpoil et Langlois, 2006; Torre, 2011;

Torre et Zuindeau, 2012), que les chercheurs proposent d'aborder, de comprendre et de négocier les conflits environnementaux. L'approche a été fructueuse pour cerner les dynamiques d'acteurs à l'échelle locale, mais elle renvoie les interactions sociales à un cadre institutionnel - même si des échanges informels peuvent être pris en compte - pour traiter de la négociation des conflits et tendre vers une « sortie de crise ». Or, il peut sembler qu'aborder les conflits de cette façon soit peu dynamique : les situations de crise étant les plus à même de faire émerger des visions du monde différentes. C'est aussi, en restant dans un cadre d'analyse normé par les orientations institutionnelles (développement durable, normes, conventions, etc.), occulter d'une certaine façon les rapports de force qui peuvent se concentrer entre l'appareil coercitif étatique et des individus revendiquant d'autres modes de vie. Ou encore risquer de ne pas considérer les propositions innovantes que peuvent émettre les associations devenues « expertes » de la question. Lorsqu'une association se spécialise dans la protection de l'environnement et qu'elle s'engage dans un conflit pour défendre les qualités environnementales ou esthétiques intrinsèques d'un écosystème, il est possible de supposer que ses membres y ont un intérêt propre : que les acteurs peuvent en revendiquer l'usage. Mais cette démarche peut par ailleurs être analysée comme étant autre chose que ce qui a été décrit par le phénomène NIMBY jusqu'à présent. Entrent alors en compte la vision et les représentations socio-environnementales des acteurs : dans les rapports de force peuvent s'engager des idéologies ou des conceptions des rapports de pouvoir différentes, nous reviendrons sur cette idée lors du dernier chapitre de la thèse.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que les associations de ce type évoluent afin d'assurer leur pérennité : l'identité des individus entre en jeu lorsqu'ils s'engagent dans l'action collective.

C'est en ce sens qu'on peut dire que le groupe fabrique ses militants autant que l'inverse. Cette fabrication consiste en un processus d'ajustement entre les

propriétés de l'institution et du champ où elle intervient et les propriétés des engagés. Quels que soient les engagements antérieurs, l'engagement dans une association ou un mouvement nécessite un apprentissage, implique de savoir y trouver une place et de combiner son identité personnelle avec celle du groupe (Sawicki, 2003, p. 144).

Les individus sont alors engagés dans une démarche qui les construit : la réussite ou non de la lutte déterminera souvent la transformation ou l'arrêt de l'activité, de l'association. Les militants alors deviennent des experts scientifiques et politiques des questions particulières liées à leur engagement initial.

Davantage, la manière de rendre compte de leur militantisme, la façon de le concevoir se transforme au point de rencontrer d'authentiques professionnels-activistes [...]. Avec les écologistes, apparaissent de nouveaux entrepreneurs qui investissent le champ politique. Ils se veulent critiques du jeu politique (les militants du parti Vert), s'imposent en acteurs neutres (les militants associatifs) [...]. Cette tendance lourde a été observée dans toutes les organisations écologistes et transcende les frontières des identités militantes (Ollitrault, 2001, p. 117).

Les militants de ce type d'associations d'expertise sont ceux que Sylvie Ollitrault nomme les « réactifs » : ils considèrent qu'ils subissent une injustice et se mobilisent pour obtenir gain de cause. Mais tous les individus ne disposent pas des mêmes moyens, on peut parler ici de capitaux (culturels, militants), et l'engagement militant qui demande temps et implication permet de mettre au jour les inégalités face aux risques. Ce sont les théories de la justice environnementale qui se sont attachées à analyser l'inégale répartition des risques environnementaux.

3.1.2 Enjeu social : justice environnementale et vulnérabilité des communautés

La vulnérabilité liée aux risques et la justice environnementale sont deux autres enjeux de l'action collective en environnement et sont fortement liées aux représentations sociales. Ces concepts ont émergé suite au constat de la généralisation des problématiques environnementales qui touchent tous les pays et tous les individus. Néanmoins, les moyens mobilisés pour mettre en œuvre une réponse à ces problèmes

environnementaux sont inégalement répartis : « au niveau national comme niveau international les pauvres – ou les plus défavorisés – souffrent de façon disproportionnée d’une pollution environnementale qui est produite par la société dans son ensemble » (Larrère, 2009, p. 156). Les luttes écologiques et les intérêts de classe peuvent être étudiés conjointement :

Alors que le terme de « développement durable » s’inscrit indubitablement dans une tradition intellectuelle développementiste (Kalaora, 2003) et néolibérale (Rudolf, 2013), de l’autre côté de l’Atlantique, les grassroots movements nord-américains revendiquent dès les années 1980 la justice sociale et écologique pour les populations noires et pauvres des centres urbains. Au-delà de toute tentative de réduction idéologique, l’écologie peut être abordée à partir de la question de la propriété foncière ou de celle des inégalités d’accès aux ressources naturelles (Grisoni et Némoz, 2017a, Chapitre 2.1.).

Le concept sociologique de justice environnementale est né d’une lutte contre l’installation d’une décharge à proximité d’une communauté noire en Caroline du Nord, aux États-Unis, en 1982 (Martinez-Alier *et al.*, 2014, p. 21). Le phénomène est bien documenté, l’installation d’aménagements polluants ou dangereux (incinérateurs, infrastructures pétrolières etc.) se fait généralement sur des sites à proximité de communautés issues de minorités ethniques et pauvres. La notion de territoire est aussi importante dans les luttes pour la justice environnementale ; pensons à l’actuel conflit du *Dakota Access Pipeline* qui oppose une communauté autochtone à l’État américain qui a validé le tracé de l’oléoduc, passant sur les terres ancestrales de la communauté, pour acheminer des sables bitumineux depuis le Canada.

The notion of *territory* is deployed with special intensity in some conflicts. Indigenous communities have claimed territorial rights with ever growing intensity, and they have historically used the concept of *territory* to refer to the space in which they develop their physical, cultural, social, spiritual, political and economic lives. Indigenous and other rural communities have fought strongly for respect for the special and ancestral relationship they have to the spaces they have traditionally occupied. As part of their fight, they have claimed the international recognition of their right to territory (Martinez-Alier *et al.*, 2014, p. 38).

Les auteurs précisent que le concept de territoire n'est pas seulement utilisé par les populations autochtones, mais aussi par toutes les communautés ayant une relation particulière avec l'espace dans lequel elles vivent, et que ce concept relève d'interactions humain-nature particulières, où le sacré n'a pas de commune mesure avec la valeur économique (*Ibid.*).

La notion d'injustice environnementale est donc liée à la vulnérabilité des communautés face aux risques et à leur inégale répartition. Nous vivrions d'ailleurs dans la « société du risque » selon le concept d'Ulrich Beck, pour qui les sociétés modernes sont confrontées à de multiples facteurs d'incertitude et à des menaces croissantes, ce qui rend les sociétés industrielles fondamentalement vulnérables (Beck, 1986). Les risques génèrent de l'incertitude qui est encadrée par l'avancée des connaissances scientifiques, or cette expertise scientifique peut devenir une source de débats et controverses et il faut, pour pallier cela, travailler sur les formes de la vie publique. L'omniprésence du risque (industriel, technologique, environnemental) en vient à structurer les rapports sociaux, et il devient nécessaire de mettre en place des solutions aux menaces engendrées par les risques industriels ; « On ne pourra résoudre concrètement et intelligemment les problèmes d'environnements que par des négociations qui s'opèrent par-delà les frontières, et par des conventions internationales » (Beck, 1986, p. 86). Ainsi, pour Beck ce sont des solutions globales et internationales qui s'imposent, mais la question de savoir si toutes les sociétés sont soumises à la même vulnérabilité face aux risques doit être posée. L'inégalité face aux risques se comprend aussi par le fait que certaines catégories sociales y sont plus exposées et que d'autres en profitent économiquement. Ce rapport au risque incite à s'interroger sur la notion de vulnérabilité sociale, et à travers la lecture de travaux s'intéressant à la question, il ressort que ce sont les représentations individuelles ou collectives du risque ainsi que les modes de régulation qui ont amené les chercheurs à considérer la vulnérabilité comme un processus dynamique.

La vulnérabilité peut être définie comme une capacité insuffisante à anticiper, à faire face et à se remettre des aléas, on pense alors à une vulnérabilité structurelle, territorialisée et basée sur des indicateurs sociétaux classiques (pauvreté, inégalité, développement) (Becerra et Peltier, 2012, p. 304). La vulnérabilité, pensée comme un paradigme permet la prise en compte des interactions société/environnement sur des échelles spatiales et temporelles relativement longues et diversifiée, ce qui « implique de s'intéresser à la capacité plus ou moins importante de la société à « encaisser » l'évènement (résistance), à gérer l'éventuelle crise qui en découle et à retrouver un fonctionnement « normal », relativement proche de son état initial (résilience) » (Becerra, 2012, p. 2). La vulnérabilité est donc envisagée de façon dynamique, présentant plusieurs critères : un défaut de développement, une fragilité socio-économique et un manque de résilience, et elle doit être analysée sur trois échelles liées au développement durable : l'échelle sociale, économique et environnementale (*Ibid.*, p. 4). La vulnérabilité sociale est donc un processus multiple qui s'évalue sur plusieurs échelles et qui est construite par les représentations qu'en ont les membres de cette société :

La vulnérabilité « sociologique » est donc celle d'une prise de décision dont la rationalité est moins liée à une définition objective des problèmes (réalité et durabilité de la pollution, dépassement des normes autorisées) qu'à une rationalité cognitive : la représentation que s'en font les décideurs (les élus locaux) et les usagers mis en cause (Becerra, 2012, p. 9).

La vulnérabilité des sociétés est envisagée par rapport à la notion de risque encouru par ces sociétés : la question du risque, étudiée d'abord par les chercheurs en géographie physique, s'est présentée sous la forme des aléas environnementaux, puis avec la géographie humaine la problématique s'est déplacée vers les réponses que les sociétés pouvaient fournir dans la gestion de ces aléas et donc vers les interactions entre société et environnement. Cela dit, la notion de vulnérabilité en sociologie n'est pas nouvelle, ni spécifique à une spécialisation particulière du champ ; derrière l'idée de pauvreté,

de domination, d'intégration, d'insécurité, etc., c'est la notion de vulnérabilité sociale qui intéresse les chercheurs (Becerra et Peltier, 2012, p. 297). Selon Beck, ce qui rend les sociétés industrielles fondamentalement vulnérables c'est l'incertitude face aux menaces de catastrophes, pour lui les risques modernes sont « des « désordres » environnementaux et des ruptures dans les systèmes techniques [qui] sont considérés comme l'expression visible d'un régime « d'irresponsabilité généralisée » de la société moderne (Beck, 2001) » (*Ibid.*, p. 299).

La prise en compte de ces différents facteurs permet de considérer la vulnérabilité comme un processus dynamique et évolutif, et non comme un état. L'approche dynamique de la vulnérabilité permet de penser ce phénomène en tant que construction sociale (inégalités, densité du tissu relationnel, discriminations, etc.) et attire l'attention sur le fait que les communautés humaines disposent de ressources collectives pour diminuer les effets des aléas. Sociologiquement, réfléchir à la question de la vulnérabilité des sociétés, au-delà des facteurs qui la génèrent, c'est s'interroger sur les outils politiques, économiques, législatifs à la disposition des communautés humaines pour, si ce n'est éliminer, au moins réduire les facteurs de vulnérabilité inhérents aux sociétés. C'est conceptualiser des moyens de gestion des systèmes environnement/société qui leur permettraient de ne plus être soumis aux aléas. De plus, Sylvie Becerra (Becerra, 2012; Becerra et Peltier, 2012), en décrivant la vulnérabilité comme un construit social communément accepté, offre à l'analyse une vision intéressante de l'acceptabilité de la vulnérabilité. Dans certaines sociétés, notamment dans les pays émergents, ce qui est considéré comme des « crises environnementales » par les chercheurs occidentaux, est souvent géré par les populations locales grâce à l'expérience (moyens de subsistance malgré les sécheresses ou les inondations fréquentes par exemple) :

La question de la réduction de la vulnérabilité elle-même est une problématique ethnocentrée que les populations locales, présumées vulnérables, ne partagent

pas forcément. Ainsi, l'acceptation des risques et la perception des crises environnementales peuvent aussi être le reflet de pratiques culturelles et de normes du fonctionnement social local et pas seulement des inégalités sociales (Becerra et Peltier, 2012, p. 303).

Les questions environnementales, notamment avec les changements climatiques sont d'ordre planétaire, mais il ne faudrait pas, par une approche trop globalisante (holisme) ou fonctionnaliste (systémique), sous-estimer la part construite inhérente à l'émergence des problématiques sociales. Il s'agit d'être capable de comprendre et de gérer les interactions société/environnement, non pas par une « recette des bonnes pratiques », applicable à tous les milieux, mais plutôt par une démarche locale, adaptée aux réalités sociales spécifiques à l'économie, au système politique, à la force des institutions, à la densité du tissu social, etc. Il est important de considérer le regard écologique en sciences sociales et la prise en compte des différences des communautés, par ailleurs soumises aux mêmes enjeux environnementaux, ainsi que les différents types de réponse politique qui sont apportés aux « crises écologiques ». Analyser les représentations de l'environnement défendues par les associations de protection de l'environnement peut permettre de comprendre les cadres et les mécanismes d'interaction et d'enjeux qui, en se révélant lors des phases d'action collective, peuvent finalement affecter une population beaucoup plus large que les acteurs engagés dans la lutte (déchets, érosion du littoral, grands projets d'aménagement, etc.). Les associations de protection de l'environnement, engagées dans des rapports de force avec les pouvoirs publics font valoir la légitimité de leur vision et la nécessité de leur participation démocratique. Les associations sont, pour certaines ayant des militants dotés en capital scientifique mais aussi à force d'expérience, devenues des expertes des questions environnementales pour lesquelles elles s'engagent.

3.1.3 Enjeu démocratique : participation aux décisions de politique publique

Historiquement, les associations de protection sont issues des sociétés savantes au XIX^{ème} siècle (1854) (Cadoret, 1985; Flahault et Robic, 2007), et fondent leur

légitimité sur l'expertise scientifique. Cette expertise scientifique permet aux militant associatifs d'asseoir leur crédibilité lorsqu'ils prennent position dans l'espace public pour justifier le fait de revendiquer une cause d'intérêt général (Bernstein et Jasper, 1998, p. 109). Dans le domaine environnemental, les associations devenues expertes de questions pouvant donner lieu à controverse telles que les choix énergétiques (nucléaire, hydroélectricité, pétrole), la gestion des déchets ou encore l'urbanisation, peuvent entrer dans la catégorie des lanceurs d'alerte (ou tireurs d'alarme). Les lanceurs d'alerte (*whistleblower*) sont définis comme étant : « toute personne ou groupe qui rompt le silence pour signaler, dévoiler ou dénoncer des faits, passés, actuels ou à venir, de nature à violer un cadre légal ou réglementaire ou entrant en conflit avec le bien commun ou l'intérêt général » (Chateauraynaud, 2013). L'une des raisons pour lancer une alerte, outre la diffusion d'information, est de créer un processus de mobilisation qui se propagera dans la société civile, ou même au cœur des institutions.

[...] dans l'activité des tireurs d'alarme, les prétentions à la vérité occupent une place si importante que leur prétention à la véridicité (autrement dit, leur sincérité) n'est pas mise en doute et que leurs révélations apparaissent toujours appropriées au contexte d'énonciation, même si elles causent souvent une surprise. Les contre-argumentations prennent généralement la forme d'une remise en question du caractère approprié ou sincère des énoncés produits par les tireurs d'alarme (mais rarement de leur exactitude) (Bernstein et Jasper, 1998, p. 111).

Les lanceurs d'alerte sont ceux qui prennent la parole pour transmettre des informations tues ; « la place du lanceur d'alerte étant avant tout définie par le processus critique qui relie des actes de vigilance et des formes de prise de parole publique » (Chateauraynaud, 2013). Nous pouvons penser aux récentes affaires mises au jour par Edward Snowden ou Julian Assange et son site *Wikileaks* : « pour ces acteurs, il faut rendre à la fois possible, légitime et légal tout acte qui porte à la connaissance du public des informations ou des dossiers concernant l'intérêt général, en étendant au maximum, via le Web, l'idéal démocratique » (*Ibid.*). La réaction des pouvoirs publics, ou leur

absence de réaction si l'on pense à l'alarme tirée par les climatologues du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) concernant le réchauffement climatique, permet de mesurer la trajectoire, les effets de l'alerte mais aussi de mettre au jour des systèmes de relations de pouvoir et d'influence. S'intéresser aux démarches des lanceurs d'alerte c'est aussi prêter attention à leur implication dans les plateformes de démocratie participative. En mettant sur la place publique controverses, débats, expertises et processus de décision, l'alerte crée un espace d'expression et permet de repenser les rapports des sociétés au risque ou à l'incertitude. Le rapport au risque est, encore une fois, essentiel pour comprendre la démarche d'alerte. Il faut aussi prendre en compte le fait que la gestion des risques, jusqu'à lors assurée par les pouvoirs publics, intègre maintenant des associations comme parties prenantes de processus participatifs, de consultation et d'expertise (Gilbert, 2013). La participation d'acteurs non-institutionnels à la gestion des risques s'est faite suite à la survenance de catastrophes comme l'accident nucléaire de Tchernobyl, ou de controverses comme l'utilisation de cultures génétiquement modifiées (OGM), prouvant leurs capacités, en tant que « membres de la société civile à développer des compétences suffisantes pour devenir des acteurs au même titre que les pouvoirs publics et les experts officiels » (*Ibid.*). Lors de controverses environnementales, ce sont souvent les associations expertes qui tirent l'alarme et s'appuient sur leurs connaissances scientifiques pour assurer leur crédibilité.

L'expertise « scientifique » puise dans un registre argumentaire de justification relayé auprès de l'opinion publique et des décideurs. L'expertise se construit à partir d'une connaissance scientifique co-construite avec les réseaux scientifiques, grâce à la capitalisation de l'expérience mais aussi à une capacité grandissante de construire une controverse sociotechnique. Sur cette base, les lanceurs d'alerte des années 1970 amplifient leur mobilisation (Ollitrault et Villalba, 2014, p. 720).

L'un des modes d'action développé par les associations de protection de l'environnement devient la participation experte sur des dossiers controversés ou lors de phases consultatives de grands projets d'aménagement.

Les associations sont en effet amenées à intervenir de façon croissante sur des dossiers techniques et leur possibilité de réponse et de contre-proposition exige un investissement important sur des matières complexes (nucléaire, rejets toxiques, déchets) et parfois radicalement neuves (brevetabilité du vivant, biodiversité) : « Parler aujourd'hui des déchets en termes constructifs exige de la part des associations une capacité d'expertise sans commune mesure avec ce qu'elle a pu être il y a seulement quelques années » (FNE). Les exemples abondent de contributions associatives aux politiques publiques qui reposent sur un véritable travail d'études que les groupements réalisent avec leurs seules ressources, faute d'instance publique apte à réaliser cette tâche (Lascoumes, 1994, p. 239).

Les associations se technicisent et développent leur expertise, mais la précarité à laquelle elles sont soumises a tendance à limiter leur capacité à intervenir sur un grand nombre de dossiers de plus en plus complexes. De plus en plus mobilisées sur des questions d'aménagement et d'examen des politiques publiques, les associations mettent en place des stratégies prospectives, comme nous avons pu le constater lors des phases d'évaluation du PADDUC en Corse, qui leur permettent lors de l'examen des documents d'alerter les décideurs sur les points potentiellement conflictuels, avant que la controverse n'émerge (concernant la protection des terres agricoles par exemple). Deux axes de réflexion émergent de ce constat : le premier étant de savoir jusqu'où doit aller le rôle associatif dans sa participation à la décision publique. L'autre étant qu'elles légitiment l'action politique, qui par la participation associative valide le bien-fondé de la politique publique : « Mais l'équilibre est finalement difficile à tenir entre l'appel croissant à de telles entreprises collectives et la réserve qu'il est nécessaire d'observer vis-à-vis des décideurs politiques qui cherchent auprès des ADE non seulement de la connaissance et du savoir-faire, mais aussi une légitimité nouvelle » (Lascoumes, 1994, p. 242). Cette collaboration permet *in-fine* de construire

l'acceptabilité sociale des projets, qui sera discutée dans le dernier chapitre de ce travail.

Les associations de protection de l'environnement sont donc, comme l'avance Lascoumes, les « pivots essentiels de la politique publique » parce que c'est grâce à leurs actions que les questions de protection de l'environnement se sont diffusées au sein de la société. « Les actions cognitives et les actions de mobilisations associatives ont joué, et jouent encore, un rôle essentiel dans la construction des représentations sociales comme dans le développement des interventions publiques et privées » (*Ibid.*, p. 181). Le ministère de l'environnement français, créé en 1971, collabore avec des associations de protection de l'environnement afin d'acquérir les compétences qu'il n'avait pas les moyens de développer à l'interne (Flahault et Robic, 2007; Lascoumes, 1994), permettant de formaliser la contribution des militants associatifs à la gestion de l'environnement.

Comme tous les mouvements sociaux, les associations d'environnement participent de l'expression et du traitement de problèmes d'intérêt général longtemps délaissés par le marché et les pouvoirs publics. L'histoire de la gestion institutionnelle de l'environnement en témoigne : depuis la prise en charge des accidents écologiques jusqu'à l'émergence des structures étatiques formelles et l'élaboration des politiques gouvernementales, les associations environnementales sont toujours présentes ; le plus souvent dans un rôle précurseur (Flahault et Robic, 2007, p. 184).

On considère alors que les associations sont « partie prenante » (*stakeholder*) de l'action publique territorialisée. De façon générale, les parties prenantes sont porteuses d'un intérêt et sont organisées en groupe ou non. Dans le domaine de l'environnement où les pratiques participatives sont nombreuses, ce sont les associations de protection de l'environnement qui revendiquent l'implication dans les processus de décision (Leroy et Salles, 2013). L'implication des parties prenantes environnementales a pour but de garantir l'acceptabilité et l'efficacité de l'action publique, ce qui correspond au discours participatif des politiques de développement durable.

Cette première section du chapitre a permis d'aborder différents enjeux l'action collective en environnement dans sa structure associative. Dans la section suivante, nous nous attacherons à dégager les représentations sociales sous-jacentes à différentes approches de l'action collective et des mouvements sociaux. Cela nous permettra d'avoir une compréhension plus claire de l'action collective en environnement et d'aborder l'importance des représentations du territoire qui peuvent lui être associées afin de décrire le concept de dynamiques associatives territorialisées. Différents courants de recherche économique et sociologique se sont efforcés d'expliquer l'action sociale par la prise en compte du phénomène d'action collective à travers les mobilisations. L'étude des mouvements sociaux a permis de cerner les différentes formes de solidarité, la création d'identités collectives et de comprendre les effets et les causes des mobilisations.

3.2 Les représentations sociales dans les théories de l'action collective

Certains paradigmes se sont développés de façon plus ou moins concomitante : soit dans des aires d'influence culturelle différentes (Europe/Amérique du Nord), comme c'est le cas pour le courant des Nouveaux Mouvements Sociaux (NMS) et celui de la mobilisation des ressources, soit encore dans des écoles de pensées différentes. De façon générale, c'est en Europe que s'est développé le courant des NMS, qui resitue l'action collective dans un ensemble historique et culturel plus large. Et aux États-Unis s'est plutôt développée l'approche de la mobilisation des ressources qui défend l'idée que les mouvements existent par les modes organisationnels par lesquels ils réunissent des adhérents et des moyens. Sans émettre une critique tranchée de ces théories, qui présentent chacune des éléments essentiels à la compréhension de l'action collective, nous voulons étendre et développer l'idée que l'ancrage territorial de l'action collective ne doit pas être négligé. En plus des cadres d'action, d'acteurs réflexifs et de déterminants politiques et culturels, l'analyse doit inclure le rapport au territoire (les représentations) des acteurs mobilisés.

3.2.1 Représentations sociales de l'action collective : approches individualistes

La première analyse des mobilisations collectives date de la fin du XIX^{ème} siècle, c'est celle que Gustave Le Bon propose dans *La psychologie des foules* en 1895. Ce qu'il appelle les « foules » sont des regroupements d'individus plus ou moins violents, incapables de réflexion et qui amèneront à la perte de la civilisation, puisque « Les civilisations n'ont été créées et guidées jusqu'ici que par une petite aristocratie intellectuelle, jamais par les foules. Les foules n'ont de puissance que pour détruire » (Le Bon, 1905, p. 13). Réunis au sein d'une foule, les individus perdent toute particularité propre et sont soumis à des forces qui les dépassent et sont, en plus, soumis à l'autorité d'un meneur. La première analyse des mouvements sociaux conçoit donc l'acteur comme un individu dépossédé de ses capacités réflexives et ne s'intéresse ni aux structures des systèmes sociaux ni aux institutions, cette parenthèse est intéressante pour mesurer l'évolution de la compréhension de l'action collective dans le champ des sciences sociales.

À la suite des analyses du XIX^{ème} siècle sur les mouvements de masse (Le Bon, Marx, Tocqueville), les sciences sociales ont élaboré de nombreuses théories des mouvements sociaux qui se sont succédées. Les analystes ne considèrent plus que les mobilisations sont des pathologies sociales mais qu'elles présentent bien leur propre rationalité, et qu'au-delà du désordre qu'elles peuvent engendrer, elles sont porteuses de changement et de renouveau social (normes, institutions, modes de vie). La logique de « contagion » de Le Bon est remplacée par l'idée que les mobilisations naissent de la convergence entre les croyances et un phénomène de frustration déjà présents chez les individus qui se regroupent alors au-delà du simple « suivisme » mais par intérêts communs. La théorie du « comportement collectif » (*collective behaviour*) a été développée par les chercheurs de l'École de Chicago et voulait éclairer les mobilisations par une « psychosociologie de la frustration sociale, la prise en compte du pouvoir explosif des aspirations et désirs frustrés » (E. Neveu, 2015, p. 37). Les mobilisations collectives

seraient générées sur la base des croyances, ce qui n'aide pas à les différencier par leurs objectifs, leurs méthodes ou leurs revendications. Comment, alors, objectiver cette analyse puisque la frustration relève des croyances et des valeurs ? Comment expliquer des mouvements qui réunissent différentes catégories sociales ? De plus cette théorie serait bien en peine d'expliquer des mouvements altruistes, tels que ceux pour la protection de l'environnement ou pour les mal-logés, en terme de frustration individuelle. Malgré tout, nous ne pensons pas qu'il faille négliger les notions de croyance, de perception et de valeur, mais que pour être opérationnelles il faut les inscrire dans des structures qui permettent de penser l'interaction dans l'action.

Une autre théorie, popularisée au début des années 1970, insiste cette fois sur les capacités réflexives des acteurs : c'est la théorie de l'acteur rationnel de Mancur Olson (1965). Olson tend à démontrer que des groupes ayant avantage à se mobiliser et en ayant conscience ne le font pas nécessairement. Le comportement intéressé des individus est la règle et il est peu vraisemblable que l'altruisme ait une quelconque part à jouer dans l'atteinte des objectifs d'un groupe. L'action de groupe semble selon lui « découler logiquement » (Olson, 1978, p. 22) des prémisses d'un comportement rationnel intéressé. Olson analyse l'action collective comme une démarche rationnelle entreprise par des acteurs stratèges ayant au préalable réalisé un calcul coût-bénéfice. Plus le groupe est large plus la contribution individuelle devient insignifiante, et c'est pour cela que les groupes se scindent souvent en sous-groupes. Ainsi, les groupes réduits induisent l'action, les grands groupes la vision, les avis. Cette vision revient à affirmer que dans un grand groupe l'individu, perdu dans la masse, n'a pas besoin de s'efforcer à contribuer personnellement, puisqu'il obtiendra sa part des gains avec ou sans cette contribution. Ce modèle de l'acteur rationnel, du calcul coût/avantage est éclairant, et n'est pas inopérant, mais il ne prend pas en compte les facteurs structurels (catégorie socioprofessionnelle, genre, appartenance ethnique, etc.) ou des paramètres moins tangibles comme le capital culturel, les croyances ou les valeurs. Pour E. Neveu

il faut « penser le personnage du militant, de l'individu mobilisé en lui donnant une autre consistance sociale que celle d'une machine à calculer » (E. Neveu, 2015, p. 47).

Dans ce premier type d'analyses les représentations sociales des acteurs, individuels et collectifs, ne sont pas prises en compte. Leurs stratégies et leurs objectifs d'action sont occultés au profit d'une rationalité que le chercheur pourrait mesurer. Par ailleurs, il s'agit d'une représentation théorique des acteurs sociaux dont les postulats sont discutables puisque les variables sociales ou culturelles sont, lorsqu'elles sont prises en compte, particulièrement simplifiées.

3.2.2 Représentations sociales de l'action collective : structure et organisation

En mettant l'accent sur des variables organisationnelles et politiques, le courant de la mobilisation des ressources déplace l'attention des chercheurs des facteurs psychologiques, pour la tourner vers les processus politiques. La théorie de la mobilisation des ressources apporte une vision macrosociologique de l'engagement militant. Erik Neveu explique qu'il ne « s'agit plus, comme dans le modèle *collective behavior* de se demander *pourquoi* des groupes se mobilisent, mais *comment* se déclenche, se développe, réussit ou échoue la mobilisation » (E. Neveu, 2015, p. 49). La question centrale se déplace et ce qui intéresse particulièrement les chercheurs adoptant ce paradigme est de savoir quelles stratégies sont les plus efficaces, quels facteurs influencent les acteurs : ce qui fait bouger les cadres.

Marco Giugni avance que l'utilisation de la force, comme stratégie militante, peut augmenter les chances d'atteindre les objectifs (Giugni *et al.*, 1999, p. xvii). Bien que tous les chercheurs ne s'accordent pas sur cette conclusion, Charles Tilly a démontré dans son étude sur les grèves en France qu'il existe une relation positive entre l'utilisation de la violence et les bénéfices retirés de la grève (*Ibid.*). Mais finalement, c'est surtout le contexte politique qui joue un rôle décisif dans l'utilisation ou non de la violence par les mouvements sociaux, notamment en fonction du degré de répression

exercée par les institutions politiques. De plus, l'efficacité des tactiques perturbatrices vient aussi de leur caractère novateur, ce qui dépend du mouvement et du contexte culturel dans lequel il a lieu.

Une autre question sur laquelle se sont penchés les chercheurs du courant de la mobilisation des ressources était de savoir si les mouvements naissaient de facteurs internes ou externes. Les structures sociales sont déterminantes pour le succès d'un mouvement, et il est nécessaire que le contexte politique soit tel qu'il amène les dirigeants à faire des concessions face à l'action perturbatrice. Alors l'attention des chercheurs s'est focalisée sur les changements politiques et législatifs comme étant les résultats des mobilisations, cette approche conçoit les mouvements sociaux comme « *collective challenges, based on common purposes and social solidarities, in sustained interaction with elites, opponents and authorities* » (*Ibid.*, p. xxii, cite S. Tarrow, 1998). Donc suivant cette vision, les mouvements visent directement au changement de leur environnement politique. Aucun mouvement n'est autonome, ni n'opère sans l'implication d'au moins trois groupes différents : les détenteurs du pouvoir, qui sont l'objet des revendications ; les participants, qui vont du plus petit contributeur au meneur, et qui sont souvent connectés à travers l'organisation du mouvement ; et la population au nom de laquelle les participants émettent leurs revendications. À cela s'ajoutent d'autres parties : des contre-mouvements, la police, des sympathisants, etc. (C. Tilly, 1999, p. 258). Tilly définit les mouvements sociaux de la façon suivante :

A sustained challenge to power holders in the name of a population living under the jurisdiction of those power holders by means of repeated public displays of that population's worthiness, unity numbers, and commitment (*Ibid.*, p. 260).

Selon la théorie de la mobilisation des ressources, la construction d'une identité collective peut pousser des individus à s'engager dans un mouvement social, mais en réalité, les processus qui comptent réellement dans la persistance des mouvements

sociaux comme moyens de revendication sont collectifs et politiques. Ce qui importe pour Tilly et les chercheurs s'inscrivant dans sa démarche d'analyse, c'est l'organisation des mouvements sociaux et les types de sociabilité engagés l'association volontaire. Les acteurs organisés mettent alors en œuvre des stratégies qui reposent sur des modèles culturels. Pour Tilly, les mouvements sociaux incorporent des répertoires autonomes d'action qui incluent les associations, les débats publics, les manifestations, les pétitions, la représentation médiatique, et d'autres formes d'interactions similaires (C. Tilly, 1999, p. 267). Ces répertoires sont eux-mêmes inclus dans des registres d'action, qui sont la nature même des interactions conflictuelles qui évoluent à travers l'histoire.

Le concept de mobilisation des ressources tient surtout au fait de la capacité des acteurs à mobiliser des référents culturels et politiques pour modifier les structures sociales existantes. Les éléments culturels fréquemment utilisés par les chercheurs sont les habitudes (*customs*), les croyances (*beliefs*), les valeurs (*values*), les artefacts (*artifacts*), les symboles (*symbols*) et les rituels (*rituals*), la culture étant à a fois un terme large et imprécis, mais qui semble évident en même temps (Johnston et Klandermans, 1995b, p. 3). Certains chercheurs ont alors pris le parti d'expliquer les mouvements sociaux à l'aune d'une analyse culturelle. Les mouvements naissent de données culturelles préexistantes, mais en même temps sont des sources fondamentales de changement culturel (*Ibid.*, p. 5). L'analyse culturelle se concentre exclusivement sur la culture comme étant une caractéristique des mouvements sociaux : le produit d'interactions au sein du mouvement. La question qui s'impose alors est celle de savoir comment la culture d'un mouvement se forme et comment elle peut faciliter la mobilisation, le recrutement, les solidarités et d'autres fonctions clés des mouvements (*Ibid.*). De cette vision dérive l'idée des cadres de mobilisations (*framing processes*), qui présente à la fois l'aspect systémique de la culture et son efficacité (*Ibid.*, p. 9). Il existe donc une interaction et une rétroaction entre la culture et les mouvements sociaux : non seulement ces derniers sont modelés par la culture, mais ils font aussi

partie de ce qui forme et reforme la culture. Ainsi l'analyse statistique s'applique très mal à l'étude des mouvements sociaux, l'approche descriptive y est mieux adaptée (*Ibid.*, p. 13). La mobilisation des ressources permet de s'intéresser à la place des référents culturels dans les mobilisations autant qu'à l'impact des structures politiques, cet aspect ayant fait de cette analyse l'une des pierres angulaires des recherches sur l'action collective.

Ici les représentations sociales des acteurs sont prises en compte par l'approche culturelle des croyances et des valeurs. Néanmoins, l'accent est mis sur le type de réponses politiques données aux mobilisations et le fait que ces dernières existent dans le but précis de modifier les structures politiques auxquelles elles se confronte. En cela, notre analyse s'éloigne de la théorie de la mobilisation des ressources : nous cherchons à prendre en compte les facteurs culturels, à travers les représentations sociales de l'environnement et du territoire, mais la structure associative de l'action collective en environnement semble indiquer d'autres dynamiques concernant le contexte politique. Comme les deux cas à l'étude nous amènent à le penser, l'action collective en environnement n'est pas nécessairement orientée vers la modification ou la redéfinition des structures politiques.

3.2.3 Représentations sociales de l'action collective : les nouveaux mouvements sociaux

A la suite des analyses des mouvements sociaux par l'approche individuelle (psychologie des foules, acteur rationnel) et collective (structures politiques, mobilisation des ressources) les analyses des « nouveaux mouvements sociaux » ont pris une importance considérable dans le champ. Les mobilisations contestataires des années 1960-1970 sont considérées comme originales en ce qu'elles sont des mobilisations « après mouvement ouvrier » de la société capitaliste, qu'Alain Touraine désigne comme « post-industrielle ». Le courant d'analyse des Nouveaux Mouvements Sociaux (NMS) s'est surtout développé en Europe et s'est intéressé au foisonnement

des revendications émergentes à cette période : le féminisme, l'écologisme, les mouvements régionalistes et étudiants, la contre-culture, etc. Le point sur lequel les analystes s'accordent c'est le caractère « ancien » du syndicalisme ouvrier par rapport à ces nouvelles mobilisations. Les NMS sont définis de la façon suivante, selon quatre critères (E. Neveu, 2015, p. 62) : (1) les formes d'organisation et répertoires d'action ont des structures décentralisées, et à vocation unique puisque souvent dissoutes après la réalisation de la revendication ; (2) les valeurs et les revendications de la mobilisation sont plus axées sur la résistance au contrôle social et l'autonomie, que sur la redistribution des richesses ou l'accès à la prise de décision ; (3) le rapport au politique est aussi différent des « anciens » mouvements sociaux dans lesquels la revendication était de conquérir le pouvoir, alors qu'avec les NMS il s'agit moins de défier l'État que d'arriver à construire en lui des « îlots de liberté », des espaces où s'affirment les sociabilités privées, loin de son pouvoir centralisateur ; (4) finalement, c'est l'identité des acteurs qui importe ici, au-delà de l'appartenance à une classe ou un groupe social (ouvrier ou paysan), ce sont d'autres formes identitaires individuelles qui entrent en jeu : l'homosexualité, l'écologisme ou l'identité régionale sont les nouvelles bases des revendications après les années 1970. L'intérêt de ce paradigme pour l'analyse de l'action collective tient surtout au fait qu'il permet de penser le changement social et les revendications identitaires.

La mutation des mouvements sociaux devient un prisme pour penser les mutations d'un capitalisme qui repose de plus en plus sur la technique, les compétences gestionnaires, un pouvoir technocratique qui envahit les moindres recoins du quotidien, vient normer et contrôler styles de vie et identités (*Ibid.*, p. 60).

Selon Claus Offe, les problématiques qui relèvent généralement des NMS sont liées à un territoire, un espace d'action ou un « life-world » qui peut être le corps, la santé ou l'identité sexuelle, mais aussi les conditions de vie, la culture, l'ethnicité. Le champ est donc assez vaste et malgré l'apparente disparité de ces problématiques, elles sont en

fait communes à certaines valeurs comme l'autonomie et l'identité, et sont opposées à la manipulation, au contrôle, à la bureaucratisation, à la dépendance, etc. (Offe, 1985, p. 829). Les modes d'action propres aux NMS, sont d'une part la façon dont les individus agissent pour se constituer en collectifs (mode d'action interne), et d'autre part les méthodes par lesquelles ils confrontent leurs opposants politiques (mode d'action externe). Les mouvements sociaux ne sont plus pensés en termes de compromis ou de négociation avec les autres acteurs politiques, mais plutôt en termes d'antinomie totale : « oui/non », « nous/eux », « désirable/intolérable ». C'est ce que Offe appelle une logique de seuil, et qui ne permet pas d'échanges ou d'avancements par étapes ; les acteurs sont dans l'opposition et, de fait, si les phases de négociation sont exclues c'est parce que les mouvements sociaux n'ont rien à offrir en échange (*Ibid.*, p. 830). En sommes, il n'y a pas de conflit « primordial », mais une extension du champ des revendications, due à aux interconnexions des acteurs et à l'interchangeabilité des revendications (*Ibid.*, p. 846).

Alain Touraine est l'un des chercheurs ayant poussé le plus loin la réflexion sur les NMS. Pour lui « un mouvement social est l'action conflictuelle par laquelle des orientations culturelles, un champ d'historicité, sont transformés en des formes d'organisation sociales qui sont définies à la fois par des normes culturelles générales et par des rapports de domination sociale » (Touraine, 1984, p. 8). Les mouvements sociaux, selon Touraine, obligent le passage d'une sociologie classique à une sociologie de l'action centrée sur les orientations culturelles, et il insiste sur le fait que la notion de mouvement social n'est pas séparable de celle de classe (*Ibid.*, p. 10). L'étude des mouvements sociaux ne doit pas se borner à quelques conflits particuliers, il faut garder à l'esprit la conscience sociale de classe : le mouvement social y est diffus, mais toujours présent et lorsqu'il y a une appropriation des ressources culturelles, la conscience politique mobilise le mouvement social pour le transformer en action dirigée contre la domination (*Ibid.*, p. 13). Selon lui, l'action sociale s'analyse toujours en termes de rapports inégaux que ce soient des rapports de pouvoir, d'influence ou

d'autorité. Dans *La voix et le regard* (Touraine, 1978), il illustre le fait que la société n'est « rien d'autre qu'un réseau d'actions et de rapports sociaux », que ce sont les mouvements sociaux qui décrivent l'histoire sociale des sociétés parce qu'ils présentent des enjeux culturels intrinsèques. Cela s'observe d'autant plus dans la société post-industrielle que Touraine appelle la « société programmée » : l'État est moins puissant, le pouvoir peu unifié et les investissements ne font plus dans la division du travail mais pour la gestion de la production (*Ibid.*, p. 19).

Il y a un aspect du mouvement écologique qui intéresse particulièrement Touraine, c'est « [la mise en relation] des scientifiques et des comités de citoyens » (*Ibid.*, p. 38). Ce qui lui importe, ce sont les rapports sociaux au sein d'un même champ culturel, qui sont des rapports de pouvoir et qui ne peuvent être analysés que par une sociologie critique : la sociologie de l'action. Cette sociologie de l'action permet de comprendre que « les acteurs antagonistes, dominants et dominés, n'entrent en conflit que parce qu'ils appartiennent au même champ culturel, parce qu'ils ont en commun les mêmes modèles : ils luttent pour le contrôle social du champ d'historicité où se placent leurs rapports » (*Ibid.*, p. 59). Le concept d'historicité est très important à l'analyse tourainienne, et il est aussi difficile à saisir, mais il pourrait être défini comme la dimension culturelle et symbolique de l'activité productive, le fait que le travail n'est pas juste un échange avec la nature. Le rapport à l'environnement est organisé par la connaissance : des définitions « culturelles de la nature », le fait qu'une partie de ce qui est produit n'est pas consommé mais accumulé et enfin, les pratiques sociales sont orientées par ces deux notions de connaissance et d'accumulation (Melucci, 1975, p. 362). Finalement, les systèmes institutionnels ou politiques et organisationnels dépendent du système d'historicité et des rapports de classe qui prennent place à ce niveau. Cela constitue le cadre analytique de la sociologie de l'action nécessaire à l'analyse des mouvements sociaux.

L'analyse des nouveaux mouvements sociaux, et à ce titre la sociologie de l'action de Touraine, est une approche articulée autour des représentations sociales dans l'action collective. Cette vision est d'autant plus utile à notre travail que les mouvements écologiques et régionalistes ont constitué des objets d'études spécifiques à ce type d'analyse. Ainsi, les rapports de classe et la culture participent à former le système d'historicité dans lequel se développe l'action collective. Cependant, même si les rapports de classe sont révélateurs d'inégalités et de luttes de pouvoir, nous ne pensons pas pouvoir inscrire l'action associative territorialisée, telle que nous l'identifions, dans des rapports de classe *stricto sensu*. C'est pourquoi une approche de l'action collective centrée plus encore sur les phénomènes culturels et identitaires nous paraît essentielle car, selon nous, le territoire est le vecteur de l'action collective en environnement, au-delà des rapports de classe et des objectifs politiques.

3.2.4 Représentations sociales de l'action collective : identité collective et phénomène d'institutionnalisation

L'approche de l'action collective qui nous semble intégrer au mieux les représentations sociales et le phénomène institutionnel qui y est attaché est celle proposée par Alberto Melucci. La définition de l'action collective qu'il donne est la suivante :

[L'action collective est] l'ensemble des conduites conflictuelles dans un système social. Une action collective implique la lutte de deux acteurs, dont chacun se caractérise par une solidarité spécifique et s'oppose à l'autre pour l'appropriation et la destination de valeurs et de ressources sociales. [...] L'action collective comprend aussi toutes les conduites qui cassent les normes institutionnalisées dans les rôles sociaux, qui débordent les règles du système politique et/ou qui attaquent la structure des rapports de classe d'une société (Melucci, 1978, p. 38).

Il décompose les mouvements sociaux en une double articulation : les conduites de classe dans un système de rôle et dans un système politique et la question des critères utiles à l'identification des conduites de classe (*Ibid.*, p. 39). Cette distinction s'opère notamment par le fait que les différents groupes et catégories sociaux ont un accès

différencié aux ressources sociales. Cela met en lumière les processus de discrimination, d'exclusion, ainsi que le poids de la compensation et de la substitution. Le système contrôle les tensions et les conflits potentiels par une distribution des compensations sociales différenciées entre les groupes et les aires d'interventions (Melucci, 1996, p. 93). Il est donc nécessaire que les individus construisent leur identité en fonction des potentialités que leur environnement social leur offre, devenant, ce faisant des acteurs autonomes.

Pour qu'un mouvement social émerge, il est nécessaire que plusieurs éléments soient réunis : une identité collective, un adversaire identifié, la définition d'un but et ce qui est en jeu lors du conflit (*Ibid.*, p. 292). Selon lui, le critère le plus à même de mesurer le champ des mobilisations et le degré d'engagement de différents groupes dans des séquences temporelles c'est le ratio entre les risques et les avantages : les acteurs participent à l'action collective lorsqu'il y a le moins de risque et les plus grandes chances de gain. En ce sens, l'analyse de Melucci tend vers une appréhension de l'acteur rationnel, et se rapproche de l'analyse en termes de « seuil » de Claus Offe. Les premiers à s'engager dans l'action collective ne sont pas, comme on pourrait le penser, les groupes les plus marginaux, mais plutôt ceux qui perçoivent comme intolérable une contradiction entre une identité collective et une nouvelle relation sociale imposée par changement. Ces groupes disposent déjà d'une expérience pour les procédures et les méthodes de lutte, ils ont déjà des meneurs et un certain degré d'organisation des ressources et ils sont à même d'utiliser des réseaux de communication (*Ibid.*, p. 296). Par exemple, le mouvement féministe aux États-Unis a pris forme par l'expérience des femmes ayant participé au mouvement pour les droits civiques (*civils rights movement*), et en Europe, par l'expérience des femmes ayant fait partie des mouvements de gauche dans les années 1970.

En effet, pour Melucci, les nouveaux mouvements naissent de structures relationnelles préexistantes et se mobilisent contre la menace de changement. Au-delà des conditions

structurelles nécessaires à l'action collective il faut aussi prendre en compte les motivations individuelles qui peuvent expliquer les différents degrés d'implications au sein d'un même mouvement. D'ailleurs, l'expérience militante semble être une expérience émotionnelle pour les acteurs (*Ibid.*, p. 300). Donc partant de l'analyse de l'action collective il s'intéresse à l'identité collective, parce qu'elle est essentielle à l'émergence d'une mobilisation. L'identité collective naît des interactions entre les acteurs :

(1) collective identity implies a constructivist view of collective action; (2) it has some epistemological consequences on the way one considers the relation between observer and observed in social research; and (3) it affects the research practices themselves (Melucci, 1995, p. 43).

L'action collective est générée par les acteurs en fonction des interactions qu'ils entretiennent avec leur environnement social et matériel :

The actors "produce" the collective action because they are able to define themselves and their relationship with the environment. The definition that the actors construct is not linear but produced by interaction, negotiation, and the opposition of different orientations (*Ibid.*).

L'identité collective est un processus qui nécessite la définition des fins, des moyens et du champ d'action. Ces éléments sont définis selon un langage commun à un groupe ou à toute la société et incorporent un certain nombre de rituels, de pratiques et d'artéfacts culturels. Même en étant agencées différemment ces données permettent le calcul entre la fin et les moyens, entre l'investissement et son retour (*Ibid.*, p. 44). De plus, le processus d'identité collective fait référence aux interactions entre les acteurs, c'est donc une construction d'interactions et de communications.

L'action collective produit des orientations symboliques et de sens que les acteurs sont capables de reconnaître comme étant les leurs. En cela, l'action collective est construite par les représentations sociales des acteurs, et il est essentiel de les prendre en compte

pour l'analyse. Le fait d'appartenir à un mouvement, d'entretenir des interactions avec d'autres membres d'un groupe partageant une même identité collective, permet aux acteurs de donner du sens à leurs actions. Ce que Melucci propose ici c'est un acteur réflexif, en interactions constantes : interactions qui génèrent du sens et des symboles par lesquels l'acteur peut affirmer son identité et supporter la pression des conflits (*Ibid.*, p. 49). Donc l'identité collective est un processus culturel et relationnel qui permet aux acteurs de produire de nouvelles définitions et de nouveaux symboles, c'est une notion pertinente en sociologie parce qu'elle construit le champ de l'action collective et rend sa définition dynamique en ce qu'elle permet de comprendre la nature et le sens de ses différentes formes (*Ibid.*, p. 52). Enfin, l'idéologie est aussi un paramètre à prendre en compte pour l'analyse des mobilisations collectives. Pour Melucci, l'idéologie est une gamme de cadres symboliques que les acteurs collectifs utilisent pour représenter leur action au sein d'un système relationnel (Melucci, 1996, p. 349).

At the most general level, ideology of a movement always includes, as Touraine has pointed out (Touraine, 1977), a (more or less clearly articulated) definition of the actor her/himself, the identification of an adversary, and an indication of ends, goals, objectives for which to struggle. But ideology also stabilizes a set of relationships among these elements which serve on the one end to legitimize the actor, and on the other to negate any social identity of the opponent (*Ibid.*).

Les acteurs collectifs se situent donc par rapport à une opposition et développent dans ce cadre relationnel des objectifs collectifs propres. Le groupe au nom duquel l'action est menée détermine les limites de l'identité collective et de sa légitimité ; la situation dont est née la nécessité d'une action collective est attribuée à un adversaire illégitime ; les objectifs pour lesquels il est nécessaire de se battre existent pour la société en tant qu'entité ; il existe une relation positive entre les acteurs et les objectifs sociétaux généraux, l'action va donc plus loin que les intérêts individuels ; l'adversaire est vu comme un obstacle aux objectifs généraux de la société ; il n'y a pas alors de réconciliation possible (*Ibid.*, p. 350). L'idéologie joue donc un rôle intégrateur pour

le mouvement par des pratiques discursives et rituelles (codes linguistiques, cérémonies). En somme, l'action collective se construit et se consolide dans l'adversité, à travers l'idéologie et l'identité (la culture), prend corps dans des structures, et vise l'objectif d'un changement.

D'un autre côté, force est de constater l'institutionnalisation de certains mouvements sociaux. La prise en compte des institutions et de leurs liens avec l'action collective est nécessaire à l'analyse. Pour Sidney Tarrow, on pourrait, dans les sociétés post-industrielles, parler d'une « société de mobilisations » (*Movement society*). Cette idée, liée à l'institutionnalisation croissante des mouvements sociaux (particulièrement des NMS) dans les sociétés démocratiques industrielles, est basée sur trois hypothèses (Meyer et Tarrow, 1998, p. 4) :

- la protestation sociale n'est plus une forme récurrente et sporadique des politiques démocratiques, mais un élément perpétuel de la vie moderne ;
- Les positions contestataires sont utilisées plus fréquemment, par divers groupes, et représentent une gamme de revendications bien plus large qu'auparavant ;
- La professionnalisation et l'institutionnalisation sont en train de changer le principal vecteur de la revendication (le mouvement social) en un instrument du champ de la politique conventionnelle.

En outre, Tarrow postule qu'un mouvement social est un moyen historique, et non pas universel, de défendre une revendication collective, le contexte politique (démocratie, répression, centralisation, etc.) est donc particulièrement important à prendre en compte pour comprendre les dynamiques d'action collective. Les mouvements sociaux ont tendance à l'institutionnalisation, et trois signes le démontrent (*Ibid.*, p. 21) :

- la routinisation de l'action collective à tel point que les autorités et les militants peuvent adhérer au même script ;
- l'inclusion et la marginalisation par laquelle les militants peuvent se voir offrir des postes de pouvoir dans les institutions en place, tandis que ceux qui refusent font face à la répression, ou à l'ignorance ;
- la cooptation, qui veut que les militants modifient leurs stratégies et leurs revendications de façon à ce que cela ne perturbe pas le cours normal de la politique.

Donc, l'action collective s'institutionnalise dans le passage de la contestation politique au projet. Puisque les projets peuvent être gérés par des décisions de politique publique : « ces politiques publiques peuvent à la fois traduire les interventions que réclament les mobilisations, leur répondre, mais aussi les désamorcer, constituer des outils d'intégration des protestataires, de modelage des répertoires d'action collective » (E. Neveu, 2015, p. 91). Cette idée est éclairante pour l'action associative par exemple. Il faut alors s'intéresser aux démarches procédurales entreprises par les formes institutionnalisées des mouvements sociaux, et aux gains retirés de ces procédures. De fait, l'institutionnalisation et la formation experte pacifient les conflits et permettent aux groupes de devenir les interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics :

La collaboration conflictuelle entre administrations et mouvements sociaux s'observe dans les rapports que nouent les ministères « nouveaux » (Environnement, Consommation, Condition féminine) avec les groupes mobilisés. Parce que souvent en position dominée dans les structures politico-administratives, ne disposant ni du relais des « grands corps » ni de budgets et services extérieurs très étoffés, ces administrations cherchent le soutien des associations qui interviennent sur leur secteur (*Ibid.*, p. 95).

Enfin, certains chercheurs voient dans l'institutionnalisation des mouvements sociaux une forme de leur réussite, puisque confrontés à l'échec, ils auraient plutôt tendance à

disparaître (Hamel *et al.*, 2000, p. 10). Les formes d'action collective, que prennent généralement les NMS, tendent vers la redéfinition du fonctionnement politique puisqu'elles ne cherchent pas à renverser le pouvoir. Cette redéfinition s'observe dans ce que Hamel et ses coauteurs décrivent comme « l'institutionnalisation partielle » :

Cette interprétation, qui va à l'encontre de la vision traditionnelle, veut que les acteurs des mouvements sociaux défient l'ordre symbolique et les valeurs culturelles dominantes tout en conservant une part d'autonomie. Dès lors, les acteurs ne sont jamais entièrement intégrés à l'espace institutionnel. Ils s'engagent à l'occasion sur le terrain du politique institutionnel, mais n'hésitent pas à s'y soustraire ou à revoir leur engagement ou leur participation à partir de conditions souvent définies au préalable (*Ibid.*, p. 12).

Ici, ordre symbolique et valeurs culturelles sont clairement identifiés comme des variables de l'action collective, les représentations sociales sont au cœur du processus et c'est en cela que cette approche éclaire l'action associative. C'est l'idée que se tissent des relations, orientées par les représentations sociales des acteurs (valeurs, normes, idéologie), entre les institutions et les acteurs collectifs par des processus de négociation au sein même de dispositifs institutionnels.

Les chercheurs postulent donc que le rôle intégrateur des institutions et la transformation des référents culturels et symboliques des modèles d'organisation sociale sont peu efficaces (*Ibid.*, p. 13). L'instabilité des institutions pousse les mouvements sociaux à développer des processus d'apprentissage et de solidarité qu'ils mettent en œuvre par des dynamiques de négociation et d'échange grâce auxquels les acteurs collectifs cherchent à redéfinir les orientations des institutions. L'institutionnalisation des mouvements sociaux n'est pas leur fin mais une nouvelle modalité de leur capacité d'action. L'institutionnalisation porte en elle l'objectif de l'inscription d'un nouvel « ordre cognitif » (le rapport à la nature par exemple), mais aussi « d'inscrire dans le discours social les préoccupations et les convictions qui sont exclusives du mouvement » (*Ibid.*, p. 15). Cet aspect de l'action collective

institutionnalisée est particulièrement intéressant pour notre propos puisqu'il s'agit d'un des objectifs que mettent en avant les acteurs associatifs. Il existe donc des formes d'interaction et de rétroaction entre l'action collective et les institutions dans le sens où la première est influencée par les institutions nationales et les ressources mises en place pour répondre à ses revendications, et en retour, l'action collective influence les structures institutionnelles dans les phases de négociation et de conflit. Cette vision est particulièrement liée à la notion d'identité des acteurs en ce qu'elle permet de façonner les intérêts des acteurs, donc les positionnements politiques :

Dans le cadre de la « société réticulée », en particulier à cause de la force ou du poids des processus d'individualisation et de la responsabilité qui en découle pour les individus, l'identité devient une source plus significative que les rôles en ce qui a trait à la production des significations (*Ibid.*, p. 16).

La capacité des acteurs à inscrire leurs revendications dans l'espace public et à transformer les rapports sociaux est un vecteur de sens de l'action collective. De plus, le positionnement des acteurs collectifs dans les arènes publiques leur permet de prétendre à une certaine légitimité, et donc d'acquérir la reconnaissance sociale nécessaire à la poursuite de leur action dans la sphère publique. Ce point rejoint l'un des enjeux de l'action collective en environnement abordés précédemment : l'enjeu démocratique de participation aux politiques publiques. Nous verrons dans l'analyse de nos données d'enquête comment s'articulent ces interactions entre les associations de protection de l'environnement et les institutions de gouvernance. Au cœur de notre compréhension de l'action collective en environnement aux Îles-de-la-Madeleine et en Corse se trouve l'inscription, ou non, des associations dans des démarches collaboratives, plus ou moins institutionnalisées dans les arènes démocratiques.

3.2.5 Représentations sociales de l'action collective : *habitus* et socialisation militante

Comme nous l'avons vu avec l'analyse de l'action collective par les facteurs culturels et identitaires, ce sont les liens au sein des réseaux et les interactions entre individus qui mettent en évidence les motivations d'engagement. Plus on a d'amis et de membres de sa famille engagés, ou reconnaissant une valeur à l'engagement, plus les chances sont grandes de participer effectivement à une action collective (E. Neveu, 2015, p. 72). En effet, par l'engagement les individus donnent un sens à leurs actions en faisant partie d'un collectif. Le militantisme des années 1960-1970, par l'adhésion à un parti politique ou à un syndicat, est en net recul aujourd'hui (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 2016). En revanche, les chercheurs observent une hausse de l'engagement associatif, bénévole ou professionnel, moins idéologique mais plus pratique et orienté vers l'action (*Op. cit.*, p. 76).

La conception identitaire de l'engagement découle de l'acte public de prise de position qui permet de se placer par rapport à « l'autre », de se situer socialement pour qu'alors l'identité individuelle rejoigne l'identité collective. Le réseau social joue ainsi un rôle important dans la mobilisation notamment parce qu'il permet de diffuser le sens que les acteurs donnent à leurs actions. Ces réseaux, par les formes de socialisation, donnent forme aux valeurs et aux perceptions des individus qui les composent ; la participation est donc aussi un processus d'identification. Le concept de réseau social et son importance dans l'engagement s'inscrit dans une vision culturaliste des mouvements sociaux à laquelle peuvent être rapportées les analyses de Melucci ou de Tarrow. Par leur portée « transconceptuelle », le réseau social et la culture semblent essentiels à l'analyse de l'action collective.

Once individuals have been integrated into formal or informal networks, they find themselves in an interactive structure that enables them to define and redefine their interpretive frames, facilitates the process of identity - building

and identity - strengthening, and creates or solidifies political consciousness towards a given protest issue (Passy, 2003, p. 5).

La prise de position publique peut être rattachée à la prise de conscience collective d'un rôle historique alors l'identité peut être pensée comme une stratégie de l'action collective. Sociologiquement, l'identité est un processus, et non une donnée préexistante aux individus (E. Neveu, 2015, p. 83). Les liens entre l'individu et le groupe, la notion d'appartenance, sont conçus comme étant plus qu'un calcul rationnel. Selon différents courants de pensée en sciences sociales, l'identité a été définie de différentes façons. La perception culturelle et collective de l'identité, empruntée à Melucci, fait référence à la croyance partagée en la possibilité d'action par le collectif, l'appartenance, les liens et les activités du groupe (Stryker, 2000, p. 23). Il existe ainsi une identité collective issue du mouvement, maintenue par des intérêts et des expériences communes, créant des solidarités entre les individus. Cependant, cette vision ne prend pas en compte l'identité individuelle ; l'identité issue du mouvement existe par elle-même et n'entretient pas de relations avec d'autres identités constitutives des individus ou des sociétés. Les identités sont construites par les représentations, les attitudes et les motifs (Fillieule, 2001, p. 206), c'est pourquoi il était essentiel à ce travail de faire ressortir les représentations de l'environnement du discours des militants associatifs. Partant de l'idée qu'elles nous permettraient de comprendre à la fois comment se sont construites les identités militantes, mais aussi comment a été construite la vision de l'environnement, du territoire, à travers l'engagement dans l'action collective.

Le concept de champ³⁵, que l'on doit à Pierre Bourdieu, s'avère utile à l'analyse : la prise en compte de la diversité des champs sociaux dans lesquels se développent les

³⁵ Pour rappel : les champs désignent des parties de l'espace social ayant acquis un degré d'autonomie suffisant pour reproduire eux-mêmes la croyance dans le bien-fondé de leur principe fondateur ; « conditionnée par une indépendance relative envers les contraintes externes (religieuses, politiques, économiques, médiatiques), l'autonomie d'un champ est sa capacité interne à se doter soi-même d'un principe de différenciation et d'auto-organisation (Bourdieu, 1992, p. 93) ». Référence en ligne : Paul

mobilisations permet de rapporter l'identité à la rationalité. Les champs sont autonomes, présentent des normes, des valeurs et des intérêts internes, et les acteurs entrent en concurrence pour l'appropriation des différents capitaux (culturels, symboliques, sociaux). Bourdieu n'a pas lui-même appliqué sa théorie des champs aux mouvements sociaux, mais le concept a été mobilisé afin de décrire l'espace dans lequel est conçu un mouvement social et qui comprend :

Le niveau d'activité des autres mouvements et organisations, le destin de leurs tentatives de mobilisation, leurs innovations tactiques ou les mises en forme originales de leurs revendications... sont l'objet d'une saisie perceptive permanente, et constituent des indicateurs d'un état du contexte sur lesquels se fondent les évaluations du « jouable », de l'« opportun » ou encore du « risqué » (Mathieu, 2008, p. 135).

Ces espaces sont conçus comme étant relativement autonomes et évolutifs (*Ibid.*, p. 139), particulièrement par rapport au champ politique. Il n'est cependant pas possible de considérer que l'espace d'un mouvement social soit un champ bourdieusien car il manque à l'action collective organisée « un degré d'objectivation, de structuration et d'institutionnalisation suffisant pour correspondre à ce que Bourdieu, dans ses définitions les plus rigoureuses définit comme un champ » (*Ibid.*). Parce que l'espace des mouvements sociaux manque d'unification et de régulation comme ce que peuvent être les élections pour le champ politique ou les scrutins professionnels pour le champ syndical, ils sont fortement sensibles au contexte.

Pour autant, l'idée d'un espace de mobilisation autonome n'en est pas moins pertinente : l'autonomie permet de penser l'influence du mouvement lui-même, notamment sur le champ politique (retrait de loi, négociations, etc.). Par ailleurs, au niveau des acteurs, l'espace des mouvements sociaux éclaire les dimensions subjectives liées aux perceptions et aux représentations, mais aussi les dimensions

Dirkx, « Champ », dans Anthony Glinoe et Denis Saint-Amand (dir.), *Le lexique socius*, (URL : <http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/37-champ>)

pratiques des moyens et des modes d'action. La socialisation à travers ces univers engendre chez les acteurs des dispositions, que par analogie avec les théories de Bourdieu nous pourrions considérer comme des *habitus*, qui leur permettent de se différencier d'autres champs (Bourdieu, 1994, p. 23; E. Neveu, 2015, p. 83). L'approche bourdieusienne du champ permet de dépasser le paradoxe entre action rationnelle et action désintéressée, Erik Neveu parle alors « d'action raisonnable » : « La force de l'émotion, les réactions issues des *habitus* suffisent souvent à provoquer des engagements inspirés par la solidarité, l'indignation, un sens pratique qui n'implique pas une posture comptable » (E. Neveu, 2015, p. 83). L'appartenance à l'espace de l'action collective crée des dispositions cognitives associées aux codes, aux normes et aux valeurs propres à l'action militante. Ainsi, l'action collective structure la construction identitaire, tant par les structures auxquelles elle se réfère que par les interactions qu'elle permet. De cette idée, les concepts liés aux réseaux d'acteurs prennent une grande importance dans l'analyse de l'action collective. En outre, certains chercheurs parlent de « capital militant » (Mathieu, 2008, p. 149; Matonti et Poupeau, 2004) qui serait distribué selon les trajectoires sociales qui passent par les formes de socialisation militante : la famille, les amis, mais aussi l'école ou le lieu de travail. La possession et la mobilisation de ce « capital militant » permettrait aux acteurs la maîtrise de savoirs et savoir-faire protestataires.

L'analyse de l'action collective par les concepts bourdieusien (champ, *habitus*, capital), permet de situer dans l'espace social les démarches militantes, d'en évaluer les impacts et d'expliquer les trajectoires d'engagement. Les représentations sociales sont au cœur de ce type d'analyse. Afin d'offrir un regard synthétique des différentes approches abordées dans cette section, le tableau 3.1 présente leurs apports à la compréhension de l'action collective à travers la prise en compte des représentations sociales :

Tableau 3.1 : Synthèse des représentations sociales dans différentes approches de l'action collective

Approche	Type de représentations sociales de l'action	Critique / apport
Psychosociologie	Action irrationnelle, comportements erratiques influencés par un meneur	Pas de prise en compte du contexte social, de l'identité ou des revendications des acteurs
Acteur rationnel	Action stratégique (calcul coût-bénéfice), l'action collective agrège les stratégies individuelles (<i>free-rider</i>)	Acteurs calculateurs, pas de prise en compte des facteurs culturels
Mobilisation des ressources	Vise le changement politique et la transformation des structures sociales	Prise en compte du contexte social et institutionnel et des rapports de pouvoir
Nouveaux mouvements sociaux	Vise le changement social et des rapports de classe dominants/dominés	Acteurs réflexifs qui ne cherchent plus à s'emparer du pouvoir mais à créer des espaces de liberté
Identité collective et institutionnalisation	Inscription individuelle dans une identité collective, défiance de l'ordre symbolique et des valeurs culturelles dominantes	Prise en compte des facteurs politiques et culturels ; les représentations sociales sont intégrées à l'analyse
Habitus et socialisation militante	Les acteurs évoluent dans des « champs » de l'action collective où s'expriment leurs <i>habitus</i> (normes, valeurs, codes)	Le « champ » de l'action collective permet de prendre en compte les dimensions subjectives et objectives de l'action et son influence

3.3 Dynamiques associatives territoriales

Ce tour d'horizon des théories de l'action collective et des différentes manières de prendre en compte les représentations sociales dans leur analyse nous permet d'avancer que pour comprendre l'action collective dans le domaine environnemental, il est fondamental de considérer les représentations sociales de l'environnement. A cette fin, il faut interroger l'identité, individuelle et collective, créée par l'action mais aussi par l'espace auquel elle se rattache, son territoire. Dans l'analyse de l'action collective, l'espace a rarement eu d'autre intérêt pour les chercheurs que celui du contexte de l'action, sans qu'il ne soit jamais considéré comme un élément pouvant faciliter, voire induire cette action. Or pour appréhender les mobilisations environnementales, portées par des associations de protection de l'environnement situées dans un territoire particulier et qui expriment des revendications aux objets mouvants (aménagement, déchets, utilisation des sites, protection d'espèces), il apparaît que l'espace prend une place importante dans la construction de l'action collective.

Anthony Giddens l'explique dans sa théorie de la structuration : le lieu est un espace d'interactions, que ce soit « la chambre d'une maison, un coin de rue, l'atelier d'une usine, une ville ou le territoire délimité qu'occupe un État-nation. L'intérieur d'un lieu est régionalisé et ses régions sont d'une importance cruciale pour la constitution des contextes d'interaction » (Giddens, 2012, p. 172). Une interaction régionalisée signifie qu'elle est située dans l'espace et dans le temps puisque les régions sont des découpages de l'espace selon l'utilisation sociale qui en est faite : « le concept de « région » a toujours la connotation d'une structuration des conduites sociales à travers l'espace-temps » (*Ibid.*, p. 176). L'espace incarne la simultanéité des structures et de l'action. Il est construit dans les interactions, ce qui en fait le produit de l'action (M. Löw, 2008, p. 26), ce qui permet de se dégager d'un certain déterminisme social en rattachant l'action aux structures spatialisées. Il devient alors possible de concevoir comment l'espace peut induire l'action, notamment par ce que Löw appelle « l'atmosphère » qui

est générée à la fois par les structures de l'espace organisé (la matérialité de la place, mais aussi sa conceptualisation scientifique ou administrative) et par l'immanence de l'action (*Ibid.*, p. 46).

L'idée que le rapport au territoire - dans lequel est entendu l'environnement - peut être à la source de l'action collective, par les mécanismes d'attachement au lieu, commence à avoir de plus en plus de place dans les recherches en sciences humaines et sociales (Bussi, 2006; Guérin-Pace, 2006; Hidalgo et Hernandez, 2001). Néanmoins, l'analyse territoriale de l'action collective est encore lacunaire, même si au tournant des années 2010 (Franquemagne, 2009, 2011; Merklen et Pleyers, 2011; Sébastien, 2016) les sciences sociales ont commencé à retisser le lien qui peut être fait entre l'action collective et le territoire : « En tant que motif de revendications, le territoire peut également faire l'objet d'un travail d'investissement de sens de la part des acteurs mobilisés, et ainsi constituer une composante du répertoire d'action » (Franquemagne, 2011, p. 119). Cependant c'est autour de la question paysanne que s'est fait ce lien, particulièrement à travers le mouvement brésilien des sans-terre (MST) ou l'analyse des mouvements altermondialistes. Les questions de territorialisation, d'appropriation du territoire dans la lutte et des rapports de force ancrés dans la gestion politique et économique des territoires vont permettre de parler de mouvement socio-territorial. Selon Franquemagne :

Une mobilisation socio-territoriale n'est pas l'application localisée d'une lutte plus générale (à la différence notamment des luttes antinucléaires, même si ces dernières peuvent s'incarner dans un territoire spécifique, comme Plogoff ou Braud-et-Saint-Louis). Au contraire, l'espace est constitutif de la mobilisation. Loin d'être un simple arrière-plan, il fonde et structure la mobilisation. Au final, cette conceptualisation nous invite à articuler les trois composantes majeures de l'espace dans les mobilisations : le local comme couple de ressources et de contraintes, comme enjeu et comme objet d'investissement de sens par les acteurs des mobilisations » (Franquemagne, 2009, p. 31).

C'est sur cette idée que nous souhaitons développer l'analyse des dynamiques associatives : l'espace est constitutif de la mobilisation, et c'est d'autant plus frappant dans l'action collective pour la protection de l'environnement. Les acteurs mobilisent dans leurs discours des caractéristiques du territoire afin d'appuyer leur argumentaire militant et leurs identités individuelle et collective – l'analyse sociologique doit en être le révélateur – sont aussi construites par les spécificités du territoire. Pour le dire plus simplement : les préoccupations environnementales, en ce qui concerne l'aménagement du territoire par exemple, ne seront pas les mêmes en milieu rural ou urbain. Cela semble évident, mais jusqu'à présent, les problématiques environnementales ont été traitées de façon déterritorialisée, par thématique (conservation d'espèce, lutte contre la pollution, déchets etc.) et non par type de territoire. Or, il nous semble que les problématiques environnementales en milieu insulaire mises en avant par les associations de protection de l'environnement portent en elles la spécificité territoriale insulaire ; qu'il s'agisse de la gestion des nappes phréatiques, de l'aménagement du territoire ou de la régulation de la pression touristique, le rapport au territoire, à ses limites, est récurrent. Il est essentiel d'ajouter à cela la construction identitaire enchevêtrée dans le territoire, comme nous avons pu la développer au chapitre précédant, qui participe à la construction identitaire collective.

Alors, on entend par dynamiques associatives territoriales la manière dont l'action collective se développe dans l'interaction de trois paramètres que sont les représentations sociales de l'environnement, les différents enjeux de l'action collective et les dispositifs institutionnels, la variable territoriale ayant une influence sur les trois pôles, comme l'indique la figure 3.1 ci-dessous :

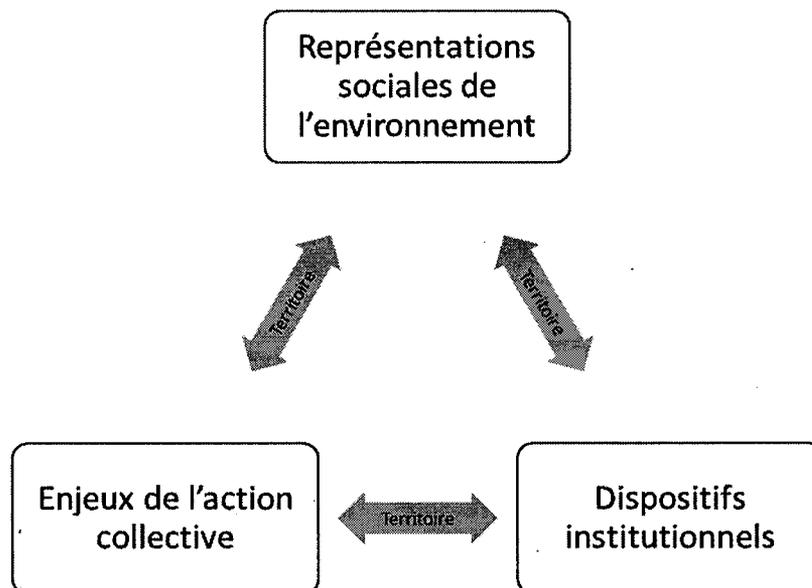


Figure 3.1 : Schéma des dynamiques associatives territoriales

Ainsi, un territoire insulaire, générateur d'identité individuelle et collective, entendu à travers ce prisme permet une analyse des dynamiques associatives telles que nous les avons décrites.

3.4 Identifier les spécificités des dynamiques associatives en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine

Dans ce chapitre ont été présentées différentes approches de l'action collective qui nous ont semblé les plus pertinentes pour son analyse et particulièrement celle de l'action associative. L'objectif de ce chapitre était d'exposer comment les représentations sociales sont mobilisées dans les théories de l'action collective et associative. A travers l'exposition des enjeux de l'action collective territoriale en environnement et des théories de l'action collective il s'agissait de poser les bases théoriques d'une analyse de l'action collective en environnement qui intègre les représentations du territoire. L'action collective est un phénomène social important : elle est socialement construite,

culturellement orientée et tend vers le déplacement des systèmes de valeur. Quels que soient les enjeux de l'action collective en environnement (gestion territoriale, sociaux ou démocratiques), un objectif de changement social est mis en avant, et cela apparaît nettement dans les différentes théories des mobilisations. Sans parler de changement révolutionnaire, les acteurs engagés dans des démarches d'action collective cherchent toujours à ce que soient prises en compte leurs revendications.

Les formes de mobilisation changent, peut-être à cause des évolutions des systèmes politiques grâce auxquelles la société civile peut s'insérer dans les débats : gouvernance participative, consultations publiques, cogestion, etc. Les acteurs se tournent vers un changement « de l'intérieur » et les formes que prend l'action collective aujourd'hui sont renouvelées. Les études sur les liens entre action collective et participation sont de plus en plus nombreuses. L'aspect participatif des politiques publiques et de la gestion politique est un point nodal de l'action collective en environnement. Nous l'avons développé dans la première partie de ce chapitre, les associations de protection de l'environnement sont des actrices de premier plan lors des phases de participation mises en place dans les démarches de gouvernance territoriale. L'environnement géré en tant qu'objet territorial suscite différentes représentations qui sont au centre de l'argumentaire militant et gestionnaire. Afin de cerner ces représentations sur les deux terrains d'étude de ce travail, nous avons mis en place un protocole d'enquête qualitative qui sera présenté au chapitre suivant. La prise en compte de ces représentations a orienté notre analyse vers une définition des associations locales de protection de l'environnement différente de celle des grandes associations nationales et internationales à cause de leur ancrage territorial qui en fait des actrices incontournables au sein de l'espace public insulaire. Cette idée nous permet de discuter les mécanismes démocratiques de participation publique et le rapport entre militantisme associatif et pouvoir politique. Il s'agira donc dans l'analyse des données recueillies de mettre en exergue les relations entre les différents acteurs de la question environnementale sur le territoire, et ainsi de mieux comprendre ce phénomène social

qu'est l'engagement environnemental en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine. Ce dernier point correspond au troisième objectif de ce travail de thèse :

Objectif 3 : identifier les spécificités des dynamiques associatives propres aux deux terrains d'enquête.

CHAPITRE IV

RECUEIL ET ANALYSE DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE L'ENVIRONNEMENT INSULAIRE EN CORSE ET AUX ÎLES-DE-LA- MADELEINE

S'intéresser à l'action associative dans le domaine de l'environnement en contexte insulaire est, selon nous, une façon fertile et cohérente de cerner les liens nés des interactions entre une société et son environnement. De plus, les associations de protection de l'environnement sont des acteurs incontournables de la gouvernance environnementale des deux territoires insulaires dans lesquels nous avons enquêté. Comme nous l'avons développé au cours des trois chapitres précédents nous cherchons à faire émerger les représentations sociales de l'environnement des acteurs engagés dans la protection de l'environnement, particulièrement celles des acteurs associatifs.

Les représentations sociales étant des objets construits socialement par les valeurs et les normes des groupes, elles sont particulièrement sensibles aux contextes sociaux, historiques et territoriaux et, par conséquent, une approche méthodologique qualitative est appropriée pour les mettre au jour et les analyser. La spécificité de cette méthode est de s'inscrire dans un paradigme phénoménologique (considérer les phénomènes vécus, le rapport au monde des individus, comme porteurs de sens) :

Les objets ou phénomènes humains appréhendés par les méthodes qualitatives sont (en général) uniques, c'est-à-dire non reproductibles. Ils concernent essentiellement des « productions » de l'homme, comme un texte, un discours ou un dispositif, comme des ensembles d'actions collectives ou individuelles ou

encore comme des phénomènes non tangibles comme des représentations, des normes culturelles ou des façons de raisonner (Mucchielli, 2009, p. 205).

La méthode qualitative suppose deux temps : la phase de recueil et la phase de traitement des données. La collecte de données a été faite dans l'idée d'établir un portrait le plus complet possible des tissus associatifs corse et madelinot dans l'objectif de comprendre ce qui motive l'engagement pour la protection de l'environnement dans ces deux territoires où les problématiques environnementales sont prégnantes. Comme nous l'avons démontré précédemment pour les liens société/environnement et l'action collective, l'approche constructiviste du phénomène des représentations sociales de l'environnement est la plus appropriée pour décrire et analyser notre objet de recherche. Cela signifie que la démarche méthodologique adoptée pour ce travail se réfère à l'épistémologie du constructivisme scientifique³⁶ qui oriente l'analyse vers « les logiques d'action et les pratiques sociales en situation [...] ». Ce mouvement de la pensée achève, de son point de vue, le dépassement du dualisme et des logiques de la représentation liée à la désacralisation du monde vécu » (*Ibid.*, p. 35).

La stratégie de recherche a donc été menée en deux temps : la lecture et l'objectivation des documents de politique publique environnementale a d'abord été conduite afin de déterminer les enjeux environnementaux et les problématiques spécifiques aux deux territoires. Ensuite, des entretiens ont été réalisés avec des membres des bureaux des associations de protection de l'environnement actives en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine mais aussi avec quelques acteurs employés dans la gestion publique de l'environnement afin d'approcher au mieux la complexité de la gouvernance environnementale insulaire. L'analyse du contenu des entretiens a été réalisée à l'aide du logiciel Atlas.ti ce qui a permis de coder et de catégoriser les entretiens pour en

³⁶ Alex Mucchielli (2009, p. 30-35) décline huit principes du paradigme constructiviste en sciences sociales : (1) la construction de la connaissance ; (2) la connaissance inachevée ; (3) la convenance de la connaissance plausible ; (4) la consonance et la reliance (mise en ordre et systémisation) ; (5) la téléologie ; (6) l'expérimentation de la connaissance ; (7) la connaissance par l'interaction ; (8) la récursivité de la connaissance.

effectuer une analyse qualitative par théorisation et étudier les représentations sociales de l'environnement.

L'objectif de ce chapitre est donc de présenter et de justifier les approches méthodologiques et les techniques d'échantillonnage et d'enquête et ensuite de détailler les techniques du traitement des données.

4.1 Cerner le tissu associatif insulaire

La lecture et l'objectivation des documents de politique publique nous ont permis de comprendre les contextes de gouvernance des deux territoires : c'est ce que nous avons exposé au premier chapitre de la thèse. Cela nous a permis de cerner quels étaient les rôles institutionnels des associations de protection de l'environnement aux Îles-de-la-Madeleine et en Corse, et aussi de comprendre comment l'environnement était appréhendé par les organes décisionnaires. Ces lectures étaient une étape préalable à la réalisation d'entretiens pour recueillir les données utiles à l'analyse qui nous ont permis de problématiser le phénomène d'action collective environnementale en contexte insulaire. Nous avons par la suite établi un schéma d'entretien qui a servi de cadre souple aux rencontres. Les entretiens sont une méthode de collecte de données qualitatives dont l'objectivation des représentations sociales de l'environnement émergera par l'analyse de catégories et leur mise en relation. Ces catégories sont conçues par le chercheur grâce à des étapes de manipulation des données que sont la retranscription et la codification. Mais avant d'expliquer cette étape, il est important de décrire le processus de collecte des données analysées dans cette thèse.

Les critères d'échantillonnage qui ont guidé cette démarche d'approfondissement et de connaissance du phénomène d'engagement associatif en faveur de la protection de l'environnement en milieu insulaire ont été ceux de la représentativité des répondants grâce à leurs compétences dans le domaine environnemental. Pour cela nous avons eu

recours à des méthodes d'échantillonnage non-probabilistes, par choix raisonné et par réseau. Nous avons cherché, au maximum, à mener nos entretiens avec les adhérents, membres des bureaux, des associations de protection de l'environnement actives sur les deux territoires étudiés. Le fait d'avoir sélectionné les membres des bureaux plutôt que de simples adhérents tient au fait que ces derniers étaient plus à même de discuter des orientations et des stratégies de leur association, ainsi que de son historique. Les personnes membres d'associations que nous avons rencontrées sont donc toutes (ou ont été) membres des bureaux des différentes associations de protection de l'environnement, aux Îles-de-la-Madeleine et en Corse.

4.1.1 Constitution de l'échantillon madelinot

Nous nous sommes attachée à identifier les différents acteurs de l'environnement aux Îles-de-la-Madeleine avant d'arriver effectivement sur le terrain³⁷ grâce à la lecture des documents de politique publique et d'articles de journaux à propos des problématiques environnementales de l'archipel, nous avons alors été en mesure d'identifier plusieurs acteurs incontournables auxquels nous avons envoyé des courriels de sollicitation³⁸. Cependant, une seule personne avait répondu à notre demande lorsque nous sommes arrivée sur place. L'enjeu de ce premier entretien était donc de pouvoir recruter les personnes sélectionnées grâce à l'entremise du premier répondant qui a recommandé aux autres acteurs associatifs de nous rencontrer et nous a indiqué des personnes incontournables que nous n'aurions pas connues autrement³⁹. Le fait de mentionner aux répondants potentiels que nous avions rencontré cette première personne a été pour nous un moyen d'obtenir des entretiens avec des acteurs qui ne nous auraient peut-être pas été accessibles d'une autre façon. Nous avons donc pu rencontrer des membres des

³⁷ Notre présence sur le terrain madelinot a été limitée par la distance séparant l'archipel du continent québécois et les contraintes temporelles, financières et matérielles inhérentes à la recherche ; nous sommes restée deux semaines sur le terrain au cours du mois d'octobre 2015.

³⁸ Voir annexe B : « prise de contact par mail ».

³⁹ Notamment les membres « citoyens » des tables de concertation ou d'anciens militants associatifs que nous avons rencontrés qui n'apparaissent pas nécessairement dans les documents que nous avons consultés préalablement.

bureaux de toutes les associations de protection de l'environnement présentes et actives aux Îles-de-la-Madeleine (neuf personnes), mais aussi des acteurs engagés dans les processus de gestion mais non affiliés à des organismes (deux personnes) et des représentants d'organismes de gestion du territoire (quatre personnes). Pour cette dernière catégorie d'acteurs nous n'avons pas ciblé d'institution particulière mais nous avons cherché à recruter les personnes en charge des dossiers auxquels nous avons pu avoir accès et les personnes nous ayant été recommandées.

4.1.2 Constitution de l'échantillon corse

En Corse nous avons une connaissance préalable du terrain grâce à un précédent travail de mémoire de recherche (Taugeron-Graziani, 2012) et la possibilité de rencontrer les répondants sur des périodes de temps moins contraintes⁴⁰. Nous avons donc rencontré de nouveau trois répondants qui avait déjà accepté de réaliser des entretiens en 2011, ce qui a permis d'établir une relation de confiance et de développer des aspects du militantisme qui n'auraient peut-être pas été abordés autrement. Par ailleurs, afin d'identifier les acteurs que nous voulions recruter, nous avons utilisé la base de données en ligne de l'Observatoire du Développement Durable de la Corse (ODDC) qui recense les différents acteurs de l'environnement, notamment les associations⁴¹. Nous avons envoyé des sollicitations par courriel à toutes les associations apparaissant dans la base de données et nous avons relancé en priorité celles qui étaient les plus médiatisées et disposaient d'un agrément de protection de l'environnement, puisque nous les supposions plus dynamiques⁴². De plus, nous avons assisté à une réunion publique de plusieurs associations (voir annexes F et G), ce qui nous a aussi permis, en plus

⁴⁰ La Corse étant notre lieu de résidence nous avons pu, hors des périodes de cotutelle durant lesquelles nous étions au Québec, étaler nos rencontres sur plusieurs mois au printemps 2016.

⁴¹ Nous avons compté 52 associations de protection de l'environnement sur le site de l'observatoire (<http://www.oddc.fr/modules.php?name=becmsOrgDirectory&sop=listActeur&typid=1#acteurs>).

⁴² L'agrément de protection de l'environnement est valable durant 5 ans, afin de le conserver une association doit présenter l'évolution de son activité et justifier la demande de renouvellement en préfecture, ce qui indique que les associations détentrices d'un agrément sont actives. Source : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F638>.

d'observer leurs pratiques et discours publics, de prendre contact et de recruter des représentants associatifs. Nous avons ainsi rencontré onze associations et quatre acteurs gestionnaires de l'environnement, ces derniers ayant été recommandés par un informateur extérieur à la recherche mais lui-même engagé dans des activités de gouvernance environnementale et donc à même d'identifier des experts de la question environnementale.

4.1.3 Conduite des entretiens

La réalisation d'entretiens pour recueillir des données se justifie par « l'hypothèse implicite [...] qu'un individu singulier peut condenser une grande partie du sens d'un phénomène social donné » (Juan, 1999, p. 107). L'entretien doit permettre des associations d'idées ce qui permettra de densifier l'information obtenue à « la mesure de l'épaisseur symbolique du discours » (*Ibid.*, p. 109). Comme l'objet d'étude est précis (l'action associative et les représentations de l'environnement en milieu insulaire) une technique d'entretiens semi-directifs était préconisée : « l'entretien est orienté par un guide d'entretien qui ordonne le déroulement en introduisant une homogénéité protocolaire entre les différents enquêtés nécessaire à l'agrégation des résultats (*Ibid.*, p. 122). Ce type d'entretiens permet de recueillir les expériences des répondants à propos de phénomènes ciblés : « les personnes que l'on interroge sont celles qui ont été impliquées dans la situation concrète que l'on veut analyser » (Grawitz, 1993, p. 573). Les grandes lignes directrices sont alors tirées avant les entretiens, les répondants peuvent répondre comme ils l'entendent mais pas sur n'importe quel sujet ; « l'analyse est encore qualitative, mais les résultats ne sont plus limités à l'individu. Ce que l'on cherche surtout à établir ce sont des types de réactions possibles vis-à-vis d'un thème, d'un sujet, une répartition possible d'attitudes [...] » (*Ibid.*).

Le tableau 4.1 synthétise le protocole de recueil de données par entretiens semi-dirigés et donne quelques exemples de relances qui ont pu être utilisées (*cf.* schéma d'entretien en annexe E pour plus de précisions).

Tableau 4.1 : Protocole d'entretiens

Composition du protocole	Exemples de relances verbales utilisées
Consigne initiale	« vous êtes membre du bureau de l'association de protection de l'environnement... à ce titre, j'aimerais que nous discussions des raisons de l'engagement et des objectifs de votre association »
Les thèmes : <ul style="list-style-type: none"> - Attachement au territoire - Dynamiques associatives - Relations entre acteurs : collaborations/conflits - Développement territorial vs conservation 	<ul style="list-style-type: none"> - « Quels sont les lieux emblématiques de l'environnement de l'île/archipel ? » - « Quelles sont les richesses culturelles, naturelles, patrimoniales de votre territoire ? » - « Qu'est-ce que l'environnement ? » - « Quelles sont vos priorités d'action ? » - « Quels sont vos moyens d'action ? » - « Collaborez-vous avec d'autres associations ? » - « Avez-vous des partenariats avec les scientifiques locaux ou nationaux ? » - « Est-il essentiel que votre démarche ait une finalité législative ou politique ? » - « Quelle est la place de l'humain dans l'écosystème ? » - <i>etc...</i>

La consigne de départ a été conçue afin d'explorer le plus largement possible la question de l'engagement associatif en environnement, permettant de prendre en compte les contextes historiques et territoriaux du phénomène social complexe que représente l'action collective. Le guide d'entretien a été conçu de façon assez souple pour mener aussi les entretiens avec les acteurs gestionnaires : les mêmes thèmes ont

été abordés avec des questions et relances adaptées à l'interlocuteur. Par exemple, la consigne initiale et le thème « dynamiques associatives » ont été orientés vers les actions et stratégies de l'institution à laquelle le répondant gestionnaire appartenait.

L'objectif étant de demeurer le plus large possible dans les questions posées afin que les répondants se sentent libres d'orienter et de préciser les informations données, quitte à les relancer avec des demandes de précisions. Lorsque le répondant est libre d'orienter ses réponses il y inclue certaines significations que l'analyse permettra d'objectiver : « plus l'interviewé produit le sens de manière autonome, plus son discours est spécifique, singulier, personnel et plus il faudra que le chercheur aille loin dans l'analyse de contenu pour reconstituer un sens conforme à son objet » (Juan, 1999, p. 111). Cette souplesse nous a permis d'adapter le guide d'entretien et les relances aux différents types d'acteurs que nous avons rencontrés car il s'agissait avant tout de comprendre quelles étaient les représentations sociales de l'environnement insulaire qui entraînent en jeu dans l'action collective (l'engagement des gestionnaires peut être conçu comme une certaine forme d'action collective). Conserver un seul schéma d'entretien pour tous les acteurs interrogés s'avérait être un choix pratique pour les étapes ultérieures de traitement des données.

4.1.4 Critères de validité

Nous avons donc, au total pour cette recherche, rencontré 30 personnes (dont 22 associatifs et 8 institutionnels ; 15 personnes sur chaque territoire) au cours de 27⁴³ entretiens approfondis. L'idée de valider notre méthodologie qualitative est associée à la valeur des résultats produits dans la mesure « où ils contribuent de façon significative à mieux comprendre une réalité, un phénomène étudié » (Mucchielli, 2009, p. 289).

⁴³ Nous avons dû éliminer un entretien qui n'était pas exploitable et nous ne comptons qu'un seul entretien pour les personnes que nous avons revues plusieurs fois pour des entretiens extensifs lors desquels les répondants souhaitaient apporter des précisions à leur première entrevue (une personne aux ÎdM, deux en Corse). Tous les entretiens durent entre 1h et 2h30.

Les critères de validité des démarches qualitatives sont ceux de la validité interne et de la validité externe testés par la mise en place de techniques de vérification telles que la triangulation ou la saturation. Pour les recherches qualitatives ce n'est pas tant le nombre d'entretiens qui importe que les aspects de validité et de crédibilité interne et externe de la démarche. La validité interne consiste à vérifier si les données recueillies représentent la réalité : cela « implique de vérifier si les observations sont effectivement représentatives de la réalité ou crédibles, c'est-à-dire d'évaluer si ce que le chercheur observe est vraiment ce qu'il croit observer » (Drapeau, 2004, p. 82). Des techniques d'évaluation des observations et de triangulation doivent être mises en place afin de s'assurer de la validité interne de la recherche. La triangulation consiste à superposer plusieurs techniques de recueil de données « afin de compenser le biais inhérent à chacune d'entre-elles » (Mucchielli, 2009, p. 285). On parle de triangulation du chercheur lorsque les données sont analysées par plusieurs chercheurs, de triangulation théorique ou méthodologique et de triangulation des données qui mettent en relief l'originalité et l'envergure des points de vue recueillis.

La triangulation des données a été menée en analysant les sites internet des associations et les articles de presse qui relayaient leurs revendications, ce qui a permis de mettre en perspective les données recueillies en entretien. Nous avons mis en place une stratégie de validation par triangulation des données qui permet de croiser les niveaux d'analyse des acteurs (individuel, collectif, interactif) en analysant les documents de politique publique et les documents propres aux associations (sites internet, tracts, réunions, articles...). Les répondants sont aussi représentatifs d'un contexte historique et social particulier à prendre en compte : « les individus qui participent à la recherche existent dans un contexte qu'il est nécessaire de situer et de décrire de façon riche. Leur discours est formulé à partir de leur position dans l'institution (rôles, responsabilités [...]) (*Ibid.*).

La validité externe consiste à généraliser les observations recueillies à d'autres objets ou contextes, c'est-à-dire que les informations recueillies auprès d'un individu ne sont pas suffisantes pour assurer la validité de la recherche : « ceci requiert un *n* suffisamment élevé pour prétendre avoir atteint un niveau acceptable de saturation laquelle, en recherche qualitative, permet aussi au chercheur de reconnaître la complexité et la richesse de l'objet d'étude » (Drapeau, 2004, p. 83). Nous avons donc eu recours au concept de saturation théorique des entretiens afin d'assurer la validité externe de notre recherche. La saturation « désigne le moment lors duquel le chercheur réalise que l'ajout de données nouvelles dans sa recherche n'occasionne pas une meilleure compréhension du phénomène étudié » (Mucchielli, 2009, p. 226). C'est-à-dire que l'avancement de l'analyse ne dépend pas de nouvelles données tout en restant cohérente, c'est le critère défini comme « l'*emergent-fit* » (Guillemette, 2006, p. 41). Dans la perspective constructiviste qui est la nôtre cela signifie que la recherche produit « un savoir riche, adéquat et nuancé, intimement rattaché aux contextes à l'intérieur desquels il aura été produit » (*Op. cit.*). La saturation théorique a été atteinte rapidement sur les deux territoires car les tissus associatifs sont relativement homogènes, au sixième entretien aux Îles-de-la-Madeleine et au neuvième en Corse, nous avons néanmoins poursuivi les entretiens afin d'obtenir un échantillon complet⁴⁴.

Après le recueil des données nous avons retranscrit les verbatims de chaque entretien de façon à pouvoir systématiser les étapes de codification, de catégorisation et d'analyse grâce à l'utilisation d'un logiciel CAQDAS (*Computer Aided Qualitative Data Analysis Software*) : Atlas.ti.

⁴⁴ Au total sur les deux territoires nous avons rencontrées 16 associations de protection de l'environnement différentes : 5 aux Îles-de-la-Madeleine et 11 en Corse.

4.2 Analyse qualitative par théorisation

La méthode d'analyse des données que nous avons adoptée est une méthode d'analyse de contenu qu'Alex Mucchielli présente comme « l'analyse qualitative par théorisation » :

L'analyse qualitative de théorisation est une forme d'analyse qualitative, également connue sous le vocable *d'analyse par théorisation ancrée*, visant à générer inductivement une théorisation au sujet d'un phénomène culturel, social ou psychologique, en procédant à la conceptualisation et à la mise en relation progressives et valides de données empiriques qualitatives (Mucchielli, 2009, p. 206).

Cette méthode comprend plusieurs étapes, que nous décrivons plus loin, centrées autour de l'outil principal de l'analyse qu'est la catégorie.

L'analyse de contenu, que nous avons utilisée pour ce travail, est une des méthodes qualitatives appropriée pour réaliser une analyse par théorisation. Ce travail s'appuie sur une méthode d'analyse de contenu mixte. Elle possède d'une part une dimension quantitative qui repose sur la décomposition du texte en petites unités, leur codage, leur mise en corrélation et en relation afin de « faire apparaître des propriétés non immédiates des éléments du document ; l'explication de ces propriétés permet essentiellement de faire des commentaires sur le « comment » le document fait sens et produit des effets dans tel ou tel contexte » (Mucchielli, 2009, p. 36). Elle possède aussi une analyse de contenu qualitative qui s'appuie sur des opérations « idéelles qui s'exercent soit sur les éléments d'un document soit sur un ensemble de documents. Ce travail est essentiellement destiné à expliciter *in fine* la ou les significations exactes du document ou des documents » (*Ibid.*), et c'est ce que nous avons mis en place par la méthode de catégorisation et d'analyse contextuelle. La difficulté de codification et d'analyse inhérente aux entretiens est due au fait que chaque répondant produit du « matériel symbolique hétéroclite » (Grawitz, 1993, p. 619) en répondant aux mêmes

questions de façons variées, sans oublier les différences de structures linguistiques entre le français québécois et le français hexagonal, il incombe donc au chercheur de découvrir la structure symbolique (les représentations) qui permet d'unifier ces différences en manipulant, en regroupant et en leur attachant des unités de sens (des codes).

4.2.1 Codification

La codification des données qualitatives recueillies est « une opération intellectuelle qui consiste à transformer des données brutes (faits observés, paroles recueillies...) en une première formulation signifiante » (Mucchielli, 2009, p. 20), c'est-à-dire que l'élément observé vient à être désigné par une dénomination porteuse de sens, même s'il ne s'agit pas encore d'une conceptualisation scientifique qui interviendra à l'étape suivante.

L'unité de sens (segments d'entretien découpés selon une unité logique ou argumentative) que nous avons utilisée pour un code correspond généralement à une phrase ou plusieurs segments de phrases faisant référence à une même idée ou un même argument. Les codes font généralement référence à un mot utilisé dans la citation mais aussi à des thèmes de la recherche (*Acteur, Stratégie d'action, enjeux environnementaux*, etc...).

Le logiciel Atlas.ti a permis d'effectuer une codification ouverte, c'est-à-dire que les codes ont émergé de l'examen en profondeur des verbatims. L'effort de codification consiste à établir les catégories utiles à l'analyse de contenu. Nous n'avons pas pour cela créé préalablement de liste de codes à appliquer ; nous avons donc relu plusieurs fois les entretiens pour nous imprégner de leur contenu et nous avons travaillé de façon itérative afin de faire émerger du texte puis réduire et regrouper les éléments de sens et les codes. Suite à la première étape de codification nous avons créé plus de 350 codes,

nous avons réduit ce nombre à 212 par la relecture et l'affinage du traitement des données brutes (voir annexe I).

Nous avons travaillé avec deux types de codes, qui seront présentés en italique dans la suite de cette thèse : les « codes thème » qui correspondent aux quatre thèmes du schéma d'entretien présentés plus haut et les « codes émergents » qui correspondent à un ou plusieurs éléments de l'unité de sens. Ces codes ont été regroupés en catégories qui seront présentées en caractères gras dans les chapitres d'analyse. L'analyse des entretiens, présentée dans les deux prochains chapitres qui sont symétriques (l'un portant sur les Îles-de-la-Madeleine, l'autre sur la Corse), est structurée par les objectifs de recherche présentés dans les trois premiers chapitres : la première section décrit les interactions entre les acteurs associatifs et les institutions en charge de la gestion de l'environnement, la seconde met en exergue la vision qu'ont les répondants du territoire et des problématiques environnementales auxquelles ils sont confrontés, la troisième section porte sur l'action associative, les objectifs et les méthodes des militants en environnement. Ces trois sections correspondent aux trois catégories (**Gouvernance environnementale**, **Territoire insulaire** et **Dynamiques associatives**) dans lesquelles nous avons regroupés les « codes thèmes » et les « codes émergents ». Pour l'analyse, ce sont les cooccurrences des codes qui présentent le plus grand nombre d'occurrences qui seront exploitées afin de cibler puis d'interpréter les représentations de l'action collective et des problématiques environnementales que les répondants mobilisent dans leur discours.

4.2.2 Catégorisation et interprétation

La catégorisation est une opération intellectuelle qui « permet de subsumer un sens plus général sous un ensemble d'éléments bruts du corpus ou d'éléments déjà traités et dénommés (codifiés) » (Mucchielli, 2009, p. 17). Il s'agit d'un effort de généralisation des phénomènes étudiés (qui ressortent des données brutes) et c'est, comme le précise Mucchielli, « un début de théorisation car le chercheur fait alors appel à l'ensemble de

ses connaissances » (*Ibid.*). Cette généralisation conceptuelle se fait sans grille théorique *a priori* et peut donc permettre de faire émerger de nouveaux concepts.

L'analyse des entretiens a été menée avec l'idée que l'examen des codes présentant le plus grand nombre de cooccurrences ferait émerger les représentations le plus largement partagées par les répondants. Effectivement, les représentations de l'action collective, de la participation institutionnelle et du territoire sont largement partagées par les enquêtés et sont ressorties de manière récurrente lors des entretiens.

Les 212 codes ont été regroupés en catégories : **Gouvernance du territoire**, **Territoire insulaire** et **Dynamiques associatives**. Les 3 catégories correspondent aux thèmes abordés lors des entretiens : les représentations de l'environnement, le fonctionnement et les stratégies d'action des associations, les enjeux et problématiques environnementaux qui préoccupent les associations et les modes de gestion du territoire et des ressources ainsi que les rapports aux institutions et à la sphère politique.

Ces catégories correspondent aux différentes représentations présentes dans le discours des acteurs et se rapportent aux objectifs de recherche : institutions, territoire et environnement et action associative. Le tableau 4.2 présente la correspondance entre les catégories et les thèmes de recherche associés à quelques exemples de codes utilisés⁴⁵. Au début de chaque chapitre d'analyse des tableaux classant les codes par catégories seront présentés afin de décliner les principaux codes et le nombre de leurs occurrences et cooccurrences dans le corpus étudié.

⁴⁵ La liste complète des codes se trouve en annexe I.

Tableau 4.2 : Catégories des codes et thèmes associés du corpus d'entretiens

Catégories	Thèmes de recherche	Types de codes associés
Gouvernance territoriale	Développement du territoire et conservation : gestion du territoire et des ressources, rapports aux institutions et à la sphère politique.	- <i>Concertation</i> ; - <i>Règlements</i> ; - <i>Urbanisme</i> ; - <i>Démocratie</i> ; - <i>Gestion du territoire – déchets / énergies / eau...</i>
Territoire insulaire	Attachement au territoire : enjeux et problématiques environnementaux, spécificités du territoire insulaire.	- <i>Tissu social – changement de comportement / égoïsme / conscience environnementale...</i> ; - <i>Insularité – dimension / limite / attachement...</i> ; - <i>Enjeu environnemental – érosion / forêt / biodiversité...</i>
Dynamiques associatives	Dynamiques associatives et Relations entre acteurs : fonctionnement et stratégies d'action des associations.	- <i>Association – structure / pérennité / réseau...</i> ; - <i>Acteur – engagement / formation / stratégie...</i> ; - <i>Action – impact / légitimité / interlocuteur...</i>

Certains codes contenant des préfixes peuvent être considérés comme des « sous-catégories » parce que plusieurs déclinaisons d'une même idée peuvent être regroupées dans une même catégorie mais nécessitent différents codes. Par exemple, tous les codes se rapportant au fonctionnement de la structure associative présentent le préfixe *Association* suivi de l'objet spécifique qu'il décrit : *Association – financement* et *Association – indépendance*. Nous avons mené l'analyse des territoires de manière séparée. Ainsi, le chapitre V sera consacré à l'analyse des entretiens réalisés aux Îles-de-la-Madeleine et le chapitre VI aux entretiens réalisés en Corse. Cette façon de

procéder permettra de mettre en lumière les dynamiques associatives spécifiques aux deux territoires de façon à ce que nous puissions ensuite construire une typologie générale des représentations sociales de l'environnement engagées dans l'action collective.

4.2.3 Analyse et mise en relation

L'analyse de contenu « cherche à caractériser par le discours une réalité qui lui est extérieure, que ce soit l'action sociale, les rapports de classe, les institutions... » (Duchastel, 1993, p. 159), c'est-à-dire que l'on cherche par cette technique à comprendre le sens qui émerge des pratiques discursives, à « accéder à la compréhension du social à travers les manifestations du langage » (*Ibid.*, p. 160). Comme l'explique Jules Duchastel le recours à l'informatique permet de formaliser les opérations de lecture et d'interprétation de textes mais aussi de « favoriser la démarche heuristique et multiplier les angles de lecture » (*Ibid.*, p. 168). Cette formalisation permet l'objectivation nécessaire à l'analyse de contenu (supposons qu'un autre chercheur dispose des mêmes codes et catégories utilisés pour ce travail, il pourrait à nouveau réaliser la même analyse) et elle rend le traitement systématique.

Dans un premier temps nous avons procédé à l'analyse des cooccurrences les plus significatives entre les codes ce qui permet, en les replaçant au sein des catégories, de révéler les significations des actions et représentations des acteurs. Lorsque deux codes ou plus se réfèrent au même segment de texte on parle de cooccurrence. La figure 4.1 présente un exemple de cooccurrences telles que nous les avons traitées : dans la partie droite de l'image se superposent deux éléments (une barre grise et une barre jaune) contenant des codes identifiant l'unité de sens à gauche de l'image.

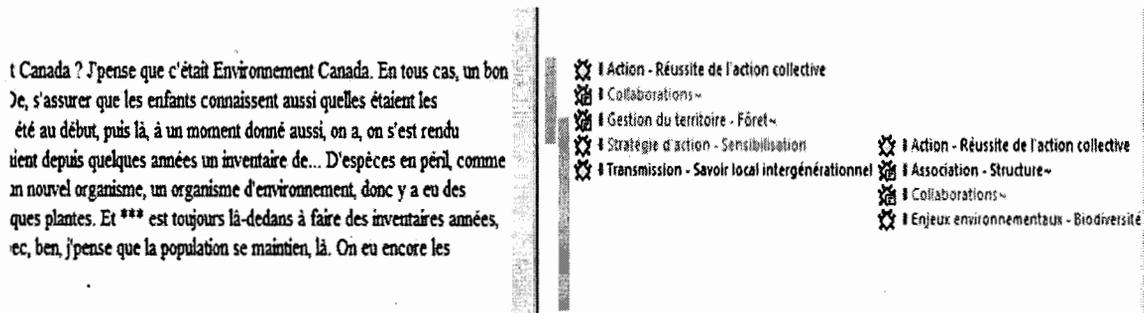


Figure 4.1 : Exemple de cooccurrences dans le logiciel Atlas.ti

La manipulation des fonctionnalités statistiques du logiciel Atlas.ti permet donc d'identifier et d'explorer les associations de thèmes qui sont faites par les répondants afin de faire émerger le sens non-immédiatement perceptibles du discours.

La mise en relation des codes est une étape cruciale de l'analyse de contenu puisqu'elle doit permettre de comprendre les rapports entre les catégories qui émergent directement du corpus (mais toujours mises en ordre par le chercheur).

La deuxième grande étape de l'analyse par théorisation ancrée est l'établissement de relations entre les catégories conceptuelles dégagées pour rendre compte, dans un premier temps du phénomène étudié. Mais pour dégager des relations, il faut d'abord aussi catégoriser, c'est-à-dire trouver des formules générales pour nommer les processus relationnels que l'on voit apparaître. D'ailleurs Strauss et Corbin désignent cette recherche des relations sous le nom de « catégorisation axiale » (1990, p. 100). On trouve donc des catégories qui ne sont plus « montantes » mais qui sont « horizontales » puisqu'elles relient entre elles les catégories explicatives du fonctionnement (Mucchielli, 2007, p. 11).

La figure 4.2 représente cette « catégorisation axiale » telle que nous l'avons élaborée avec le logiciel Atlas.ti.

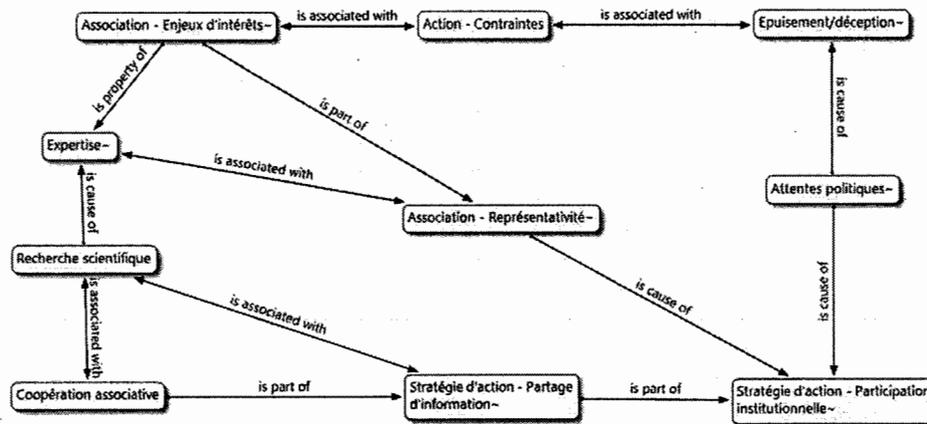


Figure 4.2 : Exemple de relations entre les catégories dans le logiciel Atlas.ti

Nous allons présenter ce type de schéma à la fin de chaque section d'analyse dans les chapitres V et VI, ils nous permettront pour chaque catégorie analysée de comprendre les relations entre les codes et de faire émerger le sens de ces associations et donc les représentations sociales qui y sont liées. Différents types de relations lient entre elles les catégories d'analyse : des relations causales, d'appartenance ou d'association permettent d'expliquer le sens que les acteurs donnent aux phénomènes qu'ils vivent. Cela permettra, comme l'explique Mucchielli (2007, p. 15), de mettre en lumière les catégories conceptualisantes pour fournir une modélisation des phénomènes étudiés et finalement pouvoir s'orienter vers une synthèse typologique.

4.2.4 Typologie

Cette méthode d'analyse permettra de consolider une typologie des représentations sociales de l'environnement issue du discours des acteurs et de l'orientation de leurs stratégies d'action. Cette typologie sera présentée dans le dernier chapitre de la thèse (chapitre VII) et permettra d'identifier les liens qui existent entre les représentations sociales de l'environnement et les enjeux de l'action collective territorialisée. Établir

une typologie c'est ordonner les éléments humains, parfois incohérents, en des « relations intelligibles » (Paugam, 2010, p. 291) :

Aucun type ne se retrouve à l'état pur dans la réalité des expériences vécues. [...] Mais la typologie permet de comprendre la logique des conduites et des références et de montrer que, selon leur proximité avec tel ou tel type, les individus adoptent systématiquement une série de conduites et de discours (*Ibid.*, p. 306).

L'analyse typologique reste une abstraction qui permet de « rendre compte des conduites et des identifications d'individus participant à des groupes différents, dans des sociétés variées » (*Ibid.*, p. 307) et doit pouvoir s'appliquer dans différents lieux et différents contextes sociaux et culturels. Le type caractérise la catégorie : « la catégorie distingue pour rassembler à l'horizontale alors que le type sélectionne pour particulariser le plus souvent dans un mouvement vertical » (Grawitz, 1993, p. 353). Construire une typologie, selon Howard Becker, c'est expliquer la réalité :

Le propre du type c'est d'ordonner les faits observés de façon à ce qu'ils soient comparables. Leur multitude doit permettre, à partir d'événements survenus dans un cas précis, malgré leur caractère unique, de prédire avec une certaine probabilité ce qui se produira dans un autre cas (cité par Grawitz, *Ibid.*).

C'est cet ordonnancement des phénomènes décrits par les acteurs rencontrés que nous avons produit grâce à l'analyse qualitative par théorisation dont nous venons de décrire les différentes étapes.

Cette approche méthodologique, que nous avons voulue la plus rigoureuse possible, permet à la fois d'orienter la recherche de façon théorique et pratique vers les objets qui nous intéressent, mais elle offre aussi la possibilité, par ses aspects inductifs, de faire émerger des éléments qui n'auraient sans doute pas été révélés autrement. Évidemment, il existe des biais inhérents à cette méthode qui repose sur les capacités interprétatives du chercheur et sur le processus d'échantillonnage. Il est possible, aux

Îles-de-la-Madeleine, que nous ayons occulté des acteurs qui n'auraient pas fait partie du réseau sur lequel nous nous sommes appuyée pour le recrutement. De même qu'en Corse notre stratégie de recrutement par choix raisonné a pu ne pas être complètement exhaustive. Mais nous avons, dans les limites de ce travail, éprouvé les critères de validation et de saturation qui assurent la rigueur scientifique de la recherche.

Lors des trois chapitres précédents et avec celui-ci, nous avons développé les outils conceptuels et méthodologiques utiles à l'analyse des représentations sociales de l'environnement portées par les acteurs engagés dans l'action collective en milieu insulaire, que nous avons appelée « dynamiques associatives territoriales ». Nous allons maintenant dans les trois chapitres suivant présenter les résultats de l'analyse que nous avons faite des entretiens réalisés grâce à la démarche méthodologique présentée ici. Nous avons codé, catégorisé et analysé le contenu des verbatims des entretiens afin de repérer et de reconstruire les représentations sociales de l'environnement liées à l'action collective. Le chapitre V présente l'analyse du corpus des entretiens réalisés aux Îles-de-la-Madeleine et, de façon symétrique, le chapitre VI celle du corpus corse. Enfin, le chapitre VII permettra de revenir sur les concepts d'action collective et de représentations sociales de l'environnement à la lumière des résultats de ces deux chapitres. De plus, ce dernier chapitre, dans une visée synthétique, reprendra ces résultats pour mettre en question les notions d'acceptabilité sociale et de démocratie participative, et synthétisera les résultats de l'analyse sous la forme d'une typologie des représentations sociales de l'environnement.

CHAPITRE V

ANALYSE THÉMATIQUE DU CORPUS ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Ce chapitre présente l'analyse des entretiens réalisés avec différents acteurs aux Îles-de-la-Madeleine. Il se divise en trois sections : la description de la gouvernance environnementale du territoire et les enjeux qui s'y rattachent, les représentations du territoire et de la société insulaire qui ressortent du discours des répondants et les paramètres de l'action associative. Les principaux codes qui présentent le plus grand nombre d'occurrences dans le corpus sont présentés dans le tableau 5.1 :

Tableau 5.1 : Fréquences des principaux codes du corpus Îles-de-la-Madeleine

Codes	Nombre d'occurrences
<i>Concertation</i>	168
<i>Collaborations</i>	99
<i>Vision intégrée</i>	76
<i>Coopération interinstitutionnelle</i>	75
<i>Tissu social – changement de comportement</i>	72
<i>Acteur – engagement environnemental</i>	69
<i>Stratégie d'action – partage d'information</i>	62
<i>Règlements / législation</i>	59
<i>Patrimoine – paysage</i>	57
<i>Tissu social – conflits</i>	57
<i>Tissu social – conscience environnementale</i>	54
<i>Territoire insulaire</i>	51
<i>Association – structure</i>	51
<i>Recherche scientifique</i>	50
<i>Tissu social – désintérêt/égoïsme</i>	50
<i>Stratégie d'action – participation institutionnelle</i>	50
<i>Milieu</i>	50
<i>Projet hydrocarbures</i>	49
<i>Acteur – parcours individuel</i>	47
<i>Décisions d'aménagement</i>	46
<i>Citoyen</i>	45
<i>Tourisme</i>	43
<i>Insularité – appartenance/identité</i>	43
<i>Coopération associative</i>	42
<i>Insularité – interdépendance</i>	42
<i>Stratégie d'action – information scientifique</i>	41
<i>Institutions – échelle de décision</i>	41
<i>Urbanisme</i>	40

À la lecture de ce tableau, certaines régularités thématiques apparaissent : les codes peuvent être classés par thèmes correspondants à nos objectifs de recherches (voir tableau 5.2). Ce regroupement thématique invite à la fois à dégager les grandes orientations des dynamiques associatives environnementales aux Îles-de-la-Madeleine et permet aussi de rentrer dans le détail pour décrire certains codes qui nous semblent apporter un éclairage singulier à l'analyse. Lors de l'opération de codage des entretiens nous avons cherché à suivre au maximum le discours des locuteurs, mais afin d'avoir des codes assez ouverts qui seraient applicables à une même idée formulée différemment, nous avons aussi codé en fonction de notre cadre théorique et regroupé les codes par catégories.

Tableau 5.2 : Regroupement des codes du corpus Îles-de-la-Madeleine par catégories

Catégories	Principaux codes
Gouvernance territoriale	<i>Concertation (168)</i>
	<i>Collaborations (99)</i>
	<i>Coopération interinstitutionnelle (75)</i>
	<i>Règlements / législation (59)</i>
	<i>Projet hydrocarbures (49)</i>
	<i>Décisions d'aménagement (46)</i>
	<i>Citoyen (45)</i>
	<i>Institutions – échelle de décision (41)</i>
	<i>Urbanisme (40)</i>
Territoire insulaire	<i>Vision intégrée (76)</i>
	<i>Tissu social – changement de comportement (72)</i>
	<i>Patrimoine – paysage (57)</i>
	<i>Tissu social – conflits (57)</i>
	<i>Tissu social – conscience environnementale (54)</i>
	<i>Territoire insulaire (51)</i>
	<i>Tissu social – désintérêt/égoïsme (50)</i>
	<i>Milieu (50)</i>
	<i>Tourisme (43)</i>
	<i>Insularité – appartenance/identité (43)</i>
<i>Insularité – interdépendance (42)</i>	
Dynamiques associatives	<i>Acteur - engagement environnemental (69)</i>
	<i>Stratégie d'action – partage d'information (62)</i>
	<i>Association – structure (51)</i>
	<i>Recherche scientifique (50)</i>
	<i>Stratégie d'action – participation institutionnelle (50)</i>
	<i>Acteur – parcours individuel (47)</i>
	<i>Coopération associative (42)</i>
<i>Stratégie d'action – information scientifique (41)</i>	

La catégorie **Gouvernance territoriale** se rapporte au premier objectif de la thèse qui est de comprendre les impacts de la gouvernance environnementale sur les dynamiques associatives. Les codes présents dans cette catégorie renvoient aux notions associées à la gouvernance du territoire (urbanisme, déchet, eau potable, etc.), à la démocratie

participative et aux démarches entreprises par les institutions vers la société civile ; comme l'explication de la prise d'une mesure aux citoyens ou la reconnaissance du rôle des associations. La catégorie **Territoire insulaire** correspond au second objectif de la thèse, à savoir la circonscription de l'influence du territoire sur les représentations sociales de l'environnement. Cette catégorie comprend les codes qui se rapportent à la fois au territoire à proprement parler et aux activités qui s'y déroulent, mais aussi à la société qui l'occupe : ces codes sont regroupés par le préfixe *Tissu social*. Les codes regroupés sous le préfixe *Insularité* correspondent à la perception de l'influence territoriale sur les modes d'organisation sociale. La catégorie **Dynamiques associatives** regroupe les codes qui renvoient aux moyens d'action des associations de protection de l'environnement et à leurs objectifs ainsi qu'à la construction identitaire des militants, en lien avec le troisième objectif de cette thèse qui est d'identifier les spécificités des dynamiques associatives en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine.

Le chapitre se décline en trois sections d'analyse suivant l'ordre des objectifs, chaque section comprend les codes les plus fréquents des catégories présentées plus haut ainsi que l'analyse de leurs cooccurrences les plus importantes. Pour des raisons éthiques liées à l'anonymat des répondants⁴⁶, lorsque nous citerons des passages d'entretien, les noms des personnes ou des associations ne seront pas mentionnés. Nous avons appliqué un système de chiffres et de lettres en fonction de l'appartenance associative ou institutionnelle : ainsi, les répondants membres d'une association de protection de l'environnement sont désignés par la lettre A. Les représentants institutionnels par la lettre I, et les répondants que nous appellerons « citoyens » parce qu'ils n'appartiennent à aucun organisme mais prennent part aux démarches participatives et nous ont été recommandés par d'autres répondants, seront identifiés par la lettre C. Les deux chiffres après l'identification du répondant font référence au numéro de verbatim et au

⁴⁶ Voir approbation du comité d'éthique de l'UQAM en annexe D.

numéro d'unité de sens dans l'unité herméneutique (*hermeneutic unit*) du logiciel Atlas.ti.

5.1 Gouvernance environnementale : participation et coopération

Dans cette section seront décrites les principales cooccurrences des deux codes du corpus les plus statistiquement significatifs de la catégorie **Gouvernance territoriale** : *Concertation* et *Collaboration*. L'analyse de leurs cooccurrences offrira une description détaillée de la gestion du territoire insulaire et des enjeux qui lui sont liés. Cela permettra de comprendre quels sont les impacts de la gouvernance environnementale sur les dynamiques associatives aux Îles-de-la-Madeleine.

5.1.1 La concertation comme mode de régulation

Le premier objectif de ce travail étant de comprendre les impacts de la gouvernance environnementale sur les dynamiques associatives, la présente section décrit la mesure dans laquelle la problématique environnementale est prise en compte par les dispositifs institutionnels locaux et analyse les interactions entre ces derniers et les acteurs associatifs. Aux Îles-de-la-Madeleine, la démarche participative de concertation est un mode de gouvernance du territoire privilégié par les pouvoirs publics, mais plébiscité aussi par les associations. Lors des entretiens, les acteurs du domaine environnemental (associatifs et institutionnels) que nous avons rencontrés ont tous parlé de concertation. Qu'il s'agisse de nous expliquer le fonctionnement des tables ou bien des collaborations qu'entretiennent les associations avec la municipalité. La participation publique, dans le domaine environnemental aux Îles-de-la-Madeleine, est un mode de régulation des conflits d'usages, de gestion du territoire mais aussi un moyen pour les acteurs associatifs de faire remonter leurs revendications et d'entretenir des liens avec des interlocuteurs des pouvoirs publics.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les différents espaces de concertation dont il a été fait mention lors des entretiens :

Tableau 5.3 : Les différents espaces de concertation aux Îles-de-la-Madeleine

Secteur d'activité	Espace de concertation
Économie	Table pêche et mariculture
	Comité de suivi de la politique cadre de développement touristique
Environnement	Commission consultative sur les enjeux énergétiques
	Table de concertation sur les hydrocarbures
	Table de concertation sur les véhicules tous-terrain (VTT)
	Commission permanente sur l'érosion des berges
	Comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement
	Table de concertation régionale (TCR)

Nous ne constatons pas de différence de fonctionnement ou d'agenda entre les tables et les comités. Il faut ajouter à ces espaces les conseils et réunions d'organismes tels que le Centre de Recherche sur les Milieux Insulaires et Maritimes (CERMIM) ou le Comité ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire) des îles où siègent des représentants de la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et où prennent place des interactions entre les membres d'organismes de protection de l'environnement et les représentants institutionnels.

Le code *Concertation* est le plus fréquent du corpus, avec 168 occurrences. Il englobe toutes les formes de participation publique et prend en compte l'implication de différents acteurs dans l'élaboration d'un projet, que ce soit grâce aux nombreuses tables de concertation – comme cela a été présenté au premier chapitre et dans le tableau

précédent (tableau 5.2) – les réunions d’information, ou les débats publics. Nous avons sélectionné ses cooccurrences les plus importantes :

Tableau 5.4 : Cooccurrences du code *Concertation*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
Concertation 168 occurrences	<i>Collaborations</i>	27
	<i>Coopération interinstitutionnelle</i>	24
	<i>Stratégie d’action – participation institutionnelle</i>	23
	<i>Vision intégrée</i>	17
	<i>Projets hydrocarbures</i>	17
	<i>Gouvernance territoriale</i>	15
	<i>Institution – échelle de décision</i>	12
	<i>Stratégie d’action – partage d’information</i>	12
	<i>Association - structure</i>	12
	<i>Tissu social – conflits</i>	11
	<i>Décisions d’aménagement</i>	11
	<i>Citoyen</i>	10
	<i>Expertise</i>	10

Une structure d’analyse se dégage à la lecture de ce tableau. Parmi les treize cooccurrences les plus nombreuses, sept sont liées à la gouvernance territoriale, quatre sont liées aux dynamiques associatives (structure et stratégies) et deux font référence à la société et au territoire insulaire (*Vision intégrée* et *Tissu social – conflits*).

Il est possible d’analyser de façon conjointe les cooccurrences des codes *Collaborations*, *Coopération interinstitutionnelle* et *Gouvernance territoriale* parce qu’ils réfèrent surtout aux modes de gouvernance participative du territoire, et particulièrement à la mise en place de tables de concertations autour de problématiques spécifiques.

Le code *Coopération interinstitutionnelle* fait référence aux démarches de gestion et de régulation réalisées en collaboration entre différentes institutions, qui peuvent être des institutions régionales, provinciales, fédérales ou le Centre de Recherche sur les Milieux Insulaires et Maritimes (CERMIM), qui dépend de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Différents aspects de ces démarches participatives ressortent du discours des acteurs. Le premier élément qui est mis en avant est celui de la mise en place des démarches collaboratives, qui sont très importantes aux Îles-de-la-Madeleine, notamment depuis la fusion des municipalités :

Il y avait une supra-structure qui s'appelait la municipalité régionale de comté, dans les années 70, qui avait très peu de pouvoir : c'était la concertation sur des approches communes, mais pas en vue de mettre des réglementations. C'était plus léger je pense : plus concerter, peut-être, pour acheter un équipement collectif, mais c'était vraiment marginal. Chacune des municipalités allait comme bon leur semblait, mais c'était à ce moment-là risqué pour le futur, l'aménagement du territoire. Mais il reste que même dans ce contexte de non-fusion, parce que la fusion c'est tout récent, dans les années 2000... les groupes ont vu la nécessité de se donner davantage de pouvoir au niveau suprarégional, et même si la fusion n'a pas été là, on a tranquillement mis sur pied des tables de concertation. À une époque on a mis les tables environnement, pêche... Tranquillement on a commencé à avoir une vision plus régionale (C.1., 1:10).

La concertation environnementale est particulièrement importante, les démarches de concertation sont récurrentes et bien rôdées : ce sont des outils de gestion du milieu. Les tables de concertations sont montées à l'initiative de la Communauté Maritime autour d'un enjeu particulier, que ce soit l'énergie, la gestion des pêches ou les problématiques liées au développement de la filière des hydrocarbures.

La cooccurrence des codes *Concertation* et *Gouvernance territoriale* nous éclaire sur les moyens de gestion des ressources naturelles offerts par la mise en place des tables, surtout en ce qui concerne les ressources halieutiques, dont il a beaucoup été fait mention à travers la table de concertation de la pêche. Mais c'est la Table de Concertation Régionale (TCR) des Îles-de-la-Madeleine qui est d'avantage mise en

avant lors des entretiens (A.2., A.4., A.8., I.1., I.2.) : c'est une des douze tables d'un dispositif de gestion intégrée des ressources hydriques du Québec, qui vient appuyer les démarches de gestion de l'eau par bassin versant. La gestion par bassin versant ne peut pas être mise en place aux îles puisque les ressources en eau se trouvent dans les nappes phréatiques, c'est une particularité insulaire. La concertation régionale fait partie de l'objectif de gestion intégrée du Saint Laurent et passe par la mise en place de tables de concertation mandatées par le Ministère de l'environnement du Québec. La TCR des Îles-de-la-Madeleine est composée de 14 membres votants et d'un membre non-votant (le mandataire local de la démarche, ici le Comité ZIP⁴⁷), et ses objectifs sont de « permettre une gouvernance intégrée et concertée sur le territoire autour des enjeux liés à l'eau. [De] concilier le développement socioéconomique et la protection et la mise en valeur du milieu naturel et de la ressource en eau »⁴⁸, prenant en compte les enjeux de conservation de la biodiversité et de gestion des usages. La TCR permet aussi de comprendre les collaborations et les interactions institutionnelles.

La collaboration lors des démarches de concertation a aussi été présentée comme un moyen d'apaisement pouvant s'avérer plus efficace que d'autres modes de revendications plus militants :

On n'est pas un organisme militant non plus. Par exemple, ce n'est pas nous qui allons organiser une manifestation. Nous on est plus un organisme qui va travailler sur des projets, des actions concrètes en concertation aussi. Au niveau des citoyens ce qu'on va faire beaucoup, par exemple si j'prends les dernières activités qu'on a faites au printemps : on va travailler beaucoup en collaboration avec d'autres organismes. Par exemple, au printemps pour le jour de la Terre, en collaboration avec d'autres organismes aux îles, on a organisé un 5 à 7 qui était au Cégep, puis c'était pour que les gens voient qu'est-ce qu'ils peuvent faire dans leur vie (A.2., 3:25).

⁴⁷ Site officiel de la TCR des Îles-de-la-Madeleine : <http://zipdesiles.org/tcr/structure-de-la-table/>

⁴⁸ *Ibid.*

Une autre représentante associative a expliqué avoir créé une association pour lutter contre le développement des filières d'hydrocarbures et son objectif était de mettre en place des collaborations afin de considérer les intérêts sociaux et économiques en même temps que celui de la protection de l'environnement. D'après elle, si elle avait émis une opposition ferme aux hydrocarbures, la démarche n'aurait pas atteint ses objectifs et n'aurait pas eu autant de succès (son association a participé à la mise en place d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le Golfe du Saint Laurent). Le mot « militant » semble même porter une certaine connotation négative aux yeux d'un autre répondant, pour qui être militant, c'est « être vraiment confronté, dans une espèce de revendication » (C.1., 1:60), alors qu'il préfère, lui, collaborer tout en gardant sa « distance citoyenne » (*Ibid.*).

Par ailleurs, l'argument de l'exigüité du territoire vient renforcer l'aspect collaboratif, face à l'impossibilité de ne pas se parler : le fait d'être « condamnés à travailler ensemble puis à trouver des solutions » (A.4., 7:8) vient s'ajouter à l'attachement affectif au territoire :

Ce n'est pas toujours facile la concertation ; y a des fois c'est même pénible ! A la base, on a vraiment un attachement très, très profond pour notre territoire puis il faut qu'on trouve des façons de régler nos problèmes. En tous cas, d'amoindrir certains impacts (*Ibid.*).

Selon un répondant institutionnel, le même territoire, exigu et limité, doit être partagé par différents utilisateurs qui n'auraient pas d'autres moyens de communiquer et de régler leurs conflits si les tables de concertations n'avaient pas été mises en place : « Ils sont plus à l'aise en vase clos, puis à côté, faire leur petite affaire. Au départ ils sont réticents. Mais après ça, ils s'aperçoivent que ça peut être payant » (I.4., 9:43). Les aspects collaboratifs des tables de concertations sont donc largement mis en avant par les différents répondants.

Par ailleurs, un enjeu environnemental particulier ressort de l'analyse des cooccurrences des démarches de concertation : il s'agit de la problématique environnementale liée aux hydrocarbures. Elle a été traitée lors de la tenue de la table de concertation sur les hydrocarbures et reste toujours un enjeu majeur pour les défenseurs de l'environnement qui demandent « une réelle consultation » (A.2., 3:29) interprovinciale. Cela se reflète dans la cooccurrence du code *Projet hydrocarbures*, qui fait référence au potentiel économique d'un gisement d'hydrocarbures à 80 km au large des Îles-de-la-Madeleine (le projet *Old Harry*), et à l'autorisation des projets d'exploration et d'exploitation donnée par le gouvernement du Québec. Cela a mené la Communauté Maritime à organiser une table de concertation et des réunions à propos des hydrocarbures. Cette démarche participative, à laquelle presque toutes les personnes que nous avons rencontrées ont participé, a fédéré les expériences individuelles et collectives, tant par rapport aux questions du développement énergétique des îles et à leur autonomie, qu'à propos de la question de la participation elle-même. La table de concertation sur les hydrocarbures a été créée en avril 2011 face à l'ampleur que les projets d'exploration et d'exploitation des filières d'hydrocarbures prenaient dans la société québécoise. Elle se compose de quatre représentants de la sphère politique, les deux mairies et deux députés (provincial et fédéral), d'une dizaine de représentants des milieux socio-économiques (pêche, tourisme, mariculture...), trois représentants d'associations de protection de l'environnement, six représentants des institutions locales (commission scolaire, centre de santé et de services sociaux, CERMIM, etc.) et un citoyen représentant la société civile, « coopté par les membres de la table à partir d'une liste de candidats issue d'un appel public de candidatures lancé par l'agglomération »⁴⁹. Le regroupement de différents acteurs du territoire autour de la question des hydrocarbures a pour objectif de « favoriser la circulation de l'information, de permettre le réseautage, de faciliter la cohésion et l'élaboration, le cas

⁴⁹ Bulletin « Table de concertation des hydrocarbures », 20 octobre 2011, n°1, en ligne : http://www.arrimage-im.qc.ca/file/vv_nov_2011/hydrocarbures_bulletin.pdf

échéant, de positions consensuelles »⁵⁰. Les membres siégeant autour de la table ont rencontré, le 18 septembre 2015, le ministre de l'environnement de l'époque, monsieur David Heurtel :

La discussion a tourné autour de deux principaux sujets : le plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures et le rapport du BAPE sur les eaux souterraines des Îles-de-la-Madeleine. [...] Il a également été question des meilleures façons de faire participer la communauté madelinienne à la démarche gouvernementale sur la filière hydrocarbures, que ce soit par les consultations publiques ou par l'opportunité de mettre à contribution l'expertise du milieu comme celle du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM)⁵¹.

La table de concertation sur les hydrocarbures représente le genre de dispositif participatif institutionnel largement développé aux Îles-de-la-Madeleine qui vise, en plus du partage d'information et de la prise en compte des différentes visions, à l'uniformisation des réponses apportées aux problématiques liées à des enjeux aux dimensions territoriales. C'est aussi un moyen pour les institutions de prévenir des conflits et des mobilisations spontanées, ce qui participe à la gestion et l'organisation du territoire et de ses communautés.

Le code *Institution – échelle de décision* a été utilisé pour désigner les rapports qui existent entre les différents échelons institutionnels et décisionnels. Il peut s'agir de rapports de force entre les administrations, ou de la volonté de reconnaissance que la Communauté Maritime revendique auprès du gouvernement du Québec. Mais encore, cela peut concerner les enjeux énergétiques puisque la centrale thermique qui se trouve aux Îles-de-la-Madeleine est gérée par HydroQuébec, qui est une société d'État québécoise. Ou bien, il peut s'agir d'un mandat provincial pour que des institutions

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Communiqué de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, du 22 septembre 2015, en ligne : <http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2015-09-22-visite-Heurtel.pdf>

locales effectuent une démarche de gestion environnementale, comme c'est le cas à la réserve de l'île Brion par exemple.

La gouvernance territoriale réalisée via les tables de concertation sert donc aussi à réguler les conflits d'usage du territoire. C'est ce que l'on peut analyser dans la cooccurrence du code *Tissu social – conflits*. Ce dernier fait référence aux conflits, en général, qui peuvent émailler la société insulaire et spécialement à des conflits d'usage du territoire qui sont source de tension pour les acteurs du domaine environnemental. L'aspect régulateur des tables a beaucoup été mentionné, que les répondants qui nous en ont parlé soient partie prenante du conflit ou non. Le conflit mentionné le plus souvent est celui qui a opposé les défenseurs de l'environnement aux utilisateurs de véhicules-tout-terrain (VTT) à propos de leur passage sur les dunes littorales. Les dunes sont considérées comme un symbole environnemental aux Îles-de-la-Madeleine :

Les milieux dunaires, je trouve que pour les îles c'est particulièrement important parce que finalement tout le tour des îles, c'est un peu notre barrière physique aussi, ça protège. Si les dunes sont détruites autour des îles ben, il n'y aura plus de protection. Pour les espèces c'est important, pour les milieux humides intérieurs c'est important, mais pour les maisons, pour les routes, pour tout : ça soutient la vie sur l'archipel (A.2., 3:70).

Les dunes ont donc une valeur écologique intrinsèque, pour la faune et la flore, elles ont aussi une valeur esthétique propre au paysage particulier des Îles-de-la-Madeleine et surtout elles constituent le premier rempart contre le phénomène érosif. Par conséquent, la pratique d'activités récréatives motorisées dans les milieux dunaires est une importante source de conflits. Néanmoins, il a souvent été fait mention de ce conflit particulier parce qu'il semble aujourd'hui représenter l'exemple même de la réussite de la démarche collaborative et de concertation. À travers la « table régionale sur les véhicules hors-route », créée au début des années 2000 à l'initiative du Ministère des Transports du Québec, les associations de protection de l'environnement, les clubs de motoneige et de quad et des représentants du secteur des activités touristiques avaient

l'occasion de se rencontrer pour organiser leurs pratiques et présenter leurs doléances. Le problème du passage sur les dunes restait insoluble, jusqu'en 2015, alors que de nouveaux présidents des organismes environnementaux et des clubs de VTT ont permis d'ouvrir les discussions et de trouver un accord pour réguler le passage des véhicules sur les dunes. Cette réussite est emblématique pour les acteurs que nous avons rencontrés, tant sur le plan environnemental que comme preuve de l'efficacité des démarches collaboratives. Si nous pouvons ici apporter un bémol à cet enthousiasme, c'est qu'il n'a nullement été fait mention lors des entretiens des discussions informelles ayant pu avoir lieu hors des lieux institutionnels. La situation est présentée comme s'étant débloquée suite au changement de présidence, et donc à l'individualité des représentants des organismes impliqués et à leur volonté personnelle de faire avancer le débat. Cet argument, bien qu'il soit souvent mobilisé (nous l'avons codé *Action – interlocuteur*) comme étant la volonté de la bonne personne au bon moment qui permet la réussite de l'action collective, nous semble un peu trop réducteur. Il ne prend pas en compte l'historique du conflit ou les différents rapports de pouvoirs dans l'arène de discussion, ainsi que tout le travail de médiation qui a pu être accompli informellement. Ce qui nous semblent être des points importants à prendre en compte dans l'analyse de la résolution de conflits.

Le code *Citoyen* a été utilisé uniquement lorsque les acteurs mentionnaient explicitement ce terme et réfère à la prise en compte institutionnelle des individus de la société civile qui, souvent, ne s'impliquent pas dans les démarches participatives. Les répondants font référence à ces individus en ce qu'ils sont impactés à la fois par les problématiques environnementales mais aussi par les décisions qui peuvent être prises à travers les dispositifs participatifs. Le fait qu'il faille impliquer les gens, « monsieur tout le monde » (I.2., 5:66 ; A.3., 6:76), les prendre en compte et collaborer avec eux, dans une petite société d'interconnexions est mis en avant, mais c'est aussi une justification de l'action associative. Les associations agissent au nom des citoyens et avec eux, une répondante dit « tisser des liens avec les citoyens » (A.3., 6:11) et les

médias, ce qui s'insère dans une « chaîne très complexe, mais qui est à l'échelle humaine ici » (*Ibid.*). Il y a aussi l'idée de l'impact que pourraient avoir de nombreux participants aux démarches de consultation : « on a fait une consultation publique, parce qu'y avait 350 personnes dans une salle, où il y a 50 citoyens qui ont déposé des mémoires » (I.4., 9:24), et qui peuvent mener à infléchir des décisions de politique publique.

Dans la continuité de l'implication de la société civile, nous pouvons faire le lien avec la cooccurrence du code *Décision d'aménagement* puisque les tables de concertations sont aussi conçues pour réguler les activités. L'élaboration de documents cadres de gestion du territoire résulte souvent des tables de concertation. Des démarches consultatives sont mises en place pour les évaluer, c'est par exemple le cas pour le « projet paysages »⁵². C'est aussi lié au fait que la prise en compte collective et institutionnelle de l'environnement peut amener à légiférer, sinon à développer les outils institutionnels nécessaires à sa bonne gestion. L'environnement est associé à la gestion du territoire dans le discours des personnes que nous avons rencontrées. C'est pourquoi la cooccurrence avec le code *Vision intégrée* nous semble intéressante. Ce code prend globalement en compte l'ancrage territorial des pratiques ; il a été utilisé pour coder les segments d'entretien lors desquels les répondants mentionnaient une vision intégrée du territoire et des actions collectives. Ce thème est particulièrement revenu lorsqu'ils parlaient des démarches participatives et de concertation, qui leur permettaient de développer à la fois les collaborations avec les autres acteurs du territoire et les enjeux discutés. Nous développerons plus amplement l'analyse de ce code dans la partie concernant les représentations du territoire insulaire.

Enfin, les codes *Association – structure*, *Expertise*, *Stratégie d'action – partage d'information* et *Stratégie d'action – participation institutionnelle* réfèrent à la

⁵² Site de la municipalité : <http://www.muniles.ca/developpement/projets-en-cours/>

structure associative, sa forme, ses modes d'action et les stratégies que les acteurs mettent en œuvre pour atteindre leurs objectifs. La stratégie privilégiée par les associations de protection de l'environnement aux Îles-de-la-Madeleine est la participation aux démarches collaboratives par l'implication dans les dispositifs de concertation. Nous l'avons vu, la collaboration peut même être considérée comme opposée à des démarches militantes plus traditionnelles. Nous reviendrons plus en détail sur les spécificités de l'action collective et des structures associatives dans la section traitant des dynamiques associatives.

Dans la partie suivante, le second code du corpus (en nombre d'occurrences) et certaines de ses cooccurrences seront examinés. Plusieurs cooccurrences ayant déjà été abordées, elles apparaîtront grisées dans le tableau 9 et les suivants.

5.1.2 Fonctionnement collaboratif de l'action associative

Le second code qui présente le plus d'occurrences du corpus est *Collaborations*. Il a été conçu de manière assez large pour inclure toutes sortes de collaborations entre différents acteurs : que ce soient les collaborations entre les associations et les institutions, les associations avec la société civile ou les associations avec d'autres associations. Ces dernières collaborations ont par ailleurs un code spécifique : *Coopération associative*. Concernant les institutions aussi, lorsque les associations ne sont pas partie prenante du processus collaboratif, le code *Coopération interinstitutionnelle* est utilisé. Les cooccurrences les plus importantes du code sont présentées dans le tableau 5.5 :

Tableau 5.5 : Cooccurrences du code *Collaborations*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
Collaborations 99 occurrences	<i>Concertation</i>	27
	<i>Coopération interinstitutionnelle</i>	26
	<i>Coopération associative</i>	14
	<i>Vision intégrée</i>	12
	<i>Stratégie d'action – partage d'informations</i>	11
	<i>Tissu social - conflits</i>	9
	<i>Recherche scientifique</i>	8
	<i>Stratégie d'action – information scientifique</i>	8

Plutôt que de revenir à nouveau sur les dispositifs participatifs et les différentes tables de concertation, nous nous attacherons ici à analyser les cooccurrences des codes *Coopération associative*, *Stratégie d'action – partage d'information*, *Recherche scientifique* et *Stratégie d'action – information scientifique*. C'est un des aspects propres aux démarches associatives que de collaborer pour aller chercher l'information scientifique dont elles pourraient avoir besoin pour appuyer leurs revendications, et les tables de concertation sont le lieu où l'argumentaire scientifique sert à nourrir les débats.

La cooccurrence des codes *Collaborations* et *Coopération associative* permet de comprendre comment les associations de protection de l'environnement travaillent ensemble aux Îles-de-la-Madeleine : elles se retrouvent sur des enjeux communs et parfois même partagent leurs financements. Une certaine « division du travail » s'opère : les associations se répartissent les différents enjeux environnementaux et se partagent les outils de gestion et de mobilisation (financements, locaux, plateformes démocratiques, participations aux tables ou aux consultations du BAPE) sans entrer en concurrence, voire même existent en complémentarité (A.6., 10:13). Un répondant a évoqué le fait qu'il n'y « a pas de doublons » (I.2., 5:49). Une autre raconte que lorsqu'elle a créé son association elle a fait attention à ce « que si quelqu'un fait quelque

chose, on veut pas lui enlever » (A.1., 2:90), mais aussi à ce qu'il n'y ait pas « de trou béant quelque part qui fait que finalement ça va être l'affaire de personne » (*Ibid.*). Des collaborations sont aussi construites en dehors des îles avec d'autres organismes de protection de l'environnement au Québec, notamment pour aller chercher l'expertise et les connaissances scientifiques utiles à leur argumentaire :

C'est un dossier qui dépassait les enjeux insulaires, ça demandait une mobilisation hors îles, et c'est là que je suis allée approcher la fondation David Suzuki. Et j'ai participé à un symposium sur les aires marines protégées organisé par la SNAP : Société pour la Nature et les Parcs, qui est un autre organisme national. Et ils m'ont dit "***, on va t'aider". Et on s'est mis ensemble. Nature Québec aussi qui est un des grands organismes en environnement au Québec (A.3., 6:41).

D'autre part, la coopération est présentée comme une façon de réguler les conflits et de gérer les problématiques conjointement : c'est le cas en ce qui concerne le conflit entre les usagers de VTT et les militants souhaitant protéger les dunes, qui ont fini par collaborer afin d'établir conjointement des règlements et un guide des bonnes pratiques. La collaboration est présentée comme un réel moyen de faire avancer les projets, contrairement à une dénonciation ferme qui ne ferait qu'enliser les conflits ; il vaudrait mieux ne pas « être dans les critiques, [ni] dans les dénonciations [mais être] dans la collaboration » (A.3., 6:37).

Les solutions vont passer par une ambiance d'ouverture et d'écoute. D'être prêt à entendre : ce qui est aberrant pour moi, n'est pas aberrant pour toi, et vice versa. Et puis il faut avoir des représentants de l'environnement qui ont une écoute, puis une façon de reformuler les propos de l'autre pour faire voir que ce n'est pas nécessairement en opposition. Or ça, c'est rare que ça arrive. Puis souvent l'environnement va être classé : "un autre environnementaliste qui va m'empêcher de vivre" puis nana-na... Ça c'est un défi (I.2., 5:80).

On le comprend, la vision coopérative est ancrée chez les militants et gestionnaires des Îles-de-la-Madeleine. Cet aspect collaboratif est particulièrement mis en avant à travers les liens qui sont tissés par l'échange de savoirs, d'expériences et surtout pour

construire un argumentaire scientifique. C'est pourquoi les codes *Recherche scientifique* et *Stratégie d'action – information scientifique* présentent des cooccurrences significatives avec le code *Collaborations*. L'élaboration d'un argumentaire scientifique rigoureux, mais aussi accessible au plus grand nombre (nous avons codé la mission de vulgarisation scientifique comme une stratégie d'action des associations), est une pratique essentielle de l'engagement associatif dans le domaine de l'environnement. La *Stratégie d'action – information scientifique* fait référence à la capacité des militants à récupérer, produire, mais aussi diffuser des connaissances scientifiques spécifiques à leur domaine d'engagement. L'argument scientifique a une réelle importance dans la démarche associative pour la protection de l'environnement :

C'est vraiment partir des connaissances scientifiques. Moi j'ai étudié les lois, je me suis juste entourée de plein d'experts pour concevoir un argumentaire irréprochable, irréfutable, hyper rigoureux, et j'te dirais que c'est ça qui a fait qu'on a atteint cette crédibilité-là. Notre argumentaire, à date, il n'y a personne qui a été capable de nous dire "ce que vous dites-là, c'est pas vrai". Jamais. On est extrêmement rigoureux. Puis c'est ça que j'ai essayé d'amener aux gens : comment est-ce que je peux prendre la science, prendre les connaissances actuelles, et les amener à une échelle humaine pour que les gens puissent comprendre, s'approprier et dire, chacun selon son secteur, "bien sûr ça me touche, c'est important, j'aimerais ça mieux comprendre, parce que je vais être capable de reporter le message à mon tour" (A.3., 6:41).

Le code *Recherche scientifique* relève aussi de la production et diffusion des connaissances scientifiques, mais il a été utilisé lorsque l'expertise scientifique n'était pas produite directement par les associations et qu'elles s'engageaient dans des partenariats pour l'acquérir. Les collaborations scientifiques se font avec différents partenaires, cela peut être avec d'autres associations ayant fait la preuve de leur expertise sur un sujet précis, mais aussi des structures universitaires ou groupes de recherche spécialisés, comme Ouranos qui est un consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques⁵³ (A.2., 3:84). Suite à

⁵³ <https://www.ouranos.ca/>

l'appropriation des connaissances scientifiques, les associations peuvent mettre en pratique leur expertise sur le terrain.

Par exemple, certaines associations aux îles réalisent des diagnostics écologiques et des caractérisations des milieux qu'ils transmettent à la municipalité afin qu'elle puisse l'intégrer dans l'élaboration de ses règlements, cela s'inscrit alors aussi dans la *Stratégie d'action – partage d'information*.

Mais ce n'est pas tant des erreurs, c'est que les règlements étaient pas adaptés à ça. Ils n'avaient pas de poids pour refuser un projet. Là maintenant, ils l'ont. Ils ont de plus en plus d'arguments puis au final, je trouve maintenant que, je dirais les trois organismes, ***, ***, et nous, et la municipalité, et différents partenaires, on va de plus en plus dans la même direction (A.7., 11:52).

Ces coopérations s'observent aussi pour des problématiques particulières, comme la gestion des déchets par exemple, pour laquelle l'expertise associative ainsi que la connaissance scientifique qu'elles ont pu offrir ont permis d'adapter les outils de gestion municipaux (I.2., 5:40). La cooccurrence du code *Stratégie d'action – partage d'information* avec le code *Collaborations* est liée à ces aspects avec une visée beaucoup plus large : le code a été créé pour identifier les démarches de diffusion de connaissances auprès des membres de l'association mais aussi vers les institutions avec lesquelles les associations peuvent entretenir des collaborations ou des contacts plus ponctuels, lors de tables de concertations ou de réunions publiques par exemple.

Cette première section a permis de présenter les codes de la catégorie **Gouvernance territoriale** grâce à l'analyse des cooccurrences qu'ils présentaient avec d'autres codes. Cependant, à cause de la faible importance de leurs cooccurrences, deux codes ne sont pas apparus : *Règlements/législations* et *Urbanisme* (voir figure 4 et tableau 4), et il nous semble important de les présenter ici afin d'avoir une vision complète de la thématique de la gestion institutionnelle du territoire. Le code *Règlements/législation* a été utilisé pour coder les segments de discours lors desquels les répondants faisaient

références à des lois ou des documents cadre d'aménagement du territoire. Et le code *Urbanisme* a été utilisé pour tout ce qui a trait à l'urbanisme et aux constructions individuelles, qu'elles émanent d'entreprises ou de particuliers. Les deux codes sont d'ailleurs largement cooccurrents et ce qui ressort des entretiens est particulièrement lié aux pratiques individuelles de construction de domiciles dans des zones inconstructibles ou à fort intérêt écologique. Certains lieux, comme les buttes, sont « sacrés » (I.2., 5:21) pour les locaux et il serait inconcevable d'ouvrir ces espaces aux constructions. Cela peut engendrer certains conflits entre les tenants d'une inconstructibilité stricte et les partisans d'un développement économique lié au tourisme résidentiel :

Mais comme c'est un milieu privé, on dirait qu'il y a des gens qui ne comprennent pas qu'un milieu privé, à un moment donné, si t'as le goût de construire, même si y a une réglementation municipale très sévère pour la construction dans ces milieux-là, ils ont quand même le droit de le faire s'ils respectent la réglementation. Mais là certaines autres personnes disent "non faudrait pas qu'il y ait aucune construction", ouais mais c'est des lieux privés ! En tous cas, c'est comme une espèce de conflit d'usages incompréhensible aussi (A.6., 10:44).

Les attentes vis-à-vis de la réglementation sont donc importantes : pour les acteurs associatifs il est essentiel qu'existe une législation forte pour encadrer les pratiques des individus qui voudraient s'installer « en zone inondable, dans la dune [ou] sur le bord des caps qui sont en érosion » (A.8., 12:79).

Ce que l'on observe aux Îles-de-la-Madeleine c'est que les représentations sociales des problèmes environnementaux sont associées à une prise en charge institutionnelle. Sans pour autant placer les questions environnementales sur un échiquier politique : il ne s'agit pas tant de choix de société que de la nécessaire gestion du territoire, sans considérations idéologiques. Les institutions peuvent ainsi jouer un rôle d'arbitre à tous les échelons de l'action et garantissent la qualité de l'environnement. Associé aux « bonnes pratiques » individuelles, il est probable que ce rôle d'arbitre engage les

associations dans des stratégies participatives plutôt que militantes. Ce n'est pas le cas en Corse, nous le verrons au chapitre suivant.

La figure 5.1 reconstruit les relations entre les idées et les thèmes liés à la gouvernance territoriale aux Îles-de-la-Madeleine :

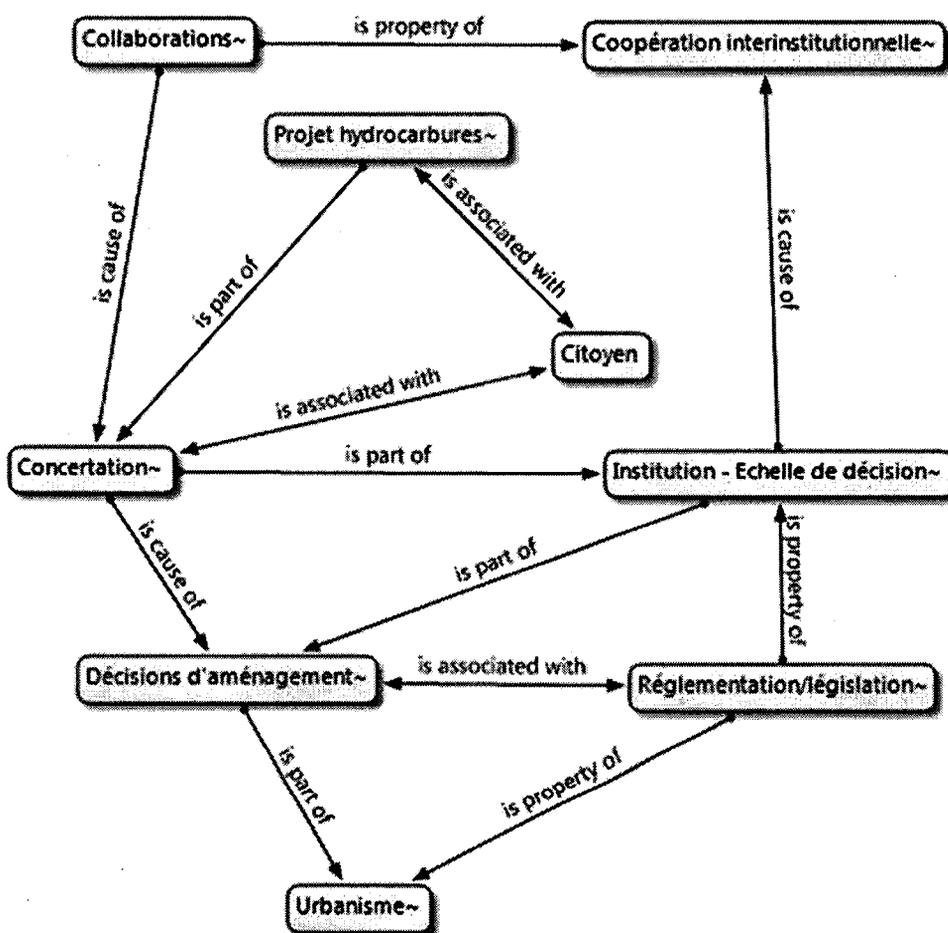


Figure 5.1 : Relations entre les codes de la catégorie Gouvernance territoriale ÎdM

Les différentes collaborations et la concertation sont les thèmes mentionnés le plus fréquemment par les répondants et ils sont liés l'un à l'autre par une relation causale : c'est grâce à la collaboration des acteurs que des démarches de concertation peuvent

être mises en place. A l'instar du cas de la circulation des véhicules hors-route sur les dunes pour lequel la concertation mise en œuvre n'a donné de résultats que tardivement (une fois que les acteurs ont coopéré) nous avançons que les différents types de collaboration, tels que nous les avons décrits, sont la cause des démarches de concertations madeliniennes qui ne sont pas spécifiques à l'archipel mais y sont particulièrement nombreuses. Le schéma permet d'observer les interrelations entre les codes et met en exergue le fait que la gouvernance environnementale aux Îles-de-la-Madeleine est liée aux institutions et aux démarches participatives et que les problématiques les plus prégnantes sont celles de l'aménagement du territoire et des hydrocarbures. La principale représentation de la gouvernance territoriale aux îles est celle de la participation.

Enfin, la cooccurrence des codes *Collaboration* et *Vision intégrée* relève d'une abstraction un peu plus grande : il s'agit surtout de la conception de l'intégration des enjeux environnementaux au territoire et du fait que cette vision est particulièrement retranscrite à travers les documents cadres d'aménagement du territoire et les règlements de gestion produits par la Communauté Maritime et élaborés grâce aux collaborations que nous avons présentées. Ce sera l'objet du chapitre suivant dans lequel nous analyserons les cooccurrences du code *Vision intégrée*.

5.2 Le milieu insulaire : des pratiques aux représentations du territoire

Dans l'esprit descriptif, nous aborderons dans cette section les thèmes et les problématiques qui se rapportent au territoire et aux représentations sociales de l'environnement. Les codes de la catégorie **Territoire insulaire** seront traités ici : les deux codes qui présentent le plus grand nombre d'occurrences dans cette thématique sont *Vision intégrée* et *Tissu social – changement de comportement*. Ce sont deux aspects différents mais complémentaires de l'intégration des enjeux environnementaux au territoire et à la société insulaire.

5.2.1 Une vision intégrée du territoire

Le tableau 5.6 ci-dessous présente les cooccurrences du code *Vision intégrée* :

Tableau 5.6 : Cooccurrences du code *Vision intégrée*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
<i>Vision intégrée</i> 76 occurrences	<i>Concertation</i>	15
	<i>Insularité – interdépendance</i>	13
	<i>Collaborations</i>	12
	<i>Tissu social – conscience environnementale</i>	10
	<i>Tissu social – changement de comportement</i>	8
	<i>Tourisme</i>	8
	<i>Territoire insulaire</i>	7
	<i>Enjeux environnementaux transversaux</i>	7

La cooccurrence avec le code *Insularité – interdépendance* indique une représentation des actions associatives et institutionnelles ayant des répercussions sur divers éléments du territoire insulaire. Cette idée illustre bien les relations qui lient les sociétés humaines à leur environnement :

Ben c'est l'impression qu'on a toujours vécu en n'étant pas conscients de notre intégration au tout. Si on était conscient de ça, il y a longtemps qu'on aurait tenté de se prémunir. T'as l'impression qu'on est toujours exploités de ressources et on ne se voit pas en interrelations, sinon faut en prélever les bénéfices. Non, mais écoute, ce n'est pas général quand même. J'ai l'impression que de plus en plus, il y a des jeunes qui s'ouvrent (C.1., 1:116).

L'exigüité du territoire explique que les impacts des actions des différents acteurs sont ressentis par chacun, « sachant que potentiellement c'est soit lui, soit son voisin, soit sa mère, soit... soit un de ses amis qui vit en dessous » (I.1., 4:65), et que les conséquences sur les autres éléments constitutifs de l'environnement se font ressentir : « dans un milieu fini comme les îles, les répercussions vont être immenses » (I.2., 5:22). Pour ce répondant, on ne pourrait pas faire « abstraction de l'environnement et de sa

pertinence » (*Ibid.*) : il serait par exemple impossible de mettre en place des politiques d'urbanisation agressives aux Îles-de-la-Madeleine. L'environnement occupe une place importante dans la vie des madelinots, pour les chasseurs de phoque, ou les pêcheurs par exemple, en ce qu'il constitue une part importante de la vie économique aux îles. De plus, l'intégration des enjeux environnementaux au fonctionnement social est considérable pour le tourisme aussi, parce qu'elle découle d'une vision globale mais surtout d'un imaginaire collectif lié aux spécificités insulaires. Les Îles-de-la-Madeleine, pour les québécois, offrent des paysages et une esthétique qui leur est propre avec les falaises de grès rouge, des étendues végétales peu construites et l'océan, « donc c'est un maillage entre du résidentiel, de l'agriculture, un littoral, un beau littoral et une mer » (I.1., 4:76). Les premières représentations de l'environnement qui ressortent de l'analyse sont donc celles des interrelations de l'environnement avec la société et les activités économiques. Les éléments environnementaux qui nécessitent une protection sont indissociables de la société madelinienne, et la problématique de l'eau potable peut illustrer cela : même si les enjeux sont traités séparément par des tables de concertations différentes, ils relèvent d'une même problématique plus globale.

Quand j' parle d'érosion : oui c'est ton littoral qui est en train de foutre le camp, mais c'est aussi des dangers pour ta nappe phréatique, parce que ici c'est notre seule source d'eau potable donc... Oups. Ok, ben ça se peut qu'y ait des impacts là-dessus. L'aménagement du territoire, le fait que les gens pourront plus se construire dans telle zone, telle zone : tout est inter-relié ici (A.4., 7:53).

L'intégration des enjeux environnementaux au développement du territoire semble être une vision forte et partagée par tous les acteurs que nous avons pu rencontrer. Le code *Enjeux environnementaux transversaux* permet d'identifier cette intégration et sa cooccurrence avec *Vision intégrée* indique la transversalité des problématiques environnementales intégrées au territoire. Le territoire insulaire, avec les spécificités environnementales qui lui sont propres (comme le fait que les sources d'eau potables

soient dans les nappes phréatiques, ou que les îles soient soumises à un important phénomène érosif), permet une observation fine des phénomènes liés aux problématiques environnementales ainsi que des relations liant chaque élément à une totalité plus vaste. Il faut, pour que l'action collective réussisse, qu'il y ait une vision générale des problèmes environnementaux ; considérer par exemple que les enjeux en mer, avec l'exploitation d'hydrocarbures, ont un impact sur les écosystèmes et les activités terrestres : « on a développé une vision globale des enjeux énergétiques qui est autant terrestre que marin, qui est autant les Îles-de-la-Madeleine que l'ensemble des communautés qui partagent les mêmes enjeux » (A.1., 2:60). Parlant de l'érosion – une autre problématique environnementale importante – une répondante rappelait que « tout le monde aux îles est concerné par cet enjeux-là » (A.2. 3:89). L'érosion peut avoir des impacts sur les activités économiques, mais aussi sur les infrastructures routières et de transport. De même que les enjeux énergétiques sont très importants et présentent des aspects transversaux puisque la centrale électrique des îles est l'une des plus polluantes au Québec et qu'elle est le pilier de l'autonomie énergétique de l'archipel. En somme, une répondante a avancé que le territoire insulaire induisait cette conception des problèmes environnementaux en interaction/rétroaction avec la société :

Et si on fait le lien avec l'environnement, tout y est. Les limites avec l'eau potable, des territoires restreints en aménagement, une énergie de ressources ... J'veux dire on est le hot spot de l'ensemble du Québec au niveau énergétique. On est les plus polluants. Donc c'est un terrain de jeux incroyable pour un centre de recherche, peu importe l'expertise. On peut aller la chercher pour répondre à un enjeu lié à l'insularité, en lien avec le développement durable (I.3., 5:33).

C'est la raison pour laquelle la cooccurrence des codes *Vision intégrée* et *Territoire insulaire* est parlante pour comprendre les représentations des enjeux environnementaux. Les segments d'entretien dans lesquels les répondants font référence explicitement au territoire insulaire, ses limites, ses dimensions, ses spécificités ont été codés par *Territoire insulaire*. Cette relation s'explique par le fait que pour les répondants « le lien avec l'environnement pouvait être très fort, du fait

qu'on était sur une île » (A.2., 3:59), qu'il y a nécessairement une certaine « connexion » (*Ibid.*) avec l'environnement et que la dimension insulaire permet de cerner ses limites. Il y aurait même une « dépendance » (I.2., 5:33) à l'environnement selon un autre répondant, ce qui confronte les individus aux limites du territoire. Selon lui, les territoires insulaires ont des problématiques précises, et il est essentiel de réunir les expertises et les connaissances sur les territoires insulaires et maritimes (I.2., 5:47).

Par ailleurs, la question des dimensions des îles et de l'exiguïté du territoire est reliée au développement de l'activité touristique et à la notion de capacité de charge et d'aménagement du territoire ; ceci s'explique en partie à cause des infrastructures (eau, déchets) qui ne peuvent fonctionner de façon optimale que pour un certain nombre de personnes résidentes. Ceci dit, le développement touristique s'est fait jusqu'à présent « à la dimension » (C.1., 1:89) de l'archipel, c'est-à-dire par un tourisme de proximité, dont les modes d'hébergements majoritaires sont les gîtes et les locations saisonnières, ce qui a permis d'éviter le développement de gros complexes hôteliers. L'intégration de cette activité au territoire semble donc se faire harmonieusement, comme l'indique la cooccurrence avec le code *Tourisme*. L'impact de chaque activité ressort ici : les activités récréatives et touristiques sont encadrées afin de prendre en compte la préservation de l'environnement ; l'un ne peut s'opposer à l'autre et il faut pour cela trouver des solutions collégiales. C'est l'un des objectifs de la Table de Concertation Régionale (TCR) (A.4., 7:58), et des partenariats montés entre des associations de protection de l'environnement et l'Agence de Tourisme Régionale (ATR) (A.2., 3:106 ; C.1., 3:89). Un représentant institutionnel nous a d'ailleurs indiqué que les outils de gestion du territoire et d'urbanisme étaient « intrinsèquement liés à la question environnementale » (I.4., 9:4), et que le développement des activités touristiques reposait sur la qualité des paysages et de l'environnement. Cependant, un autre a fait part de sa crainte de voir le tourisme prendre trop de place et supplanter les activités de pêche ou de mariculture, ce qui ferait que « le milieu va perdre sa couleur » (C.2., 13:92), mais il est le seul à avoir manifesté cette appréhension.

On le comprend, la conception même de l'action environnementale est directement liée à l'implication de différents acteurs et de différents enjeux. Une répondante expliquait que pendant longtemps les militants environnementaux orientaient leurs priorités d'action vers la protection stricte et une prise en compte exclusive de l'environnement. Or, pour elle, il est essentiel d'impliquer les citoyens, les usagers du territoire dans ses démarches de protection de l'environnement. La ligne directrice de son organisme a évolué avec cette vision : « j pense que dans nos actions, notre conception de l'humain est plus intégrée maintenant que peut-être à d'autres époques dans l'organisation » (A.2., 3:108).

Ce qui nous amène aux cooccurrences avec les codes *Tissu social – conscience environnementale* et *Tissu social – changement de comportement* qui font référence à l'attitude des madelinots concernant les problématiques environnementales soulevées par les associations. L'environnement est « intégré » (C.1., 1:87) aux pratiques et dans la mentalité des gens selon un répondant, et les insulaires auraient développé une sensibilité environnementale particulière. La question de l'eau potable a beaucoup participé à sensibiliser les citoyens, tout comme les actions de sensibilisation et d'éducation menées par les associations depuis des dizaines d'années et dont les bénéfices se font maintenant ressentir. Pour une autre, les gens sont conscients que « le développement aux îles ne peut pas se faire sans porter attention à l'environnement » (A.2., 3:102). La prise de conscience des enjeux environnementaux par les membres de la société madelinienne fait partie de cette vision globale des interactions société/environnement et de l'impact des activités humaines sur les écosystèmes. Cette prise de conscience participe aussi aux orientations des politiques publiques et aux choix de développement que prendront les décideurs politiques, puisque pour une autre répondante, c'est aussi l'accessibilité à l'environnement, le fait de pouvoir en profiter librement qui encourage les gens à s'en préoccuper (A.7., 11:76). De plus, il a souvent été fait mention du fait que cette conscience environnementale des habitants se manifeste aujourd'hui, après que les associations ont mené des démarches

d'information et de sensibilisation qui ont conduit à un changement de comportement (A.2., 3:106 ; C.1., 1:65). Les « mentalités changent » (A.8., 12:62), mais il aura fallu prendre en compte des pratiques ancrées culturellement, comme le VTT⁵⁴, et donc adapter l'action associative en fonction d'interlocuteurs pour qui la protection de l'environnement n'avait pas d'intérêt majeur afin « d'établir une connexion avec eux » (I.2., 5:60). Cette connexion culturelle peut parfois, selon une autre répondante, s'établir autour des tables de concertation, mais elle se réalise surtout de manière informelle, « autour de la machine à café [...] parce que tout le monde connaît tout le monde » (I.3., 5:74) et que l'adhésion à des valeurs environnementales et les changements de comportement passent par les relations interpersonnelles.

En effet, la modification des comportements des individus face aux problématiques environnementales insulaires ou aux conflits d'usage du territoire est un aspect important du discours des répondants. Il est mis en avant comme une réussite de l'action collective et de la diffusion de « bonnes » pratiques à travers le tissu social insulaire, mais aussi comme étant la preuve d'une gestion efficiente de l'environnement aux Îles-de-la-Madeleine.

5.2.2 Un tissu social en évolution

Le code *Tissu social – changement de comportement* est le second code le plus important de la catégorie **Territoire insulaire**, ses cooccurrences les plus nombreuses sont présentées dans le tableau 5.7 :

⁵⁴ « Avec l'arrivée massive de véhicules tout-terrain (les VTT), que ce soit pour la randonnée, la chasse, la cueillette de mollusques ou de petits fruits sauvages, s'est progressivement développée une utilisation vraiment abusive des dunes dont certaines sont littéralement quadrillées par les traces de véhicules », Franklin Delaney, rapport sur les regroupements municipaux aux Îles-de-la-Madeleine, 2001, en ligne : http://www.mamot.gouv.qc.ca/pub/organisation_municipale/historique/reorganisation_loi170/rapport_annexes_fd.pdf.

Tableau 5.7 : Cooccurrences du code *Tissus social – changement de comportement*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
<i>Tissu social – changement de comportement</i> 72 occurrences	<i>Tissu social – conscience environnementale</i>	15
	<i>Vision intégrée</i>	8
	<i>Tissu social – désintérêt/égoïsme</i>	7
	<i>Patrimoine – paysages</i>	6
	<i>Action – impact/influence</i>	6
	<i>Choix de développement</i>	6
	<i>Règlementation/législation</i>	6
	<i>Gestion du territoire – déchets</i>	6
	<i>Action – interlocuteur</i>	5
	<i>Bon développement</i>	5

Comme nous venons de le voir, la cooccurrence entre les codes *Tissu social – changement de comportement* et *Tissu social – conscience environnementale* est liée à l'action associative de sensibilisation d'une part et à une diffusion des pratiques à travers la société insulaire d'autre part. Plusieurs répondants ont affirmé constater des changements de mentalité et une prise de conscience environnementale grandissante et ils ont avancé que c'était grâce à l'action de leurs organismes depuis plusieurs dizaines d'années (A.2., 3:53 ; A.7., 11:73). L'une d'entre eux constatait par ailleurs que les actions d'éducation et de sensibilisation dans les milieux scolaires étaient propices à ces changements de mentalité et de pratiques (A.2., 3:56). Une autre militante a dit que les changements devaient se faire par la base, et que chacun devait prendre ses responsabilités, sans s'en remettre aux autorités qui « ne sont pas capables de gérer chaque cas qui se passe sur le terrain » (A.3., 6:46). L'idée de responsabilisation individuelle est mise en avant, et l'une des façons de faire prendre conscience aux citoyens de l'importance de la protection de l'environnement est la diffusion à travers le discours et les pratiques de chacun. Cette diffusion des représentations de l'environnement à protéger par de « bonnes pratiques » passe par un phénomène de pression sociale comme l'expliquait un militant affirmant rencontrer de plus en plus de

gens qui « n'acceptent pas les contrevenants » (A.6., 10:84). Il y a donc une part d'influence du groupe qui peut marginaliser les individus qui n'adoptent pas les pratiques valorisées par ce changement de mentalité, mais aussi une coercition institutionnelle puisque la police est en mesure d'infliger des amendes, dues à la mairie, si le tri individuel des déchets n'est pas fait selon les consignes de tri, par exemple (A.6., 10:79 ; I.2., 5:74 ; I.4., 9:114). Néanmoins, il a été plusieurs fois précisé que l'existence même de cette contravention était dissuasive puisqu'elle n'a jamais été appliquée et qu'un avertissement, laissé sur la poubelle, et la pression sociale suffisaient généralement à réguler les pratiques.

En opposition à cette prise de conscience environnementale, les pratiques des individus inconscients des enjeux environnementaux ont été codées par *Tissu social – désintérêt/égoïsme*, qui fait référence aux qualificatifs que les répondants ont employé pour désigner ces attitudes. La cooccurrence met en lumière le fait que ce type d'attitudes n'encourage pas les changements de comportements notamment concernant les mauvaises pratiques. Il y aurait d'une part les pratiques culturellement ancrées, comme l'utilisation des VTT et, d'autre part, des pratiques liées à une méconnaissance du milieu, particulièrement des néo-arrivants. Il a principalement été fait mention de ces derniers à propos des constructions de maisons individuelles, qui peuvent être faites sans égard pour le patrimoine et la valeur culturelle des anciennes bâtisses, mais aussi sans les connaissances traditionnelles, ayant fait preuve de leur fiabilité lors des longs hivers (A.8., 12:57 ; 12:76).

C'est la capacité des militants associatifs à faire changer les comportements qui est en jeu : ce qui a été exprimé par la cooccurrence du code *Action – impact/influence*. Nous avons codé ce que les répondants considéraient comme le poids réel, ou supposé, de l'action associative lorsqu'ils mentionnaient les changements de comportements, les réussites de l'action collective ou sa diffusion à travers la société. Comme cela a déjà été relevé, ce code permet de cerner ce que les répondants considèrent comme une

réussite et comment ils se représentent l'influence qu'ils peuvent avoir autour d'eux. Donc, les changements de comportement peuvent émerger grâce aux discussions ayant lieu autour des tables de concertation, comme nous l'avons vu pour le conflit avec les utilisateurs de VTT qui, maintenant, modifient leurs pratiques selon les recommandations des associations de protection de l'environnement. Mais ces changements de comportement relèvent aussi de l'influence informelle, « autour de la machine à café » (I.3., 5:71) ou de « l'influence des pairs » (A.3., 6:53 ; 6:56) qui semble être considérée comme une approche efficace pour amener les changements de mentalité. C'est, comme l'a mentionné une militante, un « pouvoir concret de changer les choses » (A.3., 6:66).

Cela nous mène à la cooccurrence du code *Action – interlocuteur* qui fait référence à l'idée que pour arriver à faire changer les comportements il faut avoir un interlocuteur prêt à faciliter l'action et à intervenir pour influencer le groupe auquel il appartient. Cela passe par des rapports informels et des stratégies d'influence : il s'agit de trouver la bonne personne qui sera capable de diffuser le message dans son réseau (A.3., 6:54 ; A.7., 11:65 ; I.2., 5:71). C'est une vision de l'action basée sur les contacts interpersonnels et les rapports quotidiens, ce qui est assez éloigné de l'action militante traditionnelle réalisée lors des manifestations, des distributions de tracts ou des signatures de pétitions.

Comme nous l'avons évoqué plus haut, le changement de comportement des madelinots a été particulièrement flagrant en ce qui concerne la problématique des déchets, c'est pourquoi la cooccurrence avec le code *Gestion du territoire – déchets* ressort. Le fonctionnement coercitif, par la mise en place de contraventions, le rôle des interconnaissances et de la pression sociale ont permis de régler les problèmes liés au tri et à la gestion des déchets, qui ne semble plus être une préoccupation majeure. Un répondant assurait même qu'aux Îles-de-la-Madeleine, les habitants étaient « très bons dans le tri », et dépassaient les objectifs gouvernementaux, « toujours 20 ans dépassé

[l'objectif] qu'ils fixent pour le prochain » (I.2., 5:74). Un autre a émis l'idée que « des fois les îles sont à l'avant-garde » (I.1., 4:33) si elles ont pris conscience de l'impact du problème plus tôt que sur le continent. Le système de collecte à trois voies (déchets, recyclage, compostage) est mis en place depuis 1996 et semble bien intégré au quotidien des madelinots (C.1., 1:18 ; I.1., 4:10), comme nous avons pu aussi le constater. C'est donc depuis un certain nombre d'années, et par l'action d'organismes environnementaux, qu'ont pu se mettre en place les pratiques de gestion des matières résiduelles qui ont permis de dépasser les problèmes liés à l'enfouissement des déchets.

Ce qui nous amène à l'analyse des cooccurrences des codes *Règlements/législation*, *Choix de développement* et *Bon développement*. Ce point a été abordé : l'encadrement réglementaire concernant les déchets a permis de changer les comportements. Un répondant a mentionné l'application des règlements concernant la protection des dunes et le fait que maintenant que le « nombre de contrevenants [est] de moins en moins important » (A.6., 10:82), l'adoption de la réglementation sera facilitée. Les changements de comportement permettent donc de faire des choix d'aménagement et de développement, particulièrement en ce concerne les réglementations des constructions de maisons individuelles (A.3., 6:70 ; A.5., 8:57), ce qui semble être une problématique importante aux îles, même si elle est moins criante que l'érosion ou les déchets. Et puis, comme l'a mentionné une autre militante, même si les gens voulaient changer de pratique, dans leur consommation de dérivés du pétrole par exemple, ils se trouveraient confrontés à des décisions gouvernementales, qui peuvent être influencées par la pression des lobbies, défendant la nécessité des forages pétroliers au Canada (A.1., 2:56). Finalement, c'est un constat de réussite et d'un « bon développement » qui apparaît car les changements de comportement au sein de la société madelinienne ont permis une évolution que les répondants considèrent comme positive, ce qu'ils associent à la fois au facteur insulaire (I.1., 4:32) et à la proximité et la solidarité entre les habitants (A.4., 7:122).

Enfin, la cooccurrence des codes *Tissu social – changement de comportement* et *Patrimoine – paysages* révèle des représentations associées à l'avenir des îles : si les comportements changent en faveur de la protection de l'environnement, le patrimoine que représentent les paysages particuliers des Îles-de-la-Madeleine, sera préservé. C'est ce vers quoi tend l'élaboration du « projet paysages », et il semble que les changements qui semblaient impossibles à opérer finissent par se mettre en place :

J'avais prévu ce qui nous arrive là, parce que, j'ai ramené ça moi, plusieurs fois depuis 25 avec les élus, la question du paysage ; les élus n'étaient pas prêts. Les élus n'avaient pas de pression citoyenne, on aurait pu interdire la construction dans des secteurs panoramiques de haut niveau, mais là, ça, ça voulait dire interdire la construction, ça voulait dire : dis à un citoyen qui a un terrain là : "la valeur de ta propriété est dorénavant nulle" (I.4., 9:52).

Ce sont donc des changements de comportements, y compris des décideurs politiques, qui s'opèrent et c'est, nous semble-t-il, un des aspects qui peut caractériser l'insularité : la proximité des élus locaux avec leur base électorale, mais aussi les démarches collaboratives, officielles ou non, qui peuvent s'organiser plus facilement que dans un milieu où les liens d'interconnaissance seraient plus distendus. C'est une vision plutôt positive de l'action associative qui semble partagée par les répondants. Même si tous s'accordent sur le fait qu'il leur restera toujours des choses à faire, ils considèrent que la protection de l'environnement et sa prise en compte par la communauté madelinienne dans son ensemble est bien intégrée aux pratiques et à la gestion du territoire.

5.2.3 Les représentations du territoire insulaire mobilisées dans l'action

Dans cette section d'analyse de la catégorie **Territoire insulaire**, nous nous sommes intéressée aux premiers codes présentant le plus grand nombre d'occurrences et à leurs principales cooccurrences, ce qui a permis de faire apparaître le rôle du territoire insulaire, et la façon dont les acteurs de l'environnement se le représentent. Cependant, il reste des codes qui n'ont pas été évoqués (voir le Tableau 6 et la Figure 7 à la fin de

la section) et qu'il nous paraît important d'aborder ici : les codes *Milieu* et *Insularité – appartenance/identité* qui insistent davantage sur la dimension affective de l'identité insulaire.

Le code *Milieu* ne fait pas directement référence à la mésologie, mais il a été conçu comme étant l'ensemble des conditions (matérielles, morales, psychologiques, sociales) constituant l'environnement d'une personne, et déterminant son développement et son comportement. Et c'est aussi le terme tel que les répondants l'ont employé : lorsque qu'ils parlent de la société madelinienne les acteurs de l'environnement utilisent le terme « milieu » pour faire référence tant aux habitants qu'à l'environnement. Ses principales cooccurrences sont avec les codes *Stratégie d'action – partage d'information* (8) et *Participation institutionnelle – concertation/consultation* (7), ce qui indique le rôle de passeurs d'informations des associations à la société civile. Leur objectif est de « mettre en relation » (I.1., 4:1 ; A.4., 7:43 ; A.7., 11:30 ; A.8., 12:51 ; C.2., 13:28) le milieu et les experts d'un enjeu environnemental, que ce soit grâce à des outils d'information comme des dépliants ou des livrets informatifs sur l'écologie aux îles, ou par la participation aux tables de concertation. La mission de transfert de connaissances à la population et aux instances décisionnaires semble essentielle dans la vision stratégique de l'action associative.

Les deux autres codes ayant des cooccurrences significatives sont *Territoire insulaire* (6) et *Insularité – altérité* (6), ce qui signifie que le milieu est assimilé au territoire dans le discours des acteurs environnementaux, particulièrement à la notion de limite. Deux répondants ont dit que les limites du territoire permettaient d'approcher la réalité et de traiter des dossiers à leur « portée physique » ou à « l'échelle humaine » (C.1. 1:62 ; A.3., 6:9). Une autre a avancé que les « limites de l'environnement » étaient perceptibles aux îles et que c'était donc un milieu où la vie collective et communautaire était très « vivante » (A.2., 3:6). Mais aussi que les milieux insulaires présentaient des rythmes de vie particuliers à cause de la saisonnalité (I.2., 5:4) : « c'est un milieu où on

ressent les rythmes, c'est un milieu qui est contraint, où on ressent des limitations. Mais c'est des limites qui favorisent l'action peut-être, ou j'sais pas trop comment dire ça » (I.3., 5:13). Le fait d'être confronté aux limites de l'environnement et du territoire permettrait de « réajuster ses modes de vie » (A.5., 8:42) et impliquerait une tolérance nécessaire des pratiques et des façons de vivre dans un espace que l'on est obligé de partager (C.1., 1:40). Le code *Insularité – altérité* (6) fait référence au rapport à ce qui se trouve à l'extérieur de l'île, particulièrement au continent, et sa cooccurrence avec le code *Milieu* évoque les jeunes générations qui vont se former sur le continent et qui reviennent apporter leur expérience dans leur milieu d'origine (C.1., 1:35 ; I.2., 5:15). Et cela évoque aussi le fait que l'insularité façonne l'environnement et le milieu : « vivre en milieu insulaire ça a pas la même importance [que de vivre en ville]. Et que les insulaires, ils sont un peu pareil partout [...] ils sont uniques » (A.6., 10:3). Ou encore parce que les « milieux insulaires parlent du monde » (A.5., 8:41).

Le code *Insularité – appartenance/identité* a servi à identifier les segments de discours dans lesquels il était fait référence au sentiment d'appartenance au territoire insulaire, constitutif de l'identité individuelle et collective. Sa cooccurrence la plus importante est avec le code *Insularité – attachement* (12), ce qui peut être analysé comme le fait que l'attachement au territoire génère un sentiment d'appartenance et participe à la construction identitaire des individus et des collectifs. Par exemple, deux répondants ont affirmé que l'attachement à l'île était fait d'un « amour inconditionnel » (I.2., 5:15), qu'il était plus fort que celui qu'on peut ressentir sur le continent et que la maxime populaire « aux îles c'est pas pareil » relevait aussi du sentiment d'appartenance (I.4., 9:76). Ce qui s'observe particulièrement chez les jeunes qui partent faire leurs études sur le continent québécois et souhaitent revenir s'installer aux îles. Il y aurait une fierté d'appartenir à la culture madelinienne (I.2., 5:15) et un « attachement très, très profond pour [le] territoire » (A.9., 7:51). Ce qui va de pair avec l'attachement aux « racines, au patrimoine » (*Ibid.*, 7:106) qui se transmet par la musique, les fêtes populaires et les traditions. Une autre dit se sentir « en sécurité sur une île » (A.8., 12:4). Et le fait que

l'attachement au territoire est important pour l'engagement associatif ressort aussi : « tu t'impliques parce que t'aimes ton milieu » (A.9., 7:83). En outre, la proximité et la solidarité de la communauté créent un « sentiment de sécurité et d'appartenance » (I.3., 5:17) qui dans le cas d'une organisation environnementale a une « portée » et devient une « motivation » importante. D'ailleurs, l'autre cooccurrence significative est le code *Tissu social – proximité* (7) qui met en lumière le fait que le sentiment d'appartenance au territoire se crée aussi par le tissu social serré, l'entraide et l'insertion dans la communauté. A quoi s'ajoute le fait que l'identification au groupe, le fait « d'être du coin » ou pas, influence aussi les possibilités d'action (A.4., 7:18).

Alors les liens entre action et représentations sociales se font plus nets : ces dernières sont diffusées dans le discours des militants à travers les arguments qu'ils mobilisent pour leur engagement et leurs motivations à entrer dans l'action collective. Le code *Tissu social - représentation de l'action militante* (28) a servi à regrouper les perceptions de l'action collective associative, son efficacité ou sa justification, mais aussi le phénomène de marginalisation que les militants peuvent subir. Ce code présente six cooccurrences avec le code *Pression sociale* ce qui a une double signification : d'une part, c'est d'envisager que l'action militante passe par la diffusion de ses revendications à travers la société, et particulièrement par les réseaux de proximité. Ainsi, la régulation des pratiques nuisibles à l'environnement se fait au niveau des réseaux interpersonnels : les gens qui vont aller « dire aux autres « ce que vous faites là c'est crétin », ben ils se sentaient appuyés par un mouvement » (I.4., 9:108). Deuxièmement, il s'agit de la pression sociale exercée sur les militants, dont l'action n'est pas toujours bien accueillie par les membres de la société insulaire. Une militante a raconté l'histoire d'un militant dans les années 1980 qui s'est fait « tabasser » (A.8., 12:11) par un groupe de camionneurs qui lui reprochaient de leur faire perdre leurs emplois à cause de son engagement contre l'exploitation des carrières. Il peut s'agir aussi, de façon moins dramatique, des relations tendues que

certains habitants entretiennent avec les militants du fait de leur engagement (A.9. 7:99 ; I.2., 5:57).

Le code *Concertation* qui est cooccurrent avec les représentations de l'action militante (il présente sept cooccurrences) est particulièrement éclairant des relations avec les membres de la société civile et des rapports de confiance qui peuvent se tisser à travers les plateformes collaboratives ainsi que grâce à la réussite de l'action collective.

Le lien de confiance avec la population c'est ça, on dit travailler en concertation, mais quand ça fait plusieurs années que t'es là, sur le terrain, que les gens te connaissent, que les gens commencent à te faire confiance, là justement quand arrive un mécanisme de concertation t'es un petit peu plus... (A.4., 7:66).

C'est aussi une reconnaissance, institutionnelle et sociale, du rôle des associations dans la gouvernance du territoire. Les acteurs associatifs deviennent des relais de la société civile auprès des instances décisionnaires et en retour, cela permet de diffuser les pratiques collaboratives comme étant le moyen adéquat de réguler les situations conflictuelles et de gérer le territoire.

Les codes *Enjeux environnementaux - impacts anthropiques* (30), *Humain* (28), et *Préservation hors humains* (24), sont liés à la vision des problématiques environnementales et au fait que les impacts des activités humaines sur l'environnement local découlent aussi de l'orientation des choix de développement des sociétés humaines à une plus large échelle. Ces codes permettent de cerner les représentations générales de l'environnement des militants associatifs, du rôle et de la place de l'humain dans les systèmes écologiques, et ils permettent aussi de comprendre ce que représente pour les répondants l'action en faveur de la protection de l'environnement dans laquelle ils sont engagés. L'impact des activités humaines sur l'environnement ressort aussi en rapport avec les tables de concertation où ces préoccupations peuvent s'exprimer : il y a huit cooccurrences des codes *Enjeux*

environnementaux – impacts anthropiques et Concertation. C'est parce que les espaces de concertation sont des lieux de gestion et de régulation des conflits d'usage, mais aussi parce que l'impact de l'action humaine est évoqué à propos des changements climatiques et du phénomène érosif et les tables de concertations sont les outils privilégiés de la prise en charge collective des enjeux liés à l'érosion. De façon générale, les acteurs avancent que cette problématique est liée aux questions d'aménagement du territoire et de la réglementation des terrains constructibles (A.2., 3:8 ; I.1., 4:39 ; A.4., 7:53).

La cooccurrence la plus importante avec le code *Humain* est le code *Écosystème – faune/flore terrestre (7)* et révèle que pour les acteurs du domaine de l'environnement aux Îles-de-la-Madeleine l'être humain fait partie de l'écosystème, qu'il en est une espèce qui y est intégrée au même titre que les autres et que ses modes de vie doivent se faire en harmonie avec cet écosystème qu'il faut préserver. Ils ne partagent pas la vision d'une préservation environnementale stricte pour laquelle il faudrait « mettre sous cloche » des portions de territoire. Une répondante nous a dit que, pour elle, l'humain faisait partie de son environnement, qu'ils étaient « interdépendants » (I.3., 5:78). Pour un autre, « l'humain a sa place » (A.6., 10:15) dans les écosystèmes. Ou encore, pour une militante, « on fait partie de l'écosystème, puis faut apprendre à se respecter » (A.7., 11:74), respecter l'environnement, les autres humains et les animaux. Cependant la notion de respect interpelle aussi une autre répondante pour qui, même si les humains font partie des écosystèmes, elle trouve inquiétant qu'ils ne les « respectent pas tout le temps » (A.8., 12:63).

Finalement, le code *Préservation hors humains*, qui présente huit cooccurrences avec le code *Réserve naturelle*, nous informe sur la vision de certains militants pour qui, même si l'humain est intégré aux écosystèmes, il faut des moyens réglementaires pour les préserver, sans en empêcher l'accès ou exproprier les habitants (A.7., 11:50 ; A.8., 12:8). Pour certains, la jouissance de l'environnement se confronte aux conflits

d'usages liés à la présence des humains (A.7., 11:7), ou encore l'enjeu de protection d'une espèce menacée nécessite la régulation de l'accès aux espaces de nidification et donc des restrictions saisonnières (I.1., 4:45). Alors, la représentation principale de l'environnement est celle d'un écosystème intégrant les êtres humains et restant support de leurs activités, tout en défendant l'impératif de respect et de régulation que la société doit mettre œuvre pour être pérenne, notamment parce qu'elle est soumise à des aléas climatiques importants.

Cela nous amène aux codes *Développement harmonieux avec le territoire* (27) dont la cooccurrence la plus importante est avec le code *Tourisme* (8), comme nous l'avons vu plus haut, cette cooccurrence reflète le fait que pour les répondants le développement touristique des îles s'est fait en respectant l'environnement, sans construire des structures qui seraient inutiles en saison hivernale, notamment grâce aux tables de concertation et aux collaborations avec l'ATR (I.4., 9:18 ; A.2., 3:16 ; A.7., 11:56 ; C.2., 13:54). Le tourisme devient alors un moyen de mettre en valeur les patrimoines culturels et environnementaux de l'archipel, puisqu'il vient compléter l'activité économique traditionnelle liée à l'exploitation des ressources halieutiques. C'est la raison pour laquelle les codes *Activités traditionnelles* (37) et *Pêche* (31), qui sont présentés par les répondants comme des activités qui respectent l'environnement naturel et social, nous paraissent importants. Le code *Activités traditionnelles* présente sept cooccurrences avec le code *Tissu social – conflits*, ce qui indique que les représentations des activités traditionnelles, comme la chasse ou la cueillette, sont associées aux conflits d'usage du territoire, notamment à cause de la pratique d'autres activités récréotouristiques comme le kitesurf ou le VTT (I.1., 4:43 ; A.4., 7:3 ; A.6., 10:43). La pêche, qui est aussi considérée comme une activité traditionnelle aux îles, est associée au code *Tourisme* (10) parce que ces deux activités sont considérées comme les « deux piliers » de l'économie madelinienne (C.1., 1:66). Mais aussi parce que ce sont deux domaines fortement sensibles à la condition environnementale, aux impacts anthropiques et à la problématique des hydrocarbures (C.1., 1:68 ; I.2., 5:19).

Ainsi le développement économique du territoire doit se faire en lien avec la protection de l'environnement (A.5., 8:51 ; I.4., 9:5 ; C.2., 13:53).

D'autre part, la pêche est aussi associée aux codes *Gouvernance territoriale* (6) et *Agriculture – développement* (6), ce qui indique non seulement que dans la conception des répondants la pêche doit être associée au développement des activités agricoles, au même titre que l'élevage et la production de produits artisanaux (C.2., 13:64). Mais aussi que la gestion des activités halieutiques a beaucoup été associée aux démarches participatives et de concertation (C.1., 1:25 ; C.2., 13:91 ; A.8., 12:13) et que la gestion locale d'une ressource territoriale permet de mesurer l'impact des décisions sur l'environnement et la communauté (A.4., 7:139).

Pour finir, il est intéressant d'analyser la problématique environnementale dont il a le plus été fait mention qui est celle de l'érosion. C'est une problématique qui est souvent revenue lors des entretiens et dans notre analyse, notamment parce que c'est un réel enjeu pour les îles qui sont soumises à un recul moyen des côtes de 73 cm par an⁵⁵. Le code *Problématique environnementale - érosion* (29) présente douze cooccurrences avec le code *Enjeux environnementaux – changements climatiques* car les deux phénomènes sont liés et font partie des préoccupations des militants associatifs. Pour une militante c'est aussi lié aux choix de développement énergétique que feront les instances décisionnaires si elles poursuivent la voie des hydrocarbures et l'exportation de pétrole albertain, dont le transport maritime met en danger les côtes madelinienes, ce qui aura un impact sur le réchauffement climatique et donc sur l'érosion des berges (A.1., 2:14). La question de l'érosion est « majeure » pour les associations (A.2., 3:58), mais c'est aussi un « défi » (I.4., 9:86) parce qu'il faudra trouver des solutions

⁵⁵ Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec, 2012, Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, en ligne : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/rapportsurleau/Etat-eau-ecosysteme-aquatique-rivesCotes-Quelle-situation_EstuaireGolf.htm

innovantes pour pallier les effets négatifs des changements climatiques (I.2., 5:33) et que « tout est à faire » (A.3., 8:8).

Pour les acteurs du domaine environnemental aux Îles-de-la-Madeleine l'environnement est matérialisé par les paysages et les limites du territoire insulaire qu'est le linéaire côtier de plus en plus soumis au phénomène érosif. Il est associé aux activités humaines et aux impacts qu'elles ont sur celui-ci, mais aussi à l'intégration que ces activités comme la pêche ou le tourisme ont au territoire. L'environnement est intégré à la communauté, les interactions entre la société et l'écosystème sont constantes et nécessitent une prise en considération et un respect continu afin de pouvoir assurer un développement économique stable et pérenne. La Figure 5.2 présente les différents codes de la catégorie **Territoire insulaire** qui ont été analysés dans cette section. Les spécificités du territoire insulaire ont été développées dans cette section ainsi que l'influence qu'il pouvait avoir sur l'engagement et sur l'intérêt que portent les individus aux questions environnementales. Le microcosme insulaire, les interconnaissances et le sentiment d'appartenance jouent un rôle essentiel dans la mise en place de stratégies d'action associatives, particulièrement parce qu'elles sont principalement axées sur le transfert d'information, la sensibilisation et la participation institutionnelle. Cette analyse renvoie à la fois au second objectif de ce travail puisqu'elle a permis de cerner quelles étaient les représentations de l'environnement et du territoire insulaire, et elle peut aussi être rapprochée du troisième objectif puisque que des caractéristiques des dynamiques associatives aux Îles-de-la-Madeleine commence à se dégager concernant l'influence du territoire sur les modes de fonctionnement associatif et sur les raisons de l'engagement en faveur de l'environnement.

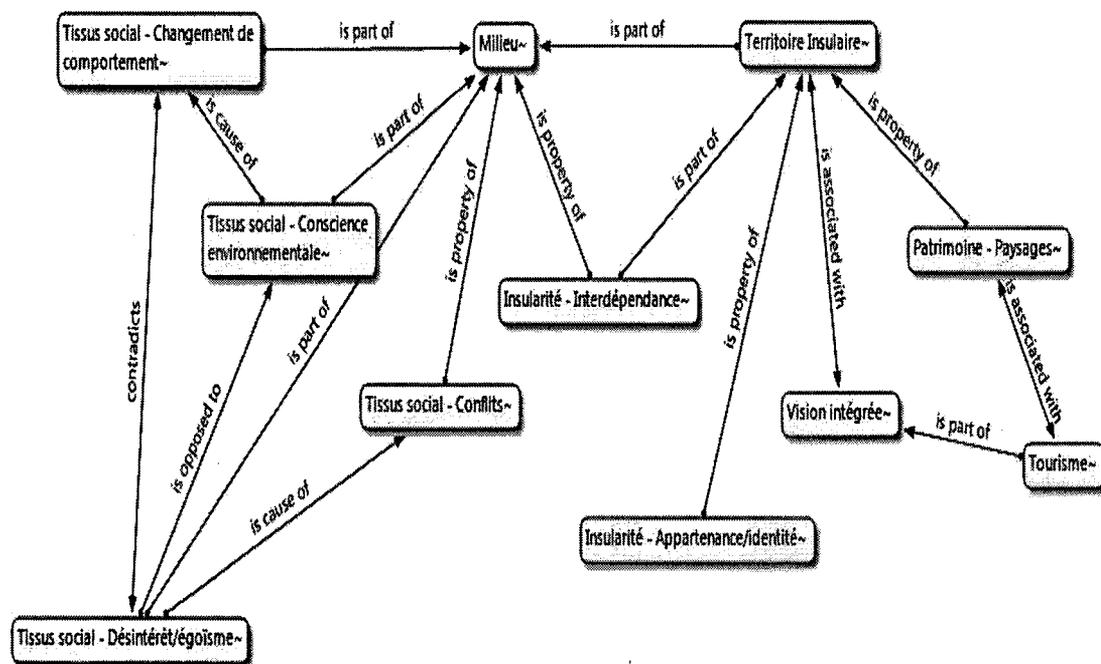


Figure 5.2 : Relations entre les codes de la catégorie Territoire insulaire IdM

Le milieu est à la fois empreint des spécificités physiques et géographiques du territoire et aussi des comportements et des typicités culturelles et sociales des habitants des Îles-de-la-Madeleine. Par exemple, les conflits liés à l'environnement sont une propriété du milieu, inscrits à la fois dans les particularités géographiques (les dunes, le trait de côte) et dans les pratiques individuelles et collectives (le VTT). Il a été démontré dans cette section que la place de l'humain dans l'écosystème a une implication particulière pour les acteurs de l'environnement : les activités humaines ont un impact sur les écosystèmes et l'état de l'écosystème implique des rétroactions qui influencent les activités humaines, cette idée est bien acquise par les répondants et participe à la construction de leur engagement environnemental. C'est une représentation assez générale qui permet de voir en quoi les représentations du territoire insulaire orientent les actions et positionnements des acteurs.

Dans la section suivante seront interrogés l'engagement associatif des militants, les modes de fonctionnement des associations et les objectifs poursuivis, ce qui permettra de faire ressortir les spécificités des dynamiques associatives aux Îles-de-la-Madeleine.

5.3 Les stratégies d'action collective

Le troisième objectif de ce travail est d'évaluer les dynamiques associatives en contexte insulaire, selon le modèle présenté par la figure 3 au chapitre III, et nous voulons dans cette section décrire les modalités d'engagement en faveur de l'environnement au Îles-de-la-Madeleine. Dans la catégorie que nous avons appelée **Dynamiques associatives** nous avons regroupé les codes du corpus liés aux militants : les parcours des répondants, qu'ils soient citoyens, associatifs ou institutionnels sont pris en compte et identifiés par le code *Acteur*. Les codes dont le préfixe est *Association* sont liés à la structure de l'association, à son réseau, son indépendance ou encore sa pérennité. Les codes *Action* relèvent d'un niveau d'abstraction plus élevé, il s'agit de codes qui identifient les segments de discours où les répondants évoquent les contraintes de l'action, les facilitateurs, son organisation ou la réussite de l'action collective, par exemple. Enfin, *Stratégie d'action* regroupe tous les codes liés aux différentes méthodes d'actions mises en places par les associations.

Les codes ayant le plus grand nombre d'occurrences liées à l'action associative et aux stratégies d'action, sont *Acteur – engagement environnemental* (69) et *Stratégie d'action – partage d'information* (62). Comme cela a été développé précédemment, le code *Partage d'information* a été mobilisé lorsque les répondants faisaient référence à leur rôle de passeur d'information, que ce soit vers la société civile ou vers les institutions. Il reflète une dynamique interactive particulièrement visible lors des démarches participatives de concertation et de consultation et c'est la stratégie d'action que les acteurs associatifs mobilisent en priorité. Le code *Acteur – engagement environnemental* nous informe quant à lui sur l'engagement militant des répondants,

leur sensibilité par rapport aux problématiques environnementales, leur formation et leur vision de l'action associative.

5.3.1 L'engagement environnemental des militants

Ce code a été conçu afin d'englober ce que les répondants présentaient comme les motifs personnels de leur engagement militant, les raisons pour lesquelles ils avaient choisi l'action associative, et leur sensibilité environnementale.

Tableau 5.8 : Cooccurrences du code *Acteur – engagement environnemental*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
<i>Acteur - engagement environnemental</i> 69 occurrences	<i>Acteur – parcours individuel</i>	23
	<i>Acteur – formation aux enjeux</i>	8
	<i>Association – structure</i>	7
	<i>Concertation</i>	7
	<i>Milieu</i>	6
	<i>Acteur – stratégie</i>	5
	<i>Citoyen</i>	4
	<i>Bénévole</i>	4
	<i>Militantisme</i>	4

De façon générale, la cooccurrence des codes *Acteur – engagement environnemental* et *Acteur – parcours individuel* informe sur les motifs individuels d'engagement environnemental. Deux catégories d'engagement se dégagent : pour certains répondants la prise de conscience s'est faite par un élément déclencheur lié à l'affectivité comme un voyage (A.2.), une interaction particulière avec l'environnement dans la jeunesse (A.5.) ou le rapport même aux îles (C.1., A.9.) ; « Le fait de revenir vivre dans un milieu insulaire m'a fait aussi prendre conscience de la fragilité du milieu » (A.6., 10:1). Il peut s'agir aussi d'un engagement précoce pour une cause écologique qui les a poussés à s'engager pour l'environnement (A.1., A.8., C.2.). Pour d'autres, c'est par la formation universitaire (A.3., I.2., I.4.) ou opportunité

professionnelle (A.4., A.7., I.1., I.4) que le choix du domaine environnemental s'est fait. Les répondants pour qui la sensibilité environnementale a été révélée par un élément déclencheur sont les membres d'associations de protection de l'environnement (six sur neuf) et les citoyens. Les répondants dont l'engagement environnemental s'est révélé par la formation ou l'emploi sont les acteurs institutionnels interrogés et trois membres d'associations. Sans tirer de conclusions à ce stade, cela indique qu'il peut exister une tendance à une représentation affective de l'environnement chez les militants et citoyens insulaire. Ce qui ne signifie pas que les acteurs institutionnels n'ont pas à cœur l'objet pour lequel ils s'impliquent. L'un des répondants institutionnels a développé tout un argumentaire sur la temporalité particulière des îles, la cyclicité des modes de vie et la proximité à l'environnement (I.2.). Mais les arguments émotionnels ont généralement été moins mobilisés que les aspects rationnels des problématiques environnementales et que la nécessité de réguler les pratiques pour expliquer l'engagement des acteurs institutionnels.

L'émotion et l'expérience sont liées à l'identité du sujet nous dit Jodelet et lorsque les consciences individuelles se retrouvent collectivement, dans un mouvement social par exemple, « un ensemble de situations affecte pareillement sur le plan émotionnel et identitaire, les membres d'un groupe, d'une classe ou d'une formation sociale comme un sort commun imposé [...] contre lequel ils s'élèvent » (Jodelet et Kalampalikis, 2015, p. 297), c'est une dynamique partagée dans les courants écologistes entre autres. L'intérêt d'évoquer ici l'expérience vécue par les acteurs est de la mettre en relation avec les représentations sociales de l'environnement et l'engagement militant. Jodelet explique que l'expérience :

- 1) est mise en forme par les représentations et les catégorisations sociales qui sous-tendent la mise en sens de l'objet d'expérience ;
- 2) intervient comme médiation dans la construction des connaissances ;

3) met en jeu des éléments émotionnels [...] qui laissent le champ à des significations dont les modulations sont régies par les positions occupées par les uns et les autres dans l'espace social ainsi défini ;

4) peut être construite sur un mode imaginaire par transfert de représentations d'une situation à une autre où se trouve engagée l'identité des sujets (*Ibid.*, p. 306).

Il devient donc important, pour comprendre l'engagement militant en faveur de l'environnement, de faire émerger du discours les représentations de l'environnement qui permettent aux acteurs de faire sens de leur expérience à l'environnement. Les aspects affectifs à l'origine de l'engagement de certains militants indiquent que leurs représentations de l'environnement sont liées à l'émotivité et que l'expérience du beau, de la fragilité, d'un « choc » déclencheur est interprétée comme une nécessité d'engagement. Les entretiens n'ont pas été menés sur les carrières militantes, les données sont donc insuffisantes pour établir un lien entre l'origine sociale des répondants et leur engagement, mais notre intuition est qu'à la sensibilité environnementale s'ajoute une position sociale plus ou moins marginale, ou perçue comme telle. Un certain nombre de militants interrogés sont néo-arrivants aux îles, ou sont des natifs qui sont partis sur le continent puis revenus, on pourrait alors émettre l'hypothèse que cela participe à créer une certaine marginalisation.

La cooccurrence avec le code *Acteur – formation aux enjeux* relève des stratégies individuelles que les acteurs mettent en œuvre afin de développer les compétences utiles à leur engagement. Dans ce cas-ci se sont majoritairement des formations initiales dont il est question, ce qui correspond à la seconde catégorie d'acteurs que nous venons de présenter. Leur formation leur a permis d'occuper des postes dans des organismes, institutionnels ou associatifs, en lien avec les problématiques environnementales. Une seule répondante nous a indiqué avoir suivi des séminaires sur un enjeu particulier : « Et j'ai participé à un symposium sur les aires marines protégées organisé par les SNAP : Société pour la Nature et les Parcs, qui est un autre organisme

national » (A.3., 6:41). Deux membres d'associations ont une formation de biologiste (A.7., A.8.), trois ont une formation en sciences humaines et sociales (A.2., A.5., A.6.), une a une formation juridique (A.3.) et les autres militants n'ont pas mentionné leur formation (A.1.), soit parce qu'ils ne la mobilisent pas dans leur engagement, soit parce qu'ils se sont présentés comme « autodidactes » (A.4., A.9.). Les citoyens n'ont pas abordé leur formation initiale et les représentants institutionnels ont tous une formation supérieure de niveau bac ou maîtrise⁵⁶.

L'engagement environnemental des répondant est aussi associé à la forme de l'association, ses mandats, ses objectifs, ce que nous avons désigné par le code *Association – structure*. Il y a des organismes plus orientés vers la recherche et la connaissance des milieux, qui ne s'opposent pas directement aux projets qu'ils pourraient considérer comme pouvant porter atteinte à l'environnement, mais préfèrent participer aux démarches consultatives. Nous supposons que c'est aussi dû au fait que ces organismes bénéficient de subventions provinciales ou fédérales pour accomplir des missions particulières et que leur pérennité est liée à leur collaboration. Cependant, une répondante institutionnelle nous disait que la pertinence « d'avoir des organisations environnementalistes campées, protectrices » (I.3., 5:80) était justifiée par le fait que la science pouvait être « instrumentalisée pour exploiter la nature » (*Ibid.*) et que les revendications environnementales d'organismes plus protestataires étaient essentielles comme « garde-fou ». Il y a aussi des organismes dont les missions et les réalisations se trouvent confrontées à l'acceptation de la communauté : un répondant nous disait que son engagement avait été mis à l'épreuve face à des réactions virulentes, et qu'il était arrivé, malgré les sommes d'argent investies et les efforts de sensibilisation mis en œuvre, « que certains individus vont saccager les pancartes, vont tirer à coup de fusil sur les pancartes... Tu dis "seigneur ! On part de loin" » (A.6., 10:32).

⁵⁶ Au Québec le baccalauréat est l'équivalent de la licence, et la maîtrise du master, dans le système universitaire européen LMD.

L'idée aussi que chaque groupe peut sensibiliser les membres de sa communauté est ressortie : une répondante nous expliquait qu'elle aurait sûrement du mal à mobiliser les acteurs économiques, pêcheurs ou acteurs du tourisme, mais qu'elle était « reconnue auprès des organismes en environnement » (A.3., 6:57). Une autre répondante nous expliquait, à propos des financements d'une des associations à laquelle elle adhère, qu'il avait fallu bien séparer les mandats et les financements avec d'autres organismes partenaires, afin de conserver une certaine indépendance, et finalement laisser la possibilité à l'un des deux organismes de s'opposer lorsque ses membres l'estimeraient nécessaire (A.8., 12:32). On le comprend, le financement est un point stratégique du fonctionnement des associations qui conditionne dans une certaine mesure les modes d'action et les choix stratégiques d'engagement plus ou moins militant. Une association qui ne dépend pas de subventions institutionnelles pour fonctionner aura moins de missions et il est possible que ses membres soient tous bénévoles, mais elle aura le loisir, même si elle participe aux démarches consultatives, de revendiquer plus librement la prise en compte des enjeux qu'elle défend et pourra tenir des positions idéologiques plus tranchées (A.1., 2:41). C'est aussi un point essentiel du fonctionnement des associations corses, que nous développerons au chapitre suivant.

Justement, la cooccurrence avec le code *Participation institutionnelle – concertation/consultation* nous indique que les répondants considèrent à la fois que leur participation aux démarches participatives relève de leur engagement environnemental (C.2., 13:2 ; A.8., 12:2), mais aussi qu'elle peut générer l'engagement chez d'autres acteurs :

Puis, moi, j pense que la concertation c'est comme la sensibilisation, quand c'est utilisé à bon escient, quand c'est fait de façon équilibrée, de façon transparente, tu ne peux jamais trop concerter. Mais il faut à un moment donné que la concertation mène à de l'action, mène à des choses. Juste se concerter pour se concerter... La concertation qui est bien faite, qui est complète, qui est intégrée ça aboutit à quelque chose (A.9., 7:79).

C'est l'idée de ne pas « oublier l'importance d'impliquer les citoyens dans la conservation aussi » (A.7., 11:31). Les démarches participatives sont très importantes aux Îles-de-la-Madeleine et bien ancré dans les pratiques et les discours des acteurs en environnement.

D'ailleurs, la cooccurrence avec le code *Milieu* relève de l'implication des acteurs qui est liée à la volonté de « préservation du milieu » (C.1., 1:32 ; I.2., 5:8 ; A.6., 10:1). L'aspect de transfert de connaissances vers la société civile est aussi à mettre en lien avec le milieu car la taille de communauté et la proximité créent des liens sociaux forts (A.2., 3:6) qui participent à l'engagement des acteurs. C'est aussi lié à la stratégie des répondants, qui choisissent de s'impliquer pour faire passer leur message.

Le code *Acteur – stratégie* a été utilisé pour identifier ce que les répondants considéraient comme leur façon de s'engager : plus ou moins en opposition, en mobilisant plus ou moins leurs réseaux de connaissances (A.1., 2:2 ; C.1., 1:50 ; C.2., 13:40). D'ailleurs, le tissu social et ses réseaux sont en lien avec la cooccurrence du code *Citoyen* puisque comme l'avancé l'un des répondant qui souhaite garder son indépendance par rapport à son milieu d'origine, sa famille, afin de conserver « sa liberté de citoyen » (C.1., 1:56), ou une répondante affirmant qu'en environnement les citoyens ont « tendance à s'entre déchirer entre eux » (A.3., 6:33), l'engagement est lié à l'aspect communautaire du tissu social insulaire. En effet, comme nous le disait une autre militante, les citoyens s'impliquent collectivement, « les familles, la communauté » (A.7., 11:41), pour accompagner l'action associative ce qui a participé à renforcer l'engagement de cette militante.

Cela nous permet de faire le lien avec la cooccurrence des codes *Militantisme* et *Bénévole* qui sont tous les deux liés au statut de membre d'une association de protection de l'environnement. Le code *Militantisme*, de façon un peu contre-intuitive, décrit une certaine prise de distance avec l'engagement associatif aux Îles-de-la-Madeleine.

Lorsque les répondants ont abordé les thèmes militants ou qu'ils ont utilisé le mot c'était soit pour ne pas se voir coller une étiquette trop militante (C.2., 13:47 ; A.3., 6:33), soit à propos des financements puisque les organismes n'ont « pas la neutralité nécessaire » (A.8., 12:29) lorsqu'ils collaborent avec les institutions gestionnaires. Le code *Bénévole* est aussi en lien avec la communauté en ce que le bénévolat apporte une certaine crédibilité à l'action (A.1., 2:41 ; A.3., 6:1 ; A.4., 7:8). De plus, une répondante a aussi souligné le fait que c'était un privilège que de pouvoir s'engager bénévolement pour une cause comme l'environnement :

De faire du bénévolat pendant toutes ces années-là, ben j'ai été privilégiée, parce que j'avais un toit, je pouvais me nourrir, mais ce n'est pas tout le monde qui a ça. Donc l'environnement, j'veux pas juger les gens qui protègent pas l'environnement (A.3., 6:45).

L'engagement environnemental est à la fois lié à une affectivité particulière, mais aussi à la formation aux enjeux écologiques. C'est aussi un lien fort tissé avec la communauté, une reconnaissance, mais aussi une identification parfois lourde à porter. De plus, l'engagement s'exprime dans les choix stratégiques d'action, notamment la participation institutionnelle. Nous allons d'ailleurs, pour conclure ce chapitre, aborder brièvement les dernières cooccurrences liées avec le code *Stratégie d'action – partage d'information* qui est la stratégie privilégiée par les associations aux Îles-de-la-Madeleine.

5.3.2 Le partage d'informations comme mode d'action privilégié

Le tableau 5.9 présente les cooccurrences du code *Stratégie d'action – partage d'information* :

Tableau 5.9 : Cooccurrences du code *Stratégie d'action – partage d'information*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
<i>Stratégie d'action – partage d'information</i> 62 occurrences	<i>Collaborations</i>	11
	<i>Stratégie d'action - information scientifique</i>	11
	<i>Concertation</i>	10
	<i>Recherche scientifique</i>	9
	<i>Stratégie d'action – participation institutionnelle</i>	8
	<i>Coopération associative</i>	8
	<i>Milieu</i>	8
	<i>Coopération interinstitutionnelle</i>	7
	<i>Expertise</i>	7
	<i>Stratégie d'action - sensibilisation</i>	7

Les cooccurrences de ce code révèlent l'aspect scientifique des informations qui sont partagées, et l'importance du rôle accordé à la recherche scientifique dans l'action associative. Comme nous l'avons vu, le code *Stratégie d'action – information scientifique* a été utilisé lorsque ce sont les associations qui mènent leurs propres démarches scientifiques. *Recherche scientifique* est rattaché à la recherche scientifique sur des enjeux qui intéressent les associations, à laquelle elles ont accès soit par les publications, soit par des collaborations avec des organismes de recherche (universités, instituts...). L'*Expertise* est soit réalisée par les associations, soit par des organismes spécialisés dans l'étude de l'enjeu environnemental en question. Mais ça peut être aussi une expertise liée à l'expérience et à la connaissance du terrain, il ne s'agit donc pas uniquement des expertises scientifiques. La *Stratégie d'action – sensibilisation* s'inscrit dans cette vision, puisqu'au-delà du partage d'information, qui vise surtout à faire prendre connaissance de leur position, les répondants associatifs privilégient la stratégie de sensibilisation du public, le code a été utilisé lorsqu'il en était fait une mention explicite. Nous avons déjà traité les collaborations et démarches participatives ainsi que le transfert de connaissances vers le milieu.

La cooccurrence des codes *Stratégie d'action – partage d'information* et *Stratégie d'action - participation institutionnelle* indique que les militants associatifs considèrent la participation aux démarches consultatives et de concertation comme une stratégie d'action. Une militante expliquait qu'à l'occasion d'une consultation du BAPE, en plus du dépôt d'un mémoire, elle avait diffusé une lettre type à ses adhérents et sur son site internet pour que les citoyens puissent participer au-delà des structures de son association (A.1., 2:35). Pour un autre militant c'est d'être capable de susciter l'intérêt à participer d'autres personnes qui est important (A.4., 7:7). Cette cooccurrence révèle aussi le fait que les citoyens peuvent s'adresser aux associations afin qu'elles relaient leurs questions et doléances au sein des tables de concertation (A.9., 7:20). La stratégie de participation institutionnelle place les acteurs associatifs au centre d'une dynamique dans laquelle ils partagent l'information à la fois vers les institutions et vers la société civile.

La cooccurrence avec *Stratégie d'action – sensibilisation* nous informe sur le fait que c'est aussi pour faire évoluer les mentalités et la conscience environnementale des madelinots que les militants s'attachent à diffuser l'information écologique.

Puis l'organisme travaille beaucoup en sensibilisation, toute la conscientisation environnementale de la population, les jeunes aussi, on fait beaucoup d'activités d'éducation relative à l'environnement dans les écoles. On fait beaucoup d'activités de sensibilisation avec la population, avec les touristes aussi (A.2., 3:7).

C'est aussi la mission de la plupart des autres organismes que nous avons rencontrés, afin de la remplir ils mettent place des dispositifs collaboratifs et créent des outils de sensibilisations comme des guides et des dépliants à l'attention des touristes (A.8., 12:35).

Nous n'insisterons pas plus sur l'analyse de ce code dont les cooccurrences ont toutes été traitées précédemment.

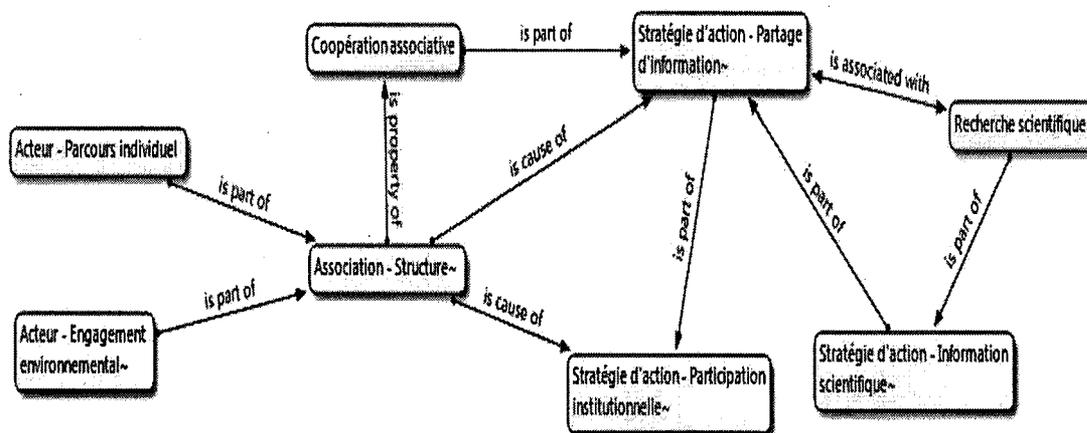


Figure 5.3 : Relations entre les codes de la catégorie Dynamiques associatives IdM

Comme la figure 5.3 l'indique, le parcours individuel des répondants et leur engagement environnemental participent aux orientations de l'association et à ce que nous avons appelé sa structure dont dépendent les coopérations associatives et les choix des stratégies d'action.

Les représentations de l'action associative et de l'engagement militant ressortent du discours des répondants comme essentiellement individuels. Ce sont des choix personnels et des expériences qui ont poussées les répondants à s'engager dans la protection de l'environnement. Lors des entretiens, les réseaux militants tissés auparavant ou dans un cadre informel, ou l'impact familial n'ont pas été mentionnés car l'engagement est relié à une sensibilité personnelle. Par ailleurs, l'idée que les habitants des îles soient en grande partie ignorants des problématiques environnementales, et qu'il faille les former, semble faire consensus pour les militants et les gestionnaires de l'environnement. Ici le rôle de sensibilisation et d'information des associations prime sur celui d'opposition, de sentinelle ou de lanceur d'alerte comme c'est le cas en Corse. Les associations de protection de l'environnement sont impliquées dans des dynamiques collaboratives et éducatives et elles ne semblent pas

voir de nécessité à endosser un rôle d'opposition aux pouvoirs publics, plus politique sans doute.

5.4 Conclusion du chapitre

Au terme de ce chapitre nous pouvons avancer que les formes de l'action associative aux Îles-de-a-Madeleine sont particulièrement institutionnalisées. La stratégie d'action privilégiée est le partage d'information qui passe principalement par les tables de concertation et d'autres démarches participatives mises en place par la Communauté Maritime. Les associations sont aussi très impliquées dans le milieu madelinot pour éduquer et sensibiliser citoyens et touristes. Elles développent pour cela des collaborations avec divers organismes : d'autres associations de protection de l'environnement locales avec lesquelles elles peuvent partager missions, financements ou locaux. Elles entretiennent aussi des collaborations avec des institutions comme l'Agence Touristique Régionale, le Centre de Recherche sur les Milieux Insulaires et Maritimes, ou encore avec des associations avec lesquelles elles étaient historiquement en conflits, comme l'association des utilisateurs de VTT. Leur participation aux tables de concertation et aux études d'impact du BAPE leur offre la reconnaissance institutionnelle de leur rôle et légitime leur action. La régulation environnementale aux îles passe donc par ces acteurs intermédiaires que sont les associations de protection de l'environnement qui se trouvent à l'interface entre les usagers et les instances décisionnaires. La gouvernance environnementale du territoire aux Îles-de-la-Madeleine semble donc très intégrée : elle prend en compte les enjeux environnementaux et propose des plateformes participatives où la société civile est amenée à s'exprimer. Cependant, la contestation semble être absente du répertoire des mobilisations, les moyens de revendication classiques comme les manifestations ou les pétitions sont considérés comme dépassés : « c'est fini ça les manifestations ! On est dans, on est post-manifestation (rires) » (A.1., 2:43) ou nocifs à la discussion et donc à la réussite de l'action collective en concertation.

Ainsi, si aujourd'hui tout semble être fait pour que l'environnement soit pris en compte et que les documents cadres et règlements d'aménagement du territoire considèrent la protection du milieu comme un objectif primordial, il semblerait que rien ne soit acquis par ailleurs. D'une part, ces documents ne sont pas contraignants puisqu'ils servent à orienter les politiques publiques, on pourrait donc imaginer qu'un changement de municipalité modifie ces orientations. D'autre part c'est une vision de l'action associative qui correspond à une certaine écologie politique qui viserait à amener les considérations environnementales au sein des institutions, mais qui, du coup, devient moins contestataire puisqu'elle doit se conformer aux règles du fonctionnement institutionnel. Nous nous interrogeons alors : est-ce que la coexistence de toutes ces tables de concertation et des différentes démarches collaboratives ne participe pas à la régulation de la société dans son ensemble, un moyen d'absorber les contradictions et de les reformuler dans la continuité du fonctionnement institutionnel et administratif ? La contestation sociale semble très peu présente aux Îles-de-la-Madeleine et c'est sans doute, comme nous l'ont fait remarquer certains répondants, dû à l'exigüité du territoire et au fait qu'ils ne peuvent pas « ne pas se parler ». Mais c'est aussi une très faible remise en question de la vision institutionnelle du développement territorial. Un exemple récent illustre bien ce point : c'est le renouvellement du permis d'exploration du gisement d'hydrocarbures *Old Harry* accordé par la province de Terre-Neuve à l'entreprise Corridor Ressources à l'automne 2016, juste avant qu'il n'arrive à expiration en janvier 2017⁵⁷. Les associations madeliniennes se trouvent alors confrontées aux menaces que fait peser sur l'environnement une décision prise par une autre province, mais il n'y a pas eu, à notre connaissance, de mobilisation pour contester cette décision. Aussi, l'environnement est certes intégré aux préoccupations institutionnelles locales, et d'une façon qui semble satisfaire les différents acteurs de la gestion environnementale. Mais cela laisse-t-il réellement l'opportunité de faire

⁵⁷ Article de Radio Canada, du 16 septembre 2016, diffusé en ligne sur le site des Îles-de-la-Madeleine : <http://www.ilesdelamadeleine.com/2016/09/old-harry-les-permis-terre-neuviens-de-corridor-ressources-sont-renouveles/>

contreponds et de s'opposer à une décision si le besoin s'en faisait ressentir ? Nous laissons la question ouverte pour l'instant.

Enfin, cette analyse nous permet de dégager un aspect essentiel à l'engagement environnemental qui est celui des représentations du territoire insulaire et de ses liens avec la démarche associative. Dans la continuité des travaux en économie ou en psychologie de l'environnement ayant démontré que l'attachement au lieu (*place attachment*) généré par une forte identité culturelle ancrée dans le territoire, comme au Pays Basque, est un facteur d'engagement dans la protection de l'environnement ; il ressort de ces entretiens que l'insularité a un impact spécifique et perceptible sur l'appréhension des problématiques environnementales. Premièrement parce que l'environnement semble omniprésent dans le contexte insulaire (ce ne serait sans doute pas le cas pour une île comme Hong-Kong qui est très urbanisée, mais en ce qui concerne les territoires insulaires ruraux cette hypothèse tend à se vérifier) et que la vie des insulaires est rythmée par la saisonnalité de l'économie. Alors il devient nécessaire de prendre en compte les facteurs environnementaux lorsque l'on s'intéresse à la pérennité des activités économiques de l'archipel, que ce soit le tourisme ou la pêche. Et deuxièmement, parce que l'insularité crée un microcosme, avec ses règles et normes, qu'il faut prendre en compte dans la régulation des problématiques environnementales et territoriales. C'est aussi parce que l'attachement au territoire participe au sentiment d'appartenance à une communauté et ainsi à la création de référents identitaires et symboliques (comme la valeur patrimoniale des dunes) qui appuient l'argumentaire de protection de l'environnement et sont constitutifs des interactions entre les habitants et les institutions. Nous allons à présent présenter la même démarche analytique pour les entretiens réalisés en Corse, ce qui nous permettra de mettre en perspective les deux analyses et d'apporter des réponses globales à la problématique de l'engagement associatif en contexte insulaire.

CHAPITRE VI

ANALYSE THÉMATIQUE DU CORPUS CORSE

Ce chapitre d'analyse du corpus des données recueillies en Corse se décline de façon similaire au précédent : trois sections associées aux catégories (**Gouvernance territoire, Territoire insulaire et Dynamiques associatives**) structurent l'analyse. Il s'agira donc, dans un premier temps, de décrire les collaborations, la gestion de l'environnement et les rapports qu'entretiennent les associations avec les institutions. Dans un second temps, les problématiques environnementales qui ont le plus été mentionnées lors des entretiens seront abordées, ainsi que les représentations sociales du territoire insulaire et de l'action militante. Enfin, l'organisation, les structures et les perceptions des militants seront déclinées afin de cerner les dynamiques associatives corses. Le tableau 6.1 présente les codes les plus importants du corpus et leur nombre d'occurrences :

Tableau 6.1 : Fréquences des principaux codes du corpus Corse

Codes	Nombre d'occurrences
<i>Collaborations</i>	153
<i>Règlementation / législation</i>	125
<i>Gouvernance territoriale</i>	101
<i>Développement économique</i>	96
<i>Littoral</i>	93
<i>Tourisme</i>	91
<i>Expertise</i>	89
<i>Recherche scientifique</i>	86
<i>Volonté politique</i>	81
<i>Gestion du territoire – déchets</i>	73
<i>Institution – échelle de décision</i>	72
<i>Attentes politiques</i>	71
<i>Humain</i>	70
<i>Institution – reconnaissance du rôle des associations</i>	70
<i>Territoire insulaire</i>	66
<i>Choix de développement</i>	65
<i>Décisions d'aménagement</i>	64
<i>Tissu social – représentation de l'action militante</i>	62
<i>Usagers / utilisateurs</i>	62
<i>Stratégie d'action – partage d'information</i>	60
<i>Tissu social – conscience environnementale</i>	57
<i>Concertation</i>	56
<i>Insularité – appartenance / identité</i>	56
<i>Enjeux environnementaux - biodiversité</i>	56
<i>Association - représentativité</i>	56
<i>Action - contraintes</i>	55
<i>Patrimoine - paysages</i>	55
<i>Association – enjeux d'intérêt</i>	55
<i>Coopération associative</i>	54
<i>Patrimoine - culture</i>	54
<i>Stratégie d'action – participation institutionnelle</i>	52
<i>Territoire - représentations</i>	52
<i>Enjeux environnementaux – développement économique</i>	52
<i>Coopération interinstitutionnelle</i>	51
<i>Urbanisme</i>	51
<i>Tissu social – mauvaises pratiques</i>	51
<i>Conflits d'intérêt</i>	51

<i>Épuisement / déception</i>	50
-------------------------------	----

Les principaux codes sont regroupés en catégories afin de faciliter leur analyse, comme le présente le tableau 6.2 :

Tableau 6.2 : Regroupement des codes du corpus Corse par catégories

Catégories	Principaux codes
Gouvernance territoriale	<i>Collaborations (153)</i>
	<i>Règlementation / législation (125)</i>
	<i>Gouvernance territoriale (101)</i>
	<i>Volonté politique (81)</i>
	<i>Gestion du territoire – déchets (73)</i>
	<i>Institution – échelle de décision (72)</i>
	<i>Institution – reconnaissance du rôle des associations (70)</i>
	<i>Choix de développement (65)</i>
	<i>Décisions d'aménagement (64)</i>
	<i>Concertation (56)</i>
	<i>Coopération interinstitutionnelle (51)</i>
	<i>Urbanisme (51)</i>
<i>Conflits d'intérêt (51)</i>	
Territoire insulaire	<i>Développement économique (96)</i>
	<i>Littoral (93)</i>
	<i>Tourisme (91)</i>
	<i>Humain (70)</i>
	<i>Territoire insulaire (66)</i>
	<i>Tissu social – représentation de l'action militante (62)</i>
	<i>Usagers / utilisateurs (62)</i>
	<i>Tissu social – conscience environnementale (57)</i>
	<i>Insularité – appartenance / identité (56)</i>
	<i>Enjeux environnementaux – biodiversité (56)</i>
	<i>Patrimoine – paysages (55)</i>
	<i>Patrimoine – culture (54)</i>
<i>Territoire – représentations (52)</i>	
<i>Enjeux environnementaux – développement économique (52)</i>	
<i>Tissu social – mauvaises pratiques (51)</i>	
Dynamiques associatives	<i>Expertise (89)</i>
	<i>Recherche scientifique (86)</i>
	<i>Attentes politiques (71)</i>
	<i>Stratégie d'action – partage d'information (60)</i>
	<i>Association – représentativité (56)</i>
	<i>Action – contraintes (55)</i>
	<i>Association – enjeux d'intérêt (55)</i>
	<i>Coopération associative (54)</i>
<i>Stratégie d'action – participation institutionnelle (52)</i>	
<i>Épuisement / déception (50)</i>	

6.1 Gouvernance environnementale : entre régulation et collaborations

Dans cette section les codes *Collaborations*, *Réglementation / législation* seront présentés et leurs cooccurrences analysées dans une visée descriptive des démarches de gouvernance territoriale. Les codes *Volonté politique* et *Institution – reconnaissance du rôle des associations* permettront de cerner la vision qu’ont les acteurs associatifs de la sphère politique et les attentes qu’ils peuvent avoir de l’action politique et institutionnelle.

6.1.1 Gestion collaborative de l’environnement

De façon similaire aux Îles-de-la-Madeleine, le code *Collaborations* fait partie des codes les plus statistiquement importants dans le corpus Corse avec 153 occurrences. Ce code, et ses cooccurrences présentées dans le tableau 6.3, a été conçu de manière à permettre la description de toutes les formes de collaboration que mentionnaient les répondants. Il expose non seulement les collaborations des associations avec les institutions territoriales et des institutions entre elles, mais aussi des associations entre elles ou avec d’autres acteurs comme des experts scientifiques.

Tableau 6.3 : Cooccurrences du code *Collaborations*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
Collaborations 153 occurrences	<i>Expertise</i>	30
	<i>Recherche scientifique</i>	27
	<i>Coopération interinstitutionnelle</i>	24
	<i>Stratégie d’action – participation institutionnelle</i>	21
	<i>Réglementation / législation</i>	20
	<i>Coopération associative</i>	18
	<i>Association - réseau</i>	17
	<i>Institution – reconnaissance du rôle des associations</i>	16
	<i>Gouvernance territoriale</i>	15

Les deux premières cooccurrences des codes *Expertise* et *Recherche scientifique* font référence à la capacité des associations à produire et à obtenir des expertises scientifiques, des diagnostics territoriaux en collaborant avec d'autres acteurs. Par exemple, lorsque les associations s'engagent dans l'élaboration de projets d'éducation à l'environnement, d'observation et de transfert de connaissances (A.16., 19:62 ; A.20., 22:49) ou de création d'outils d'aide au développement de pratiques agricoles alternatives (A.13., 17:9), elles peuvent développer des partenariats avec des institutions scientifiques comme l'Université de Corse ou des organes de la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) comme l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC). La collaboration peut se matérialiser sous forme d'un appui financier, un soutien logistique ou un transfert de connaissances dans un domaine spécifique. C'est aussi une volonté des membres associatifs de suivre les évolutions des connaissances scientifiques :

Moi, personnellement, je m'atèle régulièrement à effectuer une veille scientifique sur le net. Pour aussi aller voir ce qui se fait ailleurs sur les autres territoires littoraux de France et à l'étranger. Parce que ce qu'il faut savoir c'est que l'érosion général, est un phénomène mondial (A.12., 16:32).

Le second type d'associations, moins engagé dans des projets sociaux et collaboratifs que dans des démarches d'opposition aux décisions institutionnelles qu'elles estiment nuisibles à l'environnement et incompatibles avec leur vision du développement territorial, collabore avec d'autres associations ou experts d'un domaine particulier afin d'obtenir l'expertise scientifique ou juridique nécessaire à étayer leurs arguments de mobilisation (A.14., 18:26 ; A.18., 21:132 ; A.21., 23:53). Enfin, les acteurs institutionnels de l'aménagement du territoire et de protection de l'environnement que nous avons rencontrés mentionnent les collaborations scientifiques qui peuvent se faire au sein des conseils de gestion des réserves naturelles (I.8., 27:71), qui peuvent être aussi des expériences de terrain : « Le scientifique c'est un des acteurs. C'est une des opinions de cette concertation. Mais la voix du pêcheur, du berger, du plongeur, du

maire, elle est tout aussi importante » (I.7., 26:67). Les collaborations institutionnelles ressortent aussi en fonction du besoin d'une expertise particulière qu'une association naturaliste spécialisée dans la préservation d'une espèce peut fournir (*Ibid.*, 26:88), ou encore d'une collaboration technique dans la gestion du territoire (I.5., 24:58).

A l'avenant, la cooccurrence du code *Coopération interinstitutionnelle* correspond aux collaborations mises en œuvre entre différents organes institutionnels (services de l'État, CTC, départements, etc.) et les services d'aménagement et de gestion du territoire que nous avons rencontrés. Ce sont majoritairement des démarches qui visent à encadrer les pratiques sur le territoire, notamment agro-pastorales et aquacoles (I.5., 24:49), ou à l'élaboration de plans de gestion de réserves naturelles et de parcs qui nous ont été présentées : « donc le gestionnaire il peut avoir aussi, et c'est souvent le cas, des conventions avec un acteur du coin, un établissement public, pour mener des actions ensemble. Ou pour même confier certaines actions à d'autres » (I.7., 26:14).

Ces collaborations sont formalisées par des décrets officiels, chartes ou conventions (I.5., 24:16 ; I.6., 25:13 ; I.7., 26:89 ; I.8., 27:27) et font partie des démarches de gouvernance territoriale. Ce que nous pouvons rapprocher de la cooccurrence avec le code *Gouvernance territoriale* qui démontre que les acteurs de la gestion du territoire réalisent des missions à l'interface entre différents organismes et différents acteurs. Leurs objectifs sont la préservation de l'environnement et la prise en compte des activités humaines au sein des espaces concernés, ce qui correspond aux politiques de développement durable du gouvernement. L'État, qui dans le cas que mentionnait un gestionnaire, décentralise certaines de ses compétences aux collectivités locales, se met en retrait « puisqu'il donne la possibilité aux acteurs d'un territoire de participer et de donner son avis » (I.8., 27:7) à travers les démarches consultatives réalisées pour la mise en place d'un parc marin par exemple, ce qui permet par la suite de définir les orientations de gestion de cet espace particulier. La prise en compte des activités humaines dans les espaces protégés est essentielle à la réussite de la gouvernance

territoriale : « ce qui était important c'était de concilier population et nature » (I.6., 25:13). Cette conciliation est notamment liée aux bonnes pratiques des usagers de l'espace et aux changements de mentalité, puisque dans les orientations de gestion des aires protégées se trouvent aussi des missions de sensibilisation et d'éducation du public :

Parce qu'on travaille justement sur, maintenant depuis 15 ans, pas depuis plus, que depuis 15 ans, j'ai l'impression qu'on travaille beaucoup sur la sensibilisation et sur l'éducation à la nature et à l'environnement, donc on est sur une bonne voie. On va créer des générations de gens sensibilisés à l'environnement (I.6., 25:85).

La sensibilisation est aussi une des missions des associations de protection de l'environnement qui, à travers leurs collaborations avec certaines instances décisionnaires, participent à la gouvernance territoriale. Un répondant associatif expliquait que l'une des missions de son association était de participer à « mettre en place les politiques publiques » (A.20., 22:4) par l'accompagnement de l'établissement des Agendas 21 et des politiques de développement durable. En ayant une vision territoriale et régionale de leur action, il avait « l'impression de participer à l'effort et au développement de notre région donc ça c'est quelque chose duquel on retire quand même une certaine satisfaction » (*Ibid.*, 22:21).

Cette idée nous conduit à la cooccurrence du code *Institution – reconnaissance du rôle des associations* puisque c'est aussi à travers cette reconnaissance institutionnelle de l'action associative que s'expriment les collaborations mises en œuvre dans la gouvernance territoriale corse. La reconnaissance institutionnelle du rôle des associations de protection de l'environnement s'exprime particulièrement à travers leur participation aux conseils de gestion des espaces protégés dont elles font partie (I.7., 26:73 ; I.8., 27:90), mais elles semblent aussi parfois être considérées par certains gestionnaires comme des opposants peu sensibles à leurs contraintes de gestion (I.5., 24:56 ; I.6., 26:70). Cette reconnaissance, du point de vue des associations, représente

aussi une amélioration de leurs relations avec les services publics auxquels elles peuvent être confrontées lors de certains conflits (A.19., 21:112) et leur participation à certaines démarches telles que l'élaboration des Agendas 21 légitime leur action. C'est même, selon un répondant, une extension des missions de l'État puisque : « la plupart de nos missions c'est des missions d'intérêt général et certaines s'apparentent même un peu à de la délégation de service public puisqu'on va suppléer un peu les pouvoirs publics dans certains domaines » (A.20., 22:6), notamment en éducation à l'environnement.

Ce soutien institutionnel leur permet aussi de diffuser leur vision à travers des réseaux plus larges (A.12., 16:35 ; A.13., 17:6), c'est pourquoi le code *Stratégie d'action – participation institutionnelle* présente des cooccurrences importantes avec le code *Collaborations*. La collaboration avec les instances décisionnaires du territoire est une stratégie d'action pour les associations qui leur permet de faire connaître leurs revendications mais aussi de les légitimer tant auprès des pouvoirs publics qu'au sein de la société civile (A.13., 17:17 ; A.16., 19:50 ; A.19., 21:112 ; A.20., 22:8). Néanmoins, la vision collaborative n'est pas partagée par toutes les associations, certaines considèrent que les collaborations avec les pouvoirs publics affaiblissent la portée de la lutte et empêchent la mobilisation (A.14., 18:89 ; A.21., 23:17) ; ce point sera développé plus loin.

Le code *Collaborations* réfère aussi aux collaborations inter-associatives et aux réseaux qu'elles peuvent mobiliser dans leurs actions, c'est ce qu'évoquent les cooccurrences des codes *Coopérations associative* et *Association – réseau*. La coopération associative peut passer par une formalisation comme l'adhésion à des fédérations nationales ou des collectifs de mobilisation comme le « Collectif loi littoral » (A.16., 19:47 ; A.17., 20:52 ; A.18., 21:76 ; A.20., 22:27), mais aussi par des collaborations ponctuelles pour des mobilisations ou des projets spécifiques :

Mais on se voit assez souvent dans toutes les occasions : communication PADDUC, enquêtes publiques, et on confronte nos points de vue et on se voit, je dirais assez souvent. Avec les militants de différents points de l'île. On a même des relations avec les militants du continent. Donc on est notamment en relation avec les gens du pourtour méditerranéen pour tout ce qui est défense des projets de forage dits exploratoires (A.10., 14:64).

Cette coopération permet de développer et de maintenir un réseau associatif à différentes échelles territoriales qu'il soit insulaire, national ou international : « mais chaque fois, quand on a besoin effectivement d'une expertise, on a des relais et on les trouve. Que ce se soit proprement scientifique ou même d'expertise, ou autre » (A.18., 21:126). Ces réseaux peuvent être formalisés comme l'Union Nationale des Centre Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), qui sont des associations labellisées pour mener des actions en faveur du développement durable, ou ils peuvent être des réseaux informels d'interconnaissances : « nous spécialement on n'a pas vraiment de scientifiques, mais nous connaissons des scientifiques auxquels on peut poser des questions, et on s'appuie... » (A.19., 21:124). Ce sont aussi des réseaux associatifs d'adhésion à des fédérations plus larges, que les acteurs gestionnaires privilégient dans leurs collaborations surtout grâce à la représentativité qu'apporte le rattachement à un réseau national mais aussi parce que cela permet une large diffusion des orientations institutionnelles : « et l'idée, voilà c'est qu'ils sont aussi le relais vers les autres acteurs. Alors ils le font vers leurs adhérents et pour faire diffuser l'information » (I.8., 27:52).

Enfin, la cooccurrence des codes *Collaborations* et *Règlementation / législation* fait référence, d'une part aux associations qui militent pour la stricte application et le respect des lois, notamment la loi littoral, et qui, face à l'échec de la lutte, font le choix de la collaboration avec les institutions :

Je ne sais pas mais y'a des choses qui n'aboutissent pas, l'application stricte de la loi littoral n'aboutit pas parce qu'il y a des éléments économiques en face de nous qui sont très forts [...] et quand on est usé par le militantisme je m'en suis rendu

compte y'a deux, enfin y'a plusieurs voies de sortie entre guillemets, mais la voie de sortie principale c'est la collaboration. On se rend compte que tous les gens qui se sont battus en environnement, dans la culture, en politique, à un moment, on leur donne une passerelle, et cette passerelle ça s'appelle la collaboration, au sens 1942 du terme, et en fait 99% des militants finissent dans la collaboration (A.21., 23:11).

En lien avec l'application de la loi littoral, qui est une des revendications majeures des associations les plus militantes, certains répondants nous ont plutôt indiqué un manque de collaboration, particulièrement avec les maires qui établissent les PLU de qui ils n'obtiennent les documents d'urbanisme que parce que la loi les y contraint (A.17., 20:49). Ou encore parce que leur démarche militante ne se prête pas à la coopération : « vous avez une loi, vous faites appliquer la loi. Nous on regarde, si la loi est appliquée on dira rien du tout, on n'a pas besoin d'aller discuter le bout de gras avec le maire hein ! Pas besoin » (A.18., 21:90). Et une autre militante d'ajouter que lorsqu'ils participaient à des démarches de concertation leurs voix n'étaient pas entendues :

Puis je veux dire les administrations aiment pas du tout que, inviter des... Ils n'invitent pas des gens qui sont pas d'accord avec eux, voilà. Donc comme ça on n'est pas invités souvent, et quand on est invités... Y a des choses où y a de toute façon cinquante personnes alors même si y a une voix discordante ils en ont rien à faire, donc bof... Prenons le cas de *Natura 2000*, ils doivent être cinquante et on est deux associations... Voilà c'est négligeable (A.17., 20:40).

Et d'autre part, la cooccurrence indique ce que les répondants gestionnaires du territoire désignent comme les collaborations au cours de l'établissement des règlements des réserves naturelles (I.7., 26:89 ; I.8., 27:26), qui sont à la fois des collaborations entre différents services de l'État, mais aussi avec les usagers, pêcheurs, sportifs, touristes, de la réserve ou du parc. Un autre répondant a d'ailleurs indiqué que les démarches collaboratives étaient essentielles pour éviter la mise en place de règlements trop coercitifs qui auraient mal été perçus par les populations locales :

On est dans un pays récalcitrant. Par rapport à la loi. Par rapport à l'action répressive. Quand on impose quelque chose c'est pas comme dans le Poitevin ou ailleurs. Encore une fois, moi j'en ai fait des stages à droite, gauche. Ailleurs, au-delà de la Méditerranée, ce n'est pas pareil. Ce n'est pas pareil. La Corse, on est enfermés. On est des rebelles. On est des rebelles. On est des rebelles à tout âge. Donc cet esprit rebelle qui fait que quand vous avez 300 000 rebelles c'est très difficile (I.6., 25:70).

Les collaborations au sein de l'action associative et gestionnaire en environnement se déclinent donc à plusieurs niveaux ce qui permet, suite à cette première analyse, d'établir une typologie préliminaire des associations de protection de l'environnement corses et de leurs réseaux. Il y a, d'une part, les associations que nous appellerons « militantes » parce qu'elles sont engagées dans des démarches d'oppositions fermes aux pouvoirs publics et mettent en place des stratégies d'action conflictuelles comme l'organisation de manifestations, de pétitions ou d'action en justice. Celles que nous avons pu rencontrer ne reçoivent pas de subventions, elles ont plusieurs centaines d'adhérents, leurs militants sont bénévoles et elles revendiquent leur indépendance et leur légitimité à s'opposer aux décisions d'aménagement et aux politiques publiques. Elles entretiennent des collaborations avec d'autres associations membres de leurs réseaux et peuvent faire appel à des experts juridiques et scientifiques. Par ailleurs, elles collaborent avec les institutions lorsqu'elles siègent dans des conseils de gestion de réserve par exemple.

D'autre part, il y a les associations que nous appellerons « participantes » parce qu'elles sont engagées dans des démarches de gouvernance participative ; elles perçoivent des financements institutionnels, des subventions régulières ou pour des collaborations par projet, elles ont généralement un ou plusieurs employés et s'engagent dans des démarches d'éducation et de sensibilisation à l'environnement avec une vision marquée par le développement durable. Elles collaborent avec les institutions et les autres associations de leurs réseaux, leur expertise scientifique provient généralement d'un ou plusieurs membres salariés de l'association. Ces deux types d'associations

n'ont peu ou pas de contacts entre elles, elles n'ont pas les mêmes objectifs et ne réalisent pas les mêmes missions, ce qui ne les met pas en concurrence. Elles ont néanmoins, pour la plupart, un agrément ministériel de protection de l'environnement donc une reconnaissance institutionnelle.

Enfin, les institutions gestionnaires dans le domaine de l'environnement collaborent entre elles, mais aussi avec les deux types d'associations, avec les premières lors de la mise en place des programmes de gouvernance d'espaces protégés par exemple. Et de la même façon avec les secondes et dans une plus large mesure, pour l'organisation et l'animation de manifestations sur l'environnement et la mise en valeur du territoire dans un objectif de développement durable.

Afin de traiter au mieux l'objectif de compréhension de la gouvernance territoriale et de ses impacts sur les dynamiques associatives, les cooccurrences des codes *Règlementation / législation, Volonté politique et Institution – reconnaissance du rôle des associations* seront analysées dans les sections suivantes.

6.1.2 Régulation des usages du territoire

Le tableau 6,4 ci-dessous présente les cooccurrences les plus importantes du code *Règlementation / législation* qui a été utilisé à chaque fois qu'un répondant mentionnait un document législatif, un document cadre d'orientation territoriale (PADDUC) ou tout élément de régulation institutionnelle des pratiques sur le territoire, coercitifs ou non (chartes, lois d'urbanisme, arrêtés de protection, etc.).

Tableau 6.4 : Cooccurrences du code *Réglementation / législation*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
Réglementation / législation 125 occurrences	<i>Réserve naturelle</i>	27
	<i>Gouvernance territoriale</i>	21
	<i>Collaborations</i>	20
	<i>Littoral</i>	19
	<i>Action - contraintes</i>	17
	<i>Décisions d'aménagement</i>	16
	<i>Urbanisme</i>	15
	<i>Choix de développement</i>	14
	<i>Stratégie d'action - juridique</i>	11
	<i>Tissu social – mauvaises pratiques</i>	11

La première cooccurrence est celle du code *Réserve naturelle* et a été exclusivement utilisée pour les verbatim de répondants gestionnaires que nous avons rencontrés. Les acteurs associatifs n'ont pas fait mention des réserves naturelles à l'inverse des acteurs institutionnels qui sont en charge de leur gestion. De ce fait, cela en fait une particularité dans l'analyse des représentations de l'environnement que nous cherchons à faire émerger. Cette cooccurrence décrit le fonctionnement réglementaire des espaces protégés dont sont chargés les acteurs que nous avons rencontrés.

La cooccurrence du code *Gouvernance territoriale* indique d'une part, qu'il est nécessaire pour les associations militantes de mettre en place des règlements stricts de gestion du territoire : qu'il s'agisse de l'adaptation de la législation énergétique aux spécificités insulaires, avec la mise en place de Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) (A.10., 14:55), de la mise en place d'une régulation des flux touristiques par des quotas (A.18., 21:58), ou encore de l'application ferme des lois littoral et montagne pour lutter contre le mitage et la spéculation immobilière (A.19., 21:82). D'autre part, cette cooccurrence révèle la vision des gestionnaires pour qui l'instauration de lois et de règlements est nécessaire à la régulation des usages du

territoire et est un préalable aux démarches de sensibilisation et d'éducation, l'introduction d'espèces exotiques invasives⁵⁸ en est un exemple (A.20., 22:36 ; I.6., 25:22). Enfin, dans les réserves notamment, différentes réglementations s'appliquent, en particulier le code de l'environnement, et constituent le cadre de gestion de ces espaces protégés dans lesquels les atteintes à l'environnement peuvent être verbalisées (I.6., 25:67 ; I.8., 28:40).

La cooccurrence entre les codes *Règlementation / législation* et *Littoral* indique la prégnance de la revendication associative d'une application ferme de la loi en ce qui concerne l'urbanisation du linéaire côtier. C'est l'une des raisons majeures de mobilisation et d'actions juridiques au tribunal administratif. Selon les associations, il existerait un déficit du contrôle de légalité exercé par l'État lors de l'élaboration des PLU, qui s'expliquerait par la « complaisance » (A.17., 20:43 ; A.18., 21:57 ; A.21., 23:14) des préfets à l'égard d'individus fortunés qui obtiendraient l'autorisation de bâtir leurs résidences sur des terrains, à l'origine, inconstructibles. C'est l'enjeu principal de l'action collective des associations militantes qui se sont spécialisées sur les questions d'urbanisme et d'aménagement afin d'expertiser les documents qu'elles se procurent et de pouvoir agir : « il appartiendrait au préfet de le faire et non pas aux associations. Donc il y a une carence de la part du contrôle de la légalité en Corse, et c'est pour ça que les associations sont obligées d'intervenir » (A.19., 21:27). Elles estiment nécessaire la mobilisation sur ces enjeux car au-delà de la loi, le littoral représente un bien commun qui doit rester accessible à tous :

Pour la population ici qui a souvent une condition de vie assez précaire et qui n'a pas les revenus, l'accès au littoral est devenu une source de dépenses [à cause des

⁵⁸ Cette problématique est reconnue comme une des causes mondiales de perte de biodiversité (information en ligne de l'Office de l'Environnement de Corse, https://www.oec.corsica/1-risichi-chi-minaccianu-a-Biudiversita_a74.html). Les cultivateurs corses en souffrent particulièrement depuis l'introduction en 2015 de la bactérie *Xylella fastidiosa* qui contamine notamment les oliviers, les amandiers, les arbres fruitiers, etc. Cela a poussé les services de l'Etat à interdire aux voyageurs l'introduction de végétaux sur l'île (source : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse, en ligne <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa-en-Corse>).

parkings payants à l'entrée des plages] et quelque chose de très difficile. Or la loi dit que l'accès aux plages est public et gratuit. Dans la loi, voilà. C'est complètement, c'est bafoué ; la loi est complètement bafouée. Bon y a encore évidemment des endroits où on peut aller, bien sûr, bien entendu, mais de plus en plus y a une privatisation du littoral évidente (A.17., 20:22).

Cette revendication relève aussi de la volonté de préservation d'un paysage côtier qui n'a pas été transformé par l'urbanisation. Certains peuvent avancer que c'est aussi grâce à l'action clandestine des militants nationalistes dans les années 1980, mais c'est aussi une volonté institutionnelle puisque le conservatoire du littoral a acquis un certain nombre de terrains à peu près au même moment. La préservation du littoral corse de cette « bétonisation » (A.16., 19:19 ; A.18., 21:25) est un élément essentiel du militantisme en environnement qui est même mentionné par les associations participantes qui ne sont pas engagées dans des actions juridiques :

Alors c'est là où on en arrive sur un autre sujet sur les associations environnementales : y a deux types d'associations environnementales je pense hein, y a les associations comme *** ou *** etc. qui sont des associations de protection de l'environnement et qui, elles, vont jouer ce rôle un peu de sentinelle et de vigie, que ce soit par rapport à la loi littoral ou bien par exemple un projet de centre d'enfouissement. Des choses comme ça où ces associations-là vont pas hésiter à monter au créneau pour défendre les intérêts qui leur semblent justes à partir du moment où elles pensent qu'il y a une menace sur l'environnement, la qualité de vie, la santé publique etc. Donc c'est des associations qui vont pas hésiter aussi à se porter partie civile lors de certains procès et c'est des associations qui vivent grâce à leurs adhérents et aux dons divers et aussi je pense à l'argent qu'elles doivent récolter quand elles gagnent certains procès (A.20., 22:22).

L'urbanisation du littoral est un point nodal de la lutte environnementale en Corse, tous les acteurs rencontrés s'accordent à dire que le phénomène reste limité à certaines portions littorales et que les rivages de l'île ont subi une moindre exploitation touristique et immobilière que d'autres littoraux méditerranéens, en Grèce ou en Espagne, mais qu'il est impératif de rester vigilant à l'application de la loi littoral.

Ce qui nous conduit à analyse de la cooccurrence du code *Stratégie d'action – juridique* qui est exclusivement liée aux enjeux d'urbanisme littoral. Comme nous l'avons développé précédemment, ce sont les documents d'aménagement, comme les PLU, ne respectant pas la loi littoral ou les zonages agricoles qui sont l'objet des actions juridiques des associations, mais des constructions particulières peuvent aussi être concernées, devenant alors des cas emblématiques⁵⁹. Ces démarches aboutissent souvent au gain du procès par les associations, puisqu'elles ont « la loi de leur côté » (A.21., 23:13), et que le bienfondé de leur action est reconnu au tribunal (A.17., 20:14). C'est encore ce dont il est question avec la cooccurrence du code *Urbanisme*, qui a été créé pour inclure à la fois les décisions d'urbanisme en aménagement du territoire et les constructions de maisons individuelles dont les répondants ont pu faire mention. Cela indique encore une fois la volonté des associations de faire respecter la loi littoral dans les décisions d'urbanisme et d'aménagement. Ce qui apparaît alors c'est la représentation des acteurs associatifs selon laquelle l'environnement, le littoral, est un bien commun appartenant à tous et dont l'État doit garantir la jouissance.

Dans le même ordre d'idée, la cooccurrence du code *Tissu social – mauvaises pratiques* fait référence au fait que les comportements individuels qui contreviennent à la loi littoral doivent être régulés juridiquement :

Et on voit se multiplier d'énormes constructions totalement illégales parce que les gens sont puissants, parce que les gens sont des *people*, parce qu'ils ont des titres, des appuis, de l'argent... Voilà. Et qu'ils ont des maires complaisants, pas tous hein, mais y a beaucoup de maires complaisants, et puis un État très complaisant aussi, voilà. Alors évidemment avoir les pieds dans l'eau et une villa toute seule dans un endroit isolé... Ça doit être pour certains, évidemment, le bonheur absolu mais c'est illégal (rires) (A.17., 20:16).

⁵⁹ Comme a pu l'être le cas de la villa de Jacques Séguéla dont le permis de construire a été annulé suite au recours en justice des associations de protection de l'environnement. Article en ligne du journal l'Express, du 4 mars 2013 : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/la-justice-deboute-seguela-apres-son-permis-de-construire-annule_1226575.html

Les mauvaises pratiques sont aussi mentionnées à propos de la régulation de tous les comportements qui ne respectent pas les règlements de gestion du territoire, que ce soient les activités ayant un impact important sur l'environnement qui sont interdites dans les réserves (I.6., 25:77 ; I.7., 26:66 ; I.8., 27:65), ou la nécessité de réguler des pratiques à l'impact que les associations estiment néfaste comme le camping sauvage et les camping-cars (A.19., 21:67) ou les activités nautiques extrêmes qui perturbent les cétacés (A.11., 15:23).

Par ailleurs, la cooccurrence du code *Action – contraintes* révèle que les lois et règlements peuvent être considérés comme des contraintes qui entravent l'action. C'est ce que rapportait un répondant institutionnel, pour qui l'accumulation des contraintes écologiques tendait à freiner, voire à empêcher, certaines de ses missions (I.5., 24:24). Selon lui, il n'est pas nécessaire d'être écologiste pour se préoccuper de l'environnement et le gérer correctement. Ce sont aussi des contraintes liées aux règlements même, dans les réserves par exemple, qui ne satisfont pas toujours les usagers et qui doivent être négociés entre gestionnaires et pratiquants d'une activité (I.7., 26:36). Cette cooccurrence indique en outre que pour les associations militantes les règlements, et particulièrement leur non-application, peuvent contrarier leurs actions. C'est ce qu'une militante regrettait en expliquant que durant le temps d'un appel suite à un premier procès au tribunal administratif les permis de construire n'étaient pas gelés et que sur une commune donnée, dans le laps de temps d'un recours en justice, d'autres permis étaient accordés et que cela dépassait les capacités humaines et morales des militants associatifs (A.17., 20:42). La cooccurrence indique aussi les contraintes liées à des rapports de force inégaux, lorsque les enjeux économiques du développement du territoire semblent primer dans les choix politiques face à la protection de l'environnement (A.21., 23:11), nous reviendrons sur ce point un peu plus loin.

Enfin, les cooccurrences des codes *Choix de développement* et *Décisions d'aménagement* font toutes deux référence à la volonté politique et institutionnelle d'orienter les politiques publiques d'aménagement et de développement de l'île en faveur de la protection de l'environnement. Ces cooccurrences se rapportent en majeure partie au PADDUC qui est réellement conçu par les acteurs comme l'outil permettant la mise en adéquation des orientations de développement de l'île avec les objectifs de protection de l'environnement. De façon générale, cela éclaire la position des associations de protection de l'environnement qui, malgré des prises de position conflictuelles face aux institutions, mobilisent tout de même des répertoires d'action en majeure partie administratifs et légaux. Une certaine confiance dans les institutions persiste donc, puisque les actions en justice sont privilégiées par rapport à des stratégies de lutte plus traditionnelles comme les manifestations, pétitions ou l'occupation du territoire. Ce n'est donc pas tant un changement des comportements individuels que l'orientation des politiques publiques que visent les associations militantes, les missions de sensibilisation étant laissées aux associations participantes.

Moi je dirais que c'est plus un choix politique parce que ça passe vraiment par les décisions, parce que quand même y a des lois qui nous permettent une décentralisation du pouvoir sur l'assemblée territoriale de Corse, qui correspond aux assemblées régionales en France. C'est plus, encore une fois, une volonté politique qu'une volonté propre sociétale. Parce qu'encore faudrait-il que les gens se rendent bien compte... (A.19., 21:57).

Ce regard orienté vers les questions politiques nous permet de poursuivre l'analyse avec le second code le plus important de la catégorie **Gouvernance territoriale** : *Volonté politique*.

6.1.3 La protection de l'environnement : une volonté politique

Le code *Volonté politique* a été conçu pour identifier les pratiques qui relevaient de décisions politiques de façon descendante, à l'inverse du code *Attentes politiques* qui identifie ce que les répondants considèrent comme relevant de la responsabilité

politique mais n'est pas pris en charge par les institutions, le tableau 6.5 présente les cooccurrences ses plus importantes.

Tableau 6.5 : Cooccurrences du code *Volonté politique*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
<i>Volonté politique</i> 81 occurrences	<i>Attentes politiques</i>	12
	<i>Conflits d'intérêt</i>	11
	<i>Contraintes de la pratique politique - action</i>	10
	<i>Choix de développement</i>	10
	<i>Contraintes de la pratique politique - temps</i>	9
	<i>Gestion du territoire - déchets</i>	9
	<i>Décisions d'aménagement</i>	8
	<i>Responsabilité institutionnelle</i>	8
	<i>Tissu social – désintérêt / égoïsme</i>	8

La cooccurrence avec le code *Attentes politiques* révèle que les acteurs associatifs considèrent que la classe politique doit se saisir des questions environnementales et que les (in)décisions politiques ont un impact conséquent sur ces problématiques. Par exemple, les périodes de campagnes électorales sont, selon un répondant, un moment où toutes les décisions d'aménagement sont « gelées » (A.12., 16:43), ce qui paralyse toute action conjointe avec les institutions. Un autre avançait que le pilier économique était le plus important des trois piliers du développement durable, celui qui était « protégé » (A.10., 14:35), parce que c'était une volonté politique. Les attentes politiques se trouvent encore dans le fait que les questions environnementales devraient concerner les hommes politiques, « tous partis confondus » (A.13., 17:35). Et finalement, c'est aussi un manque de confiance dans le jeu politique qui apparaît dans le discours des militants associatifs. Certains répondants se sont dits « traumatisés en tant que citoyens » (*Ibid.*, 17:36) par les différents scandales ayant touché le monde politique, ou parce que le « système clientéliste » (A.14., 18:106) entrave l'action des décideurs « bien intentionnés ». D'une manière générale, les associations militantes et

participantes observent des « abus que présentent les politiques » (A.13., 17:18) et l'écologie politique, incarnée par le parti vert, ne trouve pas écho chez les militants : « il vaut mieux qu'il y en ait [des partis verts], mais on est tous verts ! » (A.16., 19:53). Les acteurs associatifs considèrent la volonté politique comme un impératif et leurs attentes sont grandes puisque l'action politique environnementale telle qu'elle se fait ne leur semble pas remplir les critères satisfaisants. La confiance dans les institutions semble mince, voire absente, face à des enjeux économiques importants : « Il faut une volonté politique, la problématique c'est qu'il faut que le politique reprenne le dessus, on le dit depuis 25 ans. Il faut absolument que le politique reprenne le dessus » (A.21., 23:48).

Selon les militants associatifs, la volonté politique est contrainte par des facteurs économiques, ce qui apparaît avec la cooccurrence du code *Conflits d'intérêt*. Elle est aussi contrainte par la temporalité propre aux échéances politiques et aux décisions administratives, ce qui a été codé par *Contraintes de la pratique politique – temps*. Elle est aussi soumise aux interactions du monde politique, les pratiques clientélistes ou les limites de missions spécifiques que la cooccurrence du code *Contraintes de la pratique politique – action* met en exergue. Il apparaît que les acteurs associatifs ont une représentation de l'action politique à la fois nécessaire, puisque c'est la classe politique qui a le pouvoir d'intervenir en faveur de la protection de l'environnement, mais aussi contrainte par des éléments endogènes et exogènes au monde et à la temporalité politique, ce qui induit une faible confiance dans les institutions et l'engagement dans l'action collective. La cooccurrence du code *Conflits d'intérêt* exprime les potentielles collusions qui peuvent affecter le monde politique, que ce soit par l'influence de lobbies, des contacts personnels avec l'industrie ou même des collaborations officielles avec des acteurs scientifiques qui pourraient orienter l'information dont disposent les décideurs et finalement les décisions prises (A.10., 14:58 ; A.11., 15:34 ; A.15., 18:161 ; I.5., 24:28). La contrainte d'action semble perçue comme inhérente à la sphère politique, ce qui pourrait être illustré d'une part par l'adage populaire « le pouvoir

corrompt » (A.21., 23:19) avec l'idée que l'accession au pouvoir amène les hommes politiques à « perdre de vue leur but originel » (A.10., 14:23), ou parce que les « calculs » électoraux entravent l'action (A.12., 16:43 ; A.15., 18:161). Et d'autre part, parce que la complexité et la lourdeur du système administratif peut freiner certaines démarches :

Aujourd'hui très clairement, la classe politique insulaire et la sphère publique, la sphère d'État, la sphère préfectorale, la DDTM, se renvoient la balle. La DDTM et les services du préfet de la Haute-Corse, comme le sous-préfet de Corte, disent « oui, il faut vous référer à vos élus, notamment à vos maires. Allez voir votre maire qui a compétence sur le littoral ». Et, inversement, eux disent « non, c'est à l'État. C'est public, le DPM c'est à l'État d'intervenir » (A.12., 16:48).

L'approche politique serait même, selon une répondante, paralysante pour l'action, à l'inverse des démarches associatives qui permettent de faire avancer les projets de façon plus « directe » (A.13., 17:35). Une autre militante disait considérer l'action politique comme un « carcan » (A.14., 18:109). Enfin, selon un répondant, les démarches de son association, généralement menées en collaboration avec les organes institutionnels du territoire, atteignent leurs objectifs sans considération d'appartenance à un mouvement politique particulier (A.16., 19:54). Finalement, la cooccurrence du code *Contraintes de la pratique politique – temps* expose les contraintes liées à la temporalité propre de la sphère politique que sont les échéances électorales et les mandats qui impliquent une vision de court terme ce qui, en environnement, est particulièrement inopérant (A.12., 16:40 ; A.14., 18:164 ; A.15., 18:165). Mais ce sont aussi les lenteurs inhérentes à la mise en application des décisions administratives que les répondants ont mises en avant (A.12., 16:40 ; I.8., 27:6).

C'est pourquoi la cooccurrence des codes *Volonté politique* et *Responsabilité institutionnelle* démontre que les revendications associatives dépendent pour beaucoup de décisions institutionnelles sur l'aménagement et l'urbanisation du territoire. Pour les militants c'est à cause d'un « manque de volonté politique » (A.15., 18:155 ; A.17.,

20:26 ; A.18., 21:29 ; A.21., 23:23) qu'ils maintiennent leur engagement militant. En effet, la cooccurrence du code *Choix de développement* signale que ce qui relève de la responsabilité institutionnelle, notamment les choix d'aménagement et développement du territoire, dépendent de la volonté politique des élus ; les problématiques spécifiques corses étant liées à l'urbanisation du littoral et aux politiques de développement touristique.

En tous cas aujourd'hui on constate qu'il y a plus de 50% du littoral qui appartient à des non-résidents. C'est une occupation de l'espace énorme, pour rien. Enfin pour rien, pour un mois de l'année ou deux mois de l'année. Ça ne rapporte pas à la Corse. Ça ne fait que coûter l'eau, l'électricité, le téléphone, tous les réseaux d'eaux usées etc. Ça coûte au contraire. Ça coûte et ça ne rapporte rien. Donc je ne connais pas d'entreprise qui dirait oui à ça en quelques sortes. Bon finalement on peut considérer que la Collectivité Territoriale de Corse c'est une sorte d'entreprise qui doit gérer un équilibre pour les habitants et aujourd'hui on est en déséquilibre total. Si vous voulez un exemple hein Serra-di-Ferro ou bien d'autres villages, vous trouverez sur le site hein, c'est 75%... 75% de résidents non corses dans le village quand même. 75% ça commence à faire beaucoup quand même hein (A.17., 20:28).

La cooccurrence du code *Décisions d'aménagement* montre que la mise en place de règlements et d'orientations de développement relèvent de la volonté politique des élus qui devraient, selon les militants associatifs, mettre en place des politiques publiques régulant l'activité touristique notamment en encadrant l'urbanisation. En cela, la mobilisation contre le premier PADDUC est mentionnée comme une « victoire » (A.17., 20:45) et le nouveau PADDUC qui précise les espaces remarquables et les terres inconstructibles est quant à lui plébiscité par les associations. Néanmoins, certaines associations constatent un trop grand nombre de PLU qui ne s'y accorderaient pas, les maires de communes littorales continuant à autoriser des constructions de

résidences secondaires⁶⁰. Ce sont donc des choix de société que revendiquent les associations, mais avant tout des « choix politiques » (A.19., 21:57).

Par ailleurs, la cooccurrence du code *Gestion du territoire – déchets* est importante car les entretiens ont eu lieu à l'été 2015, en pleine « crise des déchets », ce qui a fait de la problématique du tri et des matières résiduelles un enjeu social et politique majeur. Il semble alors que s'il n'y avait pas eu de problèmes sur l'île pour la collecte des ordures ménagères à ce moment-là, le sujet n'aurait pas autant été abordé. Cependant, il est intéressant de constater que pour les militants en environnement les enjeux liés aux déchets sont avant tout politiques, plus que de sensibilisation et d'éducation des citoyens au tri⁶¹. Ce sont l'absence de décision politique, avec la mise en place de collectes au porte-à-porte par exemple, et l'influence de lobbies industriels qui ont été mis en avant par les répondants (A.10., 14:21 ; A.14., 18:95 ; A.15., 18:218 ; A.20., 22:40).

Pour finir, la cooccurrence du code *Tissu social – désintéret / égoïsme* fait référence au désintéret des acteurs décisionnaires pour les revendications associatives, que ce soit une volonté ou une conscience insuffisantes : les répondants ont mis en avant le fait que leurs combats ne trouvaient pas, ou pas assez, d'écho au sein de la sphère politique (A.11., 15:32 ; A.14., 18:97 ; A.20., 22:40). C'est pourquoi nous allons à présent analyser les cooccurrences du code *Institution – reconnaissance du rôle des associations* qui permettront de comprendre quels sont les rapports entre les associations et les institutions corses, mais aussi de cerner les représentations que les militants se font de leur action et de son impact.

⁶⁰ « Fin'à quandu, iè fin'à quandu ? Jusqu'à quand? », article en ligne de l'association U Levante du 12 mars 2017 : <http://www.ulevante.fr/fina-quandu-ie-fina-quandu-jusqua-quand/>

⁶¹ Rappelons qu'aux Îles-de-la-Madeleine, les actions réglementaire (amende) et associative (sensibilisation, éducation) sont orientées vers la société civile.

6.1.4 Les associations, actrices de la gouvernance du territoire

Le tableau 6.6 présente les principales cooccurrences du code *Institution – reconnaissance du rôle des associations* :

Tableau 6.6 : Cooccurrences du code *Institution – reconnaissance du rôle des associations*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
<i>Institution – reconnaissance du rôle des associations</i> 70 occurrences	<i>Concertation</i>	20
	<i>Association - représentativité</i>	18
	<i>Stratégie d'action – participation institutionnelle</i>	17
	<i>Collaborations</i>	16
	<i>Participation institutionnelle - représentativité</i>	11
	<i>Tissu social – représentation de l'action militante</i>	11
	<i>Association - réseau</i>	7

La reconnaissance du rôle joué par les associations au sein des espaces institutionnels de gouvernance du territoire est caractérisée par les cooccurrences des codes *Concertation* et *Stratégie d'action – participation institutionnelle* : c'est parce qu'elles sont reconnues comme étant les représentantes d'un mouvement et d'une partie de la société civile que les associations sont associées aux dispositifs participatifs de gestion du territoire. Toutes les associations que nous avons rencontrées participent ou ont déjà participé à des consultations publiques ou à des démarches de gestion d'espace en concertation, notamment au sein de parcs ou de réserves. Pour certains répondants, c'est « le prolongement de l'action associative [afin d'être] au cœur de la décision » (A.10., 14:17) et c'est une démarche qui offre la possibilité de convaincre les instances politiques avec lesquelles ils sont amenés à collaborer. Leur participation à différentes commissions et groupes de travail fait dire aux membres des associations participantes que la parole des associations est « entendue » (A.20., 22:31) et que leurs relations avec

les différents services administratifs du territoire sont apaisées (A.19., 21:112 ; A.12., 15:45). Malgré cela, certains répondants ont mentionné le fait que la participation associative à la gouvernance s'arrêtait aux démarches consultatives et que leur rôle n'était en aucune façon lié au pouvoir décisionnaire (A.10., 14:27 ; A.14., 18:90). Ce qui les conduit à penser que la concertation n'est qu'une façon pour les institutions de diluer les velléités et de garder le pouvoir en atteignant un consensus :

Bon, dans beaucoup de pays, c'est-à-dire qu'on a érigé la concertation comme... C'est institutionnel, quoi. Et ça donne l'impression aux gens qu'ils sont entendus. En fait, ils ne sont pas entendus. Parce qu'à la fin, tout est nivelé et tout est politiquement lissé. Et ce sont les vrais décideurs qui imposent la solution qu'ils veulent (A.10., 14:41)

Néanmoins la stratégie participative en tant que mode d'action pour les associations occupe une place importante dans leur répertoire d'action. Pour certains répondants, cette « volonté politique » de les empêcher d'accéder aux instances de décisions rend leur participation à la gouvernance du territoire « nécessaire » (A.10., 14:26), et c'est pour cette raison qu'elles font la demande d'un agrément ministériel de protection de l'environnement (A.15., 18:129). Cet agrément leur permet d'être associées et de prendre la parole lors de commissions consultatives d'aménagement du territoire (A.19., 21:121). C'est aussi la stratégie privilégiée par les associations participantes qui, de cette façon, garantissent la mise en place de politiques publiques environnementales, notamment en éducation et en sensibilisation à l'environnement (A.20., 22:4).

C'est pourquoi le code *Participation institutionnelle – représentativité*, qui fait référence à la capacité des associations à représenter une part de la société civile, est cooccurrent avec la reconnaissance du rôle associatif. C'est d'abord par la possession de l'agrément de protection de l'environnement que la représentativité des associations est évaluée par les pouvoirs publics car il leur procure une « crédibilité » (I.8., 27:19), de même que l'adhésion à des réseaux nationaux plus larges qui assurent une diffusion

d'information importante et une plus grande « réactivité » (*Ibid.*, 27:21). L'aire d'action à laquelle s'applique l'agrément que détiennent les associations est aussi importante puisque certaines sont agréées par département (Haute-Corse, Corse-du-Sud) et/ou pour la région Corse (A.17., 20:5). L'ancienneté de l'association est aussi un gage de crédibilité, les associations que nous avons rencontrées ont, quasiment toutes, été créées à la fin des années 1980. Mais la question de la représentativité se pose aussi lorsque les pouvoirs publics choisissent de nommer une association pour participer aux démarches consultatives. Selon certains répondants, il arriverait souvent que les associations désignées pour participer perçoivent des subventions, ce qui les contraindrait à aller dans le sens des institutions qui les financent (A.17., 20:55), ou qu'elles défendent une orientation proche de celle des pouvoirs publics (A.10., 14:21), ce qui faciliterait le consensus. Le code *Association – représentativité* évoque la légitimité des associations à agir au nom de leurs adhérents et sa cooccurrence avec le code *Institution – reconnaissance du rôle des associations* se rapporte au cadre spécifique des démarches participatives de concertation et de consultation, nous ne reviendrons pas dessus.

Cependant, le code *Tissu social – représentation de l'action militante* fait référence à la façon dont les différents acteurs des enjeux environnementaux considèrent l'action associative. Sa cooccurrence avec le code *Institutions - reconnaissance du rôle des associations* indique d'une part la façon dont les répondants institutionnels ont mentionné l'action associative et leurs interactions avec les militants. Par exemple, l'un d'entre eux, qui mettait en avant la complémentarité des différents types d'actions, regrettait que les militants associatifs n'en aient pas l'air conscients (I.5., 24:53), ce qui créait certaines tensions dans leurs relations. Un autre expliquait que la présence des associations dans les comités de réserve servait à vérifier que les gestionnaires ne se laissent pas « aller à des complaisances » (I.7., 26:73). De la même façon, un autre représentant institutionnel a dit considérer les associations comme des « garde-fous » (I.8., 27:58) parce que leurs militants étaient très impliqués. Ce répondant a toutefois

précisé qu'il fallait être attentif à la représentativité des petites associations très actives, qui parfois ne représentent que « son président et sa femme » (*Ibid.*, 27:86) ; c'est pour cela que l'institution préfère travailler avec des associations agréées et adhérant à des fédérations nationales. Et d'autre part la reconnaissance sociétale de l'action associative a aussi été mentionnée :

Les médias lorsque vous leur dites quelque chose, ils vont voir la partie adverse, ce qui est bien, mais après pendant une certaine époque la population avait tendance à croire l' élu et non pas les contestataires, les baba-cool qui recrutaient, qui disaient n'importe quoi ! Aujourd'hui quand même ça commence à changer dans la population. Attention : on nous dit « vous avez raison ». D'ailleurs le fait que le tribunal nous ait donné raison un certain nombre de fois, ça a quand même assis les associations, on a dit « ce ne sont pas des hurluberlus », ça a démontré le bienfondé de notre démarche et de nos actions (A.18., 21:95).

Le rôle des associations dans le domaine environnemental est essentiel, ce sont des actrices de la gouvernance du territoire à part entière, tant du point de vue des institutions qui les sollicitent, malgré quelques frictions, que de celui des associations pour qui la participation est mode d'action inévitable, malgré une certaine réserve pour quelques-unes d'entre elles.

Enfin, la cooccurrence du code *Association – réseau* montre que certaines associations n'ayant peu, ou pas, de rapports avec les sphères institutionnelles (à cause de leur petite taille ou de leur relative inexpérience) peuvent mobiliser leur réseau associatif afin d'avoir accès à ces sphères et de relayer leurs revendications (A.11., 15:25 ; A.13., 17:7 ; A.20., 22:2 ; I.8., 27:23).

Les cooccurrences des différents codes de la catégorie **Gouvernance territoriale** ont été présentées dans cette section et de cette façon les représentations de l'action collective en environnement et ses rapports avec les institutions ont été mises en exergue. Les enjeux de l'action collective en environnement apparaissent clairement : les conflits, particulièrement concernant les questions liées à l'urbanisation, sont

importants et régulés par les institutions judiciaires, et les enjeux démocratiques et de participation sont aussi prégnants.

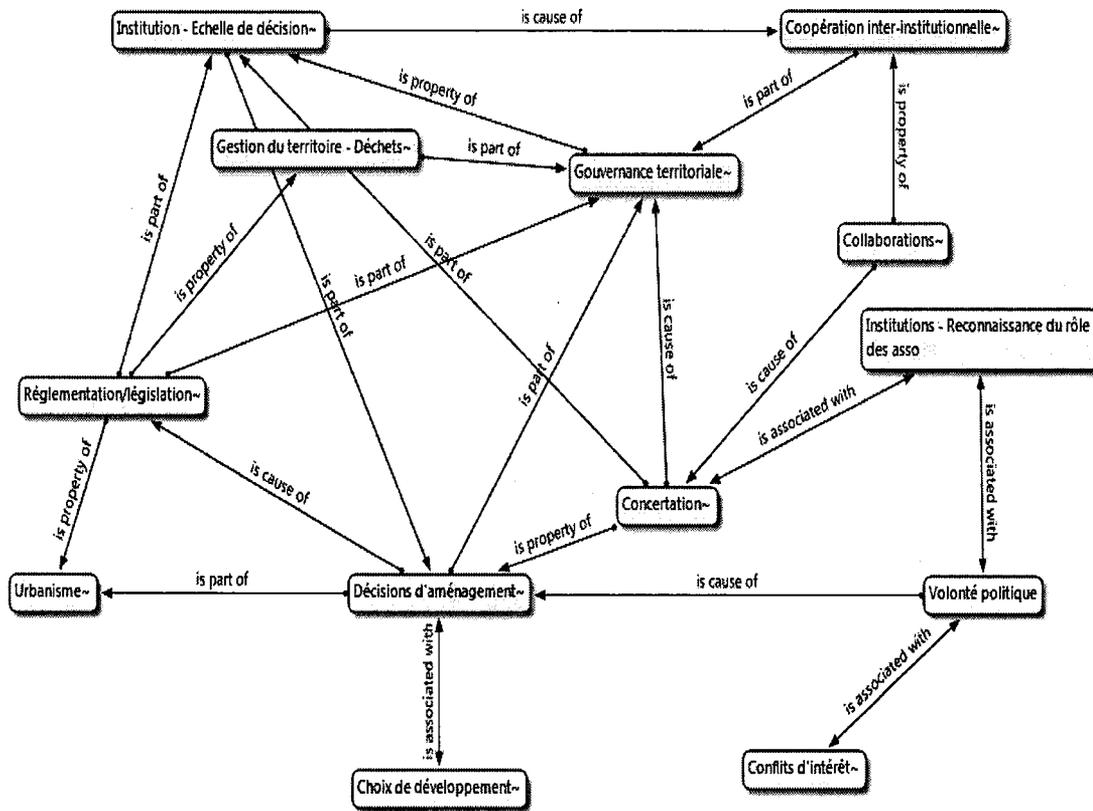


Figure 6.1 : Relations entre les codes de la catégorie Gouvernance territoriale Corse

La figure 6.1 synthétise les différents aspects de la gouvernance du territoire qui se trouve au cœur des représentations des questions environnementales en Corse. Les aspects réglementaires et législatifs de l'aménagement sont des enjeux majeurs de l'action associative. Les associations sont intégrées à la gestion du territoire, à la fois lors des phases de concertation et par les démarches collaboratives, mais aussi par l'action juridique puisqu'il s'agit d'une régulation institutionnelle des pratiques sur le territoire. L'action associative environnementale est justifiée par des représentations du champ politique contraint (dans le temps et l'action) et par un manque de volonté

politique qui s'expliquerait par l'existence de conflits d'intérêt faisant primer la sphère économique sur les sphères environnementales et sociales.

6.2 Problématiques environnementales insulaires : l'Humain, problème et solution

En présentant dans cette section les cooccurrences des codes *Développement économique*, *Territoire insulaire* et *Tissu social – représentations de l'action militante*, nous déterminerons l'influence du territoire insulaire sur les représentations environnementales d'une part, et sur l'action associative d'autre part. Et, dans un second temps, ce sont les problématiques environnementales, présentées par les différents acteurs du domaine ainsi que les représentations qui s'en dégagent qui seront interrogées grâce à l'analyse des cooccurrences de codes *Humain* et *Enjeux environnementaux – biodiversité*.

6.2.1 Le développement économique au cœur des enjeux du territoire

Comme l'indiquent le code *Développement économique* et ses cooccurrences, présentés dans le tableau 6.7, le développement économique de l'île semble intrinsèquement lié à la protection de l'environnement.

Tableau 6.7 : Cooccurrence du code *Développement économique*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurences
<i>Développement économique</i> 96 occurrences	<i>Tourisme</i>	27
	<i>Enjeux environnementaux – développement économique</i>	24
	<i>Profits</i>	14
	<i>Choix de développement</i>	14
	<i>Emploi – entreprises locales</i>	11
	<i>Littoral</i>	11
	<i>Inégalités</i>	10
	<i>Développement harmonieux avec le territoire</i>	10
	<i>Agriculture - développement</i>	10
	<i>Gestion du territoire - déchets</i>	10

Le développement économique de l'île a été un thème récurrent lors des entretiens : pour les répondants, il est impératif de mettre en œuvre un développement économique qui offre une meilleure prise en compte de l'environnement, particulièrement en ce qui concerne le tourisme résidentiel et les questions d'urbanisation littorale. Comme nous l'avons précédemment développé, l'urbanisation du littoral et l'application de la loi littoral sont des enjeux considérables de l'action associative corse. La question d'un développement économique endogène et pérenne pour la Corse se pose aussi lorsque les retombées économiques de l'activité touristique ne semblent pas si importantes pour les populations locales (activité saisonnière, main d'œuvre extérieure au territoire). La création d'infrastructures supportant l'important flux touristique estival est aussi remise en cause par les associations. Malgré le fait que les infrastructures routières ou sanitaires de l'île ne soient pas toujours en mesure de supporter l'augmentation estivale de la population (ce qui génère d'importantes pollutions), les associations se mobilisent contre la création de stations (épuration, énergie, incinération) plus grandes qui ne fonctionneraient à plein régime que deux mois dans l'année et dont les coûts seraient assumés par les populations résidentes (A.10., 14:98 ; A.15., 18:26). De la même façon, l'implantation de super-centres commerciaux est présentée comme un développement

inutile au territoire (A.10., 14:99). L'activité touristique a aussi été abordée lors des entretiens comme un contre-exemple d'un « bon » développement économique de l'île, que seraient les activités agro-pastorales, d'où la nécessité pour les associations de préserver les terres à forte potentialité agricole, mais aussi les espaces remarquables et la biodiversité qui y est associée (A.17., 20:18). C'est aussi parce les activités agricoles ressortent du discours associatif comme un mode de développement économique qui profiterait à tout le territoire :

Parce que à la fois, le message qu'on porte il est aussi vecteur d'économie locale. Et puis on est parvenus déjà à créer deux emplois. C'est des contrats aidés à temps partiel, mais quand même. C'est des contrats qui visent à fonctionner toute l'année. À être pérennisés. Et ça nous change un peu des secteurs tourisme et travaux publics, quoi (A.13., 17:6).

Le développement de la filière agricole corse est d'ailleurs une des revendications portées par les associations, c'est ce que montre la cooccurrence du code *Agriculture – développement*. Les répondants s'accordent à dire qu'en l'état actuel des choses, le secteur agricole est peu développé mais qu'il y a d'importantes potentialités et que ce serait grâce à elles qu'une économie de proximité, « cohérente et raisonnée » (A.16., 19:63) pourrait venir soutenir les activités touristiques et participer au développement du territoire (A.13., 17:26 ; A.17., 20:18 ; A.20., 22:47 ; I.5., 24:62).

De plus, les liens entre protection de l'environnement, développement économique et tourisme se font grâce à la qualité environnementale : la beauté des paysages est essentielle pour que l'activité touristique soit pérenne et rentable pour les acteurs économiques (A.12., 16:7 ; A.19., 21:49 ; A.21., 23:58 ; I.5., 24:45 ; I.6., 25:36). C'est d'ailleurs ce que montre la cooccurrence du code *Littoral*, puisque les littoraux insulaires sont intrinsèquement liés à l'activité touristique et s'ils étaient touchés par un fort phénomène érosif (A.12., 16:4) ou par un déversement pétrolier (A.18., 21:50), les professionnels du tourisme seraient directement impactés. Mais c'est aussi parce que le littoral est l'enjeu des luttes concernant l'urbanisation (A.17., 20:10) et la

spéculation immobilière (A.18., 21:21). Malgré cela, certains répondants considèrent, eux, que le développement territorial a été fait de façon à protéger les littoraux grâce à l'action du Conservatoire du littoral qui a permis de « geler » (I.6., 25:38) les terrains, mais aussi parce que les pratiques touristiques sont en train de changer et que la vision des années 1970, de formules « tout compris » type Club-Med, sont en train de se transformer vers un tourisme plus respectueux de l'environnement et à la recherche des savoirs et pratiques traditionnels (A.20., 22:16).

Le code *Enjeux environnementaux – développement économique* a été créé pour désigner spécifiquement les problématiques environnementales liées à la question du développement économique du territoire, la cooccurrence est en majeure partie redondante avec ce qui vient d'être dit à propos du tourisme. Cela met aussi en exergue le fait que les activités humaines, comme les pratiques sportives et de loisir, par exemple, ont des impacts sur l'environnement et qu'il faut trouver le juste équilibre entre la pratique de ces activités, le gain économique qu'elle peut représenter et la protection de l'environnement (A.12., 16:4 ; I.5., 24:37 ; I.7., 26:49). C'est aussi parce que la qualité environnementale peut influencer la sphère économique dans les choix d'infrastructures territoriales par exemple, les associations ont proposé des solutions à la crise des déchets mentionnée précédemment qui étaient, selon elles, plus rationnelles économiquement et moins nuisibles à l'environnement : « justement, en coût inférieur, moins de coût de transport, etc. On avait même chiffré les gains en effet de serre, le gain environnemental général, disons » (A.14., 18:86). Ou encore à propos de la qualité des produits artisanaux, issus de l'agriculture ou d'un savoir-faire local, qui offrent une « meilleure rentabilité économique » que l'importation de produits « chinois » (A.13., 17:11). Et par ailleurs, l'aspect culturel a été mis en avant par deux répondants associatifs : pour l'un, la culture qui fait l'identité d'un territoire est le liant d'un développement économique soutenable (A.16., 19:42). Pour l'autre, la culture représente le seul levier mobilisable dans les rapports de forces imposés par le

développement économique et qui pourrait représenter une forme de résistance face à la consommation de masse.

Aussi, la cooccurrence du code *Profits* révèle la vision des acteurs de l'environnement quant aux profits qui peuvent être retirés par les acteurs industriels, ce qui devient un rapport de force et de pouvoir dans les mobilisations pour la protection de l'environnement. Que ce soient des compagnies étatiques telles qu'EDF ou les entreprises de tri de déchets et leurs structures de gestion, l'idée que le discours environnemental des acteurs économiques est orienté en fonction de leurs possibilités de profit est récurrente (A.10., 14:70 ; A.14., 18:209 ; A.18., 21:20 ; A.21., 23:20). Cette idée participe d'ailleurs à la faible confiance qu'ont les acteurs associatifs envers les institutions et les instances décisionnaires, ce qui influe aussi sur la motivation des militants :

Les spéculateurs veulent raser cet espace. Alors on y va, on se bat et on sauve l'espace. C'est super. Qu'est-ce qui se passe ? Tous les bâtiments autour de l'espace... Les bâtiments qui ont vue sur cet espace triplent leur prix de location ou d'achat. Pour qui on a travaillé nous, finalement ? Pour les types qui avaient les bâtiments autour, mais nous dans ces bâtiments on n'y habite pas. C'est ça être un idiot utile. C'est-à-dire, avec des raisons morales, défendre quelque chose, mais la véritable finalité c'est la raison économique. C'est la raison économique qui triomphe. C'est ça que je veux dire. Voilà, ce n'est pas très optimiste ce que je dis (A.21., 23:32).

Cette question des profits réalisés par les entreprises et les industriels au détriment de la protection de l'environnement, ou de solutions jugées meilleures par les militants associatifs, a été particulièrement mentionnée concernant la problématique des déchets, c'est ce qu'indique la cooccurrence du code *Gestion du territoire - déchets*. Comme nous l'avons déjà mentionné, les entretiens ont été réalisés au moment où la Corse traversait une importante « crise des déchets », et cette problématique a souvent été abordée. La représentation principale de cette problématique s'appuie sur une vision des décisions politiques orientées par les doléances des industriels du secteur, ce qui

ferait primer les intérêts économiques sur la rationalité environnementale (A.10., 14:95 ; A.15., 18:77).

Dans tous les cas, il s'agit, selon les répondants, des orientations politiques données à la gouvernance territoriale : c'est ce que révèlent les cooccurrences des codes *Choix de développement* et *Développement harmonieux avec le territoire*. C'est l'idée que le développement économique du territoire se fait avec la volonté des institutions locales et qu'il est nécessaire d'avoir une vision globale du territoire, de son environnement naturel et social, pour que son développement soit cohérent et pérenne. C'est ce que permet de comprendre la cooccurrence du code *Emploi – entreprises locales* qui met en exergue le fait que, pour les acteurs associatifs, la protection de l'environnement passe aussi par les circuits courts et une économie de proximité. Le développement de ces démarches permettrait de pallier certaines inégalités qui sont au fondement d'injustices sociales et environnementales : que ce soit l'accès payant aux plages (A.17., 20:22), la faible redistribution des revenus du tourisme (A.18., 21:50 ; A.21., 23:70 ; I.7., 26:115), ou encore les surcoûts liés à l'insularité (A.10., 14:73). Les enjeux environnementaux pour lesquels se mobilisent les associations de protection de l'environnement en Corse sont liés à des représentations de la justice sociale et environnementale et du rôle égalitaire et redistributif que doivent jouer les institutions : c'est ce qu'indique la cooccurrence du code *Inégalités*. Au-delà de la nature à protéger, c'est surtout une vision du territoire et des rapports sociaux et économiques qui est en jeu dans la protection de l'environnement insulaire.

Nous allons à présent nous intéresser au phénomène insulaire, à l'influence qu'il a sur les représentations des militants et à la façon dont cela transparait dans leur discours.

6.2.2 L'insularité, un vecteur identitaire

Le code *Territoire insulaire*, dont les cooccurrences sont présentées dans le tableau 6.8, désigne les passages du discours des répondants qui se réfèrent aux caractères

insulaire, physiques ou conceptuels. Cela permet de révéler les représentations sociales et environnementales ancrées dans le territoire insulaire.

Tableau 6.8 : Cooccurrences du code *Territoire insulaire*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
Territoire insulaire 66 occurrences	<i>Insularité – appartenance / identité</i>	22
	<i>Territoire - représentations</i>	15
	<i>Insularité - dynamique</i>	14
	<i>Insularité - communauté</i>	13
	<i>Patrimoine - culture</i>	12
	<i>Insularité – conditionne l'action</i>	10
	<i>Insularité - mentalité</i>	10
	<i>Littoral</i>	10
	<i>Tourisme</i>	9
	<i>Insularité - attachement</i>	9
	<i>Développement économique</i>	9

La première cooccurrence avec le code *Insularité – appartenance / identité* fait référence à ce que les répondants identifient comme leurs racines, particulièrement le village dont ils sont originaires et l'ancrage familial. Ainsi, trois répondants ont mentionné leurs grands-parents bergers et leur attachement au village (A.16., 19:20 ; I.5., 24:70 ; I.6., 25:1), c'est aussi l'idée d'une culture ancrée dans la ruralité (A.16., 19:7) et marquée par l'insularité :

Absolument, c'est ce que je suis en train de dire, puisque je le rappelle nous on vient tous du mouvement national, on a une vision exacerbée du territoire, cette vision exacerbée est en grande partie fantasmatique, mais elle est en grande partie fantasmatique aussi parce qu'on est des îliens, c'est-à-dire que nous on sait où ça commence on sait où ça finit, et ça c'est très important (A.21., 23:7).

C'est enfin une vision « collective » (I.6., 25:82) à l'échelle de l'île qui a généré les mobilisations face au phénomène d'urbanisation littorale : c'est un enjeu lié « à la Corse toute entière, aux habitants de la Corse » (A.17., 20:8) qui pousse les militants

associatifs à revendiquer la sauvegarde du patrimoine naturel – et par glissement, culturel – de l'île. C'est d'ailleurs ce que signifie la cooccurrence du code *Territoire – représentations* : d'une part, l'identité insulaire est liée au village (I.5., 24:70) et cette appartenance au village « sédimente une culture » (A.16., 19:8). Et d'autre part, la vision culturelle du territoire « naturel » implique des représentations particulières, notamment liées aux activités pastorales traditionnelles ; ce point est particulièrement ressorti à propos des estives⁶² (A.21., 23:38 ; I.7., 26:57). À travers les estives apparaît un patrimoine habité, travaillé et approprié par l'Homme, ce qui donne à l'environnement naturel une valeur culturelle et patrimoniale qu'il s'agit de mettre en valeur et de préserver, il semble que ce soit en cela que l'environnement est lié à l'identité des insulaires. C'est aussi ce que révèlent les cooccurrences des codes *Patrimoine – culture*, *Insularité – mentalité* et *Insularité – attachement* : le territoire insulaire, empreint des représentations culturelles et patrimoniales des individus, reflète le « caractère » (I.6., 25:86) collectif et individuel de ses habitants. Ce qui fait qu'il existe une conscience territoriale forte, qui dépasse le phénomène de proximité et de voisinage des enjeux environnementaux :

Quand on fait quelque chose, on se sent impacté, même si ce n'est pas chez nous, c'est sur la plage d'en face, on se sent personnellement impacté, impliqué. C'est comme si on nous prenait quelque chose à nous. Voilà, on raisonne comme ça. Mais on raisonne tous comme ça, collectivement. Et ce n'est pas bon pour le décideur ou celui qui a un projet, ça vient le contrarier, obligatoirement (*Ibid.*, 25:88).

Il y a aussi le fait que les insulaires partagent des traits communs, c'est ce qui apparaît avec les cooccurrences des codes *Insularité – dynamique* et *Insularité – communauté*. Les spécificités de la gouvernance territoriale et le rapport aux institutions nationales sont aussi liés à cette vision : les insulaires auraient un fonctionnement propre (A.16., 19:25 ; A.20., 22:46 ; A.21., 23:71 ; I.6., 25:28). Ce qui pousse aussi certains acteurs

⁶² Pâturages de haute montagne.

de l'environnement à chercher des collaborations avec d'autres groupes insulaires (en Méditerranée, mais aussi avec les départements et territoires d'Outre-mer) afin de regrouper les problématiques communes (concernant la question de la production d'énergie par exemple) et d'élargir l'espace de revendications (A.10., 14:73).

Pour finir, les cooccurrences de codes *Tourisme, Littoral, Développement économique et Insularité – conditionne l'action* se rapportent aux activités économiques, à leur développement et à la spécificité de leur mise en œuvre sur le territoire insulaire. Le fait, par exemple, que l'île soit très montagneuse et que les foyers villageois historiques soient à l'intérieur des terres, participe à la particularité des modes de vie ; on peut citer le fait que le réseau de transports public est assez peu développé et qu'il est nécessaire pour la plupart des habitants de posséder un véhicule pour se déplacer quotidiennement (A.16., 19:7 ; A.21., 23:71). Mais c'est aussi parce que la réalité du territoire insulaire a permis, jusqu'à présent, la préservation d'une grande partie de son environnement : « on est que 300 000 habitants, donc on ne peut pas occuper les 8 800 km² de l'île quoi, ni les 1000 km de littoral, donc ça c'est physiquement impossible en quelque sorte, et puis aussi par l'histoire de la Corse, qui fait que les corses ont privilégié la montagne » (A.17., 20:15). Il y a aussi les particularités des écosystèmes insulaires qu'il faut prendre en compte dans les projets de développement économique : que ce soit la filière bois avec les forêts (I.5., 24:41) ou l'introduction d'espèces végétales ou animales qui viennent modifier des écosystèmes en isolat (I.7., 26:60). Mais c'est aussi la question de la capacité de charge du territoire face à l'afflux touristique saisonnier (A.17., 20:19 ; A.18., 21:58) ou des choix d'aménagement et d'urbanisation qui peuvent être faits sur le littoral. Ce qui fait que les populations ne voudraient pas voir se développer « des projets qui nuiraient à l'entité, à l'intégrité physique de l'île, [...] c'est la peur. C'est de voir ce qui s'est fait ailleurs, les désastres qui se sont faits » (I.6., 25:40).

Ainsi, le territoire insulaire concentre des enjeux culturels, économiques et environnementaux. Les représentations de l'environnement des acteurs interrogés sont

clairement orientées vers la dimension humaine et culturelle des problématiques environnementales. Il semble que pour les associations corses, la protection de l'environnement soit avant tout une démarche humaniste (A.21., 23:80). Afin de comprendre comment est perçue l'action militante en environnement par la société civile et les interlocuteurs des associations, nous allons analyser les cooccurrences du code *Tissu social – représentation de l'action militante*.

6.2.3 Représentations du rôle militant

Le code *Tissu social – représentation de l'action militante* a été créé pour identifier la façon dont étaient perçues les mobilisations associatives, ses cooccurrences sont présentées dans le tableau 6.9.

Tableau 6.9 : Cooccurrences du code *Tissus social – représentation de l'action militante*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
<i>Tissu social – représentation de l'action militante</i> 62 occurrences	<i>Association représentativité</i>	14
	<i>Opposition visions</i>	11
	<i>Institutions – reconnaissance du rôle des associations</i>	11
	<i>Action – impact / influence</i>	9
	<i>Militantisme</i>	9
	<i>Collaborations</i>	8
	<i>Action - organisation</i>	6
	<i>Coopération associative</i>	6
	<i>Association - structure</i>	6

La première cooccurrence, avec le code *Association – représentativité*, démontre l'importance, d'une part de la représentativité des associations par le nombre de leurs adhérents, qui permet aussi la stabilité financière de l'association (A.17., 20:38 ; A.18., 21:105 ; A.20, 22:22) ou l'influence de leurs réseaux (A.10., 14:10 ; A.17., 20:53). Et

d'autre part que les acteurs institutionnels les considèrent comme des interlocuteurs incontournables, du fait de cette représentativité (I.6., 25:55 ; I.8, 27:58).

La cooccurrence avec le code *Opposition visions* indique la différence de modes d'action et d'orientations entre les deux types d'associations de protection de l'environnement corses, militantes et participantes, tel que développé plus haut :

On n'est pas des activistes, donc... On a les mêmes objectifs mais on les exprime de manière différente. Nous on va les exprimer en allant sensibiliser des élèves dans une classe, on va les exprimer en mettant en place un chantier de jeunes bénévoles, en mettant en place un observatoire local de la biodiversité, nous notre manière de préserver l'environnement et d'exprimer nos idées ça va être par le biais de ces actions-là, voilà. C'est pour ça que je vous dis qu'en Corse, comme ailleurs, parmi les associations il y a deux types d'associations : éducatives qui sensibilisent qui font un travail de fond sur le terrain, et vous avez des associations plus activistes qui font voilà... Et logiquement on n'a pas les mêmes ressources (A.20., 22:24).

Cette cooccurrence exprime aussi la différence de conception de l'engagement environnemental qu'il peut y avoir entre l'écologie politique et les démarches menées par de grandes associations telles que Green Peace et les actions entreprises par les associations de protection de l'environnement locales (A.10., 14:73). Un militant explique :

Je pense que l'écologie n'est qu'un allié du capitalisme, il ne fait que verdire les choses pour les rendre un peu plus agréables mais la vérité c'est que la catastrophe est véritable : tout ce qui intéresse les gens c'est consommer les espaces, que ce soit les poissons, la forêt, les belles maisons dans les villages (A.21., 23:6).

Selon lui, la seule possibilité d'action pour la protection de l'environnement doit être dans la lutte et l'attention portée aux projets d'aménagement et décisions politiques de développement durable, qui garantiraient plus souvent la pérennité du développement économique que la qualité de la protection écologique. Cette vision accompagne des modes d'action en réseau ancrés dans le territoire et appuyés sur l'idée que pour

défendre l'environnement il faut avant tout que les enjeux soient politiques et démocratiques et pas seulement « gestionnaires » (*Ibid.*, 23:12).

Enfin, l'opposition de visions fait référence aux différences qui peuvent exister entre les modes de gestion du territoire. Par exemple, un répondant institutionnel expliquait que les militants « extrémistes » (I.5., 24:25) gênaient la réalisation de ses activités professionnelles, et qu'ils n'avaient « pas encore compris » la complémentarité entre les associations et les institutions (*Ibid.*, 24:51). La représentation de l'action militante ici est celle d'une contrainte aux actions institutionnelles, ce qui nous mène à la cooccurrence du code *Institutions – reconnaissances du rôle des associations* qui fait référence à la façon dont les acteurs institutionnels rencontrés perçoivent l'action associative. De façon univoque ressort une certaine complémentarité du rôle des associations et des actions institutionnelles (I.5. ; I.7. ; I.8.). D'une part parce que les associations semblent être considérées comme des « garde-fous » (I.7., 26:73 ; I.8., 27:58) lors de la mise en œuvre de démarches de gestion du territoire, particulièrement au sein des parcs et réserves dans lesquels elles siègent. Leurs représentants sont alors présentés comme des individus ayant à cœur les enjeux environnementaux et étant capables de partager leur vision aux instances décisionnaires. Et d'autre part, comme cela a été mentionné précédemment, les militants associatifs peuvent être perçus comme gênants, soit parce qu'ils s'attachent à défendre des normes et des pratiques trop strictes et contraignantes pour l'activité de gestion (I.5., 24:54), soit parce qu'en étant « mono-centrés » (I.8., 27:87) sur un enjeu trop spécifique ils empêchent l'atteinte d'un consensus de gestion et perdent en crédibilité auprès des autres membres de la table de discussion.

Par ailleurs, les cooccurrences avec les codes *Action – impact / influence* et *Militantisme* indiquent la façon dont les répondants associatifs conçoivent l'action associative et le militantisme, mais aussi la façon dont ces actions sont perçues. Considérant l'impact de l'action associative, les répondants membres d'associations

militantes ont évoqué la faible influence de leurs mobilisations : que ce soit la différence entre l'important impact symbolique des actions au tribunal et le faible impact réel sur le nombre de constructions illégales (A.17., 20:32), ou le fait que les militants associatifs ne sont pas reconnus comme des acteurs majeurs du territoire (A.19., 21:99). L'impact de l'action associative est aussi mentionné parce que l'engagement individuel dans la lutte coûte cher : « Ah non, mais nous on s'est toujours battus pour les autres. Nous, nos bénéfices individuels, il n'y en a pas eu » (A.21., 23:35), et que les combats qui ont été gagnés sont majoritairement symboliques et les enjeux consensuels, « le passage des pétroliers dans les bouches de Bonifacio, peu ou prou c'est gagné, parce que ça ne mange pas de pain, de toute façon les pétroliers ne passaient pratiquement plus » (*Ibid.*, 23:10). Néanmoins, les répondants des associations participantes et les représentants institutionnels considèrent les associations comme un « contre-pouvoir » (I.8., 27:89) qui permet d'éveiller les consciences individuelles et collectives et de faire « évoluer » les choses (A.16., 19:51 ; A.20., 22:24). Enfin, c'est aussi, comme l'a mentionné un militant, un paradoxe de l'action associative que d'utiliser les outils institutionnels et législatifs pour « résister » et entrer dans la « lutte » (A.21., 23:13), parfois contre des institutions qui, d'autre part, peuvent défendre le même point de vue.

Pour finir, la cooccurrence du code *Collaborations* indique la « complémentarité » (I.5., 24:51) des actions militantes tant avec les démarches de gestion institutionnelle du territoire qu'avec les actions d'autres associations engagées dans des démarches participatives. Ce qui ne signifie pas que les deux types d'associations décrites entretiennent des relations particulières. La cooccurrence du code *Coopération associative* indique plutôt que chaque type de structure associative collabore avec son

propre réseau, et les acteurs les plus militants, sans le dire ouvertement⁶³, considèrent que les approches collaboratives ne relèvent pas réellement de la lutte :

Alors c'est très compliqué parce que il se pose le problème de la victoire, je suis désolé d'utiliser un terme militaire mais bon, il se pose le problème de la victoire. Il y a deux manières de lutter, il y a une manière triomphante où on arrive à quelque chose, [...] et je pense que quand une lutte aboutit c'est qu'elle n'est pas dangereuse, d'accord... (A.21., 23:10).

Ainsi selon ce répondant, l'engagement dans l'action se ferait lorsque la prise de risque est limitée. D'ailleurs, les répondants des associations militantes ont tous un discours assez pessimiste et une vision des évolutions du territoire très corrélée au facteur politique, qui présente des éléments d'incertitude importants, ce qui justifie la poursuite des mobilisations et garantit la pérennité de la structure associative grâce à l'adhésion de nouveaux membres et à l'engagement dans de nouvelles actions. C'est ce que fait apparaître la cooccurrence du code *Association – structure* (A.17., 20:38 ; A.20., 22:22 ; I.6., 25:55 ; I.8., 27:86).

La cooccurrence du code *Action – organisation* révèle les représentations de l'action associative qu'ont les acteurs institutionnels : cela peut être, comme l'a mentionné un répondant, un point positif d'organisation et de suivi pour les gestionnaires qui, lorsqu'ils se retrouvent confrontés à un « mouvements citoyens peu fédérés » (I.7., 26:75) ont du mal à prendre en compte l'expression citoyenne. Et c'est aussi un jugement sur la position que les associations peuvent adopter lors d'interactions avec les institutions :

Elles sont dans la défensive ! Parce que l'association s'est créé justement dans ce principe, qui est maintenant un principe fédérateur, ce principe contre l'autre.

⁶³ La différence entre les deux types d'associations a été mentionnée effectivement lors d'une réunion publique des associations militantes à laquelle l'auteure a assisté le 05/08/2015 à Corte.

Contre, peut-être le politique, ou par défiance. Et par manque de confiance. On n'a plus confiance dans les initiatives locales (I.6., 25:56).

Et c'est, encore une fois, la référence aux différences d'organisation de l'action selon le type de structure associative et à la possibilité qu'ont les associations militantes d'affirmer publiquement leur position, sans mettre en jeu leur stabilité financière (A.20., 22:20 ; I.8., 27:58).

Ainsi les représentations de l'action militante qui apparaissent dans le discours des répondants permettent de consolider la typologie présentée en amont : il y a, en Corse, deux sortes de structures associatives qui se partagent les enjeux et les actions autour des questions environnementales et qui n'ont pas de contact entre elles. De plus, l'action associative militante, semble opposer un certain nombre de contraintes aux acteurs institutionnels qui considèrent les militants comme potentiellement gênants pour la réalisation de leurs activités de gestion du territoire. Nous allons maintenant nous intéresser aux enjeux environnementaux mis en avant par les répondants, et nous verrons que l'humain est cœur des représentations environnementales des acteurs associatifs (des deux types) et institutionnels : il semble que l'enjeu environnemental en Corse soit avant tout un enjeu de justice sociale.

6.2.4 Les humains, acteurs de leur environnement

Le code *Humain* fait référence aux éléments du discours des répondants qui mettent en avant le facteur humain dans les problématiques environnementales, se cooccurrences sont présentées dans le tableau 6.10.

Tableau 6.10 : Cooccurrences du code *Humain*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
Humain 70 occurrences	<i>Enjeux environnementaux – impacts anthropiques</i>	18
	<i>Territoire - représentations</i>	15
	<i>Patrimoine - culture</i>	11
	<i>Activités traditionnelles</i>	11
	<i>Enjeux environnementaux – développement économique</i>	10
	<i>Lien à la nature</i>	8
	<i>Agriculture - patrimoine</i>	8
	<i>Exploitation des ressources</i>	7

La cooccurrence avec le code *Enjeux environnementaux – impacts anthropiques* indique que les répondants considèrent que les problèmes environnementaux qui les préoccupent sont dus, totalement ou en partie, aux activités humaines. Par exemple, un répondant affirme que c'était l'évolution des sociétés humaines, de leurs technologies et leur égoïsme, qui causait les plus grands dommages à l'environnement (A.11., 15:49). C'est d'ailleurs, par une vision de long terme, dans « le respect des générations présentes, des générations futures » (A.12., 16:56), que certains prônent le retour à des activités traditionnelles respectueuses de l'environnement (A.16., 19:1), particulièrement les activités pastorales ayant participé à façonner le territoire et ses estives, considérées comme un patrimoine (A.21., 23:9 ; I.7., 26:46 ; I.8., 27:82). Mais cela indique aussi ce que les répondants considèrent comme une nécessaire prise de conscience de l'impact des activités humaines sur l'environnement. Et c'est une prise de conscience de la classe politique qui apparaît comme la plus difficile, que ce soit par manque de sensibilité environnementale ou par calcul politicien :

[Avant] les gens ne se rendaient pas compte qu'ils sont partie prenante de l'écosystème, et que finalement, ils ont intérêt à soigner l'écosystème mondial s'ils veulent justement pas avoir des retours de bâton. Et ça... y a des prises de

conscience, mais les hommes politiques ils ont... À part faire de la com' sur la COP 21, je ne pense pas qu'il y ait quelque chose encore de très profond... (A.15., 18:166)

Un autre répondant citant certains élus qui affirmaient que « l'espèce la plus en danger sur [le] territoire, c'est l'Homme » (I.7., 26:106), et même s'il reconnaît que les questions sociales telles que la précarité et le chômage sont importantes, ajoutait qu'il fallait protéger l'écosystème dans l'intérêt des sociétés. L'importance d'actions politiques est encore une fois mise en avant malgré le paradoxe du manque de confiance dans les représentants des instances décisionnaires. Il semble qu'il y ait une dissociation entre la conception du rôle politique et son pouvoir, et la réalité de l'action politique telle qu'elle est menée par ses actuels représentants. Pour le formuler autrement : pour les acteurs du domaine environnemental corse, l'action politique est essentielle mais mal menée. Or, lorsqu'il leur a été demandé si leurs revendications ne gagneraient pas à être défendues par des acteurs politiques plutôt qu'associatifs, la majorité des répondants considérait que le choix associatif était plus pérenne et moins contraignant, permettant de rester hors des jeux d'appartenance et de constituer une opposition régulière au pouvoir.

La cooccurrence du code *Territoire – représentations* révèle des représentations du territoire corse marqué par les actions humaines et de la culture des sociétés paysannes (A.12., 16:29 ; A.16., 19:42).

Cette conscience elle vient de là et elle vient du monde perdu, comme on a vu disparaître ce monde paysan qui nous a fait, on a vu aussi disparaître ce monde sous-marin qui m'a fait, qui nous a fait, donc c'est aussi basé sur ça. Et c'est aussi basé sur le beau, la beauté et puis je peux la définir la beauté c'est pas une beauté fantasmagorique romantique, la beauté des lieux elle est très importante, et la beauté des lieux et même des espaces entre guillemets, pour moi l'espace sauvage n'existe pas, s'il y a bien un endroit au monde où l'espace sauvage n'existe pas, c'est la Corse (A.21., 23:9).

La gestion du territoire doit aussi prendre en compte le facteur humain, comme l'ont rapporté les répondants institutionnels que nous avons rencontrés (I.7., 26:89 ; I.8., 27:82). Une représentation des territoires ancrés dans les sociétés humaines, et inversement, se fait jour : l'environnement n'est pas conçu comme une donnée universelle hors de son contexte d'usage, c'est la culture qui semble définir l'environnement, autant que l'environnement participe à la production de la culture en retour. Le facteur culturel a été mis en avant à plusieurs reprises, c'est ce qu'indique la cooccurrence avec le code *Patrimoine – culture*. Pour une répondante, le phénomène insulaire méditerranéen est un « patrimoine naturel et culturel » (A.16., 19:11) qu'il faut valoriser, et c'est la raison de son engagement associatif. Pour les gestionnaires, les outils de protection que sont les réserves ou les parcs naturels, sont aussi des moyens de protéger et de valoriser le patrimoine culturel (I.7., 26:45 ; I.8., 27:38) qui fait partie du patrimoine naturel en ce qu'il a participé à le façonner par les activités et les usages du territoire. L'humain représente le liant entre la culture et le territoire, et c'est ce qui semble motiver l'engagement des militants associatifs :

L'Homme c'est la culture et si on en est arrivés là c'est parce que la nature était un objet culturel hein. Un objet humain. On n'est pas du tout naturaliste au sens, la forêt sauvage ça n'existe pas. Je vous l'ai dit. Et en cela, notre dernier refuge c'est la culture et on se rend compte que cette culture elle est pétrie d'humanité, quoi. Elle est vraiment pétrie d'humanité. C'est vraiment une culture paysanne, une culture humaine, et c'est notre dernier refuge (A.21., 23:30).

Par ailleurs, faisant écho à la vision humaine et patrimoniale du territoire, les cooccurrences des codes *Activités traditionnelles* et *Agriculture – patrimoine* révèlent une représentation des activités humaines intégrées à leur environnement à travers les pratiques pastorales et de pêche traditionnelles. Pour les répondants, ces activités participent à l'intégration douce des sociétés humaines dans leur environnement et doivent être préservées, voire encouragées. La Corse étant un territoire rural l'agriculture prend une place importante dans le discours des acteurs de l'environnement. Que ce soit pour que les agriculteurs « retrouvent leurs place » (A.12.,

16:54), car la disparition des activités pastorales serait une « catastrophe » (*Ibid.*), ou parce que « les pêcheurs professionnels sont ancrés dans le milieu » (I.8., 27:80) et participent à l'équilibre de l'écosystème. Cela sans pour autant défendre une vision « passéiste » du territoire mais pour être « respectueux de l'Homme et échapper à sa robotisation et à sa déshumanisation » (A.16., 19:10), parce que la modernité doit avoir la « tradition comme support » (*Ibid.*) pour préserver les écosystèmes. C'est ce que soutient un autre répondant pour qui les activités traditionnelles ont « contribué, fortement, à créer ce patrimoine naturel » (I.7., 26:45).

Ce qui n'empêche pas certains répondants d'avoir une vision négative des opportunités de développement de ces activités agricoles :

Je n'ai pas une vision pessimiste, j'ai la vision d'une société qui s'est écroulé. Mais toutes les sociétés paysannes se sont écroulées. La nôtre un peu plus que les autres. Parce qu'on a un foncier très fragile, on a une démographie extrêmement fragile, et qu'en plus d'avoir une démographie extrêmement fragile, les gens sont tous allés s'installer en ville. Enfin... La Corse c'est quand même un super exemple d'un désastre rural. On a rajouté à l'exode rural classique un exode sanitaire. Par exemple, les vieux ont peur dans les villages, ils ont peur de mourir parce qu'il n'y a pas l'hélicoptère... Donc ça fait partie de l'environnement (A.21., 23:61).

C'est aussi la question du lien à la nature qui est posée et la cooccurrence *Lien à la nature* révèle la perception de l'impact des activités humaines sur la nature. Ce qui ressort du discours c'est que le développement du territoire s'est fait selon une vision utilitariste de l'environnement et qu'il est maintenant nécessaire de « changer les mentalités » (A.12., 16:53) et que l'Homme évite de dégrader la nature « complètement inutilement à des fins consuméristes » (*Ibid.*). Une répondante affirmait que les problèmes environnementaux mettaient face à la question du bien commun et des intérêts particuliers et qu'il était essentiel de remettre en perspective les « relations Nature/Société » (A.15., 18:167) en comprenant « qu'on ne peut pas faire n'importe quoi en se croyant supérieur à tout » (*Ibid.*). Il est donc essentiel de développer des

activités ayant un faible impact sur l'environnement, et d'encadrer les activités ayant un impact plus fort. C'est, selon un répondant gestionnaires, dans cet intérêt qu'il faut mobiliser des outils législatifs et institutionnels comme les réserves et les parcs. Malgré tout, cela n'empêche pas les humains d'exploiter la nature pour leur plaisir (activités de loisir, pêche sportive, etc.), ce qui contraste avec une vision de la ruralité dans laquelle les individus exploitaient la nature à des fins de survie (I.7., 26:101).

C'est donc avant tout un rapport consumériste qui est critiqué par les répondants, ce qui nous amène à la cooccurrence du code *Exploitation des ressources*. L'humain doit être en mesure d'exploiter les ressources environnementales de façon pérenne, ne plus « se penser maître absolu de son environnement » (A.16., 19:1) et il faut que les politiques publiques environnementales prennent en compte la « capacité à détruire, mais aussi à protéger » (I.8., 27:80), parce que les humains « au centre des écosystèmes [font et défont] » (A.20., 22:44). Cela implique un changement de paradigme économique, comme le mentionnait un répondant :

C'est un scientifique un jour qui m'a dit "voilà, un mérou dans un trou à 20 mètres de profondeur, il rapporte - je dis n'importe quoi - 5000€ par mois. Comment ? Parce que le club de plongée, qui va voir ce mérou, gagne 5000€ grâce à ce mérou". Donc le pêcheur qui va le tuer, il va gagner 200€ ou 300€ mais ça va durer 5 minutes (A.21., 23:57).

Il faut donc être capable de rentabiliser les biens environnementaux en les protégeant, cependant, ce même répondant disait ne pas adhérer à cette vision parce que cela « patrimonialise tout » et qu'il était gênant de tout faire passer par « le filtre économique » (*Ibid.*).

D'ailleurs, la cooccurrence du code *Humain* avec *Enjeux environnementaux – développement économique* révèle cette volonté des répondants de promouvoir un développement du territoire « respectueux » (A.12., 16:56 ; A.16., 19:10) de l'environnement et des générations futures. Malgré tout, le regret d'une certaine vision

« anthropocentrée » (I.7., 26:108) d'une nature esthétique et économique, ainsi que des rapports de force qui penchent toujours en faveur des facteurs économiques (A.21., 23:47), apparaît dans le discours de quelques répondants qui semblent envisager l'avenir avec un certain pessimisme.

Dans la prochaine section sera développée l'analyse des cooccurrences du code *Enjeux environnementaux – biodiversité* qui présentent d'autres aspects des problèmes environnementaux mis en avant par les répondants de l'étude en Corse.

6.2.5 Les enjeux humains de la protection biodiversité insulaire

Comme cela vient d'être développé les problématiques environnementales sont majoritairement pensées au prisme de leur réalité humaine, les questions d'aménagement, d'énergie, de gestion des déchets sont prédominantes dans le discours des acteurs de l'environnement. En seconde intention, ce sont les questions liées à la protection de la biodiversité qui ont été le plus souvent mises en avant par les répondants (comme l'indique le préfixe « enjeux environnementaux »), nous allons donc analyser le code *Enjeux environnementaux – biodiversité* et ses principales cooccurrences présentées dans le tableau 6.11.

Tableau 6.11 : Cooccurrences du code *Enjeux environnementaux - biodiversité*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
<i>Enjeux environnementaux - biodiversité</i> 56 occurrences	<i>Réserve naturelle</i>	14
	<i>Usagers / utilisateurs</i>	10
	<i>Recherche scientifique</i>	10
	<i>Écosystèmes marins</i>	10
	<i>Patrimoine – culture</i>	9
	<i>Patrimoine – paysages</i>	8
	<i>Tissu social – mauvaises pratiques</i>	8
	<i>Enjeux environnementaux – impacts anthropiques</i>	8

La première cooccurrence est celle du code *Réserve naturelle* et ce code a quasi exclusivement été utilisé dans le codage des verbatim de répondants institutionnels. Cette cooccurrence révèle surtout que des dispositifs de protection de l'environnement, comme le réseau *Natura 2000*, les parcs ou les réserves, sont mis en place sur le territoire dans l'objectif de préserver la biodiversité présente en Corse. Que ce soient les espèces et les habitats de l'écosystème forestier protégés par le dispositif *Natura 2000* (I.5., 24:38) ou la protection du « patrimoine naturel incluant faune, flore et géologie » (I.7., 26:38) grâce à la mise en place de réserves, de sites conservatoires ou d'un parc marin (I.8., 27:10), la protection de la biodiversité en Corse est encadrée institutionnellement, un observatoire de la biodiversité a même été mis en place en collaboration avec des associations (A.20., 22:4). L'équilibre des écosystèmes a aussi été mis en lien avec les activités humaines : par exemple, la pratique de l'estive permet de conserver les habitats du gypaète (I.7., 26:46) ou encore parce que les écosystèmes marins sont en équilibre avec les pratiques de pêche (I.6., 25:22 ; I.8., 27:35).

Les impacts des activités humaines sur la biodiversité peuvent donc être bénéfiques mais aussi négatifs et ces dispositifs institutionnels tendent à gérer les activités sur le territoire et à réguler les flux et les pratiques des utilisateurs, c'est ce qu'indique la cooccurrence du code *Usagers / utilisateurs*. Il s'agit généralement du contrôle des pratiques de loisir, que ce soit l'ancrage des bateaux ou de la pêche sportive (I.8., 27:36), de l'encadrement de la plongée sous-marine (I.7., 26:50) ou encore de la chasse, tant pour la gestion des populations de gros gibier que d'espèces migratrices (I.6., 25:19). C'est aussi ce que montre la cooccurrence du code *Tissu social – mauvaises pratiques*, avec l'idée que ce sont certaines pratiques humaines qui mettent en danger la biodiversité, parce que les animaux sont dérangés lors des périodes de nidification ou encore à cause du réchauffement climatique (A.11., 15:17). Selon un répondant, puisque les connaissances traditionnelles des pratiques de nature issues de l'expérience se perdent (I.6., 25:5), il faut encadrer institutionnellement les activités afin de

conserver la qualité de la biodiversité à un niveau optimal. La cooccurrence du code *Enjeux environnementaux – impacts anthropiques* indique la même chose.

Ce sont spécialement les écosystèmes marins dont il a été fait mention puisque trois représentants d'associations organisent des activités de découverte des milieux marins ou sont spécialisés dans la biodiversité marine et trois représentants institutionnels sont, ou ont été, engagés dans la gestion d'espaces marins protégés, c'est pourquoi la cooccurrence du code *Écosystèmes marins* est importante. L'intérêt pour les écosystèmes marins est à mettre en lien avec la cooccurrence du code *Recherche scientifique* car en ce qui concerne le suivi d'espèces (I.7., 26:58 ; I.8., 27:72), la mise en place de l'observatoire de la biodiversité (A.20., 22:50) ou le transfert de connaissances sur les écosystèmes et leur biodiversité (A.11., 15:31 ; A.16., 19:62 ; A.21., 23:56), la plupart des actions menées par les associations et les gestionnaires des espaces protégés s'appuient sur des connaissances scientifiques et collaborent avec des organismes de recherche (I.5., 24:59).

Enfin, les cooccurrences des codes *Patrimoine – paysages* et *Patrimoine – culture* fait référence au fait que les répondants considèrent que la biodiversité constitue tant un patrimoine naturel, « l'endémisme [étant] une particularité de l'île » (I.7., 26:57), que culturel puisque, comme cela a été démontré plus haut, dans le discours des répondants, l'environnement est intrinsèquement lié à la culture insulaire (A.16., 19:17 ; A.21., 23:9).

De façon générale, c'est encore l'élément humain qui canalise la problématique de la protection de la biodiversité en Corse. Cet enjeu de protection de l'environnement est considéré au prisme de sa gestion institutionnelle et légale, des menaces auxquelles elle est soumise à cause des activités humaines ou encore parce que la biodiversité (faune, flore, géologie) est considérée comme une partie intégrante des patrimoines naturels et culturels de l'île. Le dernier code lié aux enjeux environnementaux de la catégorie

Territoire insulaire est le code *Enjeux environnementaux – développement économique*. Nous ne développerons pas en détail le tableau car les enjeux économiques et les codes cooccurents ont déjà été largement abordés précédemment. Ce code et ses cooccurences viennent confirmer la perception des problématiques environnementales en Corse comme étant intrinsèquement humaines, de leur origine à leur résolution. On le comprend, les représentations des problématiques environnementales sont attachées au facteur humain et aux spécificités territoriales.

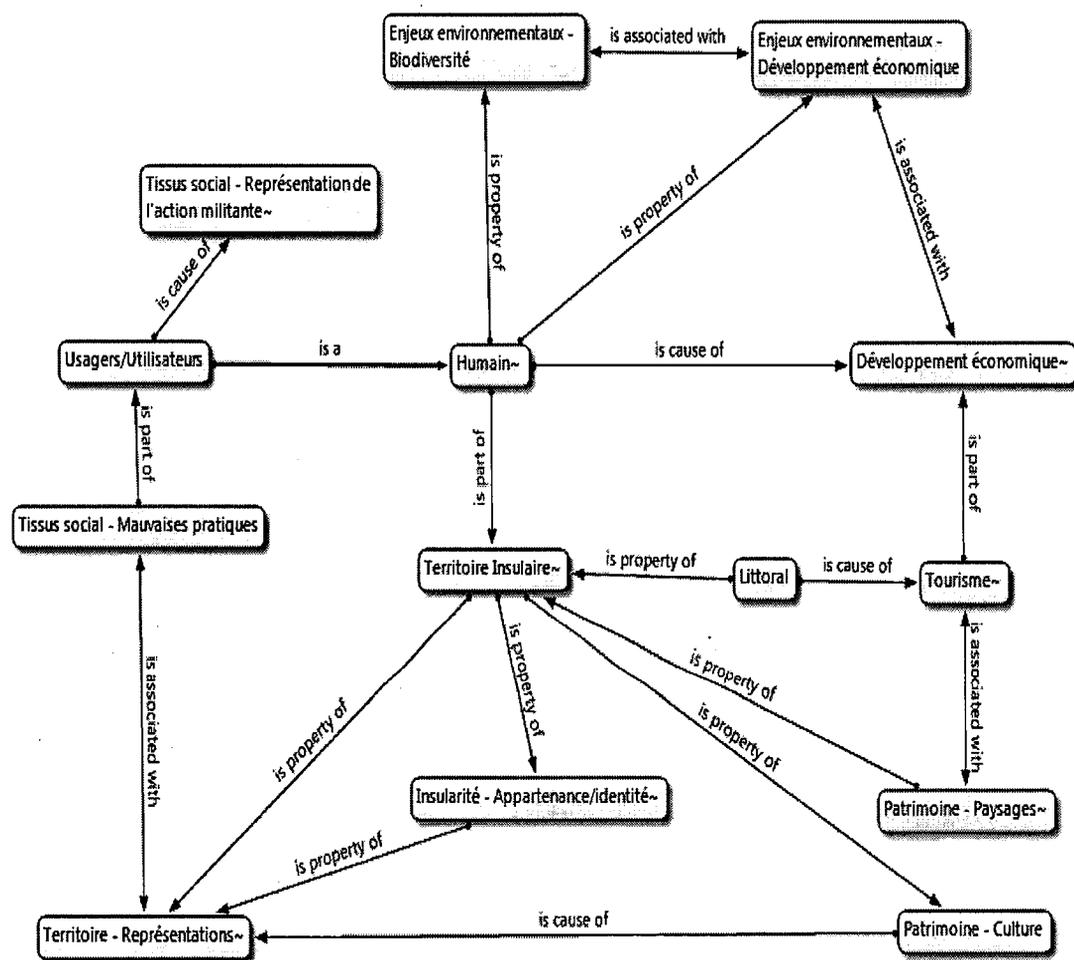


Figure 6.2 : Relations entre les codes de la catégorie Territoire insulaire Corse

La figure 6.2 expose les rapports entre les codes de la catégorie **Territoire insulaire**, dont le code *Humain* est au centre : il faut interpréter cela comme le fait que le territoire insulaire et les représentations de l'environnement sont perçues à travers un filtre social, où l'humain influence son environnement. Les problématiques environnementales sont rapportées aux activités qui ont lieu sur le territoire, l'environnement est autant un enjeu patrimonial qu'économique et l'enjeu d'équité sociale semble primer pour l'action associative. L'environnement du territoire insulaire porte donc des spécificités culturelles qui participent à la construction de l'argumentaire militant. Nous allons d'ailleurs, dans la section suivante, analyser les structures et les stratégies des associations corses.

6.3 Engagement environnemental et stratégie scientifique en Corse

L'action associative dans le domaine de l'environnement en Corse s'appuie sur la recherche, les données et méthodologies scientifiques qui permettent de construire l'argumentaire militant, c'est que démontrent les codes *Expertise* et *Recherche scientifique*. Le partage d'information est la stratégie d'action privilégiée et les questions liées à la représentativité des associations sont au centre des démarches.

6.3.1 L'argument scientifique au cœur de l'action

Le tableau 6.12 présente les cooccurrences du code *Expertise* :

Tableau 6.12 : Cooccurrences du code *Expertise*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
<i>Expertise</i> 89 occurrences	<i>Recherche scientifique</i>	45
	<i>Collaborations</i>	30
	<i>Réserve naturelle</i>	17
	<i>Stratégie d'action – information scientifique</i>	14
	<i>Université</i>	10
	<i>Études indépendantes</i>	10
	<i>Rapport de force avec les institutions</i>	9
	<i>Stratégie d'action – partage d'information</i>	7

Le code *Expertise* sert à décrire les connaissances et les savoirs, théoriques et empiriques, qui font des individus des spécialistes des enjeux au cœur de leurs actions. Ce que la cooccurrence du code *Recherche scientifique* indique c'est que l'expertise environnementale se consolide en grande partie avec les données scientifiques. Que ce soit par auto-formation ou en collaborant avec des scientifiques, les répondants associatifs ont affirmé que les connaissances scientifiques venaient renforcer leur argumentaire militant, ce qui leur permet de « [reprendre] les documents, [d'avoir] une analyse critique, en disant "ben là ça ne va pas, vous avez de la pollution. Finalement, ce que vous dites ce n'est pas vrai" » (A.10., 14:47). Les données scientifiques sont essentielles à la connaissance des écosystèmes marins (A.11., 15:31 ; A.16., 19:3) par exemple, mais aussi du littoral et du phénomène érosif (A.12., 16:30), ou encore pour accéder aux savoirs spécifiques en agronomie sur lesquels s'appuient certaines associations pour mener leurs actions (A.13., 17:22). Les pollutions et les risques industriels sont aussi des enjeux où la science est un appui considérable afin d'étayer les arguments de revendication (A.14., 18:26). Mais l'expertise scientifique peut aussi être une injonction juridique afin de pouvoir présenter un cas au tribunal administratif, dans ce cas ce sont les associations qui se portent partie civiles qui engagent les experts (A.17., 20:57). De façon générale, les acteurs associatifs possèdent des relais dans les différentes communautés scientifiques à même de soutenir leurs revendications (A.18.,

21:129 ; A.20., 22:51). Les répondants institutionnels, comme cela a été développé plus haut, ont eux aussi un réseau scientifique qu'ils mobilisent pour la gestion d'espaces protégés ou l'acquisition de données spécifiques à une espèce, par exemple (I.5., 24:59 ; I.7., 26:69 ; I.8., 27:71). Mais cette cooccurrence peut aussi révéler une vision négative de l'utilisation des données et analyses scientifiques, notamment parce que cela crée un rapport de force qui peut prendre place entre scientifiques et gestionnaires, comme l'a mentionné un répondant, parce que « le scientifique va prendre le dessus » (I.6., 25:62) sans avoir l'expérience du terrain et de ses particularités, ce qui constitue une connaissance complémentaire souvent nécessaire. L'aspect négatif de l'utilisation des données scientifiques a aussi été mentionné à propos de leur instrumentalisation lors d'un rapport de force politico-économique dans lequel les experts viendraient s'appuyer sur l'analyse scientifique qui convient le mieux à l'argumentaire voulu (A.21., 23:53).

La cooccurrence avec le code *Stratégie d'action – information scientifique* indique aussi la prégnance des données scientifiques dans les démarches expertes, puisque la production d'informations à teneur scientifique est une stratégie d'action des associations. Cela indique aussi que par les collaborations scientifiques et la recherche d'information, les militants sont ensuite en mesure d'analyser eux-mêmes certaines données et de produire une expertise sur des sujets pointus (A.13., 17:9 ; A.15., 18:44 ; A.17., 20:56 ; A.20., 22:52). Quant aux répondants institutionnels, la production d'expertises et d'analyses scientifiques faisant souvent partie de leurs mandats de gestion du territoire, il sont pour la plupart formés (au moins niveau bac +5/maîtrise) ou collaborent avec des scientifiques au sein des conseils de gestion (I.7., 26:70).

La cooccurrence du code *Université* montre que des collaborations avec les scientifiques universitaires sont établies et qu'elles permettent de produire une expertise particulière, c'est le cas pour les associations participantes et les acteurs institutionnels. Les associations militantes entretiennent peu de contact avec le milieu

académique insulaire qu'elles considèrent parfois comme peu objectif du fait des partenariats qui peuvent exister avec le milieu industriel, et préfèrent de ce fait s'appuyer sur des études indépendantes de toutes institutions qui seront plus à même de soutenir leur point de vue (A.10., 14:47 ; A.21.23:54). C'est ce que révèle la cooccurrence du code *Étude indépendante*, et ce qu'en dit une militante à propos du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel⁶⁴ (CRSPN) en est révélateur :

[...] mais il est nommé par l'État. Donc là aussi l'État nomme qui il veut, voilà. L'État nomme qui il veut. Bon, alors évidemment dans la liste y a des gens qui sont de réels protecteurs de l'environnement, mais y en a qui seraient peut-être un peu moins protecteurs et qui seraient sensibles à l'étiquette « je suis membre du conseil scientifique régional » (A.17., 20:56).

Le fait que les experts scientifiques ne revendiquent aucune affiliation institutionnelle est un atout de crédibilité pour les associations militantes.

La cooccurrence du code *Rapport de force avec les institutions* fait référence aux conflits d'aménagement qu'il peut y avoir en Corse, particulièrement ceux impliquant des installations techniques et industrielles pouvant être source de pollution. Mais deux répondants gestionnaires ont aussi mentionné le fait qu'il pouvait y avoir des oppositions au sein des conseils de gestion entre les associations possédant une expertise particulière et les gestionnaires ayant une vision moins ciblée, cherchant à prendre en compte tous les enjeux (I.6., 25:63 ; I.7., 26:72).

Enfin, la position d'expert sur un sujet s'accompagne d'une stratégie de transfert de connaissances, c'est ce que montre la cooccurrence du code *Stratégie d'action – partage d'information*. Que ce soit la sollicitation des pouvoirs publics, comme la

⁶⁴ « Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel est une instance de spécialistes, placée auprès du préfet de région et du président du conseil régional, qui peut être consultée pour des questions relatives à la connaissance, la conservation et la gestion du patrimoine naturel régional ». Source : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/le-csrpn-r176.html>.

préfecture (A.12., 16:24), les regroupements citoyens et réunions d'information (A.13., 17:17) ou des manifestations et distributions de tracts (A.14., 18:27), les associations cherchent à diffuser les informations qu'elles obtiennent et qu'elles produisent afin de mobiliser largement autour de leurs objectifs.

6.3.2 Informer pour rallier

La stratégie privilégiée par les associations de protection de l'environnement en Corse passe par la diffusion de l'information et des connaissances, c'est ce qu'indiquent le code *Stratégie d'action – partage d'information* et ses cooccurrences présentées dans le tableau 6.13.

Tableau 6.13 : Cooccurrences du code *Stratégie d'action – partage d'information*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
<i>Stratégie d'action – partage d'information</i> 60 occurrences	<i>Stratégie d'action – participation institutionnelle</i>	9
	<i>Stratégie d'action - sensibilisation</i>	8
	<i>Stratégie d'action - médiatique</i>	7
	<i>Expertise</i>	7
	<i>Gestion du territoire – déchets</i>	6

La cooccurrence la plus importante est celle du code *Stratégie d'action – participation institutionnelle*, ce qui démontre que la diffusion d'informations est surtout envisagée sous l'angle de la participation aux démarches consultatives et qu'il s'agit surtout de faire connaître leurs revendications à la sphère politique. Un répondant a dit se considérer « à l'interface de la classe politique, de la classe dirigeante, des décideurs » (A.12., 16:14) et de la société civile en ayant pour mission de faire redescendre l'information institutionnelle aux citoyens et de les impliquer dans leurs démarches. Une autre expliquait qu'après des échecs dans la recherche de soutien technique et financier auprès d'institutions, son association avait réussi à monter un projet avec

l'ODARC ce qui était une étape importante de la vie de l'association, car il lui « paraît important, une fois qu'un projet fonctionne, de pouvoir le confier éventuellement à des élus ou à une institution, et nous, de continuer à réfléchir à des nouvelles choses » (A.13., 17:18). C'est aussi, à travers des collaborations avec les acteurs institutionnels dans l'établissement de projets de développement durable qu'un autre répondant expliquait partager les expertises de son association : « on n'est pas des Green Peace, on n'est pas WWF, nous sommes des gens qui croyons en l'éducation » (A.16., 19:64). Le partage d'information se fait aussi lorsque les institutions désignent une association comme la structure gestionnaire d'un projet particulier, comme la « diffusion de la culture scientifique technique et industrielle » (A.20., 22:5). Ces cas sont représentatifs des associations participantes. Les représentants d'une association militante ont, par ailleurs, décrit la possibilité de participer à la phase d'élaboration des PLU et de pouvoir adresser au maire de la commune concernée un recours gracieux si des aspects du plan d'urbanisme n'étaient pas conformes avec les règlements de protection de l'environnement (A.18., 21:87). Un répondant institutionnel a aussi expliqué, à propos d'une association militante siégeant au sein du conseil de gestion dans lequel il est impliqué, qu'il était important d'avoir des associations importantes et avec un « lien aussi national parce qu'y a de la réactivité » et qu'elles sont en mesure de diffuser largement les informations (I.8., 27:23).

La seconde cooccurrence est celle du code *Stratégie d'action – sensibilisation*, ce qui révèle que c'est par des démarches de sensibilisation que les associations diffusent revendications et savoirs. Il ressort deux façons privilégiées pour sensibiliser les populations : les formules éducatives d'une part qui peuvent être réalisées dans les institutions scolaires (A.11., 15:16), mais aussi en organisant des journées d'information (A.16., 19:4) ou en participant à des événements plus larges, c'est aussi une des missions des réserves naturelles (I.7., 26:40). Et les actions plus militantes comme la distribution de tracts (A.17., 20:32 ; A.18., 21:96), l'organisation de manifestations ou la sollicitation des acteurs institutionnels (A.10., 14:4 ; A.14., 18:14).

Chaque mode de sensibilisation correspond à la stratégie exclusive d'un des deux types d'associations : le premier a la faveur des participantes et des acteurs institutionnels, le second celle des militantes.

La cooccurrence du code *Stratégie d'action – médiatique* signifie quant à elle que les associations mobilisent les médias locaux (quotidiens, télévisés et par internet) pour diffuser leurs revendications ; cette stratégie est exclusivement employée par les associations militantes⁶⁵. De manière générale, soit les médias sont conviés à assister à des réunions publiques organisées par les associations (A.10., 14:6 : A.15., 18:61), soit une lettre dénonçant les irrégularités d'un document d'urbanisme leur est envoyée afin de publier la position de l'association (A.17., 20:32 ; A.18., 21:87).

Pour finir, le code *Gestion du territoire – déchets* est cooccurent car les entretiens ont été menés au moment de la « crise des déchets », comme cela a déjà été précisé. Il est cependant intéressant de relever le fait que pour les associations la sortie de crise devait passer par l'éducation et l'information des citoyens, certains répondants ont même émis l'hypothèse que cette situation n'aurait pas eu lieu si un travail d'éducation et de sensibilisation plus performant était mené par les institutions (A.10., 14:20 ; A.14., 18:79).

6.3.3 Représentativité des associations

La représentativité des associations et les différents facteurs qui lui sont associés ont été évoqués par les répondants ; les trois premières cooccurrences précédemment traitées font référence à la capacité des associations à représenter la société civile auprès des institutions lors de démarches participatives, à leur réseau et à aux moyens qu'elles peuvent mettre en œuvre pour diffuser l'information institutionnelle et les

⁶⁵ Les associations participantes ont bien des sites internet, et sollicitent ponctuellement les médias, mais elles les utilisent plus pour faire connaître leurs démarches que pour mobiliser des citoyens à participer à une action collective.

revendications militantes. Comme l'analyse des cooccurrences, présentées dans le tableau 6.14, le révèle, leur représentativité a aussi trait à leur indépendance financière et idéologique.

Tableau 6.14 : Cooccurrences du code *Association - représentativité*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
<i>Association – représentativité</i> 56 occurrences	<i>Institutions – reconnaissance du rôle des asso</i>	18
	<i>Participation institutionnelle - représentativité</i>	16
	<i>Tissu social – représentation de l'action militante</i>	14
	<i>Association - indépendance</i>	13
	<i>Association - structure</i>	11
	<i>Attentes politiques</i>	9
	<i>Concertation</i>	8
	<i>Stratégie d'action – participation institutionnelle</i>	7

Les cooccurrences des codes *Association – indépendance* et *Association – structure* décrivent les éléments structurels et idéologiques que les répondants mettent en rapport avec la représentativité de leur association. *Association – indépendance* fait référence d'une part à l'indépendance partisane : une répondante qui affirmait qu'il ne fallait pas « la carte de tel ou tel parti pour s'inquiéter de ce qu'on donne à nos enfants, de ce qu'on respire. Donc c'est peut-être un modèle [le modèle politique] qui est un peu démodé pour le moment » (A.13., 17:35), ou une autre pour laquelle « c'est un contre-pouvoir le combat des associations. C'est vraiment un combat citoyen, uniquement, qui doit toucher les autres citoyens, qui doit relier, informer » (A.15., 18:9) et sa collègue d'ajouter : « on ne veut pas apparaître comme telle tendance » (A.14., 18:110). Le fait de ne pas être rattachées ou assimilées aux familles politiques traditionnelles est important pour les associations, pour leur image, parce que les gens « perçoivent la politique de façon négative » (*Ibid.*, 18:116), mais aussi parce que les associations

veulent être les plus inclusives et rallier le plus d'adhérents et de sympathisants possible (A.16., 19:52 ; A.18., 21:36). Et d'autre part, c'est l'indépendance financière qui est mise en avant par les associations militantes car cela leur permet de mener des combats qu'elles ne seraient pas en mesure d'assurer si elles étaient subventionnées par des organismes publics (A.17., 20:55 ; A.20., 22:22).

La cooccurrence du code *Association – structure* fait référence au nombre d'adhérents (A.17., 20:38) de l'association mais aussi aux statuts : « des particuliers, des syndicalistes, des hommes politiques qui sont dans son conseil d'administration qui fait 30 membres » (A.10., 14:3). La structure associative est aussi, pour les associations participantes et les gestionnaires, une structure organisationnelle qui permet « une certaine souplesse [...] et dynamisme » (A.20., 22:12), et qui permet d'être représentatives d'un courant de pensée plus large lorsqu'elles adhèrent à des fédérations nationales et qu'elles disposent d'un agrément de protection de l'environnement (I.8., 27:19). Ou encore parce que, « par nature » (I.6., 25:55), les structures associatives sont établies pour représenter et défendre des intérêts qui seront en opposition aux décisions institutionnelles.

Ensuite, les quatre dernières cooccurrences peuvent être analysées conjointement, car qu'il s'agisse de la cooccurrence du code *Attentes politiques, Concertation, Stratégie d'action – participation institutionnelle* ou *Démocratie* elles démontrent toutes à la fois la nécessité pour les associations de « participer à la gouvernance » (A.10., 14:26), malgré les différences de « temporalité » (A.12., 16:42) et « d'agenda politique » (A.14., 18:110). Les associations participent à différentes commissions, assises et réunions publiques (A.20., 22:31) afin de représenter un contre-pouvoir au sein de la sphère politique dans laquelle elles sont amenées à défendre leurs revendications.

6.3.4 L'usure de la lutte

Bien que le code *Épuisement / déception* soit celui ayant le moins d'occurrences, il est intéressant d'analyser ses cooccurrences qui mettent en lumière une vision subjective mais révélatrice des représentations de l'action militante des répondants associatifs. Il a été conçu pour identifier les passages des verbatims dans lesquels les répondants mentionnaient des sentiments négatifs qu'ils pouvaient éprouver en lien avec leur engagement. Mais un certain pessimisme apparaît dans le discours des militants, ses cooccurrences sont présentées dans le tableau 6.15.

Tableau 6.15 : Cooccurrences du code *Épuisement / déception*

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
<i>Épuisement / déception</i> 50 occurrences	<i>Action – contraintes</i>	9
	<i>Action – impact / influence</i>	9
	<i>Humain</i>	7
	<i>Action – renouvellement</i>	5
	<i>Développement économique</i>	5
	<i>Volonté politique</i>	5

Il est possible d'analyser conjointement les cooccurrences des codes *Action – contrainte*, *Action – impact / influence* et *Action – renouvellement* car elles font toutes trois référence aux pratiques militantes, aux blocages, à l'impact perçu ou à la continuité de l'action associative. Il s'agit, d'une part, de l'inégalité du rapport de force entre économie et environnement (à la faveur du domaine économique) qui est mise en avant par certains militants comme une des raisons pour lesquelles les actions en faveur de l'environnement peuvent ne pas atteindre leurs objectifs : « l'application stricte de la loi littoral qui n'aboutit pas parce qu'il y a des éléments économiques en face de nous qui sont très forts » (A.21., 23:11). Ou encore parce que « dans toutes les démarches environnementales [l'économie passe] en premier » (A.10., 14:35).

Cette vision de l'influence économique se vérifie au sein des espaces de démocratie participative où les militants ont l'impression, à travers la collaboration (un militant a même fait référence à la collaboration au sens de la seconde guerre mondiale) et l'atteinte de consensus, que l'ambition première de protection de l'environnement perd de sa force, et que ce genre de démarche « tempère les velléités » (*Ibid.*). La perte de dynamisme militant dans les démarches consultatives peut être perçue comme une autre contrainte à l'action, voire un « frein » (A.20., 22:34) à cause de démarches lourdes et chronophages. Mais c'est aussi le sentiment d'inefficacité qui est présenté comme une réelle contrainte, à propos des actions en justice, une militante a dit : « c'est la goutte d'eau, ça ne fait pas reculer le système en quelques sortes, quoi, voilà. C'est très fort, c'est très démonstratif, tout ça on est bien d'accord. Voilà, et c'est vrai que ni eux ni nous n'avons réussi à freiner le système » (A.17., 20:35). L'épuisement est aussi lié au sentiment d'impuissance des associations par rapport à des décisions qui devraient être prises politiquement (A.19., 21:66), et au manque de moyens humains et matériels face l'ampleur des cas et des combats juridiques à mener (A.17., 20:33 ; A.18., 21:92). La question de l'impact des actions entreprises est aussi posée : un militant se demandait « quel collectif, quelle communauté » (A.21., 23:36) pourraient être touchées par les actions de son association en avançant qu'il n'était plus possible d'avoir de confrontation d'idées dans une communauté qui soit plus que la somme des individus qui la composent (donc unifiée culturellement, symboliquement ou autre). C'est donc aussi l'enjeu du renouvellement de l'action et de la transmission des savoirs militants car certains répondants se sont dits « fatigué-e-s » et moins dynamiques qu'au début de la mobilisation de leur association (A.13., 17:18 ; A.15., 18:136). Les militants exposent des contraintes diverses auxquelles sont soumises les actions de leurs associations et qui leur font dire que l'engagement associatif peut être épuisant ou décevant.

Cette déception se manifeste aussi envers l'espèce humaine en général, ce qu'indique la cooccurrence du code *Humain*, qui serait, aujourd'hui plus qu'avant, consumériste

(I.7., 26:115), peu intéressée à l'environnement (A.12., 16:29) et destructrice (A.11., 15:62) en oubliant le fait que « l'Homme est au milieu de tout » (A.21., 23:61). C'est d'ailleurs ce sur quoi insiste la cooccurrence du code *Développement économique* car cette vision des êtres humains peu concernés par les problématiques environnementales semble corrélée au paradigme économique et aux rapports de force qu'il implique dans les choix de société. C'est donc une représentation sociale forte des problématiques environnementales, de ses causes et de ses conséquences, qui influence l'engagement. D'ailleurs, la déception des militants vient aussi du fait que les décisions semblent, selon eux, toujours être soumise à des impératifs économiques qui priment sur la qualité environnementale et le bien-être humain (A.10., 14:35 ; A.21., 23:31 ; I.7., 26:115). Cependant, malgré ce sentiment de déception les répondants ne remettent pas en cause leur engagement et c'est ce que révèle la cooccurrence du code *Volonté politique* qui fait référence au désintérêt des instances décisionnaires pour les questions environnementales (A.11., 15:33 ; A.18., 21:55).

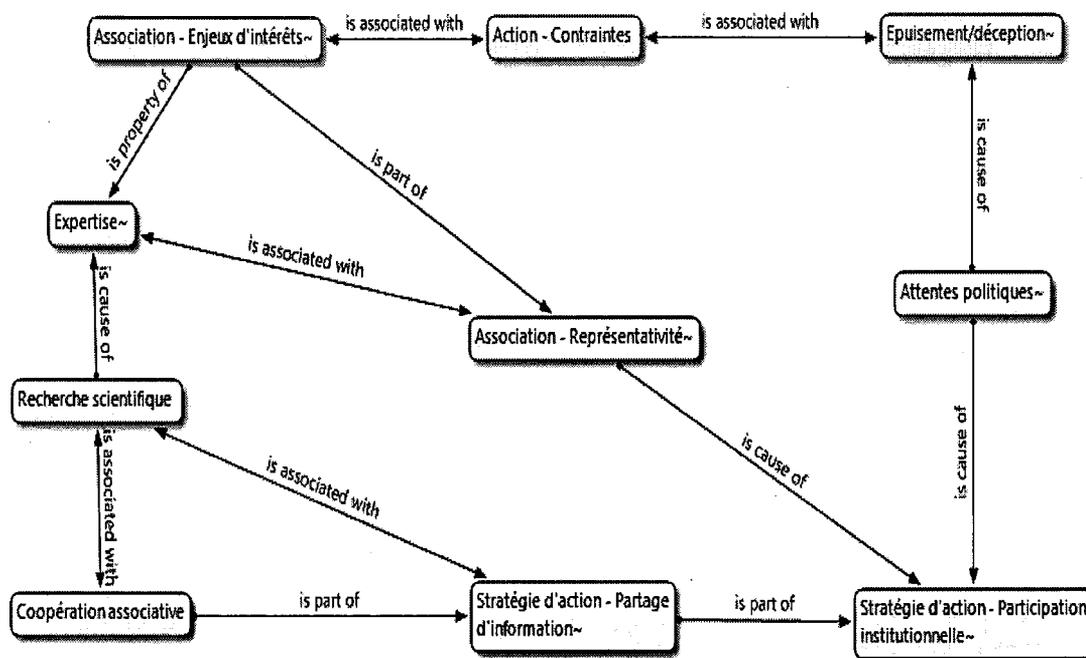


Figure 6.3 : Relations entre les codes de la catégorie Dynamiques associatives Corse

Comme l'indique la figure 6.3 la représentativité des associations de protection de l'environnement en Corse est ce qui leur permet de mettre en place des stratégies d'action participatives, selon les enjeux sur lesquelles elles sont devenues expertes. Elles collaborent donc avec les institutions et de façon plus spécifique, les associations participantes établissent des collaborations institutionnelles plus poussées en répondant aux appels d'offre ou en créant des partenariats par projet. Chaque type d'association (participantes et militantes) coopère au sein de son réseau pour obtenir l'expertise juridique et scientifique dont elles ont besoin pour asseoir la légitimité de leurs actions, mais elles ne collaborent pas entre elles. Enfin, l'engagement militant et les attentes politiques auquel il est associé engendre une vision plutôt pessimiste de l'action collective et cause l'épuisement des acteurs associatifs.

6.4 Conclusion du chapitre

Cette analyse du tissu associatif et des représentations sociales des enjeux environnementaux en Corse a permis, dans un premier temps, de faire apparaître une typologie des associations : il y a d'une part les associations que nous avons appelées participantes, dont les missions s'articulent autour de l'éducation, la sensibilisation et la mise en place et l'animation d'observatoires et de structures de transfert en collaboration avec les acteurs institutionnels. Elles reçoivent des subventions, possèdent un agrément de protection de l'environnement et pour la plupart, peuvent avoir un ou plusieurs salariés. D'autre part, il y a les associations militantes, qui revendiquent leur indépendance financière et dont les membres sont bénévoles. Leurs missions sont centrées sur la surveillance de la conformité légale des PLU, elles sont engagées dans des démarches juridiques et appellent au changement politique. Elles possèdent également l'agrément ministériel de protection de l'environnement et siègent parfois au sein de conseils de gestion et de tables de concertation, elles participent donc à la gouvernance territoriale tout en conservant leur distance critique.

La principale représentation sociale des enjeux environnementaux en Corse est liée aux activités humaines et au phénomène d'anthropisation du territoire, ce qui amène à considérer l'environnement comme essentiellement humain parce que tissé dans un réseau complexe d'interactions. À cela s'ajoutent les représentations du territoire insulaire qui sont particulièrement empruntes des patrimoines culturels et traditionnels ruraux, ce qui nous pousse à avancer l'idée que, pour les associations corses, s'engager en faveur de l'environnement, c'est d'une certaine façon s'engager pour défendre une identité individuelle et collective. La dimension humaine de l'environnement et les enjeux économiques des questions environnementales sont les principales batailles du monde associatif corse. La protection de l'environnement en Corse semble avant tout être une lutte sociale, ce que nous pourrions rapprocher du courant de la justice

environnementale. L'environnement est conçu comme un patrimoine appartenant à chaque insulaire qui doit pouvoir en jouir librement.

Nous n'avons pas ici analysé les revendications nationalistes qui tissaient, à leur origine, des liens avec la protection de l'environnement parce que c'était une volonté claire des répondants de se distancier de tout parti politique, mais aussi parce que cela requiert une analyse approfondie en sciences politiques. Cependant, il pourrait être intéressant de mettre en lumière les liens idéologiques et interpersonnels qui peuvent exister entre le milieu nationaliste et celui de la protection de l'environnement.

Pour finir, cette analyse a permis de mettre en exergue la représentation de l'environnement singulière dont sont porteuses les associations militantes. Comme nous allons le présenter dans le chapitre suivant, la représentation de l'environnement comme bien commun, qui implique la notion de justice sociale et des valeurs liées à la justice et la démocratie, est particulière aux associations corses les plus militantes.

CHAPITRE VII

LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DE L'ACTION COLLECTIVE INSULAIRE

De quelle nature sont les dynamiques associatives environnementales en contexte insulaire ? Comment les représentations sociales de l'environnement sont-elles mobilisées dans l'action collective insulaire ? Quels rôles jouent les particularités du territoire et de la gouvernance dans les dynamiques associatives ? Nous avons maintenant développé les outils conceptuels et analytiques permettant de répondre à ces questions. À cette fin, nous avons présenté dans les deux chapitres précédents les résultats de l'analyse des données recueillies en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine gardant à l'esprit les objectifs que nous avons déclinés dans les trois premiers chapitres. Dans un premier temps il s'agissait de comprendre les impacts de la gouvernance environnementale sur les dynamiques associatives (objectif 1), pour cela nous sommes intéressée au concept de gouvernance environnementale et aux notions connexes de démocratie participative et d'acceptabilité sociale. Dans un second temps il s'agissait de cerner l'influence du territoire sur les représentations sociales de l'environnement (objectif 2), nous avons cherché à faire ressortir les particularités du territoire insulaire afin de comprendre l'impact qu'elles pouvaient avoir sur les représentations sociales de l'environnement de façon à intégrer le rapport au territoire dans l'analyse de l'action collective. Enfin, le troisième objectif de cette thèse était d'identifier les spécificités des dynamiques associatives en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine ce que nous avons pu faire grâce à notre analyse des représentations sociales de l'environnement dont

nous avons élaboré une typologie. Ce chapitre, dont l'objectif est de synthétiser les concepts et résultats de la thèse et d'en proposer la discussion, se divise en six sections correspondant aux différents apports de cette thèse.

D'abord, nous reviendrons sur les aspects de gouvernance territoriale liés aux problématiques environnementales et sur l'influence réciproque qui se développe dans les interactions entre les associations de protection de l'environnement et les institutions. Dans la seconde section nous exposerons en quoi les aspects culturellement construits de l'action collective sont fondamentaux, ce qui nous permettra ensuite de présenter les différents enjeux de l'action collective territorialisée grâce auxquels nous aborderons les premiers éléments d'une analyse typologique des représentations sociales de l'environnement. Nous reviendrons sur le concept de représentation sociale de l'environnement et de l'influence que peut avoir le territoire insulaire sur ce dernier afin de développer la typologie des représentations sociales de l'environnement en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine dans la section suivante. De cette façon, l'impact du territoire insulaire sur les représentations sociales et son importance pour l'action collective environnementale seront révélés. Nous concluons ce chapitre sur la notion de dynamiques associatives territorialisées (DAT) qui lie, en contexte territorial, les institutions de gouvernance locales, les représentations sociales de l'environnement et les enjeux de l'action collective environnementale. Ce triptyque conceptuel permet de comprendre comment l'action collective s'inscrit dans le territoire et comment les représentations de l'environnement s'inscrivent dans l'action.

7.1 La gouvernance du territoire : entre participation et régulation

L'étude des interactions entre les associations de protection de l'environnement et les institutions est révélatrice de la façon dont les questions environnementales sont intégrées aux systèmes de gouvernance. Dans cette section nous reviendrons sur la mise en place des dispositifs participatifs et de concertation qui sont un élément important

de l'action environnementale et nous interrogerons finalement les représentations sociales de l'action publique environnementale afin de mieux cerner la position des associations.

7.1.1 Participation des associations à la gouvernance du territoire

L'analyse l'a démontré : les modes de participation des associations à la gouvernance environnementale des deux territoires sont nombreux. La volonté d'être associées aux démarches institutionnelles apparaît clairement aux Îles-de-la-Madeleine où l'action associative dans le domaine de l'environnement est particulièrement institutionnalisée, ce qui relève tant de stratégies d'action que d'une revendication de la part des associations. En Corse la régulation institutionnelle des usages et pratiques du territoire est surtout orientée vers les questions d'aménagement et d'urbanisme. La stratégie militante privilégiée est celle de l'action juridique tandis que les associations participantes mettent en œuvre des programmes liés au développement durable en collaboration avec les institutions locales.

Aux Îles-de-la-Madeleine la construction institutionnelle des problématiques environnementales prime sur une construction qui serait proposée par les associations ou la société civile. Comme l'explique Lascoumes, « élaborer une politique ne signifie pas uniquement résoudre des problèmes ; mais aussi et d'abord construire les problèmes » (Lascoumes, 2012a, p. 81). Cependant, « une des grandes originalités des politiques environnementales est d'avoir été portées par des revendications émanant d'organisations de la société civile » (*Ibid.*, p. 52), c'est pourquoi il est essentiel de comprendre les représentations de l'environnement véhiculées par la gouvernance environnementale et la façon dont sont construits les problèmes environnementaux qu'elle prend en charge. Les problèmes publics évoluent selon les contextes historiques et socio-territoriaux puisqu'ils sont construits par les mobilisations des acteurs, dépendent des faits sociaux et deviennent des problèmes politiques. Ainsi, les associations de protection de l'environnement, alertées sur une problématique

environnementale, mettent en œuvre des stratégies pour que les pouvoirs publics s'en saisissent, la transforment en problématique politique et la mettent à l'agenda. Le fait que nous n'ayons pas recensé de pratiques « militantes » (pétitions, manifestations...) dans les stratégies des associations madelinienes, et que le terme militant soit lui-même sciemment évité par les acteurs associatifs au profit des démarches participatives et collaboratives, nous amène à interroger les modalités de construction des problématiques environnementales.

Puisque c'est la construction du problème qui engendre l'action, le fait que les stratégies associatives soient majoritairement orientées vers l'action institutionnelle (concertation, audiences publiques, production de documents d'orientation...) permet d'avancer que la construction des problématiques environnementales aux Îles-de-la-Madeleine se fait généralement au prisme des institutions. Les enjeux d'intérêt (déchets, énergie, eau, littoraux...) sont tous présentés et défendus dans des termes techniques et consensuels ce qui les intègre facilement aux tables de concertation et dispositifs institutionnels. En clair, les revendications associatives pour la protection de l'environnement ne passent qu'exceptionnellement par des processus conflictuels et les décisions de gouvernance dans ce domaine, une fois prises, ne sont plus contestées. Reprenons l'exemple des projets exploratoires d'hydrocarbures à *Old Harry*⁶⁶ déjà présenté : une fois que les provinces voisines du Québec ont accordé un renouvellement du permis d'exploration/exploitation à l'entreprise, la question du danger d'un déversement dans le Golfe du Saint-Laurent n'a plus eu d'écho dans la sphère publique. Pourtant c'est un enjeu majeur pour les Îles-de-la-Madeleine qui se trouvent à 80km du gisement et qui seraient affectées par un déversement, malgré le moratoire québécois toujours en vigueur. Cette absence de contestation correspond aux stratégies

⁶⁶ Début juin 2018, l'entreprise d'exploitation d'hydrocarbures a suspendu son exploitation pour des raisons « techniques, administratives et financières », le maire des Îles-de-la-Madeleine s'est « réjoui » de cette suspension, même si cela n'annule pas le projet : article en ligne de Radio Canada du 11 juin 2018, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1106281/old-harry-projet-gisement-exploration-suspendue-corridor-resources-petrole-gaz-naturel-quebec-terre-neuve>.

individuelles et collectives qu'ont mentionnées les acteurs que nous avons rencontrés : même si elles sont considérées comme légitimes, l'opposition frontale et la prise de position publique desservent les stratégies collaboratives qui sont privilégiées.

Il faut cependant ajouter que l'orientation des stratégies d'action vers la participation institutionnelle risque de perpétuer les rapports de force existant au sein des tables de concertation. Des membres du Réseau Québécois des Groupes Écologistes (RGQE) font part de cette inquiétude dans un ouvrage collectif :

La recherche du consensus à tout prix est souvent stérile. Les membres des tables de concertation dépensent davantage leur énergie au processus de décision qu'à l'action environnementale, car en présence d'intervenants aussi nombreux, ce processus peut facilement avorter et conduire au *statu quo*. Facilitant le recours à la concertation, les tables régionales sont nuisibles à la critique écologiste, qui ne peut rivaliser avec les ressources des milieux assis à la même table (Saint-Hilaire-Gravel, 2012, p. 59)

Le processus de concertation (et de démocratie participative en général) se fonde sur l'hypothèse que chacun pèse un poids égal au sein du rapport de force. Or, il a été démontré que des enjeux de pouvoir et des rapports de force inégaux sont au cœur de ces dispositifs (Bacqué et Sintomer, 2001; Blondiaux, 2008; Callon, 2001; Katz, 2006; Lascoumes, 2011; Mabi et Monnoyer-Smith, 2012; Sintomer et Gauthier, 2014). En outre, les prérequis techniques et discursifs sont tels qu'ils constituent dès la composition de la table de concertation une forme de sélection des acteurs les plus conformes au processus institutionnel. Cet aspect est particulièrement saillant concernant les membres « citoyens » des tables de concertation qui sont censés représenter la société civile notamment parce qu'ils n'appartiennent à aucun organisme associatif ou institutionnel. Néanmoins, nous avons pu constater que les mêmes représentants citoyens siégeaient à plusieurs tables et, pour ceux que nous avons rencontrés, qu'ils avaient des connaissances institutionnelles et environnementales pointues grâce à leurs expériences individuelles.

Le même phénomène s'observe en Corse avec les associations participantes. En revanche, les associations militantes dénoncent ce qu'elles considèrent comme une « simulation de démocratie » dans laquelle elles ne seraient qu'une caution pour permettre aux institutions d'établir des politiques sans considérer réellement les problématiques environnementales et les revendications défendues par les associations.

Mais en France, quand même le problème... Bon, dans beaucoup de pays, c'est-à-dire qu'on a érigé la concertation comme... C'est institutionnel, quoi. Et ça donne l'impression aux gens qu'ils sont entendus. En fait, ils ne sont pas entendus. Parce qu'à la fin, tout est nivelé et tout est politiquement lissé. Et ce sont les vrais décideurs qui imposent la solution qu'ils veulent (A.10., 14:99).

Ce reproche a précédemment été relevé par les chercheurs travaillant sur la participation des associations à la démocratie de proximité :

Les dysfonctionnements repérés dans les arènes participatives sont interprétés comme autant de freins délibérément mis à l'expression des participants. L'information n'est pas seulement insuffisante ou inaccessible, elle est appauvrie ou sciemment mise en forme pour servir la cause des gouvernants locaux. Les élus sont perçus comme des stratèges soucieux d'éviter toute élaboration d'un contre-pouvoir (Rui et Villechaise-Dupont, 2005, p. 25).

En France, c'est l'agrément ministériel de protection de l'environnement qui formalise l'institutionnalisation des associations et qui permet leur participation. En plus de la possibilité de se porter partie civile devant les tribunaux administratifs, il leur permet de siéger au sein de commissions et des conseils de réserves, par exemples, mais aussi de participer aux démarches consultatives mises en place lors de projets de grande ampleur. Toutes les associations que nous avons rencontrées mettent à profit ces prérogatives, sauf l'action en justice qui est une stratégie exclusive des associations militantes. Les associations militantes sont les seules à agir en justice car les contentieux et les recours administratifs confrontent souvent les associations à des organes institutionnels comme les mairies (PLU qui ne respectent pas les lois d'urbanisme) ou les services de préfecture et la prise de position dans l'espace public

et juridique requiert une certaine indépendance. Le fait que les associations militantes ne soient pas subventionnées leur permet de se positionner dans les conflits tout en restant pérennes, elles retirent aussi une certaine légitimité de ces actions. Les associations organisent leurs actions entre la participation et la contestation, néanmoins, même si les registres d'action sont mobiles, un positionnement plus ou moins militant selon les enjeux défendus ne s'observe pas aux Îles-de-la-Madeleine ni en Corse. Les associations militantes et participantes portent des représentations de l'environnement sensiblement différentes, ce qui les pousse à s'engager dans des types d'action et à défendre des enjeux différents.

Pour résumer la participation des associations à la gouvernance environnementale des deux territoires étudiés c'est la revendication d'actions réglementaires qui expose le mieux ce processus dual : elle est identifiée par le code *Règlementation / législation* qui présente 184 occurrences et 25 cooccurrences avec le code *Gouvernance territoriale* pour les deux corpus réunis. La nécessité de réguler légalement les pratiques sur le territoire est mise en avant par tous les acteurs du domaine environnemental que nous avons interrogés. Il s'agit autant d'un outil dont s'emparent les associations pour mener à bien leurs actions que d'une revendication à part entière. Finalement, que ce soit par des démarches contentieuses ou participatives, les associations s'intègrent aux processus de régulation des pratiques du territoire. Elles sont des relais précieux pour les institutions de gouvernance territoriale qui permettent la mise en place des politiques publiques. Au-delà des fonctions participatives et de gestion, certaines associations s'impliquent dans des démarches de police administrative, repérant et poursuivant les infractions à la loi. C'est aussi un constat qu'établit Lascoumes : « on en voit de même participer au suivi des procédures de régularisation de situations litigieuses ou de remise en état à la suite d'un dommage » (Lascoumes, 1994, p. 208).

Par ailleurs, les associations se positionnent aussi en tant qu'experts de certains sujets pour, entre autres, conseiller les pouvoirs locaux. Comme nous l'avons relevé dans l'analyse des entretiens, les associations peuvent effectuer des missions de service public et vont même jusqu'à suppléer parfois les institutions. Ce rôle d'expert est mis en avant par les associations que nous avons rencontrées car l'argument scientifique représente souvent un pilier sur lequel elles appuient leur discours et leurs revendications. Les stratégies d'action institutionnelles font partie du répertoire d'action des associations aussi bien en Corse qu'aux Îles-de-la-Madeleine, ce qui les investit d'un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de la gouvernance environnementale des deux territoires. Leur légitimité auprès des institutions provient à la fois de leur représentativité et du poids que leur nombre d'adhérents leur confère mais aussi de leur capacité à produire des expertises et analyses que les pouvoirs publics reconnaissent et sollicitent. Ces phénomènes ayant été mis en avant par différents auteurs (Flahault et Robic, 2007; Lascoumes, 1994, 2012a; Ollitrault, 2001), nous n'insisterons pas plus sur ces aspects afin d'examiner maintenant les représentations de l'action publique environnementale.

S'intéresser à la façon dont les associations perçoivent l'action publique et leur participation à la gouvernance environnementale du territoire permet de cerner les normes et systèmes de valeurs sur lesquelles l'action associative s'appuie. C'est ce que nous allons synthétiser dans la section suivante

7.1.2 Représentation de l'action publique en environnement

L'action publique est généralement définie en partant des actions gouvernementales, des décisions politiques et des moyens pour les mettre en œuvre, qui peuvent s'insérer dans un ensemble cognitif plus large (Lascoumes et Le Galès, 2012, p. 13). Nous nous intéressons à l'intégration des représentations sociales à l'action publique et à la façon dont peuvent être créées des capacités d'action collective grâce à l'action publique menée par les institutions. Cela prend particulièrement sens concernant les politiques

d'environnement puisque les démarches participatives ont très vite été associées aux pratiques de gestion créant ainsi des espaces institutionnels de l'action associative. En ce qui concerne la régulation environnementale et la volonté d'atteinte d'un compromis :

[la prise en charge de la défense] de la qualité de la vie et de la nature et [d]es aspects pratiques de la défense des intérêts vitaux de la société [par les pouvoirs publics] remet en question le mouvement écologiste et confère aux pouvoirs publics un statut nodal de médiateur, d'intercesseur dans le jeu des acteurs collectifs de la société civile ou politique (Jodelet et Kalampalikis, 2015, p. 175).

Cet acteur institutionnel central est lui-même porteur de représentations sociales de l'environnement spécifiques qui tendent à orienter ses pratiques de gestion.

Comme cela a été mentionné au premier chapitre de la thèse, aux Îles-de-la-Madeleine, la vision de l'environnement diffusée par les institutions est celle de la fragilité et de l'exiguïté du territoire. Dans les documents d'orientation des politiques publiques concernant l'environnement, la vulnérabilité et la nécessaire protection des biens environnementaux sont mises en avant. Prendre en compte la fragilité du territoire, d'autant plus qu'il est soumis à un fort phénomène érosif, permet de contraindre les activités et les aménagements et cet argument s'associe avec la volonté de travailler en « concertation avec le milieu ». La vision d'un territoire où toutes les activités sont intégrées et reliées les unes aux autres ressort clairement des discours et la protection de l'environnement semble faire consensus. Les collaborations entre les associations et les institutions et entre les institutions elles-mêmes sont importantes et passent essentiellement par les dispositifs de participation et de concertation. La mise en place de lois et règlements pour encadrer les pratiques des usagers du territoire est présentée comme un moyen efficace pour protéger l'environnement puisque les problèmes environnementaux sont associés aux mauvaises pratiques des habitants. La nécessité d'éducation, de sensibilisation, de transmission des savoirs prime sur d'autres stratégies et les espaces de concertation permettent de canaliser l'information et servent

d'interface entre les différents acteurs. C'est une vision dans laquelle les rapports de pouvoir, le positionnement politique ou les inégalités sociales semblent secondaires aux actions individuelles puisque l'influence de « la bonne personne, au bon moment » a été présentée comme l'une des principales causes de résolution de conflits.

Néanmoins, il existe une réelle prise en compte des problématiques environnementales aux Îles-de-la-Madeleine et au Québec en général. Le fait que le maillage territorial institutionnel soit cohérent et simplifié (une communauté maritime, des terres publiques dédiées à la conservation) permet de concevoir le territoire de façon unifiée : c'est le support des activités humaines, soumis à des aléas environnementaux importants (érosion) et d'une certaine façon, la forte institutionnalisation des associations de protection de l'environnement permet que les savoirs traditionnels (pêche, mariculture, cueillette, etc.) soient intégrés dans les pratiques de gouvernance. Les associations sont à la fois le vecteur de ces connaissances et d'une approche sensible à l'environnement qu'elles participent à formaliser grâce à la mise en place de programmes de sensibilisation ou encore grâce à la réalisation de diagnostics environnementaux pour l'évaluation de projets de développement de l'archipel.

Cela explique le fait que le code *Citoyen* ressorte fortement (45 occurrences) dans les discours madelinots. Comme cela a été expliqué précédemment, les répondants font mention des « citoyens » pour désigner des habitants peu impliqués dans la vie publique et qui font preuve de peu d'engagement pour la protection de l'environnement. Le fait que ces individus non-experts, « monsieur tout-le-monde » (I.2., 5:66 ; A.3., 6:76), soient considérés en fonction de leurs capacités civiques malgré leur déficit d'implication révèle les liens qui sont tissés entre les individus et les institutions. C'est-à-dire que les solutions à apporter aux problèmes environnementaux sont majoritairement individuelles : il s'agit de faire changer les comportements, d'éduquer et de sensibiliser la population et de réprimer (par des contraventions) lorsque cela s'avère nécessaire. A cela s'ajoute le fait que les associations siègent dans

les espaces de concertations au nom des citoyens, les habitants de l'archipel (non-membres d'association) sont donc à la fois la cible de l'action associative et institutionnelle et sa justification. Malgré leur manque d'implication, ces citoyens sont décrits comme porteurs de connaissances spécifiques du territoire qui peuvent être mises en valeur grâce l'institutionnalisation des pratiques.

C'est une situation diamétralement opposée que l'on observe en Corse où l'individu n'est presque pas mentionné contrairement à la volonté politique (ou son absence) qui semble synthétiser l'origine des problèmes environnementaux et leurs solutions. La gouvernance environnementale en Corse, en plus de ses aspects participatifs et de régulation légale, est associée dans les discours des répondants associatifs à la nécessaire action politique et à ses entraves, c'est ce que décrivaient les codes *Volonté politique* (81) et *Conflits d'intérêt* (51). Les enjeux environnementaux sont perçus comme étant fondamentalement imbriqués dans la société, soumis à ses jeux de pouvoir et dépendent de choix de société. Ici l'action institutionnelle est un « mal nécessaire » ; la participation n'est pas une stratégie privilégiée par les associations corse, mais elles n'en oublient pas pour autant que les espaces de concertation sont d'importants relais de leurs revendications.

L'action publique est perçue comme étant contrainte par des enjeux économiques et des rapports de force qui dépassent les questions environnementales. Par ailleurs, la vision de l'environnement qui prévaut dans les documents de politique publique est celle de la rationalisation de la gestion des biens environnementaux soumis aux risques (changements climatiques, impacts anthropiques). L'aspect « sensible » de l'environnement n'apparaît pas comme c'est le cas dans les documents madelinots. En revanche, l'expertise technique est très présente et sert l'argument d'une nécessaire valorisation d'usage et de préservation des biens environnementaux. Cela correspond à l'approche technocrate dominante dans la culture écologique française qui a été mise en exergue par Klaus Eder :

L'appréhension technocratique de la société inculquée dans les écoles d'État, dont la formation est axée sur le pratique, domine les problèmes d'environnement. L'emprise objectivante de ces problèmes se manifeste par une appréhension technocratique du concept de risque. [...] La nature reste un objet de nature technocratique (Eder, 2000, p. 200, cité par (Berger et Roques, 2016, p. 44).

De même, on retiendra que les « représentations sociales de l'écologie s'ancrent sur le thème du développement économique des pays » (Caillaud, 2009). L'environnement est perçu à travers les filtres culturels propres à chaque territoire mais aussi à chaque groupe d'acteurs. Même si les associations participantes peuvent partager des représentations avec les acteurs institutionnels, ce n'est souvent pas le cas pour les associations militantes. Ce sont donc des représentations sociales de l'environnement différentes qui sont défendues dans les discours et dans les espaces de concertation, nous allons les décrire dans la section suivante

7.2 Les représentations sociales dans l'analyse de l'action collective

Les représentations sociales de l'environnement qui sont associées au territoire, aux particularités insulaires qui sont des éléments culturels impliqués dans le processus identitaire prennent corps dans l'action collective environnementale. Cela s'explique notamment parce que l'environnement insulaire présente des éléments culturels et patrimoniaux qui entrent comme variables de choix pour les acteurs qui s'engagent dans l'action collective en faveur de la protection de l'environnement. L'action associative est une forme particulière d'action collective dont nous cherchons à saisir les ancrages territoriaux. Il est alors essentiel de prendre en compte les éléments culturels afin d'analyser les dynamiques d'action collective en environnement car il s'agit, de cette façon, de dépasser des explications fonctionnalistes et stratégiques des acteurs engagés.

Les récits et les imaginaires collectifs n'ont suscité qu'un intérêt limité dans la sociologie de l'action protestataire [...] cette sociologie souffre de biais structuralistes et utilitaristes qui l'orientent vers une compréhension de l'action protestataire où les structures de sens, les récits et plus généralement le poids de la culture sont souvent délaissés. De nombreux pans de la sociologie protestataire – comme le rôle des émotions, la place des constructions de sens, l'influence des récits collectifs – sont ainsi négligés au profit d'une compréhension où l'agir stratégique et téléologique, les institutions politiques et les ressources des acteurs dominant (Passy et Giugni, 2005, p. 889).

Nous avons présenté au chapitre III différentes approches de l'action collective (Cf. tableau 2 : Synthèse des représentations sociales dans différentes approches de l'action collective, p. 140) et nous avons vu que ce sont d'abord des explications individualistes et stratégiques qui ont servi l'analyse de l'action collective. Ce sont cependant les explications par les contextes historiques et institutionnels qui ont prévalu dans les analyses, ce que certains chercheurs ont appelé les « structures d'opportunités politiques » qui rendent compte de l'environnement politique dans lequel prend place l'action collective et qui peuvent avoir une influence positive ou négative sur son émergence et son développement (Fillieule et Mathieu, 2009, p. 530). Néanmoins ces différents types d'approches ne nous permettaient pas de prendre en compte l'influence des facteurs culturels et territoriaux dans l'analyse de l'action collective. Même l'analyse des nouveaux mouvements sociaux les situait dans un espace social sans ancrage territorial et où les variables culturelles identitaires sont moins importantes pour l'entrée dans l'action que les rapports de force et les inégalités de pouvoir. Or, une des intuitions de cette recherche s'appuyait sur l'existence d'un lien fort entre les éléments culturels nés dans les particularités territoriales et l'engagement dans l'action collective environnementale. Nous avons donc adopté un cadre théorique qui considérait à la fois l'influence des structures institutionnelles mais aussi le processus de construction identitaire qui se crée dans l'action collective et dans lequel les acteurs expriment leurs référents culturels, normatifs et symboliques. C'est partant de cette base théorique, construite d'une part par le processus d'institutionnalisation décrit par Tarrow et d'autre part par les différentes étapes de socialisation et l'existence d'un

habitus militant que nous avons développé la notion de dynamique associative qui est une forme particulière de l'action collective environnementale.

Sur les deux territoires étudiés nous avons pu constater des formes différentes d'institutionnalisation de l'action collective environnementale : aux Îles-de-la-Madeleine ce phénomène s'observe avec la multiplication des espaces institutionnalisés de concertation au sein desquels les associations de protection de l'environnement sont très présentes. En Corse, l'action associative a tendance à s'institutionnaliser de deux façons distinctes : d'une part, des démarches collaboratives entre les institutions et les associations sont mises en place en ce qui concerne l'éducation à l'environnement par exemple et, d'autre part, les associations plus militantes s'engagent dans des contentieux juridiques grâce à l'agrément ministériel dont elles disposent. De plus, nous avons vu dans la sous-section précédente (7.1.2) que les représentations sociales sont aussi portées par les institutions et diffusées à travers les politiques publiques et qu'il est essentiel d'analyser l'interaction entre les institutions, les représentations sociales et l'action collective afin de mieux en cerner le phénomène.

D'un côté, les institutions sont productrices de récits et d'imaginaires collectifs. De l'autre, ces narrations collectives cimentent à leur tour ces institutions. Nous sommes face à un effet circulaire où les imaginaires collectifs instituent des configurations durables et régulières de la vie sociale, mais ces dernières reflètent à leur tour les composantes culturelles et narratives qui les ont instituées (*Op. Cit.*, p. 893)

Nous avons donc cherché à mettre en lumière les représentations sociales de l'environnement qui participent à l'émergence de cet imaginaire collectif, qu'il devient essentiel de prendre en compte si l'on veut analyser et comprendre le phénomène d'action collective environnementale. Avant d'exposer les représentations sociales de l'environnement inscrite dans l'action collective telle que nous avons pu l'analyser, nous allons revenir dans la prochaine section sur les différents enjeux de l'action

collective, sur la façon dont ils s'inscrivent dans les deux territoires d'étude et comment ils nous ont permis d'élaborer la typologie des représentations sociales de l'environnement que nous présenterons plus loin.

7.3 Les enjeux de l'action collective environnementale

Comme nous le développons au troisième chapitre de cette thèse, trois enjeux de l'action collective territorialisée ressortent particulièrement de l'analyse des deux terrains d'enquête. L'enjeu de gestion qui apparaît particulièrement lors des conflits environnementaux, l'enjeu social qui est lié à une conception de la justice environnementale et l'enjeu démocratique qui est celui de la participation des associations à la décision publique. Nous allons développer ici le lien entre l'enjeu d'action et les représentations sociales de l'environnement. Nous avançons que les acteurs qui mettent en œuvre des stratégies d'action n'effectuent pas nécessairement un calcul rationnel des coûts et bénéfices de l'engagement dans l'action collective mais qu'il existe des facteurs déterminants à l'action qui peuvent être intériorisés par les individus. Ces facteurs peuvent être les paramètres culturels (nous pensons notamment au rapport au territoire) que l'on peut saisir lors des interactions. Cette approche ne nie pas la réflexivité des acteurs qui demeurent capables de donner du sens à leurs prises de position.

7.3.1 Enjeu de gestion territoriale : les conflits en environnement

Le rapport au territoire ne s'inscrit pas nécessairement dans la proximité (sauf à considérer un système insulaire unifié) et les conflits environnementaux et les engagements de type NIMBY décrivent plutôt des rapports de force et des enjeux de pouvoir liés à la gestion des espaces.

Les associations mobilisées lors de conflits suscités par des décisions d'aménagement ou des pratiques et usages d'un territoire ne sont pas nécessairement constituées de

riverains ou d'habitants, et c'est peut-être une particularité insulaire (nous n'avons pas mené notre recherche dans d'autres territoires). La nette séparation d'avec le continent, malgré les continuités territoriales, semble engendrer chez les acteurs une pleine conscience du territoire dans sa totalité. L'île ne se morcèle pas, la proximité prend un autre sens, les distances ne sont plus en kilomètres mais en heures, les rapports au temps et à l'espace contraignent (et facilitent peut-être) l'action. Le sentiment d'appartenance à l'île et le désir de protéger son environnement ne se mesurent pas seulement à l'ancienneté des pratiques ou en héritage générationnel puisque les néo-arrivants impliqués dans des associations développent aussi cet attachement à la terre.

Nous n'avons pas dans notre échantillon de cas que nous pourrions qualifier de NIMBY, et à notre connaissance il n'en existe pas en Corse ou aux Îles-de-la-Madeleine⁶⁷. Cependant, il y a bien des associations qui s'engagent dans l'action collective avec comme enjeu principal la gestion du territoire et, de façon secondaire, l'objectif de participer aux décisions publiques de gestion de l'environnement. C'est d'ailleurs le type d'associations le plus représenté sur les deux terrains. Ces associations défendent une vision de l'environnement comme patrimoine culturel, ce qui implique que l'environnement est à la fois une ressource pour les usages traditionnels du territoire (pêche, pastoralisme, etc.) et aussi un élément traditionnel en soi puisqu'il faut le protéger pour préserver la culture. Sa dégradation est liée aux mauvaises pratiques individuelles (par désintérêt ou inconscience) et il faut modifier les pratiques par des stratégies d'information et de sensibilisation dans un objectif de développement pérenne et harmonieux avec le territoire. Les associations de ce type

⁶⁷ Il existait en Corse une association qui s'était créée en opposition à un projet d'incinérateur dans la vallée du Golo qui aurait pu être qualifiée de NIMBY. Cependant, suite à la réussite de son action (l'installation du projet n'ayant pas eu lieu) l'association a modifié ses statuts et demandé un agrément de protection de l'environnement pour se spécialiser sur la question de la gestion des déchets à l'échelle régionale, établissant des liens avec des associations nationales et internationales engagées sur les mêmes problématiques.

s'insèrent dans les démarches de gouvernance environnementale : dispositifs participatifs, mise en place des agendas 21, etc.

Aux Îles-de-la-Madeleine comme en Corse les associations qui s'engagent dans l'action pour un enjeu de gestion ont généralement une représentation de l'environnement que nous avons qualifiée « d'environnement comme patrimoine culturel » et développent des stratégies de sensibilisation et d'information. Les exemples des dunes aux Îles-de-la-Madeleine ou celui de la préservation des terres agricoles pour les activités agro-pastorales en Corse illustrent cette représentation, que nous décrirons plus en détails à la section suivante. Il s'agit pour les associations d'inscrire les bonnes pratiques dans les mœurs et cela passe généralement par le partage d'informations et des stratégies collaboratives et participatives.

Les acteurs institutionnels s'inscrivent aussi dans l'action avec cet enjeu de gestion du territoire, de régulation des usages et d'apaisement des conflits. Pour ce type d'acteurs, l'environnement est un système qu'il s'agit de rationaliser.

7.3.2 Enjeu social : justice environnementale et vulnérabilité des communautés

Sans que cela soit revendiqué en ces termes par les associations de protection de l'environnement que nous avons rencontrées en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine, les idées de bien commun et de justice environnementale sous-tendent leur action et sont mobilisées dans leur argumentaire ; c'est ce qui nous a amenée à considérer le concept de justice environnementale.

Malgré le fait qu'ils ne soient pas explicitement désignés comme tels par les associations, les arguments de mobilisation des associations insulaires relèvent par certains aspects d'inégalités de classe, particulièrement concernant la question du tourisme résidentiel (Grisoni et Némoz, 2017a), à propos de laquelle les associations se mobilisent ponctuellement. Ce phénomène pose des problèmes écologiques

(localisation des sites, terrassement dans des zones humides, terrains à forte valeur esthétique ou patrimoniale) et sociaux puisqu'à cause de la spéculation liée au tourisme, les prix sur les marchés foncier et immobilier augmentent et excluent une partie de la population locale de l'accès à la propriété, voire à la simple location. De plus, les problématiques environnementales et l'argumentaire écologique peuvent être pensés au travers de phénomènes sociaux plus larges et plus structurels (genre, classes sociales, exclusion...) que le seul syndrome NIMBY ou la loupe de la participation démocratique :

Au fil des sessions croisées convoquant la sociologie des mouvements sociaux et les questions environnementales, une hypothèse s'est dégagée, celle de la reformulation en termes écologiques des revendications d'ordre social, que l'on pourrait interpréter comme une forme de décroissance de l'écologie. Travailler cette hypothèse implique d'une part d'interroger la portée heuristique de la notion d'environnement en sociologie, dans la mesure où « l'environnementalisme », mouvement social fondé sur la « protection de la nature », se distingue dès sa genèse de l'écologie, dont l'objet est une réflexion sur le monde à partir de l'observation du rapport au milieu (Grisoni et Némoz, 2017, chap. 1.2).

La représentation sociale de l'environnement qui correspond à cet enjeu est celle que nous avons appelée « l'environnement comme bien commun ». Comme nous l'expliquions précédemment nous avons trouvé ce type de représentation uniquement en Corse avec les seules associations militantes. Cette vision implique de fortes conceptions de la justice, de la démocratie et du collectif, l'environnement est avant tout un objet politique. Les problèmes sont liés aux enjeux économiques et aux conflits d'intérêt qui peuvent exister entre la sphère politique et le milieu économique. Le littoral cristallise cette représentation, les stratégies d'action sont généralement celles des actions judiciaires et l'enjeu principal de l'action collective est un enjeu social, l'enjeu secondaire étant démocratique. D'ailleurs, les associations qui défendent cette

représentation de l'environnement comme bien commun ont adopté récemment⁶⁸ le répertoire des lanceurs d'alerte qui s'inscrit dans l'enjeu démocratique.

7.3.3 Enjeu démocratique : participation aux décisions de politique publique

Les associations qui s'engagent dans l'action avec pour enjeu principal l'enjeu démocratique sont celles qui portent la représentation de l'environnement comme problème. Elles luttent contre les pollutions, les destructions de l'environnement et prônent des valeurs de respect (de la nature, des humains...) et de protection. Les problèmes auxquels elles se confrontent sont des décisions institutionnelles qu'elles estiment problématiques, comme l'exploitation des hydrocarbures ou l'installation d'un incinérateur, mais les changements climatiques et les problèmes liés à l'érosion sont aussi au cœur de leur engagement. Leurs stratégies privilégiées sont la participation et l'information scientifique puisque leurs militants sont devenus de véritables experts dans le domaine qui les concernent. Nous n'insisterons pas davantage sur cet enjeu puisque nous l'avons largement développé dans la première section du présent chapitre à propos de la participation des associations à la gouvernance environnementale des territoires et à leurs collaborations expertes avec les pouvoirs publics.

Ainsi, une même association peut, selon les moments de la lutte, s'engager dans l'action pour différents enjeux : les associations qui ont une représentation de l'environnement comme bien commun se mobilisent généralement pour des enjeux sociaux mais peuvent aussi s'engager sur des enjeux démocratiques, il est en revanche peu probable qu'elle le fasse pour des enjeux de gestion. Si la typologie des

⁶⁸ Une « Journée de l'alerte citoyenne » a été créée le 12 avril 2018 par différentes associations (de protection de l'environnement et anti-corruption) pour lutter contre les pratiques mafieuses et les conflits d'intérêts ; « Une société devient mafieuse si elle accepte que certains citoyens puissent s'enrichir, notamment grâce à des complicités d'élus et (ou) de services de l'État, en violant en toute impunité l'état de droit, la loi, foulant ainsi au pied le principe de l'égalité des Corses devant elle », article du 4 avril 2018, en ligne sur le site de l'association U Levante (<http://www.ulevante.fr/sintinelle-2018-12-avril-a-partir-de-17h-theatre-de-bastia/>).

représentations permet de décrire assez finement les différents types d'engagements en faveur de l'environnement, les frontières des enjeux de l'action collective sont poreuses et l'action collective porteuse de plusieurs enjeux.

Les ressources culturelles et symboliques sont mobilisées par les acteurs ce qui permet de façonner les groupes et d'orienter leur action. L'adhésion à un collectif permet de donner du sens à l'action : l'environnement est construit à travers les représentations sociales qu'en ont les acteurs ce qui leur permet de se positionner socialement et publiquement et cela génère des identités individuelles et collectives. Alors, analyser les représentations sociales de l'environnement inscrites dans l'action collective nous a permis de les relier à certains types d'engagement et à certains enjeux, ce qui implique que l'espace dans lequel se déroule l'action est indissociable de celle-ci. C'est ce que nous voulons désigner par la notion de dynamiques associatives territoriales et nous allons, maintenant que nous avons décrits les différents enjeux de l'action collective, exposer les représentations sociales de l'environnement que nous avons recueillies dans la section suivante.

7.4 Influence du territoire sur les représentations sociales de l'environnement

Dans cette section nous allons décrire les particularités du territoire insulaire et en quoi elles peuvent influencer les représentations sociales de l'environnement. Dans la première sous-section nous reviendrons sur l'insularité et ses représentations, dans la seconde nous analyserons les cooccurrences du code *Territoire insulaire* qui est représenté 117 fois dans les deux corpus réunis, cela nous permettra de dégager les représentations de l'insularité diffusées à travers le discours des répondants.

7.4.1 Insularité et représentations sociales

Comme l'explique Jodelet, les représentations socio-spatiales « mettent en jeu divers aspects de l'identité sociale » (Jodelet et Kalampalikis, 2015, p. 160) parce que l'espace

est une « scène sociale, le sujet se représente dans l'objet » (*Ibid.*) et, de plus, les représentations spatiales sont liées à des comportements sociaux élaborés en fonction de normes et d'objectifs et sont « évalués selon leur conformité aux prescriptions sociales d'usage de l'environnement » (*Ibid.*, p. 159). Les représentations socio-spatiales obéissent à une logique « sociale, idéologique, affective. [...] Ce sont des connaissances dérivées des systèmes de croyances et de valeurs, de modèles culturels d'usage et de perception » (*Ibid.*, p. 162). Considérant que l'action collective au sein d'une structure associative amène militants à partager les mêmes normes et systèmes de valeur, considérant aussi que les décisions institutionnelles diffusées à travers les processus participatifs et collaboratifs, mais aussi par les lois et règlements, les représentations de l'environnement sont socialement construites. Comme nous l'avons développé au premier chapitre de la thèse, l'exigüité et la fragilité du territoire sont souvent mises en avant dans les documents de politique publique. Cela participe aussi à l'élaborations des représentations sociales de l'environnement que nous avons pu recueillir. Les enjeux de mobilisation sont particulièrement forts et partagés concernant l'érosion des côtes et une volonté de prise en charge par les institutions émerge. En outre, les enjeux environnementaux doivent aussi faire l'objet d'une prise de conscience et de changements de comportement des madelinots, ce que s'attachent à faire les associations en participant aux tables de concertations et en diffusant informations et connaissances scientifiques. Les représentations de l'environnement sont donc très liées au fonctionnement de la société insulaire et aux problèmes environnementaux qui menacent la stabilité de la vie aux îles.

Codes culturels, valeurs identitaires, modèles d'usage président au découpage d'un univers où le jeu, clair ou diffus, des représentations sociales se repère à différents niveaux. [...] Par exemple, à propos des prises de position concernant la définition et la gestion des problèmes et risques environnementaux. On verrait alors comment la vision de la responsabilité de l'homme face à la nature, l'éthique et le politique structurent les conceptions et les choix du public (Jodelet et Kalampalikis, 2015, p. 163).

Rappelons que nous avons décrit au chapitre II différentes approches épistémologiques et scientifiques pour concevoir les rapports entre les sociétés humaines et leur environnement. L'École de Chicago, notamment Park et McKenzie, décrivait le fonctionnement social par analogie avec les systèmes biologiques dans lesquels le principe de compétition est régulateur. En effet, en écologie le paradigme des systèmes complexes tend à expliquer les interactions société/environnement par des interactions probabilistes entre les sous-systèmes du système socio-écologique. Le NEP aussi, approche ancrée en sociologie, cherche à intégrer les variables sociales avec les éléments physiques de l'environnement et donc à prendre en compte l'influence réciproque des sociétés et de l'environnement. Mais ces approches sont, selon nous, trop linéaires et déterministes pour expliquer des réalités sociales complexes que les acteurs comprennent au filtre de leurs représentations sociales de la réalité. Le constructivisme environnemental de Buttel permet alors de considérer la construction sociale des problèmes environnementaux en prenant en compte les éléments culturels présents dans les interactions entre une société et son environnement. Par ailleurs, nous nous sommes aussi intéressée à ce que proposaient d'autres disciplines comme l'économie et la psychologie. Même si ces approches sont centrées sur l'individu et ne prennent pas en compte les représentations sociales de l'environnement ou les dynamiques collectives des réseaux d'acteurs, elles permettent de comprendre que le territoire a une influence sur les pratique des acteurs et qu'il est intéressant de le prendre en compte dans l'analyse de l'action collective en environnement. A cette fin nous nous sommes attachée à exposer une approche du territoire insulaire construite à travers le territoire et qui permette, grâce à l'analyse des représentations sociales de l'environnement, de comprendre comment le territoire existe dans l'action. La sous-section suivante permettra de revenir sur ces éléments.

7.4.2 Territoire insulaire et identité

L'analyse des cooccurrences du code *Territoire insulaire* pour les deux corpus permet de cerner quelle peut être l'influence du territoire insulaire sur les représentations de l'environnement et de l'engagement en faveur de la protection de l'environnement des répondants en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine.

Tableau 7.1 : Cooccurrences du code *Territoire insulaire* pour les deux corpus

Code	Codes cooccurents	Nombre de cooccurrences
<i>Territoire insulaire</i> 117 occurrences	<i>Insularité – appartenance / identité</i>	24
	<i>Insularité – dynamique</i>	19
	<i>Territoire – représentations</i>	18
	<i>Tissu social – conscience environnementale</i>	16
	<i>Insularité – communauté</i>	15
	<i>Insularité – conditionne l'action</i>	14
	<i>Tourisme</i>	14
	<i>Vision intégrée</i>	13

Comme le montre le tableau 7.1, les premières cooccurrences sont les mêmes que celles qui ont été analysées dans le corpus Corse. L'ancrage familial et les racines villageoises sont assimilés par les répondants à l'image de l'île et c'est aussi l'île qui façonne les individus, à l'exemple de ce répondant madelinot qui parlait de « toute cette sensibilité que [lui] a offerte l'île » (C.1., 1:56). Ou c'est encore l'idée que les insulaires se comprennent entre eux (A.10., 14:49 ; A.16., 19:16 ; I.3., 5:73 ; I.6., 25:82) et qu'il existerait donc « une culture insulaire ». Cette culture insulaire pourrait être rattachée à la dynamique spécifique des systèmes insulaires : la temporalité rythmée par les saisons (A.9., 7:126 ; A.10., 14:73 ; I.2., 5:2) mais c'est aussi la proximité qui insuffle une dynamique de discussions (A.3., 6:8 ; A.16., 19:3 ; A.20., 22:46 ; A.21., 23:41 ; I.6., 25:28). Les représentations du territoire sont liées aux traditions, aux activités agro-pastorales et aux « anciens » (A.9., 7:22).

La cooccurrence du code *Tissu social – conscience environnementale* révèle de l'impossibilité de ne pas voir l'environnement lorsque l'on vit dans une île et de ne pas avoir conscience des problèmes auquel il est confronté. Les répondants madelinots et corses ne disent pas que tous les insulaires sont conscients des problématiques environnementales, mais qu'on y est plus rapidement confronté que dans un autre milieu si l'on pense à l'érosion ou aux déchets par exemple, et que « ça demande d'être responsable » (A.5., 8:53). Il y aurait une « conscience environnementale qui est probablement plus grande qu'ailleurs » (C.2., 13:87) et une volonté de protéger son environnement (A.20., 22:46 ; I.6., 25:87).

La cooccurrence du code *Vision intégrée* décrit le fait qu'il y a une « dépendance aux ressources et à l'environnement » (I.2., 5:19) particulièrement prégnante dans les îles et que les phénomènes liés à l'environnement sont très rapidement perçus en milieu insulaire (A.2., 3:6 ; C.1., 1:42). Mais c'est aussi, comme nous l'a décrit un répondant corse, la vision particulière des militants associatifs insulaire par rapport aux écologistes ayant une visée internationale :

Pour nous le territoire c'était fondamental. Et là je me suis dit on n'a pas du tout la même vision des choses, c'est-à-dire que nous on avait une vision [...] d'indiens des plaines, c'est-à-dire : mon territoire est agressé, je le défends. On n'avait pas du tout une vision mondiale de l'environnement, absolument pas. C'est en cela qu'on n'est pas des écologistes (A.21., 23:5).

Cet extrait d'entretien résume bien la différence qui peut être faite entre les militants écologistes au sein de grosses associations internationales et les militants associatifs engagés dans des associations ancrées territorialement, ce qui génère des représentations sociales de l'environnement appuyées sur des systèmes de valeurs identitaires, traditionnelles et principalement rurales.

C'est d'ailleurs ce qu'indiquent les 19 cooccurrences entre les codes *Insularité – appartenance / identité* et *Culture* : que ce soit la volonté de s'impliquer qu'un

répondant identifie à sa « culture d'insulaire » (C.1., 1:36) ou le partage et la transmission intergénérationnelle des valeurs et des éléments culturels (A.9., 7:69 ; I.4., 9:82), aux Îles-de-la-Madeleine comme en Corse, les référents culturels et identitaires sont associés au phénomène insulaire. L'environnement est profondément lié au territoire et à ses éléments culturels (A.21., 23:3 ; I.6., 25:44) : s'engager pour la protection de l'environnement en milieu insulaire, c'est aussi s'engager pour la préservation de traditions, de savoir-faire, d'une langue, d'un rapport au territoire particulier.

Ce sont donc ces différents éléments qui participent à la construction des représentations sociales de l'environnement en contexte insulaire : nous avons pu dégager l'influence que les acteurs du domaine environnemental attribuent aux particularités territoriales, ici au phénomène insulaire, sur l'engagement et la conscience environnementale

Nous allons, dans la section suivante, présenter la typologie des représentations sociales de l'environnement qui révélera en quoi les enjeux de l'action environnementale, précédemment présentés, permettent de lier les représentations de l'environnement, le territoire et l'action collective.

7.5 Typologie des représentations sociales de l'environnement

Dans cette section nous allons décrire les représentations sociales de l'environnement portées par les associations et leurs caractéristiques spécifiques. C'est-à-dire que nous montrerons les façons qu'ont les membres associatifs de construire l'objet environnemental pour donner du sens à leur engagement dans l'action. L'analyse requiert que nous soyons en mesure de dégager les conceptions que les acteurs associatifs ont de l'objet pour lequel ils s'engagent, la façon dont ils en parlent et se le représentent afin de proposer une lecture de l'engagement environnemental en contexte

insulaire qui soit la plus juste possible et c'est ce que nous avons mis en place avec la codification et la catégorisation des entretiens.

Comme nous l'avons expliqué avec l'enjeu social d'action collective, nous nous appuyons sur ce que Joan Martinez-Alier a démontré, dans *L'écologisme des pauvres*, à savoir que les populations les plus défavorisées étaient aussi les plus à même de se mobiliser pour protéger leurs territoires, notamment contre l'extraction de leurs ressources naturelles par des compagnies étrangères (Martinez-Alier, 2011). Cette vision accompagne le mouvement de décroissance des pays industrialisés, qui prend son origine dans l'économie écologique.

Les OJE [Organismes de Justice Environnementale] du Sud défendent les identités et territoires locaux mais leur croissance ne s'explique pas par la mode des identités politiques, mais par les conflits causés par l'augmentation des métabolismes sociaux de l'économie mondiale qui atteint maintenant ses limites ultimes. Les OJE et leurs réseaux sont alors l'une des forces principales pour rendre l'économie mondiale moins non durable (*Ibid.*, p. 131).

L'agriculture tient aussi une place centrale dans ce discours : les modes de production agricoles intensifs sont aujourd'hui reconnus comme étant en partie responsables du phénomène de réchauffement climatique, et un retour à l'agriculture traditionnelle, avec des exploitations de moindre taille, permettrait d'en atténuer les effets. Au-delà des problèmes de pollution, un retour à l'agriculture traditionnelle est aussi un argument porté par les associations de protection de l'environnement insulaires. Le rapport à la terre, à son utilisation, aux savoir-faire des sociétés préindustrielles est revendiqué comme étant le mode de (re)développement vers lequel les communautés devraient se tourner puisqu'il est porteur de valeurs écologiques (modes de production adaptés au milieu), sociales et économiques (vente directe, proximité, économie circulaire et circuits courts).

Par exemple, en Corse l'environnement ressort comme un enjeu humain et social. Cependant, cette vision intégrée de l'environnement et de la société, si elle n'est pas ouvertement revendiquée comme cela a pu être le cas aux Îles-de-la-Madeleine où les répondants ont une conception théorique de cette intégration, semble avoir un ancrage plus fortement social qu'écologique. C'est-à-dire qu'à travers le discours des répondants corses, apparaît l'idée que protéger l'environnement revient à protéger la culture et le patrimoine des sociétés, ce qui tend à valider l'une des hypothèses de cette thèse, à savoir que plutôt qu'une conscience environnementale accrue, ou une philosophie comme la *Deep ecology*⁶⁹, c'est l'ancrage territorial des individus qui pousse à l'engagement en faveur de l'environnement. Les enjeux environnementaux qui préoccupent les associations de protection de l'environnement en Corse, mais aussi les gestionnaires du territoire, sont avant tout humains⁷⁰. La protection de l'environnement engendre une vision territoriale et sociale qui va bien au-delà du phénomène NIMBY et qui est très éloignée de la *Deep ecology*. Mais ce ne sont pas non plus des revendications polarisées sur certains modes de développement ou des technologies (pensons aux questions énergétiques). Ces dernières ne sont qu'un argument pour défendre une vision du territoire empreint de valeurs et de traditions humaines, que certaines décisions politiques ou aménagements viennent menacer. C'est en cela que le concept de dynamiques associatives devient utile à l'analyse. L'objet environnemental en jeu n'est plus seulement conçu comme un espace, ou comme la somme d'éléments biologiques, ni comme un simple cadre de vie ou un

⁶⁹ La *Deep ecology* est un concept en philosophie et éthique environnementale, créé par Arne Naess, qui conçoit les communautés humaines comme partie intégrante de l'environnement, une communauté biotique parmi les autres, et qu'il est impératif de cesser de penser l'environnement comme une ressource utile au développement des sociétés et faire en sorte que les modes de vie des communautés humaines aient le moins d'impact possible sur l'équilibre naturel des écosystèmes.

⁷⁰ Précisons ici que nous ne pouvons pas affirmer que les acteurs de l'environnement en Corse, ni même aux Îles-de-la-Madeleine, ont une conception anthropocentrée de l'environnement, ils considèrent que les humains font partie du « tout » environnemental. Mais comme l'objet principal de cette recherche reste les représentations sociales de l'environnement, l'objet environnemental qui ressort du discours des acteurs est construit culturellement, et cette construction se fait à travers les éléments culturels patrimoniaux et traditionnels.

élément patrimonial figé : c'est une donnée à part entière des constructions culturelles des communautés. L'action collective ne se pense alors pas séparément de l'environnement, et les questions environnementales ne doivent plus être traitées hors de la société dans laquelle elles se posent.

C'est donc ce qui est projeté dans l'environnement qui permet de comprendre le phénomène social d'engagement en faveur de l'environnement. Nous allons donc à présent décrire les différentes représentations de l'environnement que nous avons pu recueillir et en proposer une typologie. Nous avons développé une typologie des différentes représentations de l'environnement portées par les acteurs de l'environnement en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine. Cette typologie s'appuie sur l'analyse des discours des répondants et s'inspire en partie de la typologie des représentations de l'environnement proposée par Lucie Sauvé et Catherine Garnier (Sauvé et Garnier, 2000). Les différentes représentations de l'environnement engagent les associations dans différents types d'action aux enjeux spécifiques. Nous verrons comment certaines associations construisent l'objet environnemental en tant que bien commun, puis nous décrirons l'environnement comme patrimoine culturel, l'environnement comme problème et enfin l'environnement comme système.

7.5.1 Représentation de l'environnement comme bien commun

Tandis que certaines représentations peuvent être partagées par les associations participantes et militantes, voire les acteurs gestionnaires, la représentation de l'environnement en tant que bien commun est spécifique aux associations militantes. Cette représentation correspond à une vision d'un environnement appartenant à tous, son accès et sa jouissance devant rester libre pour tous. Cette vision requiert des actions et des volontés politiques pour garantir la justice environnementale. C'est une vision de l'environnement essentiellement sociale et politisée. C'est donc uniquement en Corse que nous avons retrouvé cette représentation, les représentations de l'environnement aux Îles-de-la-Madeleine étant canalisées par d'autres normes et

valeurs. Le littoral concentre généralement la représentation de l'environnement comme bien commun.

C'est ce qui ressort particulièrement avec le code *Volonté politique* qui a servi à désigner les pratiques politiques de façon descendante, des institutions vers les individus, et nous avons vu à travers l'analyse de ses cooccurrences que les problématiques environnementales en Corse étaient principalement pensées au prisme de l'action politique, mais pas de la démocratie participative. Paradoxalement, les répondants font part d'un important manque de confiance dans les institutions et manifestent pourtant de fortes attentes du pouvoir politique concernant l'application des lois et les orientations de politiques de protection de l'environnement. De plus, apparaît une opposition entre les intérêts économiques et ce qui serait une volonté politique pure qui pourrait prendre le dessus dans l'intérêt général. Cette analyse met en exergue l'idée que la sphère politique reste la plus à-même de réguler la chose commune et d'agir dans l'intérêt général des sociétés. Cela révèle une vision collective d'adhésion à des valeurs démocratiques, de justice sociale et d'engagement. L'environnement est un bien commun, non-exclusif et rival pour le dire en termes économiques, qu'il appartient à la sphère publique de gérer dans l'intérêt du plus grand nombre. L'environnement est un objet politique qui implique la responsabilité des institutions et des individus. Le « manque de volonté politique » est désigné comme la raison principale à l'engagement militant et les attentes de régulation législative sont importantes.

Le code *Humain* est aussi révélateur de la représentation de l'environnement comme bien commun puisqu'il est question des impacts des activités humaines sur la nature et du fait que les humains ne peuvent plus utiliser la nature à des fins consuméristes et doivent maintenant considérer le bien commun en opposition aux intérêts particuliers. Il devient essentiel que les humains préservent l'environnement dans un objectif de justice sociale : « les gens ne se rendaient pas compte qu'ils sont partie prenante de

l'écosystème, et que finalement, ils ont intérêt à soigner l'écosystème mondial s'ils veulent justement pas avoir des retours de bâton » (A.14., 18:166). La représentation de l'environnement comme bien commun implique un sentiment de responsabilité collective et une conception de l'environnement en tant qu'objet politique. La perception des problèmes environnementaux est celle des inégalités et injustices économiques : les intérêts économiques de quelques-uns priment sur l'intérêt général qui devrait être défendu dans la sphère politique qui est cependant soumise à des contraintes de temps et d'action et des conflits d'intérêt. Les valeurs sous-jacentes à cette représentation sont celles de la justice, de la démocratie et du collectif. Les stratégies d'action privilégiées par les associations qui portent ce type de représentations sont les actions judiciaires devant les tribunaux administratifs, les manifestations et généralement les stratégies militantes, elles sont dans un rôle d'opposition et souvent dans des positions conflictuelles. L'enjeu principal de leur action est un enjeu social qui s'approche de la justice environnementale, l'enjeu secondaire est celui de la participation démocratique, comme le montre la figure 7.1 ci-dessous :

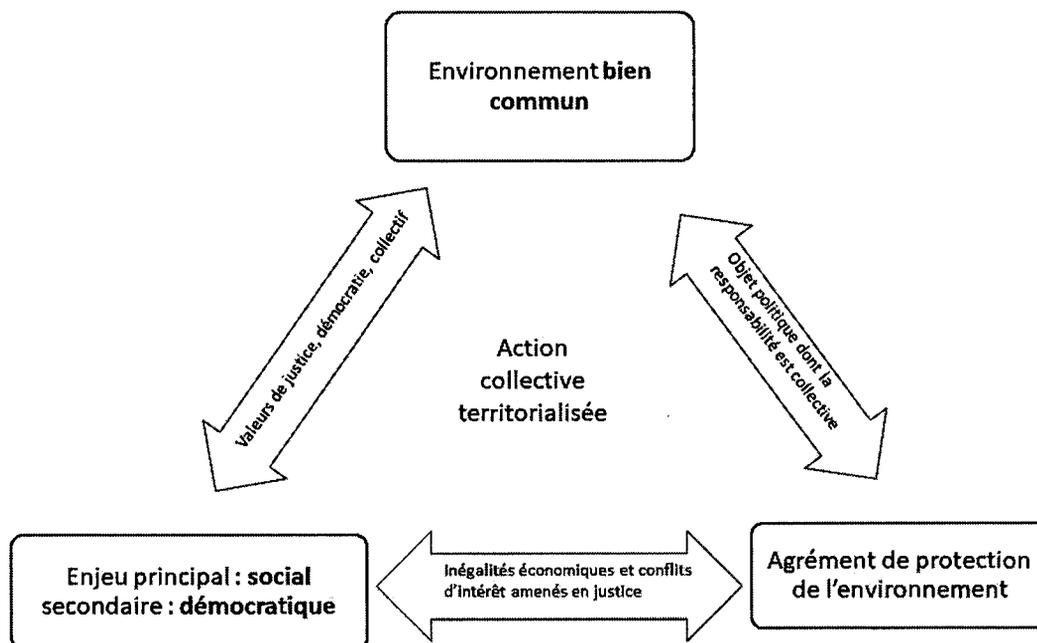


Figure 7.1 : Dynamique associative de la représentation de l'environnement comme bien commun

7.5.2 Représentation de l'environnement comme patrimoine culturel

La seconde représentation de l'environnement qui ressort de l'analyse est celle du patrimoine culturel : l'environnement pour la protection duquel les acteurs s'engagent est générateur d'identité, il est assimilé aux pratiques traditionnelles et donc à la culture du territoire. C'est la représentation que l'on retrouve chez le plus grand nombre d'associations aux Îles-de-la-Madeleine et en Corse. C'est aussi une ressource à mettre en valeur par le tourisme par exemple ou à utiliser de façon équilibrée pour les activités traditionnelles que sont la pêche, l'agriculture, la cueillette, etc. L'environnement ici s'inscrit dans le processus de construction identitaire et d'altérité : les particularités environnementales insulaires ont participé à façonner les modes de vie des habitants et constituent donc des éléments culturels.

Le code *Pêche* décrit bien ce phénomène aux Îles-de-la-Madeleine puisque la pêche représente une activité économique respectueuse de l'environnement naturel et social. En plus d'être l'un des deux piliers économiques madelinots, c'est un secteur très sensible à la qualité environnementale et aux impacts anthropiques. Il a souvent été mentionné comme un levier de développement économique du territoire autant que comme un enjeu de préservation des traditions insulaires. En Corse aussi, dans une moindre mesure, la pêche est considérée comme une activité traditionnelle à faible impact environnemental et dont il faut assurer la pérennité, notamment dans les parcs et réserves. La même chose est défendue pour les pratiques pastorales traditionnelles et la permaculture. C'est donc un aspect de « ressource environnementale identitaire » qui est défendu ici, mais l'environnement comme patrimoine culturel c'est aussi une vision des traditions, des savoirs et savoir-faire traditionnels : qu'il s'agisse de connaissances spécifiques sur les techniques d'irrigation (A.13., 17:21), des chants traditionnels (A.16., 19:72) et du patrimoine bâti (A.20., 22:15) qui sont rattachés à l'environnement, des estives (I.7., 26:54) et des jardins (A.21., 23:38) ou encore des fêtes et des traditions religieuses (A.3., 6:106), tous ces éléments sont, dans le discours des répondants, rattachés à la vision patrimoniale de l'environnement.

Le sentiment d'appartenance au territoire est présenté comme étant essentiel à la volonté de protection : l'attachement aux dunes aux Îles-de-la-Madeleine (A.9., 7:83 ; A.7., 11:38) ou la beauté des paysages forestiers ou littoraux en Corse (I.5., 24:75) relèvent d'un profond attachement au territoire et sont des caractéristiques émotionnelles. Ainsi la représentation de l'environnement comme patrimoine culturel a trait à des éléments émotionnels, identitaires et culturels. L'environnement est conçu à la fois comme une ressource pour les activités traditionnelles et comme un repère identitaire. Les problèmes attachés à cette représentation sont les mauvaises pratiques individuelles et le manque de conscience environnementale : « les gens ne se rendent pas compte » (A.16., 19:66). Les valeurs qui sous-tendent cette vision sont celles du développement durable, harmonieux avec le territoire, des valeurs traditionnelles aussi.

Les stratégies privilégiées par les associations qui portent cette représentation sont celles d'éducation, de sensibilisation et d'information. Cette représentation est majoritaire parmi les différentes associations corses et madeliniennes que nous avons rencontrées et elle est liée principalement à l'enjeu de gestion (régulation des conflits) et secondairement à l'enjeu démocratique de participation, comme le montre la figure 7.2 ci-dessous.

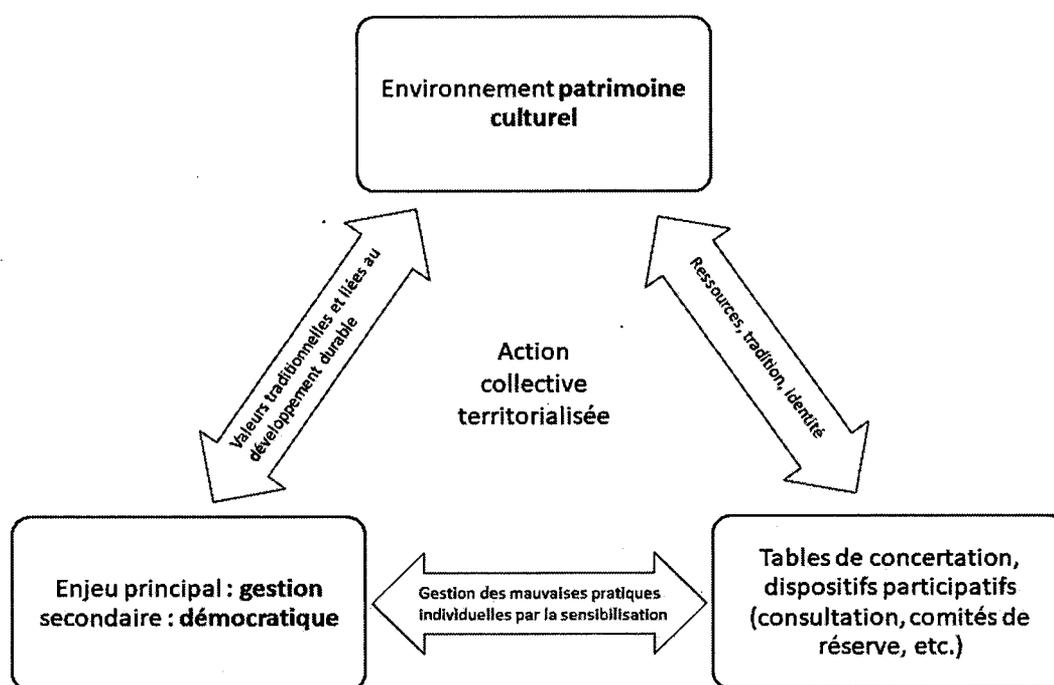


Figure 7.2 : Dynamique associative de la représentation de l'environnement comme patrimoine culturel

7.5.3 Représentation de l'environnement comme problème

La troisième représentation de l'environnement révélée par l'analyse est celle de l'environnement comme problème qui correspond l'articulation des problèmes environnementaux avec les sociétés humaines. Les considérations sur les pollutions (déchets, rejets toxiques, etc.), les dangers comme le déversement d'hydrocarbures ou

le phénomène érosif sont les principales préoccupations des associations qui portent cette représentation et qui se forment pour devenir des experts dans ces domaines.

Les acteurs associatifs deviennent experts des problématiques environnementales et cherchent particulièrement à participer à sa prise en charge et à sa gestion. La cooccurrence des codes *Concertation* et *Projet hydrocarbures* illustre bien cette représentation de l'environnement comme problème. Les associations madelinienne demandent une consultation interprovinciale sur ces questions, déposent des mémoires au BAPE et sont consultées par la Communauté Maritime en tant qu'experts de ces questions. Les problèmes liés aux changements climatiques et particulièrement à l'érosion cristallisent aussi cette vision de l'environnement comme un problème à résoudre. Que ce soit en Corse ou aux Îles-de-la-Madeleine, l'érosion et les changements climatiques sont des enjeux d'expertise mais aussi de sensibilisations de la population qui doivent mener à une « prise de conscience collective » (A.2., 3:7 ; A.3., 6:8 ; A.20., 22:42). Les problématiques liées à la gestion des déchets sur les deux territoires sont aussi associées à cette représentation.

Les représentations liées à la vision de l'environnement en tant que problème sont celles de la pollution et de la destruction des milieux de vie. Les problèmes identifiés sont soit des décisions institutionnelles problématiques comme le choix des hydrocarbures, l'installation d'un incinérateur ou d'une centrale, soit des problèmes à l'échelle globale, comme les changements climatiques et le phénomène érosif. Les valeurs sous-jacentes à cette représentation sont le respect (de la nature, des humains, des normes, etc.) et la protection ; le principe de précaution est présenté comme étant essentiel par les associatifs (A.1., 2:7 ; A.20., 22:42). Les stratégies d'action mises en place par les acteurs qui portent cette vision sont généralement la participation démocratique dans les espaces de concertation et l'information scientifique par la production d'une expertise. Les enjeux d'action sont principalement démocratiques et,

de façon secondaire, c'est l'enjeu social qui ressort ; la figure 7.3 présente cette dynamique.

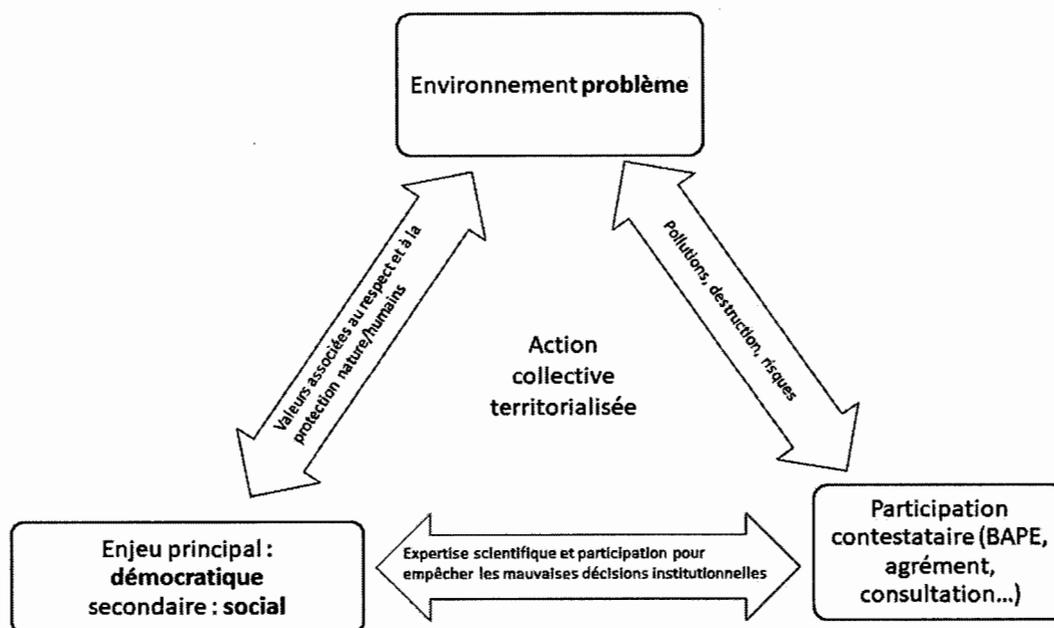


Figure 7.3 : Dynamique associative de la représentation de l'environnement comme problème

7.5.4 Représentation de l'environnement comme système

La représentation de l'environnement en tant que système est majoritairement portée par les répondants institutionnels. Elle s'appuie sur les éléments de connaissance scientifique des écosystèmes et conçoit les interactions entre les sociétés et leur environnement comme un équilibre à préserver.

Le code *Vision intégrée* décrit bien cette représentation : l'environnement est conçu comme un maillage complexe intégré et en équilibre avec les sociétés qui l'occupent. Comme cela a été développé dans le chapitre d'analyse du corpus des Îles-de-la-Madeleine, l'intégration des enjeux environnementaux au développement du territoire est une vision forte et partagée par l'ensemble des acteurs que nous avons rencontrés.

Cela correspond à la vision des acteurs gestionnaires rencontrés en Corse qui s'appuient sur une approche scientifique des écosystèmes. Dans les deux cas, l'insularité est rapprochée de cette conception systémique de l'environnement : à cause des endémismes écologiques d'une part et de la délimitation et l'homogénéité du système insulaire d'autre part. Les gestionnaires que nous avons rencontrés ont tous, aux Îles-de-la-Madeleine comme en Corse, une formation dans un domaine en lien avec l'environnement (biologie, géologie, développement durable etc.) et s'appuient donc sur leurs connaissances scientifiques pour se représenter l'objet environnemental dans lequel ils évoluent.

La représentation de l'environnement comme système est donc liée aux écosystèmes et aux relations humain / nature en équilibre. Les problèmes associés à cette vision sont les conflits d'usage et la nécessité d'une bonne gestion du territoire afin de préserver cet équilibre. Les valeurs qui y sont attachées sont celles de la diversité, de la complexité et généralement les valeurs scientifiques (rigueur, méthode, etc.). La stratégie d'action privilégiée pour cette représentation est celle de l'étude des socio-écosystèmes et de leur connaissance pour un enjeu de gestion, comme présenté dans la figure 7.4.

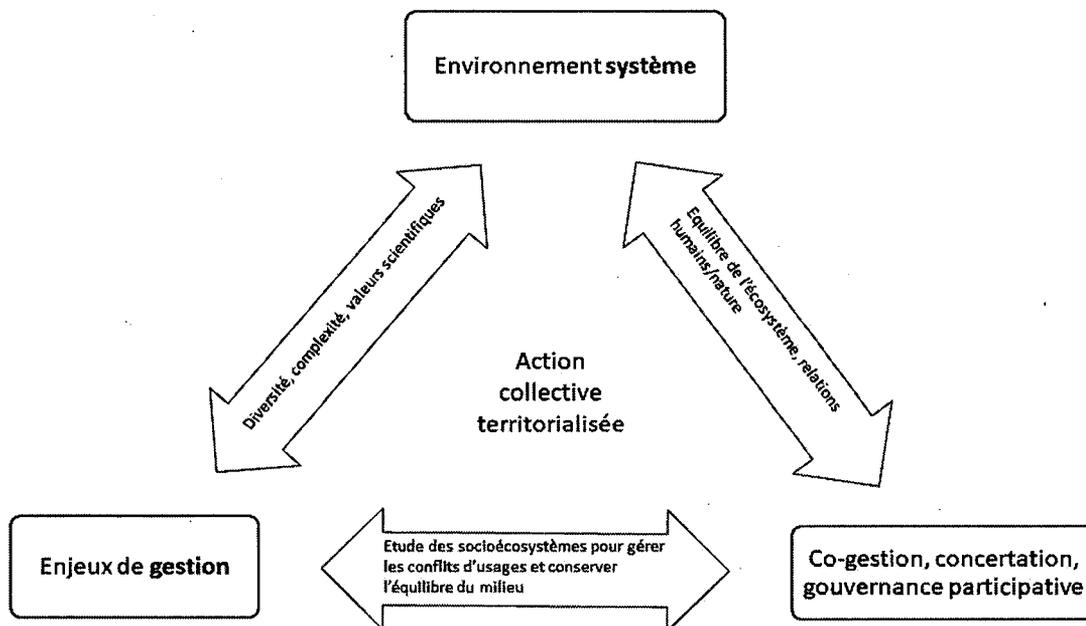


Figure 7.4 : Dynamique associative de la représentation de l'environnement comme système

Le tableau 7.2 ci-après présente la typologie des représentations sociales de l'environnement des acteurs que nous avons rencontrés en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine telles que nous venons de les décrire.

Tableau 7.2 : Typologie des différentes représentations de l'environnement

Représentations	Thèmes associés	Problèmes identifiés	Valeurs sous-jacentes	Stratégies d'action	Enjeux
Environnement comme bien commun	- Responsabilité collective - Objet politique	Enjeux économiques particuliers priment sur le politique et l'intérêt général	- Justice - Démocratie - Collectif	- Actions judiciaires - Manifestations	Principal : Social Secondaire : Démocratique
Environnement comme patrimoine culturel	- Ressource - Tradition - Identité	Mauvaises pratiques individuelles	- Tradition - Développement durable	- Information - Éducation - Sensibilisation	Principal : Gestion Secondaire : Démocratique
Environnement comme problème	- Pollution - Destruction	Décisions institutionnelles problématiques (hydrocarbures, incinérateur, centrale...) ou changements climatiques (érosion)	- Respect - Protection	- Participation - Information scientifique	Principal : Démocratique Secondaire : Social
Environnement comme système	- Écosystème - Relations humains/nature - Équilibre	Conflits d'usage et bonne gestion pour conserver l'équilibre du système	- Diversité - Complexité - Valeurs scientifiques	- Étude des socio-écosystèmes	Gestion

7.6 Dynamiques associatives territoriale (DAT)

Les dynamiques associatives territorialisées sont une forme d'action collective en environnement ayant un ancrage spatial générateur d'identité collective et individuelle. Le triptyque des représentations sociales de l'environnement, des enjeux de l'action collective et des dispositifs institutionnels de gouvernance environnementale enraciné dans un territoire particulier rend compte de l'influence des spécificités environnementales sur l'action collective, mais aussi de comment l'action collective

s'inscrit dans une conception culturelle et symbolique de l'environnement. La figure 7.5 présente le schéma général du concept de dynamiques associatives territoriales.

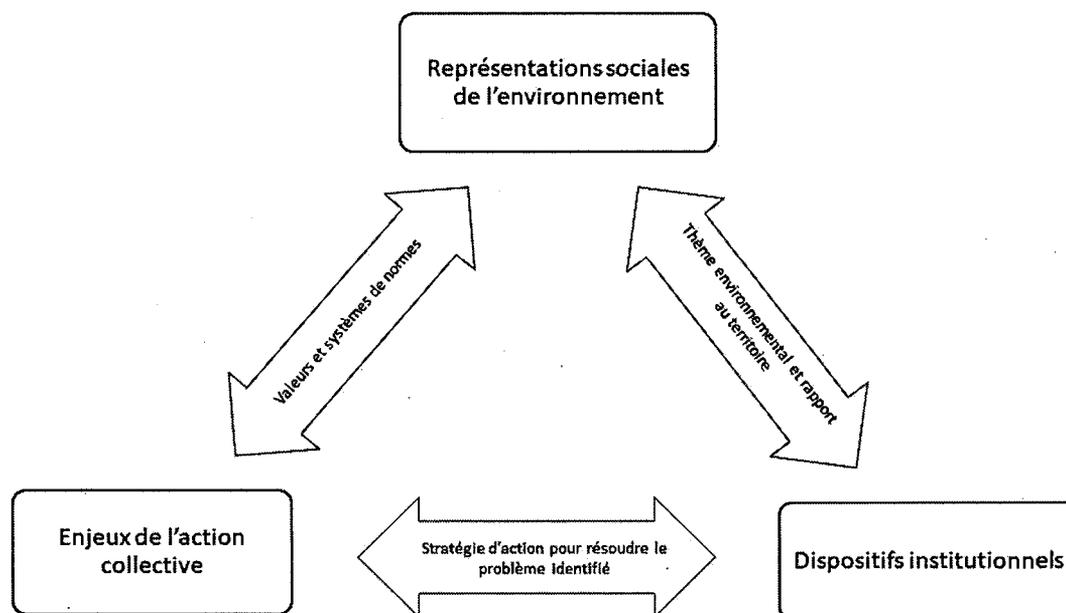


Figure 7.5 : Schéma des dynamiques associatives territoriales

Nous avons alors pu déterminer par exemple que l'action collective menée par les associations porteuses de représentations de l'environnement en tant que bien commun s'inscrit dans un enjeu principalement social et démocratique. Les stratégies privilégiées par ce type d'associations sont médiatiques et juridiques. Ou encore, que c'est l'enjeu de gestion, et dans une moindre mesure démocratique, dans lequel s'inscrivent les associations porteuses de la représentation environnement comme patrimoine culturel et dont les stratégies privilégiées sont celles de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation des publics.

Ainsi, nous sommes parvenue à comprendre les impacts de la gouvernance environnementale sur les dynamiques associatives, ce qui était le premier objectif de ce travail de thèse. Les spécificités de la gouvernance insulaire en Corse et aux Îles-de-

la-Madeleine ont un impact non négligeable sur les dynamiques associatives puisqu'au Québec la concertation est le mode d'action privilégié par les associations tandis qu'en France les associations militantes se partagent les enjeux environnementaux avec les associations participantes. Les institutions cherchent la collaboration de ces associations ancrées dans le territoire et ayant des liens communautaires denses. En effet, une forme d'aller-retour s'effectue entre les orientations institutionnelles et l'action associative territorialisée. Ce fait est mis en lumière par la revendication associative de stricts encadrements et régulations des pratiques et usages du territoire. C'est pourquoi la prise en compte des représentations sociales de l'environnement insulaire semble essentielle à l'analyse de la gouvernance environnementale.

Ce travail nous a aussi permis de cerner l'influence du territoire sur les représentations sociales de l'environnement, ce qui était le second objectif de cette thèse. La culture à la fois insulaire et rurale, intègre « logiquement » l'environnement dans ses systèmes normatifs et symboliques, de même que l'imaginaire collectif d'une société traditionnelle (solidarité, activités agricoles, liens familiaux forts, etc.) influence largement les représentations de l'environnement et oriente les individus vers des enjeux de protection. Nous l'avons vu, la protection de l'environnement est aussi une affirmation identitaire individuelle et collective, un positionnement social. Les représentations de l'environnement sont aussi influencées par l'île en tant que territoire fini aux ressources limitées et dont il faut préserver l'intégrité. Le patrimoine culturel et symbolique des acteurs oriente les pratiques et les usages du territoire, les données écosystémiques et écologiques assoient sa gestion. L'environnement s'inscrit donc dans un maillage social et culturel complexe et sa perception s'insère à la fois dans des cadres scientifiques et patrimoniaux.

Enfin, nous avons pu identifier les spécificités des dynamiques associatives aux Îles-de-la-Madeleine et en Corse, ce qui représentait le troisième objectif de cette thèse. Ces spécificités émergent à travers la typologie des représentations sociales de

l'environnement présentée précédemment et les différents enjeux de l'action collective en environnement. Il existe des différences et des similitudes entre les stratégies associatives des deux territoires et sur lesquelles l'influence des contextes institutionnels nous semble prépondérante. Cependant, le facteur insulaire tisse un lien non négligeable entre les associations de protection de l'environnement corses et madeliennes, ce qui nous amène à affirmer l'importance de la prise en compte du territoire, grâce aux représentations sociales, dans l'analyse de l'action collective environnementale. Comme le montre la figure 16 c'est l'interaction entre les trois pôles, représentations sociales de l'environnement, dispositifs institutionnels et enjeux de l'action collective, qui génère les dynamiques associatives territoriales. Le territoire est cœur de ces interactions à la fois à travers le thème environnemental représenté, les systèmes de valeurs et de normes et les stratégies d'action choisies pour résoudre le problème identifié.

CONCLUSION

C'est l'existence d'une action collective pour la protection de l'environnement structurée et pérenne dans sa forme associative en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine qui a donné naissance à cette recherche doctorale. Nous cherchions à comprendre si l'objet environnemental défendu par les associations insulaires intégrait des dimensions territoriales avec des éléments culturels, patrimoniaux, identitaires et influençait l'engagement associatif et l'action collective. Nous avons émis l'hypothèse selon laquelle il existe des déterminants territoriaux qui, en s'encrant dans les représentations sociales des acteurs, peuvent favoriser certains types d'engagements écologiques afin de guider cette recherche.

Partant des contextes socio-historiques des mobilisations environnementales en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine (chapitre I), nous avons pu constater l'importance qu'ont les associations de protection de l'environnement au sein de l'espace public et des organes de gouvernance. Les associations de protection de l'environnement locales occupent une place incontournable dans la mise en œuvre des politiques publiques en environnement (Agostini *et al.*, 1995; Chibret, 1991; Lascoumes, 1994; Ollitrault, 1996) et elles sont considérées comme des outils démocratiques indispensables à la consolidation du capital social (Putnam, 2001) puisqu'elles sont le lien entre la sphère politique et la société civile. Il existe en Corse deux types d'associations complémentaires. Premièrement, celles qui orientent leurs stratégies vers la sensibilisation et l'éducation ; elles participent aux divers processus démocratiques associés à la gouvernance environnementale et bénéficient souvent de financements institutionnels. Nous les avons identifiées comme les associations

« participantes ». Deuxièmement, il y a les associations « militantes » dont les missions sont principalement orientées vers le contrôle de légalité des documents de politique publique et l'implication dans les contentieux environnementaux ; elles n'hésitent pas s'engager dans des rapports conflictuels. Aux Îles-de-la-Madeleine, on retrouve le seul type des associations participantes, principalement parce que les acteurs associatifs ont orienté leurs stratégies d'action vers la collaboration lors des nombreuses phases de concertation mises en place par les institutions de gouvernance locale. Par ailleurs, la lecture des documents de politique publique (schémas d'aménagement, plan d'urbanisme, stratégie de développement...) et d'articles de presse concernant les actions associatives environnementales a permis d'en venir à la conclusion que les contextes institutionnels de gouvernance environnementale sont à mettre en regard avec les analyses issues des données recueillies en entretien développées plus loin.

Cette mise en contexte socio-historique de la prise en compte des enjeux environnementaux sur les deux territoires, a permis de formuler la problématique de recherche qui était de déterminer la nature des dynamiques associatives environnementales en contexte insulaire. Afin d'y répondre nous avons développé deux grands axes théoriques qui constituent le cadre de ce travail : les interactions société/environnement comprises à travers différents paradigmes et les théories de l'action collective. Nous avons alors été en mesure, à travers une revue de littérature interdisciplinaire, de positionner cette recherche dans le champ d'une sociologie de l'environnement constructiviste.

L'étude des représentations sociales de l'environnement s'est avérée être l'approche adéquate pour tester la validité de notre hypothèse puisque nous supposons que les spécificités du territoire insulaire, s'incarnant dans des référents culturels et patrimoniaux, influençaient l'engagement en faveur de la protection de l'environnement. C'est donc une approche théorique des représentations sociales, et particulièrement des représentations sociales de l'environnement, que nous avons

adoptée pour cerner ce phénomène (chapitre II). Dans un premier temps, nous partions du postulat mésologique d'Augustin Berque qui veut que les milieux soient co-construits par les sujets et leur milieu au cours de l'évolution et de l'Histoire (Berque, 2009) et, traduisant ce paradigme sociologiquement, il apparaissait que les représentations sociales participaient à cette co-construction. Pour inscrire cet outil épistémologique dans un cadre théorique en sociologie de l'environnement nous avons cherché à comprendre comment avaient été traitées les interactions entre les sociétés et leur environnement naturel. Sujet interdisciplinaire s'il en est, la prise en compte des relations Homme/Nature devaient offrir à l'analyse une articulation de l'action collective et de l'identité territoriale, et nous avons déterminé que les analogies biologiques et les approches systémiques dans le champ social relevaient d'aspects trop fonctionnalistes et linéaires qui ne permettaient pas une explication satisfaisante de la réalité de l'action collective en environnement. C'est à travers l'approche constructiviste, proposée par Frederick Buttel, que nous avons trouvé les fondations théoriques solides pour expliquer la réalité des contraintes écologiques et le changement social en conservant l'influence des croyances et des valeurs sans pencher vers un déterminisme environnemental. Cependant, nous souhaitons établir le fait que les interactions entre les individus et leur environnement influençaient les paramètres d'action, nous nous sommes donc intéressée à la façon dont les sciences économiques et la psychologie traitaient ce rapport Homme/Nature puisque ces disciplines des sciences sociales se sont largement intéressé à la question. Il semblait fécond d'ouvrir l'analyse à d'autres regards disciplinaires car même si les théories et méthodes proposées dans ces deux champs ne s'adaptaient pas à notre approche fondamentalement collective et constructiviste, les liens épistémologiques qui peuvent être fait dans des recherches à venir permettront des analyses innovantes. Ainsi, nous avons pu voir avec le WTP (*Will To Pay*) et l'attachement au lieu que les rapports à l'environnement participent aussi à des processus individuels de prise de décision et de positionnement dans l'espace public (d'attitude).

Le second axe théorique (chapitre III) sur lequel s'appuie cette recherche est celui d'une appréhension de l'action collective construite à travers les particularités territoriales. Nous avons vu que le territoire était porteur de représentations spécifiques (nous nous sommes attachée à décrire celles du territoire insulaire) et nous cherchions à expliquer l'engagement environnemental à travers les théories de l'action collective. Nous avons déterminé que bien qu'étant fructueuses les analyses des NMS (Nouveaux Mouvements Sociaux), qui s'étaient employé à expliquer les mobilisations écologiques notamment, ne prenaient pas en compte les aspects territorialisés de l'action. Or, nous cherchions à expliquer l'engagement environnemental à travers l'idée de la co-construction/co-évolution de l'environnement et des sociétés. Les approches structuralistes et organisationnelles apportent aussi des éléments importants à la compréhension du phénomène d'institutionnalisation de l'action collective, mais elles nous semblaient toujours manquer l'influence du contexte territorial, de la prise en considération de l'environnement particulier pour lequel l'action collective environnementale existe. C'est pourquoi nous avons développé le concept de dynamiques associatives territoriales qui retient le concept de champ bourdieusien de l'action collective afin de prendre en compte les dimensions subjectives et objectives de l'action, et qui examine aussi le rapport spécifique à l'espace qui crée un contexte d'interaction original (Giddens, 2012). Les dynamiques associatives territoriales constituent une forme d'action collective particulière, dans leur forme associative d'une part, mais aussi parce qu'elles font interagir trois dimensions ancrées dans le territoire que sont les représentations sociales de l'environnement, les différents enjeux de l'action collective et les dispositifs institutionnels.

Nous avons identifié trois enjeux de l'action collective en environnement qui présentaient un processus de territorialisation, qui étaient fortement liés aux représentations sociales, et que nous avons retrouvés sur nos deux terrains d'étude : l'enjeu de gestion, l'enjeu social et l'enjeu démocratique.

L'enjeu de gestion territoriale est associé à la régulation des conflits et au phénomène NIMBY (*Not In My Back-Yard*) : les militants associatifs se spécialisent sur des questions techniques (pollutions, déchets, énergie, etc.) afin d'élaborer un argumentaire d'opposition à des projets d'aménagement du territoire. L'action collective naît souvent d'une réaction à l'imposition par les pouvoirs publics d'une décision d'aménagement que les associations considèrent comme peu démocratique, où les informations manquent, et comme portant atteinte à un objet environnemental dans lequel elles projettent des symboles et des valeurs (patrimoniaux, traditionnels, associés à la qualité de vie).

L'enjeu d'action que nous avons nommé « social » a trait à la justice environnementale et à la vulnérabilité des communautés. En outre, l'aspect territorial y est particulièrement présent et est associé à l'analyse des inégalités sociales. C'est-à-dire que les communautés, inégalement réparties sur le territoire, sont plus ou moins vulnérables aux aléas environnementaux selon leur capacité d'adaptation (souvent corrélée, entre autres, au niveau de vie et d'éducation) et l'une des revendications associatives dans ce cas est de demander aux institutions d'assurer la justice environnementale par des mesures compensatoires ou une régulation législative.

Enfin, l'enjeu démocratique est lié à la possibilité dont disposent les associations de participer aux décisions de politique publique. Les associations, lanceurs d'alerte experts de certains sujets pointus, se présentent comme l'élément essentiel à l'articulation du pouvoir (politique, industriel...) et du droit dont dispose chaque citoyen d'être informé et de jouir d'un environnement de qualité. Elles s'engagent donc dans des processus participatifs afin de demeurer à l'interface entre les institutions et la société civile.

Sur les bases théoriques et contextuelles de la recherche posées, nous avons pu développer l'analyse des données empiriques recueillies sur les terrains d'enquête. Une

approche méthodologique qualitative était appropriée pour notre objet de recherche (chapitre IV). Étant donné que nous voulions laisser la réalité émerger du terrain mais que nous avions un domaine de recherche précis nous avons mis en place une technique de recueil de données par entretiens semi-dirigés. De cette façon nous pouvions orienter les thèmes abordés par les répondants tout en les laissant libres de répondre comme ils le souhaitaient. Nous avons donc procédé à une analyse de contenu des entretiens par codification et catégorisation, grâce au logiciel Atlas.ti, dans l'objectif de réaliser une analyse qualitative par théorisation, c'est-à-dire en procédant à « la conceptualisation et à la mise en relation progressives et valides de données empiriques qualitatives » (Mucchielli, 2009). La mise en relation des codes et catégories nous a permis de construire l'analyse en trois phases correspondant aux objectifs de recherche telle qu'elle a été présentée dans les chapitre V et VI de cette thèse.

Objectif 1 : comprendre les impacts de la gouvernance environnementale sur les dynamiques associatives

Aux Îles-de-la-Madeleine nous avons constaté que les formes d'action collective sont particulièrement institutionnalisées et que la stratégie d'action privilégiée est celle de la coopération associative et institutionnelle afin de prendre part aux échanges qui ont lieu dans les espaces de concertation. La gouvernance environnementale est très intégrée, elle est ouverte à la participation des associations et d'acteurs indépendants pour représenter les citoyens et les enjeux environnementaux sont largement pris en compte. Néanmoins, cette prise en compte institutionnelle pourrait avoir tendance à amoindrir les vellétés de militants associatifs qui n'orientent pas l'action collective hors du balisage institutionnel et laisse donc à penser que les enjeux qui ne font pas consensus ou qui ne sont pas appropriés par les institutions ne sont pas traités. Les associations, à l'interface des pouvoirs publics et de la société civile, sont engagées dans un rôle de passeur (d'information, de connaissances, d'outils, etc.) mais pas dans un rôle d'opposition dans les sphères de pouvoir.

En Corse on observe un double processus d'institutionnalisation⁷¹. Il y a, d'une part, les associations participantes et, d'autre part, les associations militantes qui, même si elles bénéficient toutes d'un agrément ministériel de protection de l'environnement, ont un degré d'institutionnalisation différent. Les associations participantes sont fortement institutionnalisées allant même jusqu'à réaliser parfois une sorte de délégation de services publics (agendas 21, dispositifs d'éducation à l'environnement...), alors que l'institutionnalisation de l'action collective des associations militantes est moindre. Le premier processus d'institutionnalisation des associations militantes est celui de la demande d'agrément qu'elles formulent elles-mêmes afin de pouvoir se porter partie civile dans les tribunaux administratifs et le second a trait à leur participation dans les conseils de gestion de réserves ou lors d'enquêtes publiques et de phases de consultations des grands projets. En Corse, les associations que nous avons identifiées comme militantes conservent la possibilité de s'opposer aux décisions publiques et même s'il s'agit d'une possibilité consacrée par les institutions, elle leur laisse l'opportunité de représenter un contre-pouvoir dans la sphère publique. Ces associations militantes sont d'ailleurs porteuses de représentations spécifiques de l'environnement.

La gouvernance environnementale nous amène à interroger la notion d'acceptabilité sociale, qui est souvent mobilisée lors de la mise en œuvre de projets d'aménagement et qui se retrouve au cœur des analyses des controverses environnementales. Nous souhaitons proposer ici une réflexion sur des sujets connexes à la recherche, comme la démocratie participative et l'acceptabilité sociale, qui pourraient être approfondis ultérieurement.

Comme l'explique Corinne Gendron l'acceptabilité sociale est une « dynamique proprement sociale qui peut, ou non, s'inscrire dans un renouvellement institutionnel,

⁷¹ Même si l'institutionnalisation est un phénomène inhérent aux dynamiques associatives, en Corse comme aux Îles-de-la-Madeleine, mais à des degrés différents.

tout comme elle peut relever, ou non, de processus explicites de dialogue social dans une perspective de démocratie participative » (Gendron, 2014, p. 126). Il s'agit d'un processus de négociation entre les décideurs politiques et la société civile afin de trouver les bases d'un consensus à propos d'un projet ou d'une politique. Selon Gendron il est impératif, pour comprendre l'acceptabilité sociale (l'acceptation ou le rejet des projets), de « passer des intérêts individuels aux valeurs socialement construites » (*Ibid.*) permettant ainsi de poser aux démarches participatives les nécessaire questions d'échelle, de public et de co-construction du projet. Cependant, d'autres chercheurs tentent d'évaluer l'acceptabilité sociale à l'échelle individuelle en tant que phénomène « d'acceptance [...] qui implique une adhésion aux valeurs portées par l'objet nouveau » (Depraz, 2015, p. 138). Afin d'évaluer ces aspects de l'acceptabilité sociale, l'échelle « d'acceptance » s'appuie sur différents éléments de prise de position et pratiques individuelles afin de prendre en compte le « rôle des facteurs subjectifs et implicites dans la prise de décision » (*Ibid.*). Il s'agit donc, par l'une ou l'autre approche, de se positionner en amont de la conflictualité et d'analyser les dimensions subjectives et construites des problèmes, c'est-à-dire des représentations sociales des acteurs.

Somme toute, la notion d'acceptabilité sociale est liée à celle de démocratie participative (Bacqué et Sintomer, 2001; Blondiaux, 2008; Blondiaux et Sintomer, 2009; Depraz et al., 2015; Gendron, 2014) et il semble pertinent de les interroger ensemble puisque ces deux notions sont centrées autour des conflits et vise à en éviter l'émergence : « la participation est pensée ainsi comme une alternative possible au conflit ouvert ou au contentieux judiciaire » (Blondiaux, 2008, p. 138). Ce qui est alors en jeu c'est l'institutionnalisation de la participation et la capacité des institutions à ouvrir à la société civile ses espaces de décision, mais aussi la conservation du potentiel contestataire des acteurs de la société civile, et particulièrement des associations qui demeurent critiques face aux pratiques participatives.

D'une manière générale, on sait que l'acceptation des règles du jeu institutionnel peut éteindre la critique et la contestation. Les mouvements sociaux font l'objet de processus d'institutionnalisation qui sont des processus d'encadrement et de canalisation (*channeling*) de leur action. [...] En d'autres termes, le potentiel protestataire est-il soluble dans la « démocratie participative » ? (Blatrix, 2002, p. 82)

Néanmoins, comme le souligne Blondiaux « la participation aux dispositifs ne désarme en aucun cas la critique et n'est en mesure de détourner de leurs fins les acteurs les plus mobilisés. Ceux-ci ont toujours la possibilité de pratiquer l'exit ou la contestation des règles du jeu » (Blondiaux, 2008, p. 143). Et c'est ce que l'on observe en Corse avec les associations militantes qui, même si elles continuent à investir les espaces de concertation, privilégient des stratégies d'opposition comme le recours aux tribunaux et les alertes médiatiques. Cependant, aux Îles-de-la-Madeleine, le débat public est tellement institutionnalisé qu'il semble que les autres moyens de contestation (manifestation, pétition, occupation) soient désinvestis. Toutefois, cette constatation peut être atténuée par le fait que les démarches participatives, en général, constituent une limite (les règles sont définies, l'objet limité, la temporalité cadrée...) mais restent tout de même une condition à la participation des citoyens aux politiques publiques (*Ibid.*, p. 145). Pour les acteurs que nous avons rencontrés aux Îles-de-la-Madeleine, cela semble être un compromis satisfaisant⁷².

Aujourd'hui, la question de l'acceptabilité sociale des projets d'aménagement du territoire, couplée à celle de la démocratie participative, est au cœur des orientations des politiques publiques en environnement dont les associations de protection de l'environnement locales sont les cibles. Il serait alors intéressant d'observer ces

⁷² Précisons ici que nous n'avons pas rencontré d'acteurs qui seraient dans une position marginalisée par rapport à ces espaces de concertation, nous ne sommes donc pas en mesure d'affirmer qu'il n'existe pas de groupe de citoyens exclu, ou volontairement en retrait, de ces démarches. Néanmoins, si de tels acteurs existent, nous n'avons pas observé de prise de position dans l'espace public ni de manifestation en opposition aux pratiques participatives.

processus participatifs afin de mieux comprendre les mécanismes conflictuels associés à la gestion de l'environnement.

Objectif 2 : cerner l'influence du territoire sur les représentations sociales de l'environnement

Aux Îles-de-la-Madeleine l'influence du facteur insulaire est prépondérante dans les représentations sociales de l'environnement puisque l'insularité et la ruralité sont associées à la nécessaire prise de conscience environnementale, et d'autant plus à cause de la saisonnalité de l'économie. Ainsi, prendre en considération l'environnement, c'est assurer un développement soutenable à l'archipel, particulièrement si l'on pense à la problématique de l'érosion liée aux changements climatiques. Mais c'est aussi l'idée que protéger l'environnement des îles c'est protéger le patrimoine culturel madelinot qu'il s'agisse de sa biodiversité, de ses paysages ou des pratiques traditionnelles telles que la pêche ou la cueillette.

En Corse, le territoire insulaire et ses modes de vie et d'occupation traditionnels impacte fortement les représentations sociales de l'environnement. Les patrimoines culturels et traditionnels ruraux sont rattachés dans le discours des répondants à la nécessité de protection de l'environnement. D'une certaine façon, s'engager pour défendre l'environnement c'est défendre l'identité individuelle et collective inscrite dans le territoire insulaire. La dimension humaine de l'environnement et les enjeux économiques des questions environnementales sont les principales batailles du monde associatif corse. La protection de l'environnement en Corse semble avant tout être une lutte sociale et la notion de justice environnementale y prend tout son sens puisque, pour les associations militantes, l'environnement est un bien commun dont chacun doit pouvoir jouir librement.

Objectif 3 : identifier les spécificités des dynamiques associatives en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine

Aux Îles-de-la-Madeleine, les spécificités des dynamiques associatives sont liées à la forte institutionnalisation de l'action collective, les enjeux de l'action collective que l'on retrouve sont ceux liés à la gestion et à la démocratie et les représentations sociales de l'environnement sont avant tout patrimoniales. La représentation de l'environnement comme problème est associée aux risques qu'il faut gérer, en particulier en ce qui concerne l'érosion et le développement des filières d'hydrocarbures.

En Corse, il est possible de diviser les dynamiques associatives en deux catégories correspondant aux associations participantes et militantes. Pour les premières le fort degré d'institutionnalisation va de pair avec des enjeux de l'action collective gestionnaires et démocratiques. Les représentations sociales de l'environnement qu'elles portent sont essentiellement des représentations comme patrimoine et comme problème. Les risques à gérer ici sont particulièrement ceux qui se rapportent à la pollution et aux déchets. En cela elles sont similaires aux associations madelinienes. En revanche, les associations militantes ayant un moindre degré d'institutionnalisation (indépendance financière et peu de collaborations) sont celles qui s'engagent pour l'enjeu social de l'action collective en environnement et leur représentation de l'environnement est associée à celle du bien commun.

L'analyse par objectifs, en plus d'avoir permis de mettre en lumière les trois apports de cette thèse, a permis de construire une typologie des représentations sociales de l'environnement, ce qui constitue le quatrième apport de cette thèse.

La représentation de l'environnement comme bien commun, propre aux associations militantes, dans laquelle l'environnement est conçu comme un objet politique, a trait à

la responsabilité collective. Les problèmes liés à cette représentation sont généralement associés aux injustices économiques et aux conflits d'intérêt. La justice, la démocratie et le collectif sont les valeurs qui soutiennent cette représentation. Les principales stratégies d'action sont les manifestations et les recours aux tribunaux. Le principal enjeu d'action collective est l'enjeu social, l'enjeu démocratique est secondaire.

L'environnement comme patrimoine culturel est construit sur la vision d'un environnement en tant que ressource utiles aux pratiques traditionnelles et générateur d'identité individuelle et collective. C'est la représentation la plus répandue dans les corpus. Elle identifie les problèmes environnementaux comme étant liés à la responsabilité des individus qui ont de mauvaises pratiques et elle s'appuie sur des valeurs à la fois traditionnelles mais aussi liées à l'argumentaire du développement durable. Les stratégies privilégiées sont l'information, l'éducation et la sensibilisation des publics, ce qui correspond à un enjeu d'action principalement de gestion et un enjeu secondaire de démocratie.

L'environnement comme problème est associé aux pollutions et aux destructions de l'environnement dont la responsabilité est attribuée à l'échelle institutionnelle en ce qui concerne les projets (hydrocarbures, centrales, etc.), ou à l'échelle globale en ce qui concerne le réchauffement climatique. Le respect et la protection sont les valeurs sous-jacentes à cette représentation et les stratégies privilégiées sont celles de l'information scientifique et de la participation institutionnelle. Le principal enjeu d'action est démocratique, l'enjeu social est secondaire.

Enfin, nous avons relevé un quatrième type de représentation, qui est principalement présent chez les acteurs gestionnaires, soit celui de la représentation de l'environnement comme système. Cette représentation s'appuie sur la compréhension des écosystèmes, intègre les interactions entre les humains et l'écosystème, et cherche à tendre vers l'équilibre. Les problèmes identifiés sont les conflits d'usages ou les

mauvaises pratiques (collectives ou individuelles) qui nuisent à l'équilibre de l'écosystème. Les notions de diversité, de complexité et les valeurs scientifiques en général sous-tendent cette représentation dont la stratégie d'action relève principalement de l'étude de socio-écosystèmes dont l'unique enjeu d'action est celui de la gestion.

Par ailleurs, il nous faut ici souligner les limites inhérentes à cette recherche qui sont de deux ordres. D'un côté, il y a l'interdisciplinarité du sujet liée aux aspects techniques de réalisation de cette thèse de doctorat en cotutelle puisqu'elle est présentée pour l'obtention de deux diplômes dans des disciplines distinctes, la sociologie et les sciences de l'environnement. Malgré cela nous avons fait le choix d'inscrire résolument ce travail dans le courant de la sociologie de l'environnement, même si nous avons cherché à ouvrir des portes vers d'autres courants épistémologiques et disciplinaires. D'un autre côté, se trouve ce qu'il convient d'appeler des biais méthodologiques qui relèvent de la constitution du corpus d'entretiens. Malgré le fait que nous ayons pris les précautions nécessaires pour assurer la validité externe et interne de la recherche, il existe toujours le risque que nous soyons passée à côté d'acteurs qui auraient pu nous fournir des informations nouvelles et pertinentes. Cependant nous pensons modestement avoir, dans les limites matérielles de réalisation de l'enquête de terrain, été en mesure de collecter assez de données et de façon satisfaisante afin de produire une analyse cohérente de l'action collective.

Pour conclure, nous aimerions évoquer les pistes prospectives qu'a généré ce travail. Le contexte international de réalisation de la thèse a permis de échanges fertiles et stimulants, notamment en séminaire de laboratoire en Corse et au Québec, lors desquels il est apparu que ce travail pourrait avoir des implications dans l'analyse de l'action publique et de l'acceptabilité sociale. La démocratie participative et l'acceptabilité sociale sont deux sujets connexes à cette recherche qu'il serait intéressant d'approfondir à l'aune des résultats de la thèse. Il serait d'ailleurs intéressant

d'observer si les différentes représentations sociales de l'environnement peuvent se retrouver dans les documents de politique publique, mais aussi de mener des entretiens avec les élus et représentants de la sphère politique afin de savoir si l'on retrouve la même typologie de représentations. Une autre piste prospective serait de poursuivre la démarche entamée dans cette thèse afin de recueillir les représentations de l'environnement engagées dans l'action collective d'associations présentes sur d'autres territoires. Il est envisageable que ce ne soit pas le phénomène insulaire à proprement parler qui induise des représentations environnementales comme patrimoine ou comme bien commun, mais plutôt le degré d'attachement au territoire. Partant de ce présupposé, mobiliser les modèles économiques et psychologiques pourrait être une piste de recherche innovante. Enfin, il serait possible de concevoir des pratiques démocratiques de participation à la gouvernance environnementale qui prendraient en compte les représentations sociales de l'environnement des acteurs engagés. Au-delà des potentiels aspects conflictuels qui seraient peut-être contournés, cela permettrait de mieux comprendre les enjeux territoriaux et les positionnements collectifs et respectifs. Donc de produire une politique publique contextualisée au territoire et aux attentes des populations qui l'habitent.

ANNEXE A

APPEL DU FRONT UNI CONTRE CE PADDUC

Mossa Unita contra stu Padduc Front Uni contre ce Padduc

Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse

Document stratégique, qui engage l'avenir de La Corse, accessible depuis un mois, élaboré à l'abri du regard des citoyens et soustrait au débat public dans son élaboration, le Padduc est irrécusable tant dans la forme que sur le fond car il est contraire aux intérêts collectifs de tous les Corses.

En effet,

- les priorités économiques sont fondées sur une mono-activité touristique littorale et une économie résidentielle,
- une centaine d'espaces remarquables littoraux perdent leur statut de protection et s'ouvrent à l'urbanisation,
- les terres agricoles ne sont plus protégées,
- la gestion durable des ressources en eau est mise en péril,
- de dangereux projets sont programmés concernant la gestion des déchets, l'énergie, les transports,
- le volet social est inexistant,
- la dimension culturelle se réduit à une énumération de projets,
- ce Padduc oriente l'économie vers la spéculation, la vie chère, le logement inaccessible, au détriment d'une économie de production
- les choix de ce Padduc impliquent le travail saisonnier, sous qualifié, précaire,
- les charges des infrastructures nécessaires à ce type de développement reposent sur les seuls contribuables locaux,
- ce Padduc participe à la perte des valeurs et à la disparition programmée de notre identité

Ce modèle misant sur un tourisme massif, un accroissement de l'économie résidentielle, un déséquilibre démographique, un déséquilibre entre le littoral et la montagne, une bétonisation des côtes, une disparition de l'agriculture, une dégradation sociale est aujourd'hui, partout, en complet échec. Dans ce type de société, la démocratie régresse, le pouvoir des clans s'intensifie, les grandes multinationales et l'argent douteux gèrent l'économie et la politique.

- Parce que nous voulons un développement réellement durable pour les générations à venir, au service de la lutte contre les inégalités et contre la pauvreté,
- Parce qu'il n'y a pas de développement durable et humain sans une démocratie où les citoyens puissent s'impliquer, où les élus font confiance aux citoyens,
- Parce que ce projet de Padduc ne répond à aucune de ces conditions,

Nous disons :

NON A CE PADDUC

Ce Padduc doit être retiré. Nous appelons tous les citoyens, les membres du Conseil économique social et culturel de Corse, ceux du Conseil des sites et les élus de l'Assemblée de Corse à s'associer à notre refus.

Les signataires, au 13 septembre 2008

Associations : Corti capitale, Purifecchiu Altrimente, Inseme per Bastia, Inseme per A iacciù, Aria Linda, L'Erbaghju, ABCDE, Figari Piaghj'è mondi, Garie, Sabbia, Surfrider, Arinella di Brandu, U Polpu, U Levante, Comitato di u Nebbia, U Taravu, Collectif contre l'incinération des déchets, A Noscia tarra, Collectif pour la loi Littoral, La Ligue des droits de l'Homme.

Syndicats : CFDT, STC, Via campagna, UNSA.

Institutions : Chambre d'Agriculture ZA

Organisations politiques : Via Progressista, PNC, Chjama Nazionale, Manca Nazionale, I Verdi Corsi.

Démarche de réfondateur (Rinnovu, PSI, ANC, CNI, Strada dritta).

ANNEXE B

MAIL DE PRISE DE CONTACT

Courrier (transmis par voie électronique ou postale) envoyé aux participants potentiels de la recherche « Dynamiques associatives et institutionnalisation de la problématique environnementale : étude comparative Corse – Îles-de-la-Madeleine » afin de les informer d'une prochaine prise de contact téléphonique.

Madame, Monsieur,

Je mène actuellement un projet de recherche comparatif sur les dynamiques associatives et l'institutionnalisation de la problématique environnementale en contexte insulaire en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine. Par cette recherche, je cherche à faire apparaître le poids et les impacts politiques des enjeux environnementaux. Je m'intéresse aux moyens d'action collective et aux revendications portées par les associations de protection de l'environnement dans les îles.

La gestion de l'environnement présente d'importants conflits d'usage entre les différents acteurs du développement du territoire et je veux étudier les mécanismes et les dynamiques associatifs afin de mieux comprendre les temps et les raisons de l'engagement en faveur de l'environnement, mais aussi les moments de l'inscription de ces revendications à l'agenda politique local.

Je m'interroge sur les priorités défendues par les associations en matière de gestion du territoire qui entrent en conflit avec les objectifs des autres acteurs.

Cette recherche est réalisée dans le cadre de la thèse de doctorat de Mlle Claire Graziani-Tangeron, étudiante en cotutelle au doctorat en sciences de l'environnement à l'Université du Québec à Montréal et en sociologie à l'Université de Corse.

Je sollicite votre contribution à cette recherche, qui consistera à participer à une entrevue, d'une durée d'environ une heure, et qui portera sur les éléments suivants:

- Un bref historique de votre engagement au sein de l'association ;
- L'importance du territoire ;
- Les associations de protection de l'environnement ;
- Les relations entre acteurs du territoire ;
- Le développement territorial.

Le présent document a pour but de vous informer que la chercheuse va prendre contact avec vous directement par téléphone afin de vous présenter le projet plus en détails et vérifier votre intérêt à y participer.

ANNEXE C

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

UQAM

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Dynamiques associatives et institutionnalisation de la problématique environnementale : étude comparative Corse – Îles-de-la-Madeleine.

IDENTIFICATION

Chercheur responsable du projet : Claire Graziani-Taugeron
Programme d'enseignement : Doctorat en sciences de l'environnement
Adresse courriel : taugeron.claire@courrier.uqam.ca
Téléphone : +33 6 88 56 84 84 (France) ; (514) 987-3000 poste 5254 (Québec)

BUT GÉNÉRAL DU PROJET ET DIRECTION

Cette recherche est réalisée dans le cadre du projet de thèse de doctorat de Claire Graziani-Taugeron, sous la direction des professeurs Marie-Antoinette Maupertuis à l'Université de Corse et René Audet à l'Université du Québec à Montréal. Les objectifs de cette recherche sont de faire apparaître le poids et les impacts politiques et de développement territorial des enjeux environnementaux portés par la mobilisation associative en contexte insulaire.

PROCÉDURE(S) OU TÂCHES DEMANDÉES AU PARTICIPANT

La recherche s'appuie sur une méthodologie d'enquête qualitative pour cerner les logiques d'acteurs et les dynamiques de mobilisation liées à la préoccupation environnementale dans les réseaux associatifs insulaires.

Votre contribution à cette recherche consiste à participer à une entrevue, d'une durée d'environ une heure, qui portera sur les éléments suivants :

- o Un bref historique de votre engagement au sein de l'association ;
- o L'attachement au territoire ;
- o Les dynamiques associatives ;
- o Les relations entre acteurs du territoire ;
- o Le développement territorial.

Pour les besoins de la recherche l'entretien sera enregistré. Vous pouvez refuser les questions auxquelles vous ne souhaitez pas répondre.

La transcription sur support informatique qui en suivra ne permettra pas de vous identifier : vos données personnelles n'apparaîtront pas dans la retranscription, et les données de l'entretien seront codées et conservées sous clé par la chercheuse au bureau PK 2720 de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Président-Kennedy, 201 Avenue du Président-Kennedy, Montréal, Québec, Canada H2X 3Y7.

AVANTAGES et RISQUES

Votre participation contribuera à l'avancement des connaissances par une meilleure compréhension des mobilisations collectives en milieu insulaire. Il n'y a pas de risque d'inconfort important associé à votre participation à cette rencontre. Vous pouvez, cependant, mettre fin à l'entretien à tout moment.

ANONYMAT ET CONFIDENTIALITÉ

Il est entendu que les renseignements recueillis lors de l'entrevue sont confidentiels et que seuls, le responsable du projet et ses directeurs de recherche, Pr. Audet et Pr. Maupertuis, auront accès à votre enregistrement et au contenu de sa transcription. Le matériel de recherche (enregistrement numérique) ainsi que votre formulaire de consentement seront conservés séparément sous clé par le responsable du projet pour la durée totale du projet. Les enregistrements ainsi que les formulaires de consentement seront détruits 5 ans après les dernières publications.

PARTICIPATION VOLONTAIRE

Votre participation à ce projet est volontaire. Cela signifie que vous acceptez de participer au projet sans aucune contrainte ou pression extérieure, et que par ailleurs vous êtes libre de mettre fin à votre participation en tout temps au cours de cette recherche. Dans ce cas les renseignements vous concernant seront détruits. Votre accord à participer implique également que vous acceptez que le responsable du projet puisse utiliser aux fins de la présente recherche (articles, essai ou thèse, conférences et communications scientifiques) les renseignements recueillis à la condition qu'aucune information permettant de vous identifier ne soit divulguée publiquement à moins d'un consentement explicite de votre part.

COMPENSATION FINANCIÈRE

Votre participation à ce projet est offerte gratuitement. Un résumé des résultats de recherche vous sera transmis au terme du projet.

DES QUESTIONS SUR LE PROJET OU SUR VOS DROITS?

Vous pouvez contacter le responsable du projet au numéro pour des questions additionnelles sur le projet. Vous pouvez également discuter avec les directeurs de recherche des conditions dans lesquelles se déroule votre participation et de vos droits en tant que participant de recherche.

Pr. René Audet : (514) 987-3000 poste 5254, audet.rene@uqam.ca.

Pr. Maupertuis : +33 4 95 45 01 44, maupertu@univ-corse.fr.

Le projet auquel vous allez participer a été approuvé au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains. Pour toute question ne pouvant être adressée au directeur de recherche ou pour formuler une plainte ou des commentaires, vous pouvez contacter le Président du Comité d'éthique de la recherche pour étudiants (CÉRPE), par l'intermédiaire de son secrétariat au numéro (514)-987-3000 # 1646 ou par courriel à : savard.josee@uqam.ca.

REMERCIEMENTS

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude et nous vous remercions d'y participer.

SIGNATURES :

Je reconnais avoir lu le présent formulaire de consentement et consens volontairement à participer à ce projet de recherche. Je reconnais aussi que le responsable du projet a répondu à mes questions de manière satisfaisante et que j'ai disposé suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer. Je comprends que ma participation à cette recherche est totalement volontaire et que je peux y mettre fin en tout temps, sans pénalité d'aucune forme, ni justification à donner. Il me suffit d'en informer le responsable du projet.

Signature du participant :
Nom (lettres moulées) et coordonnées :

Date :

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques du projet et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du responsable du projet :
Nom (lettres moulées) et coordonnées :

Date :

Exemplaire participant

ANNEXE D

APPROBATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE L'UQAM

UQAM | Faculté des sciences de l'éducation

CÉRPÉ-3

UQAM Faculté des sciences

DE CERTIFICAT : 2014-0142A

Conformité à l'éthique en matière de recherche impliquant la participation de sujets humains

Le Comité pour l'évaluation des projets étudiants impliquant de la recherche avec des êtres humains (CÉRPÉ) des facultés des sciences et des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal a examiné le projet de recherche suivant :

Titre du projet : Dynamiques associatives et institutionnalisation de la problématique environnement : étude comparative Corse – îles-de-la-Madeleine

Responsable du projet : Claire Graziani-Taugeron
Programme: Doctorat en sciences de l'environnement

Superviseur : René Audet

Ce projet de recherche est jugé conforme aux pratiques habituelles et répond aux normes établies par le «*Cadre normatif pour l'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM*». Le projet est jugé recevable au plan de l'éthique de la recherche sur des êtres humains. Notez que toutes modifications apportées au projet doivent être approuvées par le comité en complétant les formulaires à cet effet, disponible sur le site web de la Faculté.

NOM	Membres du Comité	
	TITRE	DÉPARTEMENT
Giroux, Jacinthe	Présidente du Comité, professeur	Éducation et formation spécialisées, Faculté des sciences de l'éducation
Grenier, Johanne	Professeur	Kinanthropologie, Faculté des sciences
Fortier, Marie-Pierre	Professeur	Éducation et formation spécialisées, Faculté des sciences de l'éducation
Venant, Fabienne	Professeur	Mathématiques, Faculté des sciences
Proulx, Sylvia Banik, Marc	membre de la collectivité externe Professeur versé en éthique	Management et technologie, École des sciences de la gestion

8 juillet 2015

Date


Jacinthe Giroux
Présidente du Comité

ANNEXE E

SCHÉMA D'ENTREVUE

Consigne initiale

Vous êtes [président/e, vice-président/e, secrétaire, membre actif, etc.] de l'association de protection de l'environnement ... à ce titre, j'aimerais que nous discutons des raisons de l'engagement et des objectifs de votre association.

Guide thématique

(série des thèmes à explorer au cours de l'entretien)

- **Pour débiter, pouvez-vous retracer un historique de votre engagement personnel ?**

ATTACHEMENT AU TERRITOIRE/VALORISATION-PRESERVATION

- Lieux emblématiques – symboliques

- **Quels sont les lieux emblématiques de l'environnement de l'île/archipel ?**

- Patrimoines

- Quels sont les patrimoines : matériel, immatériel, historiques, qui sont imbriqués dans le territoire et qui font partie de l'objet que vous défendez ?

- Richesses

- Quelles sont les richesses culturelles, naturelles, patrimoniales de votre territoire ?
- Ces richesses ont-elles une valeur monétaire ?
- Pensez-vous que l'on oppose souvent la conservation de la nature au développement économique ? (comment allier les retombées économiques du tourisme/exploration/exploitation des gaz de schistes et la protection de l'environnement)

LES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES

- Objectifs

- Quelles sont, sur votre territoire d'activité, les priorités d'action ?
- S'il y a des conflits d'usage du territoire ; avec qui ? Quels sont-ils ?
- Quels est votre mission/projet pour l'avenir ?

- Raisons de mobilisation

- Pour vous, qu'est-ce que l'environnement ?
- Quel est rapport entre développement territorial et environnement ?
- Quelle place l'environnement devrait-il avoir dans les politiques publiques ?

- Moyens d'action

- Quels sont les moyens d'action dont votre association dispose ?
- Lesquels sont les plus efficaces ?

- Comment sensibilisez-vous les gens aux causes que vous défendez ?
- Quels sont les réseaux (associatifs ou autres) que vous pouvez mobiliser ?
- Lorsque vous envisagez une action collective, comment mobilisez-vous les autres associations ?

RELATIONS ENTRE ACTEURS : COLLABORATION/CONFLITS

- Acteurs associatifs

- Faites-vous partie d'un réseau d'associations ?
- Si oui, les objectifs des autres associations membres de ce réseau sont-ils similaires aux vôtres ?

- Acteurs scientifiques

- Quels sont vos rapports avec les chercheurs universitaires de l'île (ou à proximité, ex. Rimouski) ?
- Si vous ne les sollicitez pas, pourquoi ?
- Avez-vous une cellule de veille scientifique environnementale ?
- Quel rôle joue la science dans vos revendications ?

- Acteurs politiques

- Quels sont les rapports de l'association avec les décisions politiques territoriales ?
- Le cadre associatif est-il plus approprié que la démarche électorale pour porter des revendications environnementales ?
- Qu'en est-il des partis politiques « verts » ? Est-ce l'aboutissement de votre action ?

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL *versus* CONSERVATION**- Quels projets ?**

- Pour que votre démarche aboutisse, est-ce essentiel que vos revendications aient une finalité législative et/ou de politique publique ?

- Quelle(s) vision(s) ?

- Quelle est la place de l'humain dans l'écosystème insulaire ?
- Comment voyez-vous l'avenir de l'île/archipel dans 25 ans ?

ANNEXE F

PASTICHE DU QUOTIDIEN RÉGIONAL « CORSE MATIN »



ANNEXE G

TRACT PROMOUVANT LES ACTIVITÉS PASTORALES TRADITIONNELLES

Berger,
une espèce menacée,
un patrimoine à protéger

www.afcumani.org

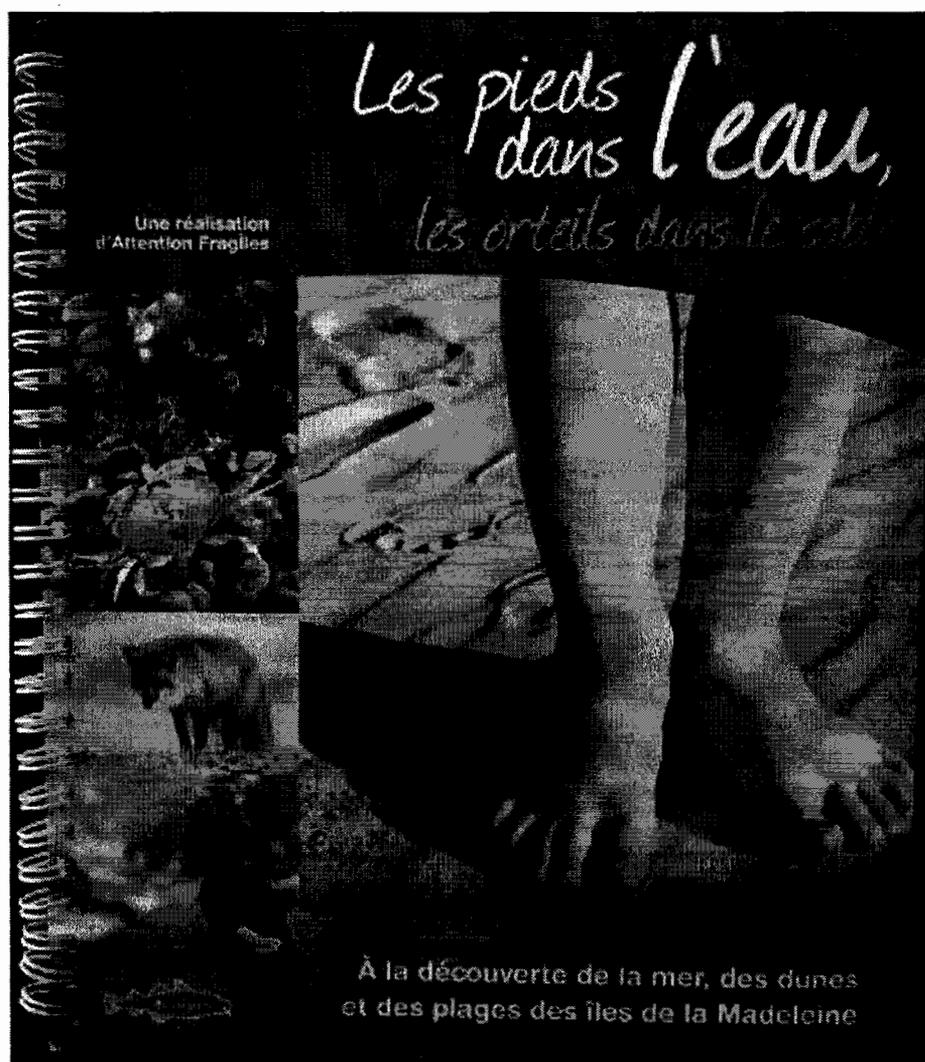
More u pastore, more u paese
Vivu u pastore, vivu u paese

MANEA

L'Espresso
la Cucina

ANNEXE H

LIVRET DESTINÉ À LA SENSIBILISATION AUX ENJEUX
ENVIRONNEMENTAUX AU ÎLES-DE-LA-MADELEINE



ANNEXE I

LISTE DES CODES

CODES-PRIMARY-DOCUMENTS-TABLE

Report created by Super - 2018-07-13 07:34:10

HU: [\\OPTIMA\users\$\fd291151\Documents\Scientific Software\ATLSti\TextBank\Analyse t...\Thè

Code-Filter: All [212]

PD-Filter: All [27]

Quotation-Filter: All [2324]

	ÎdMadeleine	Corse	TOTAL:
Abandon	7	1	8
Absence de vision	10	13	23
Acceptabilité sociale	14	10	24
Accès à l'information	4	12	16
Accès des jeunes à la propriété	3	1	4
Acteur - Engagement environnemental	69	41	110
Acteur - Formation aux enjeux	35	35	70
Acteur - Parcours individuel	51	34	85
Acteur - Prise de position	10	8	18
Acteur - Réseau	9	2	11
Acteur - Stratégie	20	6	26
Action - Citoyenne	16	18	34
Action - Contraintes	4	55	59
Action - Impact/Influence	34	47	81
Action - Informelle	8	1	9
Action - Interlocuteur	32	43	75
Action - Organisation	11	33	44
Action - Renouveau	16	18	34
Action - Réussite de l'action collective	26	39	65
Activités traditionnelles	37	42	79
Agriculture - Coopérative	1	11	12
Agriculture - Développement	15	37	52
Agriculture - Diversification	1	9	10
Agriculture - Patrimoine	2	29	31
Aménagement du territoire - Erosion	9	6	15
Aménagement du territoire - Terres agricoles	10	13	23
Association - Enjeux d'intérêts	19	55	74
Association - Indépendance	8	31	39
Association - Pérennité	20	14	34
Association - Représentativité	25	56	81
Association - Réseau	9	43	52
Association - Structure	52	46	98
Attentes politiques	10	71	81
Autochtones	2	0	2
BAPE	15	0	15
Bénévole	22	4	26
Bien commun	2	7	9
Bon Développement	17	10	27
Cadre de vie	4	1	5
Choix de développement	37	65	102

Choix de vivre l'insularité	19	0	19
Citoyen	45	24	69
Collaborations	99	153	252
Compromis	4	15	19
Concertation	168	56	224
Concertation - Trop	5	7	12
Conflits d'intérêt	11	51	62
Connaissances traditionnelles	28	26	54
Consensus	5	14	19
Consommation	4	25	29
Contraintes de la pratique politique - Action	16	44	60
Contraintes de la pratique politique - Temps	4	23	27
Coopération associative	42	54	96
Coopération inter-institutionnelle	75	51	126
Crédibilité	8	18	26
Culture	21	36	57
Décision institutionnelle - Information/explication aux citoy	28	16	44
Décisions d'aménagement	46	64	110
Démocratie	14	18	32
Démographie	14	12	26
Développement durable	10	44	54
Développement économique	23	96	119
Développement harmonieux avec le territoire	27	29	56
Difficulté / Complexité	4	8	12
Ecologie	6	22	28
Ecosystème - Faune/Flore marine	11	43	54
Ecosystème - Faune/Flore terrestre	13	14	27
Emploi - Entreprises locales	4	15	19
Emploi - Opportunités	8	5	13
Enjeux environnementaux - Agriculture	2	19	21
Enjeux environnementaux - Biodiversité	28	56	84
Enjeux environnementaux - Carrières/mines	8	4	12
Enjeux environnementaux - Changements climatiques	29	17	46
Enjeux environnementaux - Développement économique	21	52	73
Enjeux environnementaux - Energie	19	19	38
Enjeux environnementaux - Impacts anthropiques	30	42	72
Enjeux environnementaux - Pollutions	10	36	46
Enjeux environnementaux - Risques	22	17	39
Enjeux environnementaux transversaux	22	13	35
Epuisement/déception	14	50	64
Espoir/optimisme	15	11	26
Etude d'impact environnemental	5	9	14
Etudes indépendantes	5	11	16
Expertise	33	89	122
Exploitation des ressources	12	22	34
Femme	0	3	3
Génération futures	11	9	20
Gestion du territoire - Déchets	27	73	100
Gestion du territoire - Eau	12	15	27
Gestion du territoire - Energie	11	28	39

Gestion du territoire - Forêt	14	38	52
Gestion du territoire - Terres publiques	24	34	58
Gestion intégrée des zones côtières	12	44	56
Gouvernance territoriale	60	101	161
Histoire	7	24	31
Humain	29	70	99
Identité collective (association)	0	2	2
Incidences politiques au développement agricole	4	8	12
Inégalités	1	23	24
Institution - Echelle de décision	41	72	113
Institution - Indépendance (dépendance)	11	17	28
Institution - Pouvoir sur les acteurs	8	35	43
Institutions - Reconnaissance du rôle des asso	18	70	88
Insularité - Altérité	19	14	33
Insularité - Appartenance/identité	43	56	99
Insularité - Attachement	25	21	46
Insularité - Autonomie	22	19	41
Insularité - Communauté	32	47	79
Insularité - Conditionne l'action	13	23	36
Insularité - Dynamique	28	29	57
Insularité - Fragilité	20	4	24
Insularité - Interdépendance	42	15	57
Insularité - Mentalité	7	24	31
Insularité - Proximité	17	12	29
Insularité - Reconnaissance institutionnelle	27	2	29
Insularité - Rythme	17	7	24
Insularité - Surcoûts	8	11	19
International - COP21	1	4	5
International - Règle (contraintes)	1	6	7
Lien à la nature	6	22	28
Littoral	0	93	93
Lutte	3	27	30
Mauvais développement	24	45	69
Milieu	50	15	65
Militantisme	24	41	65
Mobilisation	14	46	60
Monopôle	0	9	9
Municipalité IdM - Fusion	17	0	17
NIMBY	0	5	5
Non-collaboration	6	41	47
Non-participation	10	10	20
Opposition visions	10	29	39
Participation institutionnelle - Représentativité	16	39	55
Patrimoine - Culture	7	54	61
Patrimoine - Paysages	57	55	112
Pêche	31	34	65
Plateformes politique	5	24	29
Politique publique - Environnement	15	32	47
Politique publique nationales/internationales vs solutions lc	24	5	29
Préservation - Hors humain	24	25	49

Pression sociale	19	5	24
Prix écosystème	3	4	7
Problématique environnementale - Déchets	12	39	51
Problématique environnementale - Eau potable	19	7	26
Problématique environnementale - Erosion	29	13	42
Profits	4	34	38
Projet hydrocarbures	49	2	51
Protection - Terres agricoles	7	18	25
Proximité politique	6	10	16
Rapport de force - Individus/Institutions	4	43	47
Recherche scientifique	50	86	136
Référendum	2	1	3
Réglementation/législation	59	125	184
Regroupement des intérêts communs	9	13	22
Réseaux sociaux	8	5	13
Réserve naturelle	11	143	154
Résolution de conflits	13	5	18
Respect	12	7	19
Responsabilité Institutionnelle	17	48	65
Services communautaire	13	0	13
Solidarité	10	2	12
Stratégie d'action - Approche éducative	17	31	48
Stratégie d'action - Charte	0	18	18
Stratégie d'action - Désobéissance civile	1	0	1
Stratégie d'action - Financements	30	19	49
Stratégie d'action - Information scientifique	41	35	76
Stratégie d'action - Juridique	5	35	40
Stratégie d'action - Lobbying	6	16	22
Stratégie d'action - Manifestations	4	15	19
Stratégie d'action - Médiatique	12	23	35
Stratégie d'action - Opposition	9	32	41
Stratégie d'action - Partage d'information	62	60	122
Stratégie d'action - Participation institutionnelle	50	52	102
Stratégie d'action - Pétition	0	3	3
Stratégie d'action - Prévention	6	13	19
Stratégie d'action - Restauration	17	1	18
Stratégie d'action - Sensibilisation	33	39	72
Stratégie d'action - Vigilance	5	19	24
Stratégie d'action - Vulgarisation scientifique	15	5	20
Symbole	5	20	25
Terrain d'intervention	8	16	24
Territoire - Représentations	15	52	67
Territoire Insulaire	51	66	117
Théorie scientifique	6	10	16
Tissus social - Changement de comportement	72	38	110
Tissus social - Conflits	57	25	82
Tissus social - Conscience environnementale	54	57	111
Tissus social - Désintérêt/égoïsme	50	46	96
Tissus social - Identité locale (vs néo-arrivants)	15	21	36
Tissus social - Mauvaises pratiques	33	51	84

Tissus social - Opposition	14	27	41
Tissus social - Proximité	33	7	40
Tissus social - Représentation de l'action militante	28	62	90
Tissus social - Réseau	13	5	18
Tissus social - Volonté d'agir	19	33	52
Tourisme	43	91	134
Transition énergétique	2	2	4
Transmission - Savoir local intergénérationnel	19	7	26
Transparence	3	0	3
Travail restant	5	5	10
Unanimité	2	0	2
Université	10	21	31
Urbanisme	40	51	91
Usagers/Utilisateurs	19	62	81
Valeur de la nature	4	7	11
Valeurs	8	5	13
Village	11	33	44
Vision extérieure du territoire	28	2	30
Vision intégrée	76	35	111
Vision Régionale	16	14	30
Volonté politique	20	81	101
Vulnérabilité	6	0	6
TOTALS:	4142	6006	10148

BIBLIOGRAPHIE

Adger, W. N. (2005). Social-Ecological Resilience to Coastal Disasters. *Science*, 309(5737), 1036-1039.

Agostini, F., Chibret, R.-P., Maresca, B. et Fabiani, J.-L. (1995). *La dynamique du mouvement associatif dans le secteur de l'environnement : état de la question et monographies. Tomes 1 à 3*. [Rapport public]. CREDOC.

Allouche, A. (2015). L'argumentation dans la formation des groupes protestataires : du conflit d'aménagement au militantisme environnemental. *Argumentation et Analyse du Discours*, (14).

Alpe, Y. (dir.). (2013). *Lexique de sociologie* (4e éd.). Paris : Dalloz.

Alpe, Y. et Fauguet, J.-L. (2008). *L'intelligence territoriale sous le regard de la sociologie : comment la production des données territoriales transforme le statut des acteurs*. Actes du colloque 6th International Conference of Territorial Intelligence « Tools and methods of Territorial Intelligence ». Besançon.

Alphandéry, P. et Bergues, M. (2004). Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot. *Ethnologie française*, 34(1), 5.

Alphandéry, P. et Billaud, J.-P. (2009). Retour sur la sociologie rurale. *Etudes rurales*, (183), 9-22.

Ansell, C. (2003). Community Embeddedness and Collaborative Governance in the San Francisco Bay Area Environmental Movement. Dans McAdam, D. et Diani, M, *Social Movements and Networks: Relational Approaches to Collective Action*. Oxford University Press.

Anton, C. E. et Lawrence, C. (2016). The relationship between place attachment, the theory of planned behaviour and residents' response to place change. *Journal of Environmental Psychology*, 47, 145-154.

- Arrault, J.-B. (2005). Du toponyme au concept ? Usages et significations du terme archipel en Géographie et dans les Sciences sociales. *L'espace géographique*, tome 34(2005/4), 315-338.
- Assemblée Nationale Française. Loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. (3 janvier 1986).
- Assemblée Nationale Française. Loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse. (22 janvier 2002). 2002-92.
- Audet, R. (2012). L'écologie humaine de Pierre Dansereau et la métaphore du paysage intérieur. *Nature Sciences Société*, (n°20), 30-38.
- Bacqué, M.-H. (2006). Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir : action associative et communautaire à Paris et à Montréal. *Espaces et sociétés*, 123(4), 69-84.
- Bacqué, M.-H. et Sintomer, Y. (2001). Gestion de proximité et démocratie participative. *Les Annales de la recherche urbaine*, 90(1), 148-155.
- Bandeira-De-Mello, R. et Garreau, L. (2011). L'utilisation d'Atlas.ti pour améliorer les recherches dans le cadre de la Méthode de la Théorisation Enracinée (MTE) : panacée ou mirage ? *Recherches qualitatives*, 30(2).
- Barbier, R. (2012). *Manuel de sociologie de l'environnement*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Barbier, R. et Larrue, C. (2011). Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape. *Participations*, (1), 67-104.
- Barreteau, O., Giband, D., Schoon, M., Cerceau, J., DeClerck, F., Ghiotti, S., ... Therville, C. (2016). Bringing together social-ecological system and territoire concepts to explore nature-society dynamics. *Ecology and Society*, 21(4).
- Beaubreuil, T. (2011). Le « spatialisme » du dernier Halbwachs. *Espaces et sociétés*, (144-145), 157-171.
- Beaud, S. et Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain produire et analyser des données ethnographiques*. Paris : La Découverte.

- Becerra, S. (2012). Vulnérabilité, risques et environnement : l'itinéraire chaotique d'un paradigme sociologique contemporain. *VertigO : La revue électronique en sciences de l'environnement*, 12(1).
- Becerra, S. et Peltier, A. (2012). De la crise environnementale à l'affirmation du concept de vulnérabilité : la construction progressive d'un champ scientifique interdisciplinaire. Dans Barbier, R., *Manuel de sociologie de l'environnement*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Beck, U. (2001 (1986)). *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*. Paris : Aubier.
- Becker, H. S. (1986). Biographie et mosaïque scientifique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62(1), 105-110.
- Becker, H. S. (2007 (1985)). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.
- Benford, R. D. et Snow, D. A. (2000). Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment. *Annual Review of Sociology*, 26(1), 611-639.
- Berger, C. et Roques, J.-L. (2016). *De la crise environnementale à l'instabilité identitaire*. Saint-Denis : Connaissances et savoirs.
- Berkes, F. (2007). Understanding uncertainty and reducing vulnerability: lessons from resilience thinking. *Natural Hazards*, 41(2), 283-295.
- Berkes, F., Colding, J. et Folke, C. (2003). *Navigating social-ecological systems building resilience for complexity and change*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Bernardie, N. (2010). Immobiles îles. *Géographie et cultures*, 75/2010.
- Bernardie-Tahir, N. (2011). *L'usage de l'île*. Paris : PETRA.
- Bernauer, T. et Betzold, C. (2012). Civil Society in Global Environmental Governance. *The Journal of Environment & Development*, 21(1), 62-66.

Bernstein, M. et Jasper, J. M. (1998). Les tireurs d'alarme dans les conflits sur les risques technologiques. Entre intérêts particuliers et crédibilité. *Politix*, 11(44), 109-134.

Berque, A. (2009 (2000)). *Ecoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*. Paris : Belin.

Berque, A. (2012, 2014). Conférences à propos de la Mésologie. Dans Actes du colloque Cycle de conférences de la chaire « Développement des territoires et innovation ». Université de Corse, UMR 6240 LISA, Fondazione di l'Università di Corsica.

Berque, A. (2013a). Pour le vocabulaire de la mésologie. Mésologie. Article de blog en ligne : ecoumene.blogspot.fr

Berque, A. (2013b). Sens, sujet et milieu. La trajection du physique au sémantique. Article de blog en ligne : ecoumene.blogspot.fr

Berque, A. (2014). Mésologie du sacré. Dans B. Hurand et C. Larrère, *Y-a-t-il du sacré dans la nature ?* Paris : Publications de la Sorbonne.

Bertalanffy, L. V. (1950). An Outline of General System Theory. *The British Journal for the Philosophy of Science*, 1(2), 134-165.

Bevort, A. (2013). Capital social. Dans Casillo I. ; Fourniaux J.-M. ; Neveu C. ; Lefebvre R. ; Blondiaux L. ; Salles D. ; Chateauraynaud F. ; Barbier R, *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris : GIS Démocratie et Participation.

Billaud, J.-P. (2004). Environnement et ruralité: enjeux et paradoxes. *Desenvolvimento e Meio Ambiente*, 10(0).

Billaud, J.-P. (2009). La sociologie rurale et la question territoriale : de l'évitement à la réhabilitation. *Études rurales*, (183), 113-128.

Billaud, J.-P. (2012). Sociologie rurale et environnement : renouveau ou dépassement ? Dans Barbier, R, *Manuel de sociologie de l'environnement*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Billé, R. (2004). *La gestion intégrée du littoral se décrète-t-elle? Une analyse stratégique de la mise en œuvre entre approche programme et cadre normatif*. Thèse de doctorat en sciences de l'environnement, ENGREF, Paris.

Billé, R. (2006). Gestion intégrée des zones côtières: quatre illusions bien ancrées. *VertigO : La revue électronique en sciences de l'environnement*, 7(3).

Bird, R. J. (1997). Chaos and social reality. An emergent perspective. Dans Eve, R. A., Horsfall, S. et Lee, M. E, *Chaos, complexity, and sociology. Myths, models, and theories*. Californie : Sage publications.

Bisault, L. (2011). *Le « tiers-secteur », un acteur économique important*. Rapport de l'INSEE (1342).

Blanchet, A. et Gotman, A. (2010). *L'entretien*. Paris : Armand Colin.

Blanchon, D., Moreau, S. et Veyret, Y. (2010). Comprendre et construire la justice environnementale. *Annales de géographie*, (665-666), 35-60.

Blatrix, C. (2002). Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 15(57), 79-102.

Blatrix, C. (2009). La démocratie participative en représentation. *Sociétés contemporaines*, 2(74), 97-119.

Blondiaux, L. (2008). Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? : Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines. *Raisons politiques*, 30(2), 131.

Blondiaux, L. et Sintomer, Y. (2002). L'impératif délibératif. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 15(57), 17-35.

Blumer, H. (1971). Social problems as collective behavior. *Social Problems*, 18(3), 298-306.

Boltanski, L. et Thévenot, L. (2008 (1991)). *De la justification: les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.

- Boons, F. (2013). Organizing Within Dynamic Ecosystems Conceptualizing Socio-Ecological Mechanisms. *Organization & Environment*, 26(3), 281-297.
- Boudes, P. (2008). *L'environnement, domaine sociologique : la sociologie française au risque de l'environnement*. Thèse de doctorat en sociologie, Université Bordeaux 2.
- Boudes, P. (2009). Simmel et l'approche sociologique de l'environnement. *Emulations*, 3(5).
- Boudes, P. (2011). Morphologie sociale et sociologie de l'environnement: l'apport de Halbwachs à l'étude des relations entre les sociétés et leur milieu naturel. *L'année sociologique*, 61(2011/1), 201-224.
- Bourdieu, P. (1980). Le capital social. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31(1), 2-3.
- Bourdieu, P. (1981). La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36(1), 3-24.
- Bourdieu, P. (1994). *Raisons pratiques: sur la théorie de l'action*. Paris : Seuil.
- Bourdieu, P. (2014). *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Fayard.
- Brigand, L. (2003). Insularité. Dans *Encyclopédie électronique Hypergéô*.
- Brulle, R. J. et Rootes, C. (2015). Environmental Movements. Dans *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences (Second Edition)*. 763-768. Oxford : Elsevier.
- Buchanan, I. (2010). Civil society. Dans *A dictionary of critical theory*. Oxford University Press.
- Buechler, S. M. (1993). Beyond Resource Mobilization? Emerging Trends in Social Movement Theory. *The Sociological Quarterly*, 34(2), 217-235.
- Buechler, S. M. (1995). New Social Movement Theories. *The Sociological Quarterly*, 36(3), 441-464.

Burricand, C. et Gleize, F. (2016). *Trente ans de vie associative, une participation stable mais d'avantage féminine*. Rapport de l'INSEE, division condition de vie des ménages (1580).

Bussi, M. (2006). L'identité territoriale est-elle indispensable à la démocratie? *L'Espace géographique, Tome 35(4)*, 334-339.

Cadoret, A. (1985). *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*. Paris : L'Harmattan.

Cadoret, A. (2011). Quelle durabilité des formes de régulation des conflits littoraux. *VertigO : La revue électronique en sciences de l'environnement, Hors-série(9)*.

Caillaud, S. (2009). Utiliser la narration pour saisir les représentations sociales. *Trajectoires, 3*.

Callicott, J. B. et Madelin, P. (2011). *Pensées de la Terre: Méditerranée, Inde, Chine, Japon, Afrique, Amériques, Australie : la nature dans les cultures du monde*. Paris : Wildproject.

Callon, M., Lascoumes, P. et Barthes, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*. Paris : Seuil.

Cardona, O.-D. et Maarten, K. van A. (2012). Determinants of Risk: Exposure and Vulnerability. Dans Barros, V. et Stocker T., *Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation*. Cambridge University Press.

Carrel, M. (2017). Injonction participative ou empowerment? Les enjeux de la participation. *Vie sociale, n° 19(3)*, 27-34.

Casillo, I. (2013). Espace public. Dans Casillo I. ; Fourniaux J.-M. ; Neveu C. ; Lefebvre R. ; Blondiaux L. ; Salles D. ; Chateauraynaud F. ; Barbier R., *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris : GIS Démocratie et Participation.

Castells, M. (2008). The New Public Sphere: Global Civil Society, Communication Networks, and Global Governance. *The annals of the American Academy of Political and Social Science, 616(1)*, 78-93.

Catton, William R. et Dunlap, R. E. (1980). A New Ecological Paradigm for Post-Exuberant Sociology. *American Behavioral Scientist*, 24(1), 15-47.

Catton, Willian R. et Dunlap, R. E. (1978). Paradigms, theories, and the primacy of the HEP-NEP distinction. *The american sociologist*, 13, 256-259.

Cefaï, D. (dir.). (2003). *L'enquête de terrain*. Paris : La Découverte.

Cefaï, D. (2007). *Pourquoi se mobilise-t-on ? : les théories de l'action collective*. Paris : La Découverte : MAUSS.

Cefaï, D. (2009). Comment se mobilise-t-on ? : L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective. *Sociologie et sociétés*, 41(2), 245-269.

Charles, L. et Kalaora, B. (2003). Sociologie et environnement en France: L'environnement introuvable ? *Écologie & politique*, 27(1), 31.

Charles, L. et Kalaora, B. (2007). De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? *Espaces et sociétés*, (130), 121-133.

Charles, L. et Kalaora, B. (2008). Pensée, sensibilité et action dans la société française autour de la question de la nature. *Annales de géographie*, 663(5), 3.

Chateauraynaud, F. (2007). La contrainte argumentative. Les formes de l'argumentation entre cadres délibératifs et puissances d'expression politiques. *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, (XLV-136), 129-148.

Chateauraynaud, F. (2013). Lanceur d'alerte. Dans Casillo I. ; Fourniaux J.-M. ; Neveu C. ; Lefebvre R. ; Blondiaux L. ; Salles D. ; Chateauraynaud F. ; Barbier R., *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation* Pris : GIS Démocratie et Participation.

Chateauraynaud, F. (2015). Trajectoires argumentatives et constellations discursives, Argumentative trajectories and discursive constellations. *Réseaux*, (188), 121-158.

Chibret, R.-P. (1991). *Les associations écologiques en France et en Allemagne. Une analyse culturelle de la mobilisation collective*. Thèse de doctorat en sciences politiques, Université de la Sorbonne, Paris 1.

Collectivité Territoriale de Corse. (2015). *Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse - Livret II Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)*. Document d'aménagement du territoire, 304 p.

Collège International des Sciences du Territoire. (2012). *Fonder les sciences du territoire*. Centre IRD de Bondy. Paris : Karthala.

Commission Nationale du Débat Public. (2007). *Débat public sur le projet de développement portuaire de Bastia. Bilan établi par le président de la Commission Nationale du Débat Public*. Paris.

Commission sur les Ressources Naturelles et le Territoire, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. (2010) *Rapport du BAPE - Volet Îles-de-la-Madeleine*.

Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. (2006). *Politique cadre de développement touristique*.

Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. (2010). *Schéma d'aménagement et de développement*.

Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. (2013). *Horizon 2025. Bâtir ensemble l'avenir. Un projet de territoire pour les Îles-de-la-Madeleine. Une communauté insulaire fière et ingénieuse*. Cap-aux-meules : Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. (2015). *Les Îles-de-la-Madeleine caractéristiques, contraintes et enjeux insulaires*.

Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. (2016). *Politique environnementale*.

Constanty, H. (2012). *Razzia sur la Corse: Des plasticages à la folie spéculative*. Paris : Fayard.

Corcuff, P. et Singly, F. de. (2009). *Les nouvelles sociologies. Entre le collectif et l'individuel*. Paris : Armand Colin.

Cote, M. et Nightingale, A. J. (2012). Resilience thinking meets social theory: Situating social change in socio-ecological systems (SES) research. *Progress in Human Geography*, 36(4), 475-489.

Crognier, E. (1994). *L'écologie humaine*. Paris : Presses universitaires de France.

Cumming, G. S., Olsson, P., Chapin, F. S. et Holling, C. S. (2013). Resilience, experimentation, and scale mismatches in social-ecological landscapes. *Landscape Ecology*, 28(6), 1139-1150.

Dany, L. (2016). Analyse qualitative du contenu des représentations sociales. Dans *Les représentations sociales*. 85-102. Bruxelles : de Boeck.

Décamps, H. et Juffé, M. (2016). Habitats, écosystèmes, territoires... même combat ! *Écologie & politique*, 52(1), 143-156.

Dehoorne, O. et Furt, J.-M. (2013). Le tourisme dans les îles : contextualiser le projet territorial. *Études caribéennes*, (23).

Deléage, J.-P. (1991). *Histoire de l'écologie: une science de l'homme et de la nature*. Paris : La Découverte.

Deléage, J.-P. (1994). *Une histoire de l'écologie*. Paris : Seuil.

Deléage, J.-P. (2003). Ouvrir les sciences de la société à celles de la nature... et aux sociétés ! *Écologie & politique*, 27(1), 15.

Deléage, J.-P. (2008). Utopies et dystopies écologiques. *Écologie & politique*, 37(3), 33.

Depraetere, C. (2008a). The challenge of Nissology: A global outlook on the world archipelago. Part I: Scene setting on the world archipelago. *Island studies journal*, 3(1), 3-16.

Depraetere, C. (2008b). The challenge of Nissology: A global outlook on the world archipelago. Part II: The global and scientific vocation of Nissology. *Island studies journal*, 3(1), 17-36.

- Depraz, S. (2011). Les territoires de nature protégée, de la théorie participative aux pratiques de bonne gouvernance. *Bulletin de l'Association de géographes français*, 88(4), 365-374.
- Depraz, S. (2015). Une modélisation de l'acceptation sociale par l'échelle d'acceptance. Dans Depraz, S., Cornec, U. et Grabski-Kieron, U., *Acceptation sociale et développement des territoires*. 137-141. Lyon : ENS éditions.
- Depraz, S., Cornec, U. et Grabski-Kieron, U. (2015). *Acceptation sociale et développement des territoires*. Lyon : ENS édition.
- Descola, P. (2005). *Par-delà nature et culture*. Paris : Gallimard.
- Diamond, J. M. (2007). *De l'inégalité parmi les sociétés*. Paris : Gallimard.
- Diani, M. et McAdam, D. (2003). *Social Movements and Networks*. Oxford University Press.
- Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES). (2016). *La syndicalisation en France. Des salariés deux fois plus syndiqués dans la fonction publique*. Rapport (025) au Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.
- Drapeau, M. (2004). Les critères de scientificité en recherche qualitative. *Pratiques Psychologiques*, 10(1), 79-86.
- Drouin, J.-M. (1993). *L'écologie et son histoire : réinventer la nature*. Paris : Flammarion.
- Dryzek, J. S. (2005). *The politics of the earth: environmental discourses*. New York : Oxford University Press.
- Duchastel, J. (1993). Discours et informatique : des objets sociologiques ? *Sociologie et sociétés*, 25(2), 157-170.
- Dumas, B., Raymond, C. et Vaillancourt, J.-G. (1999). *Les sciences sociales de l'environnement analyses et pratiques*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Duncan, O. D., Schnore, L. F. et Rossi, P. H. (1959). Cultural, Behavioral, and Ecological Perspectives in the Study of Social Organization. *American Journal of Sociology*, 65(2), 132-153.

Dunlap, R. E. (2015). Environmental Sociology. Dans *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences (Second Edition)*. 796-803. Oxford : Elsevier.

Durkheim, E. (1898). Représentations individuelles et représentations collectives. *Revue de Métaphysique et de Morale, Tome VI*.

Durkheim, É. (2002). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses Universitaires de France / Quadrige.

Eder, K. (1991). Au-delà du sujet historique : vers une construction théorique des acteurs collectifs. *L'Homme et la société*, 101(3), 121-140.

Elliott, E. et Kiel, D. L. (1997). Nonlinear dynamics, complexity and public policy. Use, misuse and applicability. Dans Eve, R. A., Horsfall, S. et Lee, M. E, *Chaos, complexity, and sociology. Myths, models, and theories*. 64-78. Californie : Sage Publications.

Etemadi, N. (2000). Limites et actualité du concept de société civile. *L'Homme et la société*, 136(2), 95-110.

Eve, R. A., Horsfall, S. et Lee, M. E. (dir.). (1997). *Chaos, complexity, and sociology: myths, models, and theories*. Thousand Oaks, Calif : Sage Publications.

Fallery, B. et Rodhain, F. (2007). Quatre approches pour l'analyse de données textuelles: lexicale, linguistique, cognitive, thématique. Dans *XVI^{ème} Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique AIMS*. 1-16. Montréal.

Félonneau, M.-L. et Causse, E. (2017). Pro-environmentalism, Identity Dynamics and Environmental Quality of Life. Dans Fleury-Bahi, G., Pol, E. et Navarro, O. *Handbook of Environmental Psychology and Quality of Life Research*, 211-228. Springer International Publishing.

Félonneau, M.-L., Lannegrand-Willems, L., Becker, M. et Parant, A. (2013). The Dynamics of Sociospatial Identity: Comparing Adolescents and Young Adults in Two French Regions: socio-spatial identity. *Applied Psychology*, 62(4), 619-639.

- Félonneau, M.-L. et Lecigne, A. (2007). Désirabilité de l'environnement et représentations sociales de la ville idéale. *Bulletin de psychologie*, Numéro 492(6), 567-579.
- Fillieule, O. (2001). Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel : Post scriptum. *Revue française de science politique*, 51(1), 199.
- Fillieule, O. et Mathieu, L. (2009). Structure des opportunités politiques. Dans Fillieule, O., Mathieu, L. et Péchu, C., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, 530-540. Paris : Presses de Sciences Po.
- Flahault, E. et Robic, P. (2007). Les associations d'environnement partenaires privilégiés des pouvoirs publics : un paradoxe qui dynamise la gestion de l'environnement. Dans Dussuet, A., *L'économie sociale entre informel et formel. Paradoxes et innovations*, 183-198. Presses universitaires de Rennes.
- Folke, C. (2006). Resilience: The emergence of a perspective for social-ecological systems analyses. *Global Environmental Change*, 16(3), 253-267.
- Fomoa-Adenet, M. et Rieutort, L. (2008). Territoires ruraux insulaires et développement durable. *Études caribéennes*, (11).
- Fortin, M.-J. et Fournis, Y. (2014a). Dossier « Territoires en transition environnementale » – Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec. *Natures Sciences Sociétés*, 22(3), 231-239.
- Fortin, M.-J. et Fournis, Y. (2014b). Le laboratoire des gaz de schiste au Québec et la fabrication des territoires par l'action collective. Dans Collège International des Sciences du Territoire, Actes du colloque « Fronts et frontières des sciences du territoire ».
- Foucault, M. (1982). The Subject and Power. *Critical inquiry*, 8(4), 777-795.
- Foucault, M. (2008 (1969)). *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard.
- Fourniau, J.-M. (2007). L'expérience démocratique des « citoyens en tant que riverains » dans les conflits d'aménagement. *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, (XLV-136), 149-179.

- Franquemagne, G. (2009). *Les mobilisations socio-territoriales : le Larzac, une cause en mouvement*. Thèse de sciences politiques, Université Bordeaux 4.
- Franquemagne, G. (2011). La mobilisation socioterritoriale du Larzac et la fabrique de l'authenticité. *Espaces et sociétés*, (143), 117-133.
- Furt, J.-M. et Maupertuis, M.-A. (2013). Développement touristique insulaire et qualité de vie des résidents : une analyse critique des indicateurs de tourisme durable. *Études caribéennes*, (23).
- Gaffric, G. et Heurtebise, J.-Y. (2017). Mouvements sociaux et éco-hétérotopies. *Ecologie & politique*, (52), 127-142.
- Gallopin, G. C. (2006). Linkages between vulnerability, resilience, and adaptive capacity. *Global Environmental Change*, 16(3), 293-303.
- Gallopin, G. C., Funtowicz, S., O'Connor, M. et Ravetz, J. (2001). La science pour le xxi^e siècle : du contrat social aux fondements scientifiques. *Revue internationale des sciences sociales*, 168(2), 239.
- Gaudefroy de Mombynes, T. et Mermet, L. (2003). La stratégie d'une ONG internationale d'environnement, Articuler biologie et management, action publique et concurrence. *Gérer et comprendre*, (n°73), 14-24.
- Gendron, C. (2014). Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs. *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, (11), 117-129.
- Gendron, C. et Vaillancourt, J.-G. (dir.). (2003). *Développement durable et participation publique: de la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Gentile, A. et Tarrow, S. (2009). Charles Tilly, globalization, and labor's citizen rights. *European Political Science Review*, 1(03), 465.
- Giddens, A. (1986). Action, Subjectivity, and the Constitution of Meaning. *Social Research*, 53(3), 529-545.
- Giddens, A. (2012 (1984)). *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*. Paris : Presses Universitaires de France.

- Gifford, R. et Nilsson, A. (2014). Personal and social factors that influence pro-environmental concern and behaviour : A review. *International Journal of Psychology*, online.
- Gilbert, C. (2013). Risque. Dans Casillo I. ; Fourniaux J.-M. ; Neveu C. ; Lefebvre R. ; Blondiaux L. ; Salles D. ; Chateauraynaud F. ; Barbier R., *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris : GIS Démocratie et Participation.
- Giugni, M. (1999). How social movements matter : past research, present problems, future développements. Dans McAdam, D., Giugni, M. et Tilly, C., *How social movements matter*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Graffmeyer, Y. et Joseph, I. (2004). *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Paris : Flammarion.
- Granovetter, M. (1973). The strength of weak ties. *American Journal of Sociology*, 78(6), 1360-1380.
- Granovetter, M. (1978). Threshold models of collective behavior. *The American Journal of Sociology*, 83(6), 1420-1443.
- Grawitz, M. (1993). *Méthodes des sciences sociales* (9 éd.). Paris : Dalloz.
- Grisoni, A. et Némoz, S. (2017). Les mouvements sociaux écologistes : entre réforme de soi et rapports de classe, entre histoires nationales et circulations européennes. *Socio-logos : Revue de l'association française de sociologie*, (12).
- Guérin-Pace, F. (2006). Sentiment d'appartenance et territoires identitaires. *L'Espace géographique*, Tome 35(4), 298-308.
- Guillemette, F. (2006). L'approche de la Grounded Theory ; pour innover ? *Recherches qualitatives*, 26(1), 32-50.
- Gunnell, Y. (2009). *Écologie et société repères pour comprendre les questions d'environnement*. Paris : Armand Colin.
- Hajer, M. et Versteeg, W. (2005). A decade of discourse analysis of environmental politics: Achievements, challenges, perspectives. *Journal of Environmental Policy & Planning*, 7(3), 175-184.

- Halbwachs, M. (2001(1938)). *Morphologie sociale*. Les classiques des sciences sociales, éd. Électronique. Québec : Cégep de Chicoutimi.
- Hamel, P., Maheu, L. et Vaillancourt, J.-G. (2000). Présentation du numéro: Repenser les défis institutionnels de l'action collective. *Politique et Sociétés*, 19(1), 3.
- Hancock, M., Amankwaa, L., Revell, M. et Mueller, D. (2016). Focus Group Data Saturation: A New Approach to Data Analysis. *The Qualitative Report*, 21(11), 2124-2130.
- Hannigan, J. A. (2006). *Environmental sociology* (2nd ed). London : Routledge.
- Hénocque, Y. (2006). Leçons et futur de la gestion intégrée des zones côtières dans le monde. *Vertigo - La revue électronique en sciences de l'environnement*, 7(n°3).
- Hidalgo, M. C. et Hernandez, B. (2001). Place attachment : conceptual and empirical questions. *Journal of Environmental Psychology*, 21(273-281).
- Hilborn, R. C. (2004). Sea gulls, butterflies, and grasshoppers: A brief history of the butterfly effect in nonlinear dynamics. *American Journal of Physics*, 72(4), 425-427.
- Hoarau, C. et Laville, J.-L. (2013). *La gouvernance des associations: économie, sociologie, gestion*. Toulouse : Érès.
- Hoyos, D., Mariel, P. et Fernández-Macho, J. (2009). The influence of cultural identity on the WTP to protect natural resources: Some empirical evidence. *Ecological Economics*, 68(8-9), 2372-2381.
- Hoyos, D., Mariel, P., Pascual, U. et Etxano, I. (2012). Valuing a Natura 2000 network site to inform land use options using a discrete choice experiment: An illustration from the Basque Country. *Journal of Forest Economics*, 18(4), 329-344.
- Hunt, S. A. et Benford, R. D. (1994). Identity Talk in the peace and justice movement. *Journal of Contemporary Ethnography*, 22(4), 488-517.
- INSEE et Agence du Tourisme de la Corse. (2015). Le poids du tourisme dans l'économie corse - Dossier Corse n°2.

- Jobert, A. (1998). L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. *Politix*, 11(42), 67-92.
- Jobert, B. (1992). Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques. *Revue française de science politique*, 42(2), 219-234.
- Jodelet, D. et Kalampalikis, N. (2015). *Représentations sociales et mondes de vie*. Paris : Archives contemporaines.
- Johnston, H. et Klandermans, B. (1995b). The cultural analysis of social movements. Dans *Social movements and culture* (p. 3-24). Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Juan, S. (1999). *Méthodes de recherche en sciences sociohumaines: exploration critique des techniques*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Juan, S. (2013). La sociologie des associations : dimensions institutionnelle et organisationnelle. Dans Hoarau, C. et Laville, J.L., *La gouvernance des associations. Économie, sociologie, gestion*. Toulouse : Érès.
- Kalaora, B. (2001). A la conquête de la pleine nature. *Ethnologie française*, 4(XXXI), 591-597.
- Kalaora, B. et Vlassopoulos, C. (2013). *Pour une sociologie de l'environnement: environnement, société et politique*. Seyssel : Champ Vallon.
- Katz, H. (2006). Gramsci, Hegemony, and Global Civil Society Networks. *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 17(4), 333-348.
- Kitschelt, H. (1986). Political opportunity structures and political protest : anti-nuclear movement in four democracies. *British Journal of Political Science*, 16(1), 57-85.
- Kitschelt, H. (1993). Social Movements, Political Parties, and Democratic Theory. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 528
- Klandermans, B. et Oegema, D. (1987). Potentials, Networks, Motivations, and Barriers: Steps Towards Participation in Social Movements. *American Sociological Review*, 52(4), 519-531.

Klein, J.-L. (1989). Développement régional et espace local : vers une régulation territorialisée. *International Review of Community Development*, (22), 189-196.

Konopásek, Z. (2008). Making Thinking Visible with Atlas.ti: Computer Assisted Qualitative Analysis as Textual Practices. *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, 9(2).

Laboratoire d'économie et de sciences sociales et Territoires et pouvoir local. (1995 septembre). *Les Politiques locales d'environnement*. La documentation française. Rennes : Ministère de l'environnement.

Lafaye, C. et Thévenot, L. (1993). Une justification écologique? Conflits dans l'aménagement de la nature. *Revue de sociologie française*, (4), 495-524.

Larrère, C. (2009). La justice environnementale. *Multitudes*, (36), 156-162.

Lascoumes, P. (1994). *L'éco-pouvoir, environnements et politique*. Paris : La découverte.

Lascoumes, P. (2004). La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir. *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, (13-14).

Lascoumes, P. (2011). *Une démocratie corrompible: arrangements, favoritisme et conflits d'intérêts*. Paris : Seuil.

Lascoumes, P. (2012). *Action publique et environnement*. Paris : Presses universitaires de France.

Lascoumes, P. et Bourhis, J.-P. L. (1998). Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. *Politix*, 11(42), 37-66.

Lascoumes, P. et Le Galès, P. (2012). *Sociologie de l'action publique* (2e éd.). Paris : Colin.

Lavell, A. M. et Oppenheimer, C. (2012). Climate change: new dimensions in disaster risk, exposure, vulnerability, and resilience. Dans Barros, V. et Stocker, T., *Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation*. Cambridge University Press. 25-64.

- Laville, J.-L. (2015). Fait associatif et démocratie plurielle. *Les politiques sociales*, 1&2, 9-16.
- Lawrence, R. J. (2003). Human ecology and its applications. *Landscape and Urban Planning*, 65(1-2), 31-40.
- Le Bon, G. (1905). *Psychologie des foules* (9ème édition éd.). Paris, France : Félix Alcan, éditeur.
- Le Bot, J.-M. (2014a). Construction sociale et modes d'existence. Une lecture de Bruno Latour. *Revue du MAUSS*, 43(1), 357.
- Le Bot, J.-M. (2014b). *Éléments d'écologie humaine: une lecture de la mésologie*. Paris : L'Harmattan.
- Lecourt, A. (2003). *Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton*. Thèse de doctorat en géographie. Université de Rennes 2.
- Lee, E. M. (1997). From enlightenment to chaos. Toward nonmodern social theory. Dans *Chaos, complexity, and sociology. Myths, models, and theories*. Sage Publication.
- Lefebvre, H. (1974). La production de l'espace. *L'homme et la société, Sociologie de la connaissance, marxisme et anthropologie* (31-32), 15-32.
- Lefevre, M. (2001). Écologie et géopolitique en Corse. *Hérodote*, 100(1), 32-54.
- Lejano, R. P. et Stokols, D. (2013). Social ecology, sustainability, and economics. *Ecological Economics*, 89, 1-6.
- Lemieux, C. (2012). Peut-on ne pas être constructiviste ?, How to Not Be a Constructivist ? *Politix*, (100), 169-187.
- Leroy, P. et Salles, D. (2013). stakeholder. Dans Casillo I. ; Fourniaux J.-M. ; Neveu C. ; Lefebvre R. ; Blondiaux L. ; Salles D. ; Chateauraynaud F. ; Barbier R., *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris : GIS Démocratie et Participation.
- Levin, S. A. (1998). Ecosystems and the biosphere as Complex Adaptive Systems. *Ecosystems*, 1(5), 431-436.

Lochard, Y. et Simonet, M. (2009). 23. Les experts associatifs, entre savoirs profanes, militants et professionnels. Dans Demazière, D. et Gadea, C., *Sociologie des groupes professionnels*. 274-284. Paris : La Découverte.

Löw, M. (2008). The Constitution of Space: The Structuration of Spaces Through the Simultaneity of Effect and Perception. *European Journal of Social Theory*, 11(1), 25-49.

Löw, Martina. (2013). The City as Experiential Space: The Production of Shared Meaning: The production of meaning in the city. *International Journal of Urban and Regional Research*, 37(3), 894-908.

Lugan, J.-C. (2009). *La systémique sociale*. Paris : Presses universitaires de France.

Lustiger-Thaler, H., Maheu, L. et Hamel, P. (1998). Enjeux institutionnels et action collective. *Sociologie et sociétés*, 30(1), 53.

Mabi, C. (2017). Luttés sociales et environnementales à l'épreuve du numérique : radicalité politique et circulation des discours. *Études de communication*, (47), 111-130.

Martin, C. et Czellar, S. (2016). The extended Inclusion of Nature in Self scale. *Journal of Environmental Psychology*, 47, 181-194.

Martinetti, J. (2007). Les tourments du tourisme sur l'île de Beauté. *Hérodote*, 127(4), 29-46.

Martinez-Alier, J. (2011). Justice environnementale et décroissance économique : l'alliance de deux mouvements. *Ecologie & politique*, (41), 125-141.

Martinez-Alier, J., Anguelovski, I., Bond, P., Del Bene, D., Demaria, F., Gerber, J.-F. et Greyl, L. (2014). Between activism and science: grassroots concepts for sustainability coined by Environmental Justice Organizations. *Journal of Political Ecology*, 21, 19-60.

Martin-Place, V. (2002,). La participation associative dans la politique publique d'environnement française. *Pyramides. Revue du Centre d'études et de recherches en administration publique*, (6), 223-238.

- Mason, M. (2010). Sample size and saturation in PhD studies using qualitative interviews. *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, 11(3).
- Mathevet, R. et Bousquet, F. (2014). *Résilience & environnement penser les changements socio-écologiques*. Paris : Buchet Chastel.
- Mathieu, L. (2008). L'espace des mouvements sociaux. *Politix*, n° 77(1), 131-151.
- Matonti, F. et Poupeau, F. (2004). Le capital militant. Essai de définition. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 155(5), 4-11.
- Maupertuis, M.-A. (dir.). (2010). *La Corse et le développement durable*. Ajaccio : Albiana.
- Maupertuis, M.-A. (2013). La science économique, une science « hors-sol » ? Dans Actes du colloque Séminaire EHESS.
- McKenzie, R. D. (1924). The Ecological Approach to the Study of the Human Community. *American Journal of Sociology*, 30(3), 287-301.
- Meistersheim, A. (2001). *Figures de l'île*. Ajaccio : DCL éditions.
- Melucci, A. (1975). Sur le travail théorique d'Alain Touraine. *Revue Française de Sociologie*, 16(3), 359.
- Melucci, A. (1978). Société en changement et nouveaux mouvements sociaux. *Sociologie et sociétés*, 10(2), 37.
- Melucci, A. (1980). The new social movements: A theoretical approach. *Social Science Information*, 19(2), 199-226.
- Melucci, A. (1985). The Symbolic Challenge of Contemporary Movements. *Social Research*, 52(4), 789-816.
- Melucci, A. (1992). Liberation or Meaning? Social Movements, Culture and Democracy. *Development and Change*, 23(3), 43-77.

- Melucci, A. (1993). Vie quotidienne, besoins individuels et action volontaire. *Sociologie et sociétés*, 25(1), 189.
- Melucci, A. (1995). The process of collective identity. Dans Johnston, H., *Social movements and culture*. 41-63. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Melucci, A. (1996). *Challenging codes: collective action in the information age*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Merklen, D. et Pleyers, G. (2011). La localisation des mouvements sociaux. *Cahiers des Amériques latines*, 2011/1(66), 25-37.
- Mermet, L. (1992). *Stratégie pour la gestion de l'environnement, la nature comme jeu de société ?* Paris : L'Harmattan.
- Mermet, L., Billé, R., Leroy, M., Narcy, J. et Poux, X. (2005). L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement. *Natures Sciences Sociétés*, 13(2), 127-137.
- Mertig, A. G. et Dunlap, R. E. (2001). Environmentalism: Preservation and Conservation. Dans N. J. S. B. Baltes, *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences*. 4687-4693. Oxford : Pergamon.
- Meyer, D. S. et Tarrow, S. G. (dir.). (1998). *The social movement society: contentious politics for a new century*. Lanham : Rowman & Littlefield Publishers.
- Micoud, A. (2004). Des patrimoines aux territoires durables: Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises. *Ethnologie française*, 34(1), 13.
- Mihaylov, N. L. et Perkins, D. D. (2015). Local Environmental Grassroots Activism: Contributions from Environmental Psychology, Sociology and Politics. *Behavioral Sciences*, 5(1), 121-153.
- Moles, A. (1982). Nissonologie ou science des îles. *Espace géographique*, 11(4), 281-289.
- Moles, A. et Rohmer, E. (1982). *Labyrinthes du vécu : l'espace, matière d'actions*. Paris : Librairie des méridiens.

Morera, E. (1990). Gramsci and Democracy. *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, 23(1), 23-37.

Morin, E. et Le Moigne, J.-L. (1999). *L'intelligence de la complexité*. Paris : L'Harmattan.

Mormont, M. (2007). Conflit et territorialisation. *Géographie, économie, société*, 8(3), 299-318.

Mormont, M. (2009). Globalisations et écologisations des campagnes. *Etudes rurales*, (183), 143-160.

Morrison, T. H. et Lane, M. B. (2004). The Rise and Rise of Environmental NGOs: Unforeseen risks to democratic environmental governance in Australia. Dans Actes du colloque Australasian Political Studies Association Conference.

Moscovici, S. (2003). Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire. Dans Jodelet, D., *Les représentations sociales* (7ème éd.), 79-103. Paris : Presses Universitaires de France.

Mucchielli, A. (2007). Les processus intellectuels fondamentaux sous-jacents aux techniques et méthodes qualitatives. Dans *Recherche qualitative - Hors série n°3*. Actes du colloque Bilan et prospective de la recherche qualitative. Association pour la recherche qualitative.

Mucchielli, A. (dir.). (2009). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales* (3 éd.). Paris : Colin.

Murdoch, J. (2001). Ecologising sociology : Actor-network theory, co-construction and the Problem of Human Exemptionalism. *Sociology*, 35(1), 111-133.

Nachi, M. (2013). Justification (théorie de la). Dans Casillo I. ; Fourniaux J.-M. ; Neveu C. ; Lefebvre R. ; Blondiaux L. ; Salles D. ; Chateauraynaud F. ; Barbier R., *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation* Paris : GIS Démocratie et participation.

Naess, A. (2013 (1989)). *Écologie, communauté et style de vie*. France : Dehors.

- Negura, L. (2006). L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales. *SociologieS*.
- Neveu, C. (2011). Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? *Participations*, (1), 186-209.
- Neveu, E. (2015). *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris : La découverte.
- Offe, C. (1985). New social movements: challenging the boundaries of institutional politics. *Social Research*, 52(4), 817-868.
- Offerlé, M. (2015). Associations, groupes d'intérêts, mouvements sociaux : mêmes concepts ? même combat ? Dans D. Tartakowsky et F. Tétard, *Syndicats et associations : Concurrence ou complémentarité ?* 459-468. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Ollitrault, S. (1996). *Action collective et construction identitaire : le cas du militantisme écologiste en France*. Thèse de doctorat en sciences politiques, Université de Rennes 1.
- Ollitrault, S. (2001). Les écologistes français, des experts en action. *Revue française de science politique*, 51(1), 105-130.
- Ollitrault, S. (2010). De la sauvegarde de la planète à celle des réfugiés climatiques : l'activisme des ONG. *Revue Tiers Monde*, 204(4), 19.
- Ollitrault, S. et Villalba, B. (2014). 67. Sous les pavés, la Terre. Mobilisations environnementales en France (1960-2011), entre contestations et expertises. Dans Pigenet, M., *Histoire des mouvements sociaux en France*. Paris : La Découverte.
- Olson, M. (1978). *Logique de l'action collective*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Ostrom, E. (2009). A General Framework for Analyzing Sustainability of Social-Ecological Systems. *Science*, 325(5939), 419-422.
- Ostrom, E. (2011). Plaidoyer pour la complexité. *Ecologie & politique*, 41(1), 111.

- Ostrom, E. (2014). Collective action and the evolution of social norms. *Journal of Natural Resources Policy Research*, 6(4), 235-252.
- Park, R. (1936). Succession, an Ecological Concept. *American Sociological Review*, 1(2), 171-179.
- Park, R. (1952). *Human Communities. The city and human ecology*. The free press.
- Parsons, T. (1946). The Science Legislation and the Role of the Social Sciences. *American Sociological Review*, 11(6), 653-666.
- Passy, F. (2003). Social network matters. But how ? Dans McAdam, D. et Diani, M. *Social Movements and Networks: Relational Approaches to Collective Action*. Oxford scholarship.
- Passy, F. et Giugni, M. (2005). Récits, imaginaires collectifs et formes d'action protestataire. *Revue française de science politique*, 55(5), 889-918.
- Paugam, S. (dir.). (2010). *L'enquête sociologique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Péron, F. (1992). L'île, espace culturel: Formes d'attache aux lieux en Bretagne. *Géographie et cultures*, (2), 3-33.
- Péron, F. (2005). Fonctions sociales et dimensions subjectives des espaces insulaires (à partir de l'exemple des îles du Ponant). *Annales de géographie*, (n°644), 422-436.
- Peuziat, I., Brigand, L., Arenas, F., Núñez, A. et Salazar, A. (2012). L'isolement géographique: contrainte ou opportunité pour les territoires? Regards croisés en Patagonie chilienne. *Noroi*, 225/2012.
- Pigenet, M. et Tartakowsky, D. (dir.). (2012). *Histoire des mouvements sociaux en France: de 1814 à nos jours*. Paris : La Découverte.
- Pizzorno, A. (1990). Considérations sur les théories des mouvements sociaux. *Politix*, 3(9), 74-80.
- Poston Jr., D. L. (2015). Human Ecology. Dans *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences*. 283-288. Oxford : Elsevier.

- Putnam, R. D. (1996). The decline of civil society: how come? so what? *Canadian Periodicals Index Quarterly*.
- Putnam, R. D. (2001). *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*. Simon and Schuster.
- Ragin, C. C. (1998). The Logic of Qualitative Comparative Analysis. *International Review of Social History*, 43(S6), 105-124.
- Ramkissoon, H., Weiler, B. et Smith, L. D. G. (2012). Place attachment and pro-environmental behaviour in national parks: the development of a conceptual framework. *Journal of Sustainable Tourism*, 20(2), 257-276.
- Raufflet, E. (2014). De l'acceptabilité sociale au développement local résilient. *VertigO : la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(2).
- Ravis-Giordani, G. (2003). La Corse : culture régionale ? culture régionalisée ? *Ethnologie française*, 3(33), 451-458.
- Raynes, D. K. T., Mix, T. L., Spotts, A. et Ross, A. (2016). An Emotional Landscape of Place-based Activism Exploring the Dynamics of Place and Emotion in Antifracking Actions. *Humanity & Society*, 40(4).
- Remoundou, K., Kountouris, Y. et Koundouri, P. (2012). Is the value of an environmental public good sensitive to the providing institution? *Resource and Energy Economics*, 34(3), 381-395.
- Rhein, C. (2003). L'écologie humaine, discipline-chimère. *Sociétés contemporaines*, 2003/1(n°49-50), 167-190.
- Ripoll, F. (2005). S'approprier l'espace... ou contester son appropriation ? *Noréis. Environnement, aménagement, société*, (195), 29-42.
- Rootes, C. A. (1999). The transformation of environmental activism: Activists, organizations and policy-making. *Innovation: The European Journal of Social Science Research*, 12(2), 155-173.
- Rosnay, J. de. (1977). *Le Macroscopie: vers une vision globale*. Paris : Seuil.

Rotmans, J. et Loorbach, D. (2009). Complexity and Transition Management. *Journal of Industrial Ecology*, 13(2), 184-196.

Rui, S. et Villechaise-Dupont, A. (2005). Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée. *ERES - Espaces et sociétés*, 4(123).

Saint-Hilaire-Gravel, P. (2012). *30 ans au RGQE : une histoire dissidente du mouvement écologiste au Québec, de 1982 à 2012* (2ème édition éd.). Montréal : Réseau Québécois des Groupes Écologistes.

Saurugger, S. (2002). L'expertise : un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire. *Revue française de science politique*, 52(4), 375-401.

Saurugger, S. (2003). Les groupes d'intérêts entre démocratie associative et mécanismes de contrôle. *Raisons politiques*, 10(2), 151.

Sauvé, L. et Garnier, C. (2000). Une phénoménographie de l'environnement : réflexions théoriques et méthodologiques sur l'analyse des représentations sociales. Dans *Représentations sociales et éducation*. Montréal : Éditions nouvelles.

Sawicki, F. (2003). Les temps de l'engagement. A propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement. Dans Lagroye, J. *La politisation*. 123-146. Paris : Belin.

Schoon, M. et van der Leeuw, S. (201). Dossier : « À propos des relations natures/sociétés » – The shift toward social-ecological systems perspectives: insights into the human-nature relationship. *Natures Sciences Sociétés*, 23(2), 166-174.

Schumacher, I. (2009). The dynamics of environmentalism and the environment. *Ecological Economics*, 68(11), 2842-2849.

Sébastien, L. (2016). L'attachement au lieu, vecteur de mobilisation collective? *Noroi*, 1(238-239), 23-41.

Sewell, William H. (1992). A Theory of Structure: Duality, Agency, and Transformation. *American Journal of Sociology*, 98(1), 1-29.

- Sgard, A. (2010). Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun. *Développement durable et territoires*, (Vol. 1, n° 2).
- Sintomer, Y. (2011). Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? *Participations*, (1), 239-276.
- Sintomer, Y. et Gauthier, J. (2014). Les types purs de la domination légitime : forces et limites d'une trilogie. *Sociologie*, 3(5), 319-333.
- Snow, D. A. et Tan, A. E. (2015). Movements, Social. Dans *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences*. 8-12. Oxford : Elsevier.
- Stevens, P. (2012). Towards an Ecosociology. *Sociology*, 46(4), 579-595.
- Stryker, S. (2000). Identity competition : key to differential social movement participation ? Dans Stryker, S., Owens, T. J. et Whitè, R. W. *Self, identity, and social movements* (p. 21-40). Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Taglioni, F. (2006). Les petits espaces insulaires face à la variabilité de leur insularité et de leur statut politique. *Annales de géographie*, 2006/6(n°652), 664-687.
- Taglioni, F. (2010). Fragmentation, altérité et identité dans les sociétés insulaires. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, (11).
- Tarrow, Sidney. (2000). La contestation transnationale. *Cultures & Conflits*, (38-39).
- Tarrow, Sydney. (2007). Cosmopolites enracinés et militants transnationaux. *Lien social et Politiques*, (58), 87.
- Taugeron-Graziani, C. (2012). *Les dynamiques associatives dans la gestion du littoral corse*. Mémoire de maîtrise en sociologie. Québec: Université Laval.
- Thévenot, L. (2006). *L'action au pluriel: sociologie des régimes d'engagement*. Paris : La Découverte.
- Theys, J. (2002). La Gouvernance, entre innovation et impuissance. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, (Dossier 2).
- Tilly, C. (1973). Do Communities Act? *Sociological Inquiry*, 43(3-4), 209-238.

Tilly, C. (1985). Models and Realities of Popular Collective Action. *Social Research*, 52(4), 717-747.

Tilly, C. (2010). Décrire, mesurer et expliquer le conflit. *Revue internationale de politique comparée*, 17(2), 187.

Tilly, C., Tarrow, S. et McAdam, D. (1998). Pour une cartographie de la politique contestataire. *Politix*, 7-32.

Torre, A. (2006). Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises. *Revue d'économie régionale et urbaine*, (n°3), 415-453.

Torre, A. et Zuindeau, B. (2012). Les apports de l'économie de la proximité aux approches environnementales : inventaire et perspectives, Abstract. *Natures Sciences Sociétés*, 17(4), 349-360.

Touraine, A. (1978). *La voix et le regard*. Paris : Seuil.

Touraine, A. (1984). Les mouvements sociaux: objet particulier ou problème central de l'analyse sociologique? *Revue Française de Sociologie*, 25(1), 3.

Touraine, A. (1985). An Introduction to the Study of Social Movements. *Social Research*, 52(4), 749-787.

Touraine, A. (1987). Social Movements: Participation and Protest. *Scandinavian Political Studies*, 10(3), 207-222.

Touraine, A. (2002). The Importance of Social Movements. *Social Movement Studies*, 1(1), 89-95.

Turmel, P. et Rocheleau-Houle, D. (2016). Le constructivisme est-il une métaéthique ? *Revue de métaphysique et de morale*, 91(3), 353.

Vaillancourt, J.-G. (1982). *Mouvement écologiste, énergie et environnement*. Montréal : Les éditions coopératives Albert Saint-Martin.

Vaillancourt, J.-G. (2012). La sociologie de l'environnement aux Etats-Unis, dans les écrits de Riley E. Dunlap et Frederick H. Buttel. Dans Barbier, R., Boudes, P.

et Bozonnet, J.-P. *Manuel de sociologie de l'environnement* Québec : Presses de l'Université Laval.

Vaillancourt, J.-G., Perron, B. et Jacques, B. (1999). La sociologie de l'environnement de Frederick H. Buttel et de Riley E. Dunlap. Trajectoires parallèles et points de convergence occasionnels. Dans Dumas, B., Raymond, C., Vaillancourt, J.-G. *Les sciences sociales de l'environnement* Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Villalba, B. (2011). L'écologie politique face au délai et à la contraction démocratique. *Ecologie & politique*, (40), 95-113.

Wuillez, M. (2014 décembre). *Construction d'une gouvernance partagée pour une gestion durable du tourisme dans les territoires insulaires. Conduite d'une recherche-action en Corse et en Crète*. Thèse de doctorat en géographie physique, humaine, économique et régionale. Université de Corse.

Young, O. R., Berkhout, F., Gallopin, G. C., Janssen, M. A., Ostrom, E. et van der Leeuw, S. (2006). The globalization of socio-ecological systems: An agenda for scientific research. *Global Environmental Change*, 16(3), 304-316.